



**Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté  
Alimentaire et de l'Elevage**

**Revue indépendante de la conformité de la passation  
des marchés des autorités contractantes  
(Gestion 2023)**

**Rapport définitif  
Août 2024**

6<sup>e</sup> étage Immeuble Clairafrique  
Rue Malenfant - Dakar Plateau  
BP 7642 - Dakar  
T 00 221 33 889 70 70  
F 00 221 33 821 10 70  
E [contact@sn.gt.com](mailto:contact@sn.gt.com)

[www.grantthornton.sn](http://www.grantthornton.sn)

## SIGLES ET ACRONYMES

|       |   |                                                              |
|-------|---|--------------------------------------------------------------|
| AC    | : | Autorité contractante                                        |
| ARCOP | : | Autorité de Régulation de la Commande Publique               |
| AGPM  | : | Avis Général de Passation des Marchés                        |
| AOO   | : | Appel d'Offres Ouvert                                        |
| AOR   | : | Appel d'Offres Restreint                                     |
| CM    | : | Commission des Marchés                                       |
| CCAG  | : | Cahier des Clauses Administratives et Générales              |
| ACP   | : | Agent Comptable Particulier                                  |
| CMP   | : | Code des Marchés Publics                                     |
| CPM   | : | Cellule de Passation des Marchés                             |
| CRD   | : | Commission de Règlement des Différends                       |
| DAO   | : | Dossier d'Appel d'Offres                                     |
| DCMP  | : | Direction Centrale des Marchés Publics                       |
| DRPCO | : | Demande de Renseignement et de Prix à compétition ouverte    |
| DRPCR | : | Demande de Renseignement et de Prix à compétition restreinte |
| N/A   | : | Non applicable                                               |
| NC    | : | Non communiqué                                               |
| MAER  | : | Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural          |
| BAD   | : | Banque Africaine de Développement                            |
| BID   | : | Banque Islamique de Développement                            |
| AGTF  | : | Africa Growing Together Fund                                 |
| PV    | : | Procès-verbal                                                |
| PPM   | : | Plan de Passation des Marchés                                |
| PI    | : | Prestations Intellectuelles                                  |
| DAF   | : | Directeur Administratif et Financier                         |
| TDR   | : | Termes de Référence                                          |
| UEMOA | : | Union Economique Monétaire Ouest Africaine                   |
| N/A   | : | Non applicable                                               |

**Dakar, le 28 août 2024**

**A Monsieur le Directeur Général  
Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP)  
Rue Alpha Achamiyou Tall x Rue Kleber  
BP. 11 303 Dakar Peytavin**

**DAKAR (SENEGAL)**

**Monsieur le Directeur Général,**

En exécution de la mission que l'ARCOP a bien voulu nous confier et relative à la revue indépendante de la conformité de la passation des marchés publics conclus par les autorités contractantes pour la gestion 2023, nous avons l'honneur de vous soumettre conformément aux termes de référence, notre rapport définitif concernant le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) devenu Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage. Ce rapport tient compte des commentaires du MASAE reçus par différents mails en date 22 août 2024.

Nous avons effectué notre revue sur la base des termes de référence (TDR) du contrat de services signé entre l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) et le cabinet Grant Thornton.

Selon les TDR, la mission a pour objectif principal de vérifier la conformité du processus de passation et d'exécution des marchés conclus en 2023 par les autorités contractantes ciblées, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des Obligations de l'Administration, le Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics et leurs textes d'application.

**SYNTHESE DE NOS TRAVAUX**

Le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage a, au cours de la gestion 2023, conclu cent cinquante (150) marchés pour un montant de **21 824 099 752 F CFA** selon la liste communiquée par la Cellule de Passation des Marchés du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage à l'ARCOP combinée à celle des marchés immatriculés à la DCMP.

Nous n'avons pas pu procédé au test d'exhaustivité, les documents comptables ne nous ayant pas été communiqués.

Nos travaux ont porté sur quatre-vingt-quatre marchés (84) pour un montant de **14 043 709 414 FCFA TTC** représentant 64% en valeur du total des marchés passés.

La sélection est présentée comme suit :

| Mode de passation                  | MAERSA         |                       |                      |                       |                 |            |
|------------------------------------|----------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------|------------|
|                                    | Marchés passés |                       | Marchés sélectionnés |                       | Echantillonnage |            |
|                                    | Nombre         | Montant               | Nombre               | Montant               | Nombre          | Montant    |
| AOI                                | 1              | 137 403 920           | 1                    | 137 403 920           | 100%            | 100%       |
| Appel d'Offres Ouvert > 1 milliard | 3              | 8 247 849 471         | 3                    | 8 247 849 471         | 100%            | 100%       |
| Appel d'Offres Ouvert              | 20             | 2 314 095 793         | 6                    | 772 115 630           | 30%             | 33%        |
| Appel d'Offres Ouvert > seuil DCMP | 5              | 2 169 107 303         | 1                    | 589 970 978           | 20%             | 27%        |
| Appel d'Offres Restreint           | 8              | 4 673 001 037         | 8                    | 673 001 037           | 100%            | 100%       |
| Avenant de renouvellement          | 6              | 1 700 000 000         | 6                    | 1 700 000 000         | 100%            | 100%       |
| Avenant                            | 1              | -                     | 1                    | -                     | 100%            | 100%       |
| Avis à Manifestation d'intérêt     | 8              | 417 088 935           | 8                    | 417 088 935           | 100%            | 100%       |
| Consultation fournisseur           | 10             | 163 103 032           | 3                    | 68 150 500            | 30%             | 42%        |
| Demande de Cotation                | 1              | 528 500               | 1                    | 528 500               | 100%            | 100%       |
| DRP ouverte                        | 12             | 311 060 626           | 10                   | 283 615 461           | 83%             | 91%        |
| DRPCR                              | 56             | 683 997 015           | 17                   | 147 120 862           | 30%             | 22%        |
| DRPS                               | 7              | 19 864 120            | 7                    | 19 864 120            | 100%            | 100%       |
| Entente Directe                    | 12             | 987 000 000           | 12                   | 987 000 000           | 100%            | 100%       |
| <b>Total général</b>               | <b>150</b>     | <b>21 824 099 752</b> | <b>84</b>            | <b>14 043 709 414</b> | <b>56%</b>      | <b>64%</b> |

Au terme de nos travaux, les principaux constats peuvent être résumés comme suit :

#### CONSTATS D'ORDRE GENERAL

- L'arrêté n°037471 du 15 décembre 2022 nommant les membres de la commission des marchés du MAER a été transmis à l'ARCOP et à la DCMP par lettres numéro 00368/MAER et n°00369/MAER du 09 février 2023, en violation des dispositions de l'article 6 de l'Arrêté n° 00864 du 22 janvier 2015.
- L'Avis Général de Passation des Marchés a été publié dans le « Quotidien » du 14 et 15 janvier 2022, conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant CMP. Cependant, la publication de l'avis sur le site des marchés publics n'a pas été faite, en violation des dispositions de l'article 56 alinéa 3 du CMP.

- La Cellule de Passation des Marchés du MAER a déclaré avoir établi son rapport annuel sur la passation des marchés publics. Cependant, la transmission à l'ARCOP et à la DCMP n'a pas été effectuée, en violation des dispositions de l'article 145 du CMP qui dispose que ledit rapport soit communiqué avant le 31 mars de chaque année.
- La CPM du MAER n'a pas établi les rapports trimestriels des marchés, en violation des dispositions de l'Arrêté n°007115 du 23 mars 2023 et de l'article 146 du CMP.
- Le MAER n'a produit ni la situation des ventes des produits de DAO, ni la preuve de reversement de la quote-part de l'ARCOP, en violation à l'article 32 du Décret n° 2023-832 du 05 avril 2023 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la commande publique (ARCOP).
- Le dispositif d'archivage mis en place par le MAER est à améliorer. En effet, le classement des pièces constitutives des dossiers des marchés n'est pas systématique. La liasse de l'exécution n'est pas classée dans les dossiers pour l'essentiel.
- Nous avons relevé l'absence d'ANO de la CPM sur la procédure de passation, dans certains dossiers, en violation de l'article 1<sup>ER</sup> de l'Arrêté n°007115 du 23 mars 2023.
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural n'a pas procédé à la publication des avis d'attribution définitive comme celles des avis d'attribution provisoire sur le portail des marchés publics.
- Nous avons relevé l'absence de convocations des membres de la commission des marchés et certaines de celles versées dans le dossier n'ont pas respecté le délai de 5 jours, en violation de l'article 39 du CMP.
- L'absence de preuve de la restitution de la garantie de soumission a été constatée tout comme l'information immédiate des candidats non retenus du rejet de leur offre et la publication tardive après l'avis sur la proposition d'attribution.
- Des délais de passation anormalement longs ont été notés, ce qui ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure d'acquisition.
- L'approbation des marchés est souvent effectuée en dehors du délai de validité des offres et aucune demande de prorogation dudit délai n'a été fournie dans les dossiers.
- Nous avons relevé l'absence d'attestation d'existence de crédit et l'approbation de marchés avant la production de ladite attestation.
- Les délais entre l'ouverture des plis et l'attribution des marchés passés ne sont pas systématiquement respectés et aucune autorisation de la DCMP prorogeant ledit délai n'a été versé dans le dossier, violant ainsi les dispositions de l'article 71 du CMP et celles de l'article 5 de l'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023.
- La date d'approbation n'est pas mentionnée sur certains PVA des marchés.

- Nous avons relevé l'absence de lettres d'invitation comme celles d'information des candidats non retenus du rejet de leurs offres et un défaut de date de réception de celles produites pour s'assurer la simultanéité de leur remise.
- Pour 33% des AOO revus, la transmission de la garantie de soumission n'a pas été prouvée. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les candidats ont fourni une garantie de soumission conformément à l'article 114 du CMP.
- Pour les DRPCR
  - Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023.
  - Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
  - Le défaut de transmission des résultats de l'attribution des DRPCR à la DCMP, en violation des dispositions de l'article 4 de l'Arrêté n°7118 du 23 mars 2023.
- Le défaut de publication des avis d'attribution provisoire et définitive sur le site des marchés, en violation des dispositions des articles 84 alinéa 3 et 86 alinéa dernier du CMP.

#### CONSTATS SPECIFIQUES A LA PASSATION ET A L'EXECUTION FINANCIERE DES MARCHES EXAMINES

##### ❖ LES MARCHES CONCLUS PAR AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Notre sélection a porté sur huit (08) marchés passés par avis à manifestation d'intérêt au cours de la gestion 2023 présentés au point 4 du rapport.

Pour deux (02) des marchés, en dehors des constats d'ordre général, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

Pour les six (06) marchés restants, en plus des constats d'ordre général, nous avons noté les constats spécifiques ci-après :

##### **Sélection d'un consultant pour l'étude et le contrôle des travaux de réalisation de projets d'infrastructures socioéconomiques dans la région de S2dhiou**

La mission devait commencer le 27 octobre 2023, selon l'ordre de service de démarrage (OSD) pour un délai de 3 mois soit une réception théorique le 26 janvier 2024. Nous avons relevé une lettre de mise en demeure du 25 janvier 2024, reçue le même jour pour défaut de dépôt des livrables suite à laquelle l'APS est transmis le 20 février 2023. Toutefois, nous avons constaté que la preuve de l'application des pénalités de retard n'a pas été produite.

##### **Sélection d'un consultant pour les services d'audit de performances environnementales et sociales du PROVALE-CV pour les exercices 2021 et 2022**

La convocation des membres de la commission pour l'ouverture des offres financières est datée du 27 juin 2022 alors que la séance est prévue le 03 juin 2022.

### **Sélection de cabinets pour la réalisation de cinq plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) pour les communes sélectionnées dans la zone des Niayes**

- ✓ Les lots 4 et 5 ont été déclarés infructueux. Cependant, puisqu'il s'agit d'un dépassement budgétaire des propositions de SONED AFRIQUE, le marché devait être déclaré « sans suite », en lieu et place d'infructueux, conformément aux dispositions de l'article 66 du CMP.
- ✓ Le rapport d'évaluation des offres techniques du 14 juin 2023, n'est pas signé par les membres de la commission d'évaluation.
- ✓ Le PV d'attribution est établi le 16 juin 2023, mais les soumissionnaires n'ont été informés que le 28 août 2023, soit plus de deux mois après.
- ✓ Dans le procès-verbal d'adoption du rapport d'évaluation combiné des propositions techniques et financières, la dernière partie est dédiée à l'avis de la CPM, qui « a adopté sans réserve les conclusions du rapport financier dans le cadre du marché... recommande l'attribution des lots... ». Il convient de rappeler que la CPM ne doit pas intervenir dans les travaux de la commission des marchés et de surcroît signer les PV y relatifs. Ce PV n'a été signé que par le Président de la CM et le Responsable de la CPM.
- ✓ SONED AFRIQUE, dont les offres avaient été déclarées sans suite pour cause de dépassement budgétaire, avait proposé un montant de 68 770 000 FCFA aussi bien pour le lot 4 que le lot 5. Cependant, des négociations ont été menées avec cette société qui propose finalement un montant total de 58 000 000 FCFA pour les deux lots, après une réduction drastique des prix et un changement d'une partie du personnel clé. L'offre financière initiale a été ainsi réduite de plus de la moitié.
- ✓ Le marché s'est déroulé pratiquement sur une année, ceci ne milite pas en faveur du principe de célérité.

### **Recrutement d'un consultant individuel pour une évaluation des travaux de finition des cinq (05) antennes et abreuvoirs dans la région de Matam**

L'offre financière faite par le candidat classé premier, après évaluation des AML, n'est pas mentionnée dans le PV d'ouverture des propositions technique et financière.

### **Etude et de contrôle des travaux de 36 km de pistes d'accès dans la région de Sédhiou**

- Le procès-verbal d'ouverture des offres techniques et le procès-verbal d'ouverture des offres financières présentent des incohérences. En effet, la date du document mis à notre disposition indique que le procès-verbal d'ouverture des offres techniques est intervenue le 19 septembre 2022, alors que le procès-verbal d'ouverture des plis des offres financières est daté du 31 juillet 2022.
- La signature du contrat (27 décembre 2022) est intervenue avant la publication de l'avis d'attribution provisoire de marché n°C\_PAPSEN\_001 (16 janvier 2023), en violation de l'article 85 du CMP qui dispose que « les marchés sont transmis à la personne responsable du marché pour signature, dans un délai minimum de dix (10) jours suivant la publication ou notification de l'avis d'attribution visé à l'article 84 du présent décret ».

### **Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et**

**du plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP), pour le programme national de développement intégré de l'élevage au Sénégal (PNDIES)**

Aucune durée de validité des offres n'a été indiquée ni sur l'avis à manifestation d'intérêt, ni sur le rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt ou autres. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer que le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais impartis.

❖ **EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES OUVERTS (AOO)**

Notre examen a porté sur onze (11) marchés passés par appel d'offres ouvert au cours de la gestion 2023 présentés au point 4 du présent rapport. Pour cinq des marchés, en dehors des constats d'ordre général, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques. Pour les sept (07) marchés restants, en plus des constats d'ordre général, nous avons noté les constats spécifiques ci-après :

 **AOO Acquisition d'images modèle numérique de terrain (MNT)**

- ✓ La date de la copie de la publication de l'AAO est illisible, ce qui ne nous permet pas de nous assurer du respect du délai exigé par rapport à la date de réception des plis ;
- ✓ Un des membres de la CPM est signataire du rapport d'évaluation, ce qui est contraire aux dispositions de l'article premier de l'arrêté n° 007115 du 23 mars 2023.

 **AOO Travaux d'aménagements d'ouvrages hydro agricoles à Kaffrine et à Thiès en deux lots**

- ✓ La preuve de la publication de l'avis d'appel d'offres et de l'avis d'attribution provisoire n'est pas transmise dans le dossier soumis à la revue.
- ✓ Nous avons relevé une incohérence de date sur l'OSD du lot 2 qui est daté le 03 janvier 2023 pour un démarrage le 03 janvier 2024.

 **AOI N° F\_PADAER II\_003 : Fourniture d'équipements (matériels de transformation de fruits et légumes, matériels de transformation de céréales, matériels et mobiliers de bureau) pour les 4 hubs de transformation de produits locaux, répartis en deux lots**

- ✓ La copie du contrat du lot 2, classée dans le dossier n'est pas enregistrée.
- ✓ L'avis du FIDA sur l'évaluation et l'attribution du marché n'a été délivré que le 29 août 2023, alors que les candidats ont été informés depuis le 27 juin 2023 et l'avis d'attribution provisoire publié le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

 **AOO N° T\_PROVALE\_069/22 Travaux d'aménagements d'ouvrages hydro-agricoles à Kaolack et Fatick en deux lots .**

- Le PV d'attribution du lot 2 et le rapport d'évaluation des offres présentent des incohérences. En effet la date du PV d'attribution du lot 2 mis à notre disposition est le 09 mars 2023, alors que le rapport d'évaluation est daté du 15 mai 2023.
- Les contrats transmis (lot 1 et lot 2) n'ont pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts.

#### **AOO T\_01/2023/C19/PASA Travaux de construction de magasins de stockage en deux lots**

- Il s'est écoulé un délai de plus d'un mois entre la publication de l'avis d'attribution (15 juin 2023) et l'attribution provisoire du présent marché, en violation de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- Les contrats transmis (lot 1 et lot 2) n'ont pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts.
- Les offres des soumissionnaires ne sont pas jointes dans les dossiers. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect des critères d'évaluation conformément au DAO.
- Un retard a été constaté dans la délivrance des attestations d'existence de crédits. En effet les attestations d'existence de crédit datées du 21 juin 2023 ont été délivrées cinq (05) jours après la signature des contrats.

#### **AON° F\_DPV\_026 Acquisition de matériels phytosanitaire (drone) pour la campagne agricole**

Il s'est écoulé un délai anormalement long de treize (13) jours entre le rapport d'évaluation des offres (13 septembre 2022) et l'attribution du marché (26 septembre 2022), en violation de l'article 84 du CMP.

#### **AOO T\_04/2023/C19/PASA Travaux de finition des ouvrages de génie civil de quatre (04) forages dans les régions de Louga et Matam en deux lots**

- Il s'est écoulé un délai de plus d'un mois entre la publication de l'avis d'attribution (15 juin 2023) et l'attribution provisoire du présent marché, en violation de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- Le contrat transmis du lot 1 n'a pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts.

#### **EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES RESTREINTS (AOR)**

Notre sélection a porté sur huit (08) marchés passés par ce mode au cours de la gestion 2023. Cependant, un marché ne nous a pas été communiqué. Il s'agit du marché relatif à la fourniture et l'installation de petits équipements de laboratoire n° F0393/23-DK d'un montant de 850 987 295 F CFA.

Ainsi, nos travaux ont porté sur sept (7) marchés présentés au point 4 du présent rapport.

Pour un des marchés, en dehors des constats d'ordre général, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

S'agissant des six marchés restants, en plus des constats d'ordre général cités ci-avant, nous avons noté les constats spécifiques ci-après :

#### **Fournitures de pièges à mouche de fruits en deux lots**

- ✓ Nous avons relevé un délai anormalement long (4 mois environ) entre la première saisine le 18 juillet 2023 (il y en eu 5) et la réponse de la DCMP le 21

novembre 2023 pour ANO sur le rapport d'analyse et l'attribution provisoire du marché ;

- ✓ L'ANO de la DCMP sur l'évaluation et l'attribution provisoire a été donné le 21 novembre 2023. Cependant, jusqu'au moment de notre intervention en juillet 2024 le contrat n'a pas été signé.

 **AOR travaux d'aménagements prioritaires de 50,54 ha pour la revitalisation de PIV de type 3 et la réalisation de PPM féminins de type 3 dans le Bassin arachidier (régions de Thiès, Diourbel, Fatick) dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIS)**

Les contrats n'ont pas été transmis avec le dossier, ce qui ne permet pas de s'assurer qu'ils ont été approuvés dans les délais de validité des offres.

 **AOR N° F-DPV -160 Acquisition divers véhicules de traitement pour le compte de la Direction de la protection des végétaux**

Du fait de l'absence de documents essentiels à la procédure tels que l'autorisation de la Présidence de la République pour l'acquisition des véhicules, l'ANO de la DCMP sur le projet de contrat, le contrat, l'attestation d'existence de crédit, la notification du marché, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ce marché.

 **AOR N° F\_DPV\_011 : fourniture de produits phytosanitaires à la DPV au titre de la campagne agricole 2023 attribué à ALBISIA et SPIA**

- Les échanges entre la DCMP et le MAERSA portant sur la demande d'autorisation de passer le marché par appel d'offres en urgence ont duré plus d'un an (15 mai 2022 au 13 juin 2023). Ce qui ne favorise pas le respect du principe de célérité édicté par le CMP.
- La convocation de la commission des marchés pour l'ouverture des plis est datée le 30 juin 2023 pour une séance d'ouverture des plis le 07 juillet 2023. Cependant, la date prévue pour le dépôt et l'ouverture des offres était fixée au 28 juin 2023 (lettres d'invitation du 16 juin 2023). Aucun document portant sur le report de date de dépôt (07 juillet 2023) n'a été joint au dossier. Nous avons constaté qu'un registre de dépôt des offres, une feuille de présence à l'ouverture des plis signée par deux soumissionnaires le 28 juin 2023 ont été joints au dossier (aucun PV d'ouverture à cette date n'a été joint au dossier).
- Le contrat n'est pas joint au dossier.
- Nous estimons que la procédure de ce marché s'est déroulée sur une longue période pour un AOR passé en urgence.

 **AOR N° F\_DPV\_045 : Fourniture de matériels de traitement phytosanitaire attribué à SPIA**

- Il est indiqué au point IC 11.1 (g) des données particulières que les pièces qui y sont requises « devront obligatoirement être fournies à la signature du contrat ». Pour rappel, l'article 44 du CMP dispose « les documents prévus aux points a) à f) et éventuellement h), i) et j) du présent article, non fournis ou incomplets, sont exigibles

dans un délai au plus égal à celui imparti à l'autorité contractante pour prononcer l'attribution provisoire ;... ».

- Les échanges entre la DCMP et le MAERSA portant sur la demande d'autorisation de passer le marché par appel d'offres en urgence, ont duré un peu moins de deux mois (17 août 2023 au 05 octobre 2023). Ce qui ne favorise pas le respect du principe de célérité édicté par le CMP.
- A l'examen du rapport d'évaluation, nous avons noté que sur la vérification des critères de qualification, concernant le lot 6, il est mentionné le soumissionnaire ALBISIA, en lieu et place de SPIA. La même remarque est faite sur la fiche portant proposition d'attribution mais cette fois sur le lot 5.
- L'examen de l'attestation d'existence de crédits du lot 1 porte sur un montant de 339 840 000 FCFA. La facture proforma de SPIA du 18 janvier 2024 qui y est jointe indique le même montant en TTC et le montant HTVA est de 288 000 000 FCFA. Cependant, ce montant HTVA avait été considéré à l'ouverture, à l'évaluation et à l'attribution comme le montant TTC de l'offre.
- Le contrat n'est pas joint au dossier.

 **AOR N° F-PADAER II-101 : Acquisition de neuf tracteurs et accessoires pour les CUMA attribué à SEN SOCIETE SENEGALAISE D'EQUIPEMENTS**

- La demande de l'AC adressée à la DCMP le 22 mai 2023 pour exposer les motifs pour passer l'AOR n'a pas été jointe au dossier. La réponse de la DCMP du 25 mai portant sur ses observations n'est pas non plus classée dans le dossier.
- Nous estimons que le délai de préparation des offres de 17 jours est trop long pour un AOR en procédure d'urgence.
- Lors de l'évaluation des critères de qualification, nous avons noté dans le tableau y relatif que le critère « service après-vente » était jugé conforme, cependant, dans le commentaire effectué par la commission, il est noté que le « service après-vente » est à fournir.
- Le contrat n'est pas joint au dossier.
- Nous estimons que la procédure de ce marché s'est déroulée sur une longue période pour un AOR passé en urgence. Nous rappelons que le Pôle des Marchés Publics de Tambacounda avait mentionné dans son ANO du 06 juin que « l'observation d'un délai assez long avant le lancement de la procédure peut amener à une révocation de ladite autorisation. »

❖ **EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE**

Notre examen a porté sur dix (10) marchés passés sous ce mode au cours de la gestion 2023 présentés au point 4 du présent rapport.

- Pour un marché, nous n'avons pas relevé de constats spécifiques.
- Deux des marchés ont été classés sans suite. Il s'agit des marchés ci-après :
  - o Acquisition de produits chimiques et verrerie (convention: pour le compte de l'INP) ;
  - o Acquisition de minéralisateur à micro-onde, distributeur d'échantillons (convention: pour le compte de l'INP).

S'agissant des sept (07) marchés restant, nous avons notés les constats spécifiques ci-après :

- ✚ **DRP CO S\_FADSR\_022 Sélection d'un prestataire pour assurer la prise en charge de l'assurance maladie du personnel de FADSR pour un montant de 20 983 200 F CFA TTC**

En dehors des constats d'ordre général, nous n'en avons pas relevé d'autres.

- ✚ **DRP CO S Couverture assurance maladie du personnel permanent du projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga Matam et Kaffrine (PQS /LOU MA KAF) pour un montant de 20 405 000 F CFA TTC**

- ✓ Entre la notification d'attribution le 16 février 2023 et la publication le 11 mars 2023, il y a eu 24 jours, en violation de l'article 84.3 du CMP.
- ✓ L'article 11 du programme d'activités du contrat indique que la durée du contrat est de 10 mois alors que sur la facture de primes, il est mentionné 12 mois (11 avril 2023 au 10 avril 2024).

- ✚ **DRP CO F\_07/2023/C19/PASA Acquisition de petits matériels destinés aux CRGE/CDGE dans le cadre de l'appui aux dispositions One Health pour un montant de 24 578 200 F CFA TTC**

- ✓ Le temps mis entre la notification d'attribution provisoire le 25 mai 2023 et la publication le 15 juin 2023, est de 22 jours, en violation de l'article 84.3 du CMP.
- ✓ Nous avons relevé l'absence de l'ordre de service de démarrage, ce qui ne nous permet pas de nous prononcer sur le respect du délai contractuel de 60 jours.

- ✚ **Assurance maladie du personnel et des membres de leurs familles pour un montant de 20 338 500 FCFA TTC attribué à Wafa Assurance Senegal**

- ✓ Lors de l'évaluation des critères de qualification, nous avons noté dans le commentaire relatif au critère « Personnel » que la liste du personnel a été proposée mais aucun CV n'a été joint pour permettre d'apprécier les expériences professionnelles et la durée dans les postes occupés. Nonobstant cela, il est indiqué que le candidat remplit ce critère, ce qui est contraire au premier commentaire émis par la commission d'évaluation.
- ✓ Les déclarations de non conflit d'intérêt des membres du comité d'évaluation n'ont pas été signées par ces derniers.
- ✓ Nous avons noté plusieurs incohérences sur les documents de marché :
  - L'attestation d'existence de crédits (30 octobre 2023) a été délivrée après approbation du marché (17 septembre 2023) ;
  - La date de signature n'est pas apposée sur l'acte d'engagement ; cependant sur la page de garde, il est inscrit la date du 14 août 2023 comme date de signature ;
  - le marché a été enregistré le 14 août 2023, bien avant l'approbation (17 septembre 2023) et l'immatriculation du marché (13 novembre 2023).

- ✚ **Acquisition de tricycles en deux (02) lots**

- L'avis d'appel à la concurrence et la publication de l'avis d'attribution ne nous ont pas été transmis.

- Le présent marché a fait l'objet de résiliation. Toutefois la lettre de résiliation n'a pas été jointe dans les dossiers.

#### **Acquisition de génétiques améliorées et de noyaux reproducteurs**

- Le PV d'ouverture plis mis à notre disposition n'a pas l'objet de signature par les membres de la commission des marchés, en violation de l'article 68 alinéa 4 du CMP.
- Aucune preuve de la restitution de la garantie de soumission n'a été produite à la mission.
- L'avis d'appel à la concurrence et la publication de l'avis d'attribution ne nous ont pas été transmis.
- Il en est de même des offres des soumissionnaires et des documents relatifs à l'exécution. Toutefois, nous constatons que le présent marché a fait l'objet de résiliation. Néanmoins, aucun document concernant la résiliation (Lettre de mise en demeure, l'arrêté de résiliation signé) ne nous a été communiqué.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de 151 jours soit plus de 4 mois entre le délai fixé pour l'exécution du marché (réception effective prévue le 21 octobre 2023) et l'arrêté de résiliation (20 mars 2024) joint dans le dossier.

#### **Travaux de construction de quarante-cinq (45) abris d'élevage (bergeries) pour les OP de première génération dans la région Kédougou (FONGOLIMBI, BEMBI, MISSIRA SIRIMANA, NAFADJIE ET SAROUDIA)**

- La fiche d'immatriculation est antérieure à la signature du contrat. En effet, la signature du contrat est intervenue le 15 août 2023, alors que la fiche d'immatriculation est datée du 25 juillet 2023.
- Le délai d'exécution est de 04 mois à compter de la notification du marché. La notification ne nous a pas été communiquée, toutefois, l'ordre de service de démarrage est intervenu le 03 octobre 2023, soit une réception théorique prévue le 03 février 2024. Cependant la réception effective est intervenue le 06 mars 2024, soit un retard 32 jours sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.
- Le contrat prévoit que les paiements doivent intervenir dans un délai de 10 jours après présentation de factures contrôlées conformes. La facture de décompte avec Visa de l'AC est en date du 15 mars 2024 et l'ordre de virement n'est intervenu que le 08 mai 2024 ce qui dépasse largement les délais de 10 jours.

#### **EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE**

Notre sélection a porté sur dix-sept (17) marchés passés sous ce mode au cours de la gestion 2023. Cependant, trois marchés n'ont pas été portés à notre connaissance.

Par conséquent nos travaux ont porté sur 14 marchés présentés au point 4 du présent rapport.

En plus des constats d'ordre général cités ci-avant, nous avons noté les constats récurrents ci-après :

 **DRP N°F\_DBRLA\_056 ACQUISITION DE FOURNITURE DE BUREAU ET DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES en 02 lots**

- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- La durée de validité des offres est de 30 jours et l'ouverture des plis est intervenue le 01 mars 2023. Cependant aucun contrat n'a été joint au document transmis. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les délais de souscription et d'approbation du contrat.

 **DRP N°F\_DHORT-PDFMJ\_030 ACQUISITION DE MATERIELS D'AVICULTURE**

- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- Le rapport d'analyse des offres mentionne des montants différents et renvoie au soumissionnaire Entreprise CMD pour un montant de 14 155 280 FC CFA TTC.
- Les offres des soumissionnaires sont incomplètes car composées uniquement que de factures proforma.
- Le contrat et le Dossier présentent des incohérences sur le délai d'exécution. En effet sur le contrat le délai d'exécution est de 30 jours après réception du bon de commande alors que dans le Dossier le délai d'exécution mentionné est de 30 jours après notification d'attribution du marché.

 **DRP N°F\_DHORT-PDFMJ\_031 ACQUISITION DE SUBSTRAT**

Une absence de la date de réception des lettres d'invitation adressées aux soumissionnaires a été notée, rendant impossible notre appréciation sur la simultanéité de la transmission de ces lettres.

 **DRP N°F\_PIESAN\_001 ACQUISITION DE DEUX MOTOS TOUT TERRAIN POUR LA SURVEILLANCE FORESTIERE**

- Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison, sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.

 **DRP N°S\_DAPS\_073 ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULE**

- Le délai d'exécution n'est pas précisé. Par conséquent nous ne pouvons pas nous prononcer sur le respect des délais de réception.
- Nous avons relevé également un écart non justifié de 3 737 060 F CFA TTC entre le montant attribué [7 482 380 F CFA TTC] et le montant réglé [3 745 320 F CFA TTC].

 **DRP N°F\_09/2023/C19/PASA ACQUISITION DE MANGEOIRES ET D'ABREUVOIRS**

- Le délai d'exécution est de 30 jours après réception de la notification définitive. Cependant, aucune réception définitive ne nous a été communiquée. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le respect du délai de livraison.

 **DRP N°T\_08/2023/C19/PASA TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU ET DE CONFECTION DE MOBILIERS DE BUREAU DANS LES CENTRES DE GROUPE**

- Le rapport d'évaluation estime conforme l'ensemble des offres reçu alors qu'aucune facture proforma n'a été versé dans le dossier.
- Nous remarquons également l'absence dans le dossier des Factures proforma des soumissionnaires ainsi que les documents attestant de leurs existences effectives.
- Le délai d'exécution est de 02 mois à compter de la notification du marché. La notification du marché est intervenue le 12 novembre 2023, soit une réception théorique prévue le 12 janvier 2024. Cependant la réception effective est intervenue le 25 mars 2024, soit un retard de 73 jours.
- Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison, sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.

 **DRP N° F\_PADAER II\_064 ACQUISITION DE PNEUS POUR VEHICULES DU PADAER II**

- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- Nous remarquons également l'absence dans le dossier des Factures proforma du troisième soumissionnaire ETS FADEL.
- Le rapport d'évaluation estime conforme l'ensemble des offres reçu alors que seules les factures proforma de l'attributaire du marché et Général Pneumatique ont été versées dans le dossier. Nous constatons le défaut de la facture proforma de ETS FADEL et en dépit de cela, la commission a estimé conforme l'ensemble des offres reçues.

 **DRP CR ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN HYGIENIQUE**

- ✓ A la préface du Dossier, il est fait référence à l'article 77 du CMP alors que dans le nouveau code, il s'agit de l'article 79 ;
- ✓ Les noms des destinataires ne sont pas mentionnés sur la lettre d'invitation mais c'est plutôt une feuille annexée sans les noms ou il est apposé les cachets des candidats ;

- ✓ Le montant attribué est 13 998 340 F CFA TTC, alors sur le contrat le montant mentionné est 3 478 050 F CFA TTC.
- ✓ Les pénalités de retard n'ont pas été prévues dans le contrat en violation de l'article 13.h du CMP.

#### **DRP CR ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

- ✓ A la préface du Dossier, il est fait référence à l'article 77 du CMP alors que dans le nouveau code, il s'agit de l'article 79 ;
- ✓ Les pénalités de retard n'ont pas été prévues dans le contrat en violation de l'article 13.h du CMP ;
- ✓ Aucune preuve n'est fournie pour la publication de l'attribution sur le portail des marchés publics.

#### **DRP CR F\_DA\_161 ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

- ✓ A la préface du Dossier, il est fait référence à l'article 77 du CMP alors que dans le nouveau code, il s'agit de l'article 79 ;
- ✓ Les lettres d'information des candidats ne sont pas datées. Leur remise n'est pas simultanée car, elles ont été reçues respectivement le 14 pour AL MOUYASSA PRESTIGE attributaire, le 17/07/23 pour IGS et ECOTRAX et non précisée pour INTERGLOL SERVICES, en violation de l'article 3 de l'arrêté 007118 du 23 mars 2023.

#### **DRP CR RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR DES ATELIERS DE FORMATIONS**

- ✓ Les contrats n'ont pas été transmis avec le dossier ;
- ✓ Nous avons relevé que le cumul des montants attribués, soit un total de 14 400 000 F CFA dépasse le montant du budget de 7 000 000 F CFA.

#### **DRP CR AMI ATELIER DE FORMATION SUR EXCEL AVANCE**

- ✓ Aucun critère de qualification n'est indiqué dans le dossier ni sur la lettre d'invitation ;
- ✓ Le PV d'ouverture des plis n'a relevé que les offres financières car aucune information sur les documents demandés sur la lettre d'invitation n'a été évoquée ;
- ✓ Les offres sont constituées uniquement par la lettre de soumission et la facture proforma ;
- ✓ La lettre de marché n'a pas été adaptée ;
- ✓ Il n'a pas été incéré la clause des pénalités dans le contrat.

#### **DRP CR C-FADSR -021 SELECTION D'UN CABINET POUR LES SERVICES D'AUDIT DES COMPTES DU FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL (FADSR) POUR LA GESTION 2022**

En dehors des constats d'ordre général, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

#### ❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX SIMPLE

Notre sélection porte sur sept (07) marchés passés par DRP simple au cours de la gestion 2023 présentés au point 4 du présent rapport.

Aucun des marchés n'a été soumis à la mission. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ces marchés.

#### ❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR CONSULTATION FOURNISSEUR

Notre examen a porté sur trois (03) marchés passés sous ce mode au cours de la gestion 2023 présentés au point 4 du présent rapport.

Pour un des marchés, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

S'agissant des deux (02) marchés restants, en plus des constats d'ordre général cités ci-avant, nous avons noté les constats spécifiques ci-après :

##### **Consultation fournisseur Pour la souscription d'une police assurance pour le personnel de l'UCG PARIIS**

- ✓ Le cahier de charge n'est pas joint dans le dossier qui nous a été soumis.
- ✓ Les convocations des membres pour l'ouverture des offres financières et l'attribution du marché pour des séances à tenir respectivement le 03 mars 2023 et le 17 mars 2023 ne sont pas datées, en violation à l'article 39 du CMP.

##### **Fourniture d'appareils de traitement autoportés pour le compte de la DPV pour un montant de : 34 960 0000 FCFA HTVA**

Nous avons noté une absence de simultanéité dans la transmission des lettres d'invitation adressées aux soumissionnaires pour le dépôt de leur offre.

#### ❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE

Notre examen a porté sur douze (12) marchés passés sous ce mode au cours de la gestion 2023 présentés au point 4 du présent rapport. En dehors des constats d'ordre général, il n'a pas été constaté d'anomalies spécifiques.

#### ❖ EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PASSES PAR DEMANDES DE COTATION

Notre examen a porté sur un (01) marché passé par Demande de cotation au cours de la gestion 2023. Il s'agit du marché : « F\_PADAERII\_123 : Acquisition de petits matériels pour la production fourragère pour un montant de 528 500 F CFA ». En dehors des constats d'ordre général, il n'a pas été constaté d'anomalies spécifiques.

#### ❖ EN CE QUI CONCERNE LES AVENANTS

Notre sélection a porté sur sept (07) marchés passés sous ce mode. Cependant l'Avenant n°1 au marché n° F0731/21 relatif à l'acquisition de matériels et installation pour la mise en place d'un système d'irrigation par aspersion sur 500ha, de stations de conditionnement pour une

plantation de 200ha et de câble ways pour une plantation de 200ha sans incidence financière n'a pas été soumis à la revue. Ainsi nos travaux ont porté sur six avenants au cours de la gestion 2023 présentés au point 4 du présent rapport.

En dehors des constats d'ordre général, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

#### CONSTATS SPECIFIQUES A L'EXECUTION PHYSIQUE

L'objectif principal de la mission de revue physique est de procéder à l'audit de l'exécution technique et physique des marchés en vue de s'assurer de la performance des opérations, la conformité technique et la qualité des prestations réalisées. Ainsi, dans le cadre de nos travaux, notre échantillon a porté sur dix-sept (17) marchés, présenté au point 4 du présent rapport.

Au terme de l'inspection physique, nos travaux nous ont permis de nous assurer de la réalité des prestations et de leur conformité avec les documents contractuels sur huit (08) marchés des dix-sept sélectionnés pour l'inspection. Sur les neufs marchés restants il y a un qui a fait l'objet de résiliation et pour les huit il y a une absence d'information sur l'exécution, ce qui ne nous permet pas de nous prononcer.

#### OPINION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION

A notre avis, du fait des anomalies listées ci-avant, de la carence documentaire et sur la base de notre échantillon, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural des dispositions du CMP ne s'est pas conformé aux dispositions des textes en matière de passation et d'exécution des marchés.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de notre considération distinguée.

**Boubacar NDIAYE**  
**Associé**



## TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....</b>                                                                          | <b>20</b> |
| 1.1. CONTEXTE .....                                                                                                         | 21        |
| 1.2. OBJECTIFS DE LA MISSION ET RAPPEL DES TDR .....                                                                        | 21        |
| <b>2. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS .....</b>                                                                           | <b>24</b> |
| 2.1. LE CADRE JURIDIQUE .....                                                                                               | 25        |
| 2.2. LE CADRE INSTITUTIONNEL .....                                                                                          | 28        |
| 2.3 SEUILS DE PASSATION DES MARCHES.....                                                                                    | 29        |
| <b>3. METHODOLOGIE DE REVUE .....</b>                                                                                       | <b>32</b> |
| 3.1 CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA METHODOLOGIE .....                                                                      | 33        |
| 3.2 COORDINATION GENERALE DE LA MISSION.....                                                                                | 33        |
| 3.3 PHASE DE PRE AUDIT.....                                                                                                 | 33        |
| 3.4 PHASE DE REVUE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES .....                                                            | 35        |
| 3.5 AUDIT DE L'EXECUTION PHYSIQUE DES MARCHES .....                                                                         | 36        |
| 3.6 PHASE DE CONTROLE DE LA QUALITE ET DE REVUE INDEPENDANTE .....                                                          | 37        |
| 3.7 PHASE DE RESTITUTION DES RAPPORTS.....                                                                                  | 38        |
| <b>4. SYNTHESE DE LA REVUE.....</b>                                                                                         | <b>39</b> |
| 4.1. CONSTAT RELATIF AU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, A L'ORGANISATION, ET A L'ENVIRONNEMENT DE LA PASSATION DES MARCHES ..... | 40        |
| 4.2. CONSTATS RELATIFS AUX MARCHES EXAMINES .....                                                                           | 43        |
| 4.3. CONSTATS RELATIFS A L'EXECUTION FINANCIERE.....                                                                        | 76        |
| 4.4. CONSTATS RELATIFS A L'AUDIT PHYSIQUE (MATERIALITE, EXECUTION PHYSIQUE).....                                            | 76        |
| 4.5. SYNTHESE DES NON CONFORMITES ET RECOMMANDATIONS .....                                                                  | 82        |
| 4.6. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES .....                                                                            | 84        |
| <b>5. STATISTIQUES DES ANOMALIES .....</b>                                                                                  | <b>87</b> |
| <b>6. ANNEXES .....</b>                                                                                                     | <b>90</b> |

## **1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION**

## 1.1 CONTEXTE

Conscient du volume important de dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation, essentielles à une bonne gouvernance, dans un Etat de droit, le Gouvernement du Sénégal a procédé à une profonde réforme de son système de passation de marchés publics. Cette réforme aligne le système sénégalais sur les meilleures pratiques internationales en la matière, notamment en transposant les directives de l'UEMOA relatives à l'harmonisation des marchés publics des Etats membres de l'Union. Elle comporte d'importantes innovations par rapport à la réglementation antérieure en ce qu'elle consacre la régulation, institue le recours suspensif des soumissionnaires au stade de la passation de marchés, rationalise le contrôle a priori, supprime les régimes dérogatoires, prône la réduction des délais, l'allègement des procédures, une plus grande responsabilisation des Autorités Contractantes (AC) accentuée par le relèvement des seuils de revue a priori de la Direction centrale des Marchés Publics (DCMP), l'introduction de nouveaux modes de passation de marché publics (accord cadre, offre spontanée, Demande de renseignements et de Prix à compétition ouverte) et la systématisation du contrôle a posteriori.

Au plan institutionnel, la réforme a contribué à la création de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) sous forme d'autorité administrative indépendante, distincte du service administratif chargé du contrôle a priori de la passation des marchés, en l'occurrence la Direction Centrale des Marchés publics (DCMP).

Les missions de l'ARCOP, autorité administrative indépendante dotée de l'autonomie financière, s'organisent autour du principe qui vise à séparer les fonctions de contrôle des marchés publics (conférées à la DCMP) des fonctions de régulation qui lui permettent d'intervenir sur l'ensemble du secteur, tant à travers des missions d'assistance dans l'élaboration des politiques ou de la conception d'outils de passation (documents et formulaires standards...), qu'en matière de formation ou de développement du cadre professionnel en plus des fonctions mêmes qui constituent le cœur de la régulation, l'audit et le règlement des conflits.

En particulier, l'ARCOP est tenue de faire réaliser, à la fin de chaque gestion budgétaire, un audit indépendant en vue de contrôler et suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés et conventions.

La présente mission concerne, donc, la mise en œuvre d'une revue indépendante pour la vérification, en référence au décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics (CMP), ou à la Convention applicable, de la transparence et des conditions de régularité des procédures d'élaboration, de passation et d'exécution des marchés publics des AC sélectionnés par l'ARCOP au titre de l'exercice 2023. Elle doit aussi permettre d'identifier les marchés susceptibles de fraude ou de malversations pouvant conduire à une enquête. La mission rêvait désormais non seulement une mission de vérification de conformité des procédures mais aussi la détection de fraude ou de malversation dans les procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

## 1.2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RAPPEL DES TDR

La mission a pour objectif principal, de procéder à la revue a priori des procédures de passation et d'exécution des marchés conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année 2023 par les autorités contractantes concernées, afin de mesurer leur degré de respect des

dispositions et principes édictés par le Code des Marchés et ses textes d'application et/ou les conventions de financement.

La mission vise les objectifs spécifiques suivants :

- ❖ se faire une opinion sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les contrats sélectionnés ; **l'opinion doit être fournie individuellement pour chaque autorité contractante** ;
- ❖ vérifier la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'économie, d'efficacité, d'équité et de transparence, édictés par le CMP ;
- ❖ fournir autant que possible, une opinion sur la qualité des contrats, incluant les aspects techniques et économiques ;
- ❖ identifier les cas de non-conformité des procédures avec les directives du CMP, en particulier dans les cas de rejet d'offres moins - disantes, de fractionnement de marchés, de non-respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non-respect des éléments constitutifs des cahiers des charges, de non-respect des seuils fixés pour les avenants, de non-respect des règles de publicité et de communication, etc. ; pour chacune des autorités contractantes, le consultant apportera un jugement sur l'acceptabilité de telles situations relativement aux dispositions du CMP ;
- ❖ procéder à la revue des recours gracieux des soumissionnaires pour évaluer l'exhaustivité, l'efficacité et la pertinence de leur traitement par l'autorité contractante et établir le pourcentage des recours gracieux traités en conformité avec la réglementation en vigueur ; s'agissant des plaintes finalement soumises au Comité de Règlement des Différends de l'ARCOP, le consultant examinera aussi le degré d'application (en pourcentage), par l'autorité contractante, des décisions y relatives ;
- ❖ pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP), examiner la pertinence et la conformité à la réglementation des avis de cette direction ;
- ❖ dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- ❖ examiner et évaluer les situations d'attribution de marchés par entente directe : le consultant passera en revue l'ensemble des marchés passés par entente directe et déduira en fin de revue d'une part, les pourcentages en montant et en nombre des marchés de gré à gré par rapport à l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante et, d'autre part, les pourcentages en montant et en nombre des marchés de gré à gré non conformes à la réglementation en vigueur ; il évaluera aussi dans toute la mesure du possible la compétitivité des prix proposés dans les marchés par entente directe ;
- ❖ examiner la conformité de l'organisation en matière de passation de marchés et, fournir, au regard des dispositions prévues par le CMP et ses textes d'application, des recommandations en ce qui concerne le fonctionnement et les capacités des commissions internes de marchés, des cellules de passation de marchés et des différents contrôles internes ;
- ❖ examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques (manœuvres collusoires, manœuvres restrictives, manœuvres obstructives) telles qu'elles sont définies par la réglementation en vigueur,

- ❖ évaluer éventuellement le niveau de prise en compte des recommandations de l'audit précédent et leur application par l'Autorité contractante, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques au niveau de cette autorité,
- ❖ évaluer pour chaque marché faisant partie de l'échantillonnage, la performance par rapport aux délais édictés par le Code des Marchés publics,
- ❖ formuler des recommandations sous forme de plans d'actions précisant l'horizon de mise en œuvre, la (es) personne (s) ou entité (s) en charge de cette mise en œuvre et éventuellement les moyens nécessaires. Ce plan d'actions sera validé par le Consultant avec l'Autorité Contractante
- ❖ faire une situation des versements de la quote part de l'ARCOP sur les produits de vente des DAO ;
- ❖ faire des vérifications sur :
  - la prise en compte effective des observations de la DCMP sur les PPM publiées ;
  - l'enregistrement des contrats à la charge des titulaires ;
  - l'immatriculation des contrats ;
  - la production des cautions d'avance de démarrage et de bonne exécution ;
  - l'émission des ordres de service s'agissant des travaux ;
  - la réception par les commissions habilitées des travaux et fournitures ou validation des livrables ;
  - la mise à jour du manuel des procédures de marchés et DRP s'agissant des Etablissements Publics, Agences et Société à participation publique majoritaire (SPPM) et sa correcte application ;
  - la qualité du personnel de la cellule de passation des marchés ;
  - la prise en compte des avis de la CPM conformément à la réglementation ;
  - la tenue effective des registres de marchés côtés et paraphés.
- ❖ formuler des recommandations.

En ce qui concerne l'exécution des marchés, nous mettons un accent particulier sur :

- la revue documentaire, notamment le contrôle de la conformité et de l'exhaustivité du DAO, de la qualité des contrats attribués en analysant les évolutions et modifications qualitatives et quantitatives enregistrées entre l'attribution du contrat et sa mise en œuvre, eu égard aux exigences des clauses administratives générales ; le contrôle de la situation des réceptions/livraisons pour vérifier le respect des dates et des quantités livrées / réceptionnées ;
- le contrôle des délais prescrits aux différentes étapes de l'exécution des marchés et du paiement des avances et des factures, en cohérence notamment avec les spécifications du marché et le référentiel des délais d'exécution de la dépense publique ;
- l'application des pénalités de retard prévues ;
- l'état des marchés qui connaissent des difficultés d'exécution ;
- l'analyse des causes et conséquences des difficultés rencontrées.

## **2. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS**

Le système sénégalais des marchés publics est organisé dans un cadre juridique comprenant une partie législative et une partie réglementaire.

## 2-1 LE CADRE JURIDIQUE

Il est régi par un ensemble de textes parmi lesquels on peut noter :

### LES DIRECTIVES :

- Directive N° 04/2012/CM/UEMOA relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Directive N° 02/2014/CM/UEMOA relative à la réglementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée au sein de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine ;
- Directive n°4/2005/CM/ UEMOA du 09 Décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Directive n°5/2005/CM/UEMOA du 09 Décembre 2005 portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

### LES LOIS

- Loi 99-20 du 04 Mai 2009 portant loi d'orientation sur les Agences d'exécution ;
- Loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 sur la Cybercriminalité ;
- Loi organique 2011-15 du 08 Juillet 2011 relative aux lois de Finances, en application de la directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 Juin 2009 ;
- Loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code des collectivités locales ;
- Loi 2014 09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat public privé ;
- Loi 2020-01 du 06 janvier 2020 relative à la création et à la promotion de la start up au Sénégal ;
- Loi d'orientation 2020-02 du 07 janvier 2020 relative aux Petites et Moyennes Entreprises ;
- Loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé ;
- Loi n° 2022-07 du 19 avril 2022 modifiant la loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration, modifiée ;
- Loi d'orientation n°2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;
- Loi organique n° 2022-16 du 23 mai 2022 modifiant la loi organique n° 2017-09 du 17 janvier 2017 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2008-35 du 08 août 2008 sur la Cour suprême.

### LES DECRETS

- Décret 2005-576 du 22 Juin 2005 portant charte de Transparence et d'Ethique en matière de marchés publics ;

- Décret 2007-0434 du 23 Mars 2007 modifiant le Décret 81-844 du 20 Août 1981 relatif à la comptabilité des matières appartenant à l'Etat, aux Collectivités locales et aux Etablissements publics ;
- Décret 2007-546 du 25 Avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié par le Décret 2010-1396 du 20 Octobre 2010 ;
- Décret 2007-547 du 25 Avril 2007 portant création de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) ;
- Décret n° 2017-527 du 11 avril 2017 portant nomination des membres du Conseil de Régulation des Marchés publics ;
- Décret 2014-1212 du 22 Septembre 2014 portant Code des marchés publics ;
- Décret n°2020-22 du 7 janvier 2020 portant modification de l'article 76 du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant CMP ;
- Décret n° 2020-474 portant suspension de toute commande ou acquisition de véhicules Administratifs.
- Décret 2020-978 du 23 avril 2020 portant Réglementation générale sur la Comptabilité Publique ;
- Décret n°2022-1538 modifiant et complétant le décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant code des marchés publics ;
- Décret n° 2022 - 1777 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
- Décret 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés Publics ;
- Décret N° 2023-832 du 05 avril 2023, portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP.

## LES ARRETES

- Arrêté n°106 du 07 janvier 2015 pris en application des dispositions de l'article 141 du Code des Marchés publics et fixant les seuils de contrôle a priori des dossiers de marchés ;
- Arrêté n° 107 du 07 janvier 2015 pris en application de l'article 78 du Code des marchés publics relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demandes de renseignement et de prix ;
- Arrêté n°00860 du 22 janvier 2015 fixant les seuils en dessous desquels il n'est pas requis de garantie de soumission pris en application de l'article 114 du Code des Marchés publics ;
- Arrêté n°00861 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 44-f du Code des Marchés publics et fixant le modèle d'engagement des candidats à respecter les dispositions de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics ;
- Arrêté n°00862 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 36 alinéa 7 relatif aux commissions régionales et départementales dans les régions autres que Dakar ;
- Arrêté n°00863 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 79 du Code des marchés publics relatif aux procédures applicables aux marchés passés par certaines communes ;

- Arrêté n°00864 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 36-1 du Code des Marchés publics et fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes ;
- Arrêté n°000865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes pris en application des articles 35 et 141 du Code des Marchés publics ;
- Arrêté ministériel n°029343 du 30 août 2023 fixant les taux de la redevance de régulation des marchés publics et des contrats de partenariat public- privé;
- Arrêté ministériel n°00866 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 115 du Code des marchés publics fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution ;
- Arrêté ministériel n°7115 de la 23/03/2023 portant organisation et fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes ;
- Arrêté ministériel n°7116 du 23/03/2023 fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes ;
- Arrêté ministériel n°7117 du 23/03/2023 relatif aux commissions régionales et départementales des marchés publics dans les régions autres que Dakar ;
- Arrêté ministériel n°7118 du 23/03/2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix ;
- Arrêté ministériel n°7119 du 23/03/2023 relatif aux marchés passés par certaines communes ;
- Arrêté ministériel n°7120 du 23/03/2023 fixant le seuil au-delà duquel l'AC peut ne pas requérir la garantie de soumission ;
- Arrêté ministériel n°7121 du 23 mars 2023 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution ;
- Arrêté ministériel n°7122 du 23 mars 2023 fixant les seuils de contrôle a priori des dossiers de marchés.

#### LES CIRCULAIRE ET DECISION

- Circulaire 0000094/MEFP/SG/CPM du 23 février 2015 relatif au contrôle a priori des marchés publics.
- Décision 0001/CRMP du 06 Mars 2008 fixant les délais impartis à la DCMP pour examiner les dossiers qui lui sont soumis.

Le Décret portant Code des marchés publics régit le système des marchés publics au Sénégal. Il est complété par une série de Décrets, d'Arrêtés et de Circulaires pour faciliter sa mise en application.

Nous nous sommes attelés à prendre connaissance de l'ensemble des actes réglementaires et normatifs qui régissent le secteur des marchés publics.

## **2-2 LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL**

### **2-2.1 LES ENTITES DE REGULATION ET DE CONTROLE**

Le Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics distingue les fonctions de contrôle de celles de régulation, et les répartit entre deux entités qui constituent les piliers du système.

#### **2.2.1.1 LA DIRECTION CENTRALE DES MARCHES PUBLICS**

Le contrôle a priori est confié à la DCMP qui émet des avis sur les dossiers d'appel d'offres, les décisions d'attribution selon des seuils fixés et procède à l'immatriculation des marchés dûment approuvés.

La DCMP, structure administrative placée sous l'autorité du Ministre de l'Economie et des Finances, est créée par le Décret n°2007-547 du 25 Avril 2007.

#### **2.2.1.2 L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS**

L'ARCOP dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par le Décret n°2023-832 du 5 avril 2023, comprend :

- le Conseil de Régulation (CR) chargé de l'orientation ;
- le Comité de Règlement des Différends (CRD) qui statue sur les litiges non juridictionnels ;
- la Direction générale chargée de la gestion et de l'application de la politique générale de l'ARCOP sous le contrôle du Conseil de Régulation.

### **2.2.2 LES ORGANES CHARGES DE LA PASSATION DES MARCHES**

La passation des marchés publics relève d'un processus d'une certaine complexité et nécessite un suivi particulier. Aussi le Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 a-t-il prévu au niveau de chaque AC, la mise en place d'une Cellule de Passation des Marchés et d'une Commission des Marchés, structures encadrées respectivement par les articles 35 et 36 du Code des Marchés Publics.

#### **2.2.2.1 LA CELLULE DE PASSATION DES MARCHES**

Au niveau de chaque AC, il est mis en place une Cellule de Passation des Marchés chargée de veiller à la qualité des dossiers de passation des marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la Commission des Marchés.

Les attributions de la CPM sont définies par l'Arrêté n°007115 du 23 mars 2023. Elles portent en particulier sur :

- l'examen préalable des dossiers d'appels à la concurrence, des rapports d'analyse comparative des offres, des procès-verbaux d'attribution provisoire et des projets de contrat pour les marchés dont les montants n'atteignent pas les seuils de revue de la DCMP ;
- l'examen préalable de tout document à soumettre à l'autorité contractante en matière de marchés publics ;

- l'examen préalable de tout document à transmettre à des tiers en matière de marchés publics ;
- l'examen préalable de tout document à signer avec des tiers en matière de marchés publics ;
- l'établissement, en début d'année du Plan de Passation des Marchés ;
- la tenue du secrétariat de la Commission des Marchés ;
- l'établissement de rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés ;
- le classement et l'archivage de tous les documents relatifs aux marchés publics passés par les différents services ;
- l'établissement, en début d'année, du plan consolidé annuel de passation des marchés de l'Autorité contractante ;
- l'établissement de l'avis général de passation des marchés et sa publication conformément aux articles 6 et 56 du Code des marchés publics ;
- l'insertion des avis et autres documents relatifs à la passation des marchés dans le système national informatisé de gestion des marchés ;
- l'établissement des rapports trimestriels sur la passation et l'exécution destinés à l'ARCOP et la DCMP ;
- l'établissement avant le 31 mars de chaque année, du rapport annuel sur l'ensemble des marchés publics passés l'année précédente, destiné à l'ARCOP, la DCMP et l'autorité de tutelle ;
- l'identification des besoins de formation des services en matière de marchés publics ;
- la réalisation et la tenue de tableaux de bord sur les délais de mise en œuvre des différentes étapes des procédures de passation et réalisation des calendriers d'exécution des marchés.

### 2.2.2.2 LA COMMISSION DES MARCHES

L'Arrêté n°7116 du 23 mars 2023 détermine la composition des commissions des marchés, et fixe le nombre de leurs membres. La commission des marchés est chargée notamment :

- de recevoir les offres des candidats à l'heure et à la date fixées par le DAO ;
- de les évaluer conformément aux prescriptions des cahiers de charges ;
- de proposer un attributaire provisoire à l'autorité contractante.

Les membres de la CM doivent appartenir au moins à la hiérarchie B ou s'ils ne sont pas fonctionnaires appartenir à une catégorie assimilée.

Les membres de la commission des marchés sont nommés pour un an.

## 2-3 LES SEUILS DE PASSATION DES MARCHES

Le Code des marchés Publics, en son article 53 détermine les seuils de passation de marchés par la procédure de l'appel d'offres ouvert fixés ainsi qu'il suit :

- a) **pour ce qui concerne l'Etat, les institutions constitutionnelles, es collectivités territoriales et les établissements publics**, les marchés dont les montants estimés atteignent :

- 70.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 50.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;

- 50.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

**b) pour ce qui concerne les sociétés publiques, les agences ou autres organismes ayant la personnalité morale visés à l'article 2.e) du Décret portant CMP, les institutions de protection sociale mentionnées à l'article 2.f) du Décret portant CMP, les marchés dont les montants estimés atteignent :**

- 100.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 60.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 60.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

Les montants inférieurs à ces seuils relèvent de la procédure spécifique de demande de renseignements et de prix (Article 79 du CMP). La procédure de DRP est fixée par l'Arrêté n°7118 du 23 mars 2023.

Trois types de DRP ont été définis en fonction des seuils :

#### **La demande de renseignements et de prix simple**

Elle concerne les commandes répondant aux conditions suivantes :

- travaux d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;
- prestations intellectuelles d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises;
- fournitures ou services d'un montant estimé inférieur à 3 millions de francs CFA toutes taxes comprises.

Les montants inférieurs à ces seuils relèvent de la procédure spécifique de demande de renseignements et de prix (Article 79 du CMP). La procédure de DRP est fixée par l'Arrêté n°7118 du 23 mars 2023.

Trois types de DRP ont été définis en fonction des seuils :

#### **La demande de renseignements et de prix simple**

Elle concerne les commandes répondant aux conditions suivantes :

- travaux d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;
- prestations intellectuelles d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;
- fournitures ou services d'un montant estimé inférieur à 3 millions de francs CFA toutes taxes comprises.

#### **La demande de renseignements et de prix à compétition restreinte**

***Etat y compris les institutions constitutionnelles, les collectivités territoriales et les établissements publics, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :***

- 25.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 15.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 25.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles

***Sociétés publiques, les institutions de protection sociale ainsi que les agences et autres structures mentionnées à l'article 2 e) du CMP, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :***

- 50.000.000 Francs CFA pour les de travaux ;
- 30.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 30.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

■ **La demande de renseignements et de prix à compétition ouverte**

***Etat y compris les institutions constitutionnelles, les collectivités territoriales et les établissements publics, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :***

- 70 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 25.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 50 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 15.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 50 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 25.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

***Sociétés publiques, les institutions de protection sociale ainsi que les agences et autres structures mentionnées à l'article 2 e) du CMP, les marchés dont les montants estimés sont inférieurs à :***

- 100 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 50.000.000 Francs CFA pour les de travaux ;
- 60 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 30.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 60 000 000 Francs CFA et supérieur ou égal à 30.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

La procédure dérogatoire des marchés passés par entente directe est régie par les articles 77 et 78 du CMP.

La procédure spécifique des marchés de prestations intellectuelles est régie par l'article 81 du CMP.

La procédure spécifique des AMI est régie par l'article 82 du CMP.

La procédure spécifique des marchés passés à la suite d'une offre spontanée est régie par l'article 83 du CMP.

La procédure spécifique de demande de renseignement et de prix est régie par l'article 79 du Décret portant CMP et l'Arrêté n°7118 du 23 mars 2023.

La procédure spécifique des marchés passés par certaines communes est régie par l'article 80 du Décret portant CMP et l'Arrêté n°7119 du 23 mars 2023.

### **3. METHODOLOGIE DE LA REVUE APPROFONDIE DES MARCHES**

### 3.1 CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA METHODOLOGIE

Notre cabinet a pris en considération les spécificités de la mission à réaliser et a établi, dans la section ci-après, un cadre pour la méthodologie proposée et l'approche d'audit à suivre. L'audit est réalisé en conformité avec les termes de références, et inclut les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que nous avons jugées nécessaires au regard des circonstances.

Pour atteindre les objectifs de l'audit, nous procédons à des tests et contrôles aussi fréquents qu'il sera nécessaire. De manière plus précise, notre démarche est la suivante :

- Etablissement de la feuille de route et prise de contact avec l'ARCOP pour assurer une planification correcte des missions à réaliser (réunion de démarrage) ;
- Planification et prise de connaissance générale des entités à auditer ;
- Revue des textes régissant les structures à auditer et des rapports relatifs aux audits précédents ;
- Analyse et évaluation de l'organisation institutionnelle de chaque entité concernée ;
- Revue de la procédure de passation et d'exécution des marchés ;
- Elaboration des rapports provisoires ;
- Réception et traitement des commentaires des auditées ;
- Traitement des requêtes spéciales ;
- Elaboration des rapports définitifs individuels et de synthèse ;
- Contrôle qualité ;
- Restitution.

### 3.2 COORDINATION GENERALE DE LA MISSION

Notre expérience de ce type de mission montre qu'il est d'une importance capitale de mettre en place une équipe au siège. L'équipe d'appui du Siège est composée d'un noyau sous la direction d'un associé qui a une expérience avérée en passation de marchés.

Ce dernier est assisté d'auditeurs en passation de marchés et d'une assistante de direction. Le recours à une expertise ponctuelle est également envisagé en cas de besoin (experts en informatique, ingénieurs en génie civil, etc.). Le support des équipes d'experts est concentré sur quatre domaines clefs que nous avons identifiés comme étant cruciaux, en fonction de nos expériences d'audits similaires en Afrique, pour garantir les meilleures conditions pour la conduite de travaux d'audit efficaces et de haute qualité.

### 3.3 LA PHASE DE PRE-AUDIT

Après les formalités de négociation et de finalisation du contrat et la phase préparatoire, l'ARCOP a envoyé une correspondance n° 00000779/ARCOP/DG/CCGAPCP en date du 22 mars 2024 aux autorités contractantes afin de les inviter à prendre les dispositions utiles pour un déroulement correct des audits, en précisant les documents à préparer. Ce courrier a été reçu par le Cabinet le 02 avril 2024.

A ce stade, au niveau de chaque autorité contractante, nous avons tenté d'obtenir certaines informations telles que requises par les courriers d'annonce de la mission d'audit des marchés publics, envoyés par l'ARCOP aux autorités contractantes ciblées.

La collecte a concerné les documents suivants :

- la liste complète de tous les marchés conclus en 2023, par mode de passation et par type de marchés ;
- la liste complète des DRP restreintes ;
- l'avis général de passation des marchés au titre de l'exercice 2023;
- le budget de la gestion 2023 ;
- l'état d'exécution budgétaire de la gestion 2023 ;
- le plan de passation des marchés 2023 et l'état d'exécution du PPM;
- l'organigramme de chaque AC ;
- le manuel de procédures, le cas échéant ;
- les états financiers selon le type d'AC ;
- les extraits détaillés du compte de gestion, le cas échéant ;
- les balances (générale et auxiliaire fournisseur et immobilisation) selon le type d'AC ;
- les textes désignant les membres des commissions et de la CPM ainsi que ceux portant organisation de l'AC ;
- les textes désignant les comptables matières ;
- les textes désignant les membres des commissions de réception ;
- le rapport annuel transmis à l'ARCOP ;
- les chartes de transparence et d'éthique signées par les membres des différentes commissions ;
- la situation sur les produits de vente de dossiers d'appels d'offres au titre des gestions 2023 et les documents justificatifs du reversement de la quote part (50%) de l'ARCOP ;
- les rapports d'audit, le cas échéant...

### 3.3.1 PREPARATION DU PLAN D'AUDIT

En fonction de nos échanges au sein de l'équipe clé et des termes de références, nous avons préparé un plan d'audit global.

Ce plan global a été affiné pour donner un plan détaillé, plus exactement un programme de travail adapté, incluant une information précise sur les procédures d'audit et les tests à appliquer durant la mission sur le terrain. Le plan global inclut les propositions de dates pour l'audit, une évaluation intermédiaire des risques d'audit et le niveau proposé de test basé sur les contrôles perçus comme étant mis en place, le degré « d'audit confiance » requis et de matérialité par seuil.

Nos plans ont été conçus afin de nous permettre de conduire les travaux de manière efficace, efficiente et économique, et avec un minimum d'inconvénients pour les audités, et nous nous sommes assurés que :

- les problèmes potentiels ont été identifiés au plus tôt ;
- une attention particulière a été dévolue aux zones à risques de l'audit;
- les travaux d'audit menés et le dossier revu aisément;
- le travail a été réparti de manière adéquate entre les membres de l'équipe d'audit.

### 3.3.2 PROGRAMMATION DES MISSIONS AVEC LES AUTORITES CONTRACTANTES

Une fois que les entités à auditer ont été avisées, munis des lettres d'introduction, nous avons pris contact avec les personnes responsables de ces entités afin de trouver rapidement un

accord sur les dates de l'audit et faire approuver l'ordre chronologique des visites. Nous nous sommes assuré que les personnes clés à rencontrer sont disponibles aux dates convenues. Nous avons pris soin de confirmer par courrier les arrangements convenus avec les autorités contractantes.

Avec cette approche, nos communications avec les audités, empreintes du professionnalisme requis, nous ont permis de nous assurer d'un maximum de coopération et d'une traçabilité sans faille.

### **3.3.3 REUNION DE DEMARRAGE AVEC LES AUTORITES CONTRACTANTES CIBLEES PAR L'AUDIT**

Durant les réunions de démarrage avec les audités, nous nous sommes assurés des tâches déterminées dans le programme avec le personnel de l'audité et avons recadré nos objectifs. Nous avons obtenu une description :

- du cadre réglementaire et institutionnel,
- du niveau d'application du Code des marchés Publics par la mise en place de la structure organisationnelle, des contrôles internes et des procédures de management de l'audité en utilisant un questionnaire de contrôle interne,
- du niveau de formation des acteurs intervenant dans les marchés publics.

Cette phase nous a permis de comprendre tous les mécanismes des différents types de structures ciblées à travers l'analyse de la structure organisationnelle et de son fonctionnement, et de vérifier la fiabilité des procédures de gestion administrative et de contrôle interne.

## **3.4 PHASE DE REVUE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES**

### **3.4.1. L'ECHANTILLONNAGE**

La sélection des marchés a été effectuée sur la base des critères définis dans les TDR. L'échantillon a été composé conformément aux modalités décrites dans les termes de référence (TDR) et aux normes et pratiques en vigueur en matière de revue. Le processus d'échantillonnage est d'essence aléatoire.

Pour chacune des catégories de marchés, nous avons veillé à une distribution adéquate en prenant en compte la nature des marchés (fournitures et services, prestations intellectuelles, travaux).

### **3.4.2 REALISATION DES TRAVAUX D'AUDIT SUR SITE**

Au niveau de chaque autorité contractante, nous avons réalisé durant la phase d'exécution de l'audit sur site, des tests sur l'échantillon de contrats sélectionnés. Ces tests ont été menés par rapport à la traçabilité de chaque contrat, de l'expression du besoin en passant par la budgétisation jusqu'au paiement. Ces tests nous ont permis de vérifier la conformité de la conception, l'efficacité et la transparence des procédures appliquées par les autorités contractantes et leur conformité avec la loi relative aux marchés publics. Les tests qui ont été mis en œuvre pour la revue des procédures de passation des marchés ont intégré, outre l'analyse institutionnelle et organisationnelle, une vérification des éléments suivants:

- procédure de budgétisation/couverture budgétaire ;
- publicité préalable ;

- adéquation du mode de passation de marché avec l'enveloppe budgétaire et la nature de la commande (travaux, fournitures ou services) ;
- revue du DAO et des rapports d'évaluation des offres ;
- traitement des recours ;
- revue des contrats et du respect des obligations contractuelles (exécution par le titulaire du marché et paiement par l'autorité contractante) ;
- conformité à certaines dispositions particulières du CMP telles que l'inscription préalable des marchés dans les plans et avis généraux de passation de marchés, l'attribution aux moins disant qualifiés, le non fractionnement des marchés, les conditions préalables de mise en concurrence, les réponses aux demandes d'éclaircissement des candidats, l'approbation des marchés par les autorités compétentes, les éléments constitutifs des cahiers des charges, les seuils des avenants, le respect des délais de passation et d'exécution, les cas de résiliation, les cautions etc.

Pour chaque marché, une check list détaillée a été méticuleusement renseignée et présentée en annexe. L'ensemble de ces fiches ont servi de base à une analyse des tendances ainsi qu'à la déduction de statistiques pertinentes pour fonder une opinion sur la gestion d'un ou de plusieurs marchés ainsi que sur les performances de chaque autorité contractante.

Pour chaque structure auditée, les constats ont été systématiquement relevés et classés en fonction de leur fréquence d'occurrence. Sur cette base, nous avons proposé des mesures appropriées et dont la faisabilité est établie, pour l'éradication des dysfonctionnements notés, avec une claire définition des modalités de mise en œuvre.

Suite à cette revue, il a été établi des statistiques sur les marchés en procédant, en particulier, à une analyse comparative de l'utilisation de méthodes non ou peu compétitives (ententes directes, appels d'offres restreints, avenants).

### 3.5 AUDIT DE LA MATERIALITE DES MARCHES

Conformément aux termes de référence (TDR), nous avons procédé à un échantillonnage de marchés devant faire l'objet de contrôle physique (vérification de la matérialité). Cet échantillonnage exclut logiquement les marchés, objets de prestations à durabilité éphémère.

L'audit de matérialité a porté sur 25% en nombre des marchés faisant l'objet de revue pour chaque autorité contractante.

Les vérifications sont faites sur la base des procès-verbaux de réception, des documents de comptabilité des matières et des visites de terrains.

L'objectif global de cette étape de la mission est de permettre à l'ARCOP de se former une opinion sur la conformité de l'exécution technique au sens large, d'un échantillon de projets d'infrastructures.

L'inspection visuelle est articulée sur les points suivants :

- Conformité technique et qualité des prestations exécutées :
  - i) vérifier la conformité des travaux avec les prescriptions techniques du contrat ;

- ii) vérifier la pertinence du projet d'exécution des travaux ; vérifier notamment le bien fondé de toute modification apportée au Cahier des Prescriptions Techniques du contrat.

■ Bonne conduite générale des projets :

Cette étape porte sur les vérifications :

- des PV d'attribution des marchés ;
- de la cohérence des prix (jugement sur le niveau des prix unitaires des principaux postes des devis quantitatifs) ;
- de la proportionnalité de la révision des prix, le cas échéant (opinion sur l'adéquation de la formule et des indices par rapport aux dépenses réellement encourues) ;
- de l'application correcte de la formule de révision des prix et de ses indices en fonction des prestations constatées ;
- de l'analyse des contentieux éventuels en cours (recommandations attendues pour leur résolution).

■ de la conformité des dépenses effectuées :

Elle est axée sur la vérification :

- de la régularité des décomptes, demandes d'acomptes et factures, révisions des prix (travaux et contrôle) ;
- des opérations de contrôle effectivement mises en œuvre par le bureau chargé du contrôle ;
- de la concordance entre les quantités présentées dans les décomptes et les quantités effectivement observées sur le terrain, notamment en ce qui concerne les approvisionnements ;
- de la régularité des cautionnements, des remboursements d'avances, de l'application des pénalités de retard (éventuellement), et du respect des délais de paiement.

L'inspection visuelle devra déboucher sur la formulation de recommandations relatives aux mesures correctives permettant d'éviter que les éventuelles anomalies observées n'aient un impact sur la qualité du projet et sa durabilité dans les horizons prévus.

### **3.6 PHASE DE CONTROLE DE LA QUALITE ET DE REVUE INDEPENDANTE**

Le contrôle qualité est une exigence chez Grant Thornton Sénégal, comme en atteste sa place dans notre manuel des normes et pratiques professionnelles, conformément aux standards internationaux en matière d'audit. Le dossier de travail ainsi que tous les rapports sont revus afin de s'assurer que l'équipe a réalisé la mission dans le respect des normes internationales reprises dans notre manuel d'exercice professionnel.

Pour l'audit des procédures de passation comme lors des vérifications relatives à la matérialité de la dépense, l'expérience pratique de nos experts a été mise à profit pour détecter tous les indices de fraudes et de corruption qui peuvent donner lieu, en fonction de leur gravité, soit à un examen approfondi dans le cadre de la présente mission, soit à une proposition d'ouverture d'enquête au niveau de l'ARCOP.

### 3.7 PHASE DE RESTITUTION DES RAPPORTS

A la fin de l'audit, nous avons tenu une réunion de clôture entre l'équipe d'audit et les responsables de chacune des autorités contractantes. Le but de la réunion est de revoir les constatations de l'audit.

De plus, chaque autorité contractante fait l'objet d'un rapport distinct. Nos rapports sont présentés en deux étapes:

- ❖ rapport provisoire ;
- ❖ rapport final.

## 4. SYNTHÈSE DE LA REVUE

#### 4.1 CONSTATS RELATIFS AU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, A L'ORGANISATION ET A L'ENVIRONNEMENT DE LA PASSATION DES MARCHES

L'Autorité contractante, en application des dispositions des articles 35, 36 du Code des marchés et celles des Arrêtés n°007115 et 007116 relatives respectivement aux commissions de passation des marchés et aux cellules de passation des marchés publics, a mis en place les outils nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution de ses marchés.

##### 4.1.1 PRESENTATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural (MAER) est chargé, de « Promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable, contribuant significativement à la croissance accélérée pour la réduction de la pauvreté en milieu rural ».

De manière spécifique, il est chargé de :

- Mettre en place les politiques assurant le développement agricole du Sénégal, favoriser l'augmentation des productions et l'amélioration de leur qualité, faire en sorte que le Sénégal atteigne l'autosuffisance alimentaire, encourager l'exportation des produits agricoles ;
- Former et encadrer les agriculteurs, soutenir et mettre en place une politique de filières agricoles, organiser et développer le monde rural, notamment à travers la réalisation de projets adaptés aux besoins des populations ;
- Assurer la responsabilité du génie rural et de la politique de recherche appliquée en matière d'agronomie ;
- Assurer la responsabilité au premier chef de l'application de la loi d'orientation Agro-sylvo-pastorale et des performances du secteur de l'agriculture dans l'économie nationale.
- Assurer la croissance du niveau de vie des agriculteurs ;
- Représenter l'Etat au sein des organisations sous-régionales et panafricaines dans ses domaines de compétence ;
- Veiller particulièrement à la mise en cohérence des instruments et mécanismes pour assurer un développement durable, participatif et intégré, adapté aux exigences et performances attendues de la grappe agro-alimentaire de la Stratégie de Croissance Accélérée.

##### 4.1.2 COMMISSION DES MARCHES DU MAER

Par arrêté n°037471 du 15 décembre 2022, le MAER a nommé les membres de la commission des marchés au titre de la gestion 2023 composés de membre titulaires et suppléants. Ces membres ont signé la charte de transparence. Toutefois, nous avons constaté que la transmission de cet acte à l'ARCOP et à la DCMP est faite par lettres numéro 00368/MAER et n°00369/MAER du 09 février 2023, en violation des dispositions de l'article 6 de l'Arrêté n° 00864 du 22 janvier 2015 qui dispose : « Au plus tard le 05 janvier de chaque année, les copies des actes de nomination des membres de la commission et de leurs suppléants..., sont communiquées à l'ARMP et à la DCMP. ». Les membres de la commission des marchés ont tous signé des attestations de prise de connaissance de la charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics.

#### 4.1.3. LA CELLULE DE PASSATION DES MARCHES DU MAER

Les membres de la Cellule de passation des marchés du MAER ont été nommés suivant le courrier n°880 MAER/SG/CPM du 11 juin 2021, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°00865 du 22 janvier 2015.

#### 4.1.4 PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL ET DES RAPPORTS TRIMESTRIELS

La Cellule de passation des marchés du MAER a déclaré avoir établi son rapport annuel sur la passation des marchés publics. Cependant, ce dit rapport n'a pas été transmis à l'ARCOP et à la DCMP, en violation des dispositions de l'article 144 du CMP qui dispose que ledit rapport soit communiqué avant le 31 mars de chaque année.

La Cellule de passation des marchés du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural n'a pas établi ses rapports trimestriels sur la passation des marchés publics en violation des dispositions de l'arrêté 007115 du 23 mars 2023.

Par Circulaire n°01784/MAERSA/SG/CPM du 08 décembre 2022, le MAERSA rappelle que toutes les structures sont tenues de fournir, dans les délais, les rapports trimestriels sur la passation au titre de la gestion 2023.

#### 4.1.5. DOCUMENTS DE PROGRAMMATION DE LA PREPARATION DES MARCHES

##### 4.1.5.1 PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)

##### ➤ Rappel de la disposition du CMP (article 6)

« Lors de l'établissement de leur budget, les autorités contractantes évaluent le montant total des marchés de fournitures, par catégorie de produits, des marchés par catégorie de services et des marchés de travaux, qu'elles envisagent de passer au cours de l'année concernée et établissent un plan de passation des marchés comprenant l'ensemble de ces marchés, suivant un modèle type fixé par l'Organe de régulation des marchés publics. ...Les autorités contractantes doivent les communiquer à la Direction chargée du contrôle des marchés publics qui en assure la publication ».

Le Plan de Passation du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural (MAER) a été établi conformément au modèle préconisé par l'ARCOP et publié sur le SYGMAP en 1<sup>ère</sup> version le 19 décembre 2022.

##### 4.1.5.2 AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

L'alinéa 8 de l'article 6 du CMP dispose : « Les projets de marchés figurant dans le PPM qui doivent donner lieu à une procédure d'appel d'offres comportant un appel public à la concurrence, y compris les demandes de renseignement et de prix à compétition ouverte, font l'objet de la publication, par les soins des autorités contractantes, au plus tard le 15 Janvier de l'année prévue pour leur passation d'un avis général établi et publié, selon le modèle arrêté par décision de L'organe chargé de la régulation des marchés publics ».

L'avis général de Passation des Marchés a été publié dans le Soleil du 14 et 15 janvier 2023 conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 du CMP. Cependant, la publication de l'avis sur le site des marchés publics n'a pas été faite, en violation des dispositions de l'article 56 alinéa 3 du CMP.

#### 4.1.6. ARCHIVAGE DES DOSSIERS

Le dispositif d'archivage mis en place par le MAER est à améliorer. En effet, le classement des pièces constitutives des dossiers des marchés n'est pas systématique. La liasse de l'exécution n'est classée dans les dossiers pour l'essentiel

#### 4.1.7. REVERSEMENT DE LA QUOTE PART DE L'ARCOP SUR LES PRODUITS DE LA VENTE DES DAO

La quote part de 50% n'a pas été reversée à l'ARCOP en violation des dispositions de l'article 32 du Décret n° 2023-832 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la commande publique (ARCOP).

#### 4.1.8. AUTRES

- Les Personnes Responsables de Marchés (PRM) ont été désignées conformément à l'article 27 du CMP suivant la note n°01779 MAER/SG/CPM du 08 décembre 2022, complétée par les notes n°00999 MAER/SG/CPM du 08 mai 2023.  
Par note n°01776 MAER/SG/CPM du 07 décembre 2022, le MAER a instruit ses services de procéder à la saisie de leur plan de passation, à travers le SYGMAP, tout en rappelant certaines dispositions du CMP à respecter.
- Le MAER a désigné les membres de la commission de réception des matières par note de service n°00012 MAER/DAGE du 3 janvier 2022.

## 4.2 CONSTATS RELATIFS AUX MARCHES EXAMINES

### 4.2.1. ECHANTILLON

| Mode de passation                  | MAERSA         |                       |                      |                       |                 |            |
|------------------------------------|----------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------|------------|
|                                    | Marchés passés |                       | Marchés sélectionnés |                       | Echantillonnage |            |
|                                    | Nombre         | Montant               | Nombre               | Montant               | Nombre          | Montant    |
| AOI                                | 1              | 137 403 920           | 1                    | 137 403 920           | 100%            | 100%       |
| Appel d'Offres Ouvert > 1 milliard | 3              | 8 247 849 471         | 3                    | 8 247 849 471         | 100%            | 100%       |
| Appel d'Offres Ouvert              | 20             | 2 314 095 793         | 6                    | 772 115 630           | 30%             | 33%        |
| Appel d'Offres Ouvert > seuil DCMP | 5              | 2 169 107 303         | 1                    | 589 970 978           | 20%             | 27%        |
| Appel d'Offres Restreint           | 8              | 4 673 001 037         | 8                    | 673 001 037           | 100%            | 100%       |
| Avenant de renouvellement          | 6              | 1 700 000 000         | 6                    | 1 700 000 000         | 100%            | 100%       |
| Avenant                            | 1              | -                     | 1                    | -                     | 100%            | 100%       |
| Avis à Manifestation d'intérêt     | 8              | 417 088 935           | 8                    | 417 088 935           | 100%            | 100%       |
| Consultation fournisseur           | 10             | 163 103 032           | 3                    | 68 150 500            | 30%             | 42%        |
| Demande de Cotation                | 1              | 528 500               | 1                    | 528 500               | 100%            | 100%       |
| DRP ouverte                        | 12             | 311 060 626           | 10                   | 283 615 461           | 83%             | 91%        |
| DRPCR                              | 56             | 683 997 015           | 17                   | 147 120 862           | 30%             | 22%        |
| DRPS                               | 7              | 19 864 120            | 7                    | 19 864 120            | 100%            | 100%       |
| Entente Directe                    | 12             | 987 000 000           | 12                   | 987 000 000           | 100%            | 100%       |
| <b>Total général</b>               | <b>150</b>     | <b>21 824 099 752</b> | <b>84</b>            | <b>14 043 709 414</b> | <b>56%</b>      | <b>64%</b> |

### 4.2.2 RAPPEL DES SEUILS DE PASSATION DES MARCHES APPLICABLES AU MAER

L'article 53 du Décret 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics dispose :

« Pour l'application des procédures décrites au présent titre, les seuils de passation de marchés par la procédure de l'appel d'offres ouvert sont fixés ainsi qu'il suit :

- a) pour ce qui concerne l'Etat, les institutions constitutionnelles, les collectivités territoriales et les établissements publics, les marchés dont les montants estimés atteignent :
  - 70.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
  - 50.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
  - 50.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles. »

**Article 2 de l'Arrêté n°7118 du 23 mars 2023 :**

La demande de renseignements et de prix simple dispensée d'une forme écrite concerne les commandes répondant aux conditions suivantes :

- travaux d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;
- prestations intellectuelles d'un montant estimatif inférieur à 5 millions de francs CFA toutes taxes comprises ;
- fournitures ou services d'un montant estimé inférieur à 3 millions de francs CFA toutes taxes comprises.

**Article 3 de l'Arrêté n° 07118 du 23 mars 2023 :**

« Sous réserve des dispositions de l'article 2, la procédure de demande de renseignements et de prix à compétition restreinte s'applique aux commandes ci-après :

Pour l'application des procédures décrites au présent titre, les seuils de passation de marchés par la procédure de l'appel d'offres ouvert sont fixés ainsi qu'il suit :

a) pour ce qui concerne l'Etat, les institutions constitutionnelles, les collectivités territoriales et les établissements publics, les marchés dont les montants estimés atteignent :

- 70.000.000 Francs CFA pour les travaux ;
- 50.000.000 Francs CFA pour les services et fournitures courantes ;
- 50.000.000 Francs CFA pour les prestations intellectuelles.

**Article 5 de l'Arrêté n°7118 du 23 mars 2023 :**

« La procédure de demande de renseignements et de prix à compétition ouverte s'applique :

a) Pour l'Etat y compris les institutions constitutionnelles, les Collectivités territoriales et les établissements publics, aux marchés dont les montants toutes taxes comprises estimés sont inférieurs à :

- soixante-dix (70) millions de Francs CFA et supérieur ou égal à vingt-cinq (25) millions de Francs CFA pour les travaux ;
- cinquante (50) millions de Francs CFA et supérieur ou égal à quinze (15) millions de Francs CFA pour les fournitures et services courants ;
- cinquante (50) millions de Francs CFA et supérieur ou égal à vingt-cinq (25) millions de Francs CFA pour les prestations intellectuelles. »

Les seuils ci-avant sont applicables aux marchés du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural (MAER).

#### 4.2.3 CONSTATS SUR LES MARCHES CONCLUS

A l'issue de nos travaux, les constats ci-après ont été effectués :

##### SUR LE PLAN GENERAL

Nous avons relevé les constats d'ordre général ci-après :

##### LA TRANSMISSION TARDIVE DES ARRETES DE NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHES ET DE LA CELLULE DE PASSATION DES MARCHES A LA DCMP ET A L'ARCOP

##### DISPOSITION REGLEMENTAIRE

L'Arrêté N° 00864 du 22 janvier 2015 notamment en son article 6 dispose : « Au plus tard le 05 janvier de chaque année, les copies des actes de nomination des membres des commissions et de leurs suppléants, visés à l'article 36, alinéa 4 du Code des Marchés publics, sont communiquées à l'Autorité de Régulation des marchés publics et à la Direction centrale des Marchés publics ».

##### CONSTAT

L'arrêté n°037471 du 15 décembre 2022 nommant les membres de la commission des marchés du MAER a été transmis à l'ARCOP et à la DCMP par lettres n°00368/MAER et n°00369/MAER du 09 février 2023, en violation des dispositions de l'article 6 de l'Arrêté n° 00864 du 22 janvier 2015.

##### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de veiller à l'application des dispositions des Arrêtés N° 007116 du 23 mars 2023 remplaçant l'arrêté N° 00864 et 865 du 22 janvier 2015 du MFB.

##### LE DEFAUT DE PUBLICATION DE L'AGPM SUR LE SITE DES MARCHES PUBLICS

##### DISPOSITION REGLEMENTAIRE

L'article 56 alinéa 3 du CMP dispose que les avis généraux de passation des marchés et les avis d'appel public à la concurrence sont publiés sur le portail officiel des marchés publics et au moins dans un journal quotidien de grande diffusion.

##### CONSTAT

La publication de l'avis dans le site des marchés publics n'a pas été faite, en violation des dispositions de l'article 56 alinéa 3 du CMP.

##### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de se conformer aux dispositions de l'article 56 alinéa 3 du CMP.

 **DEFAUT DE MATERIALISATION DES AVIS DE LA CPM****DISPOSITION REGLEMENTAIRE**

**L'article 142 du CMP dispose :** « les marchés qui n'ont pas atteint le seuil de revue de la DCMF sont examinés par la Cellule de passation des marchés publics de l'autorité contractante dans les conditions fixées par arrêté du Ministère chargé des Finances ».

**L'article 12 de l'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023** dispose : « La procédure de demande de renseignements et de prix est soumise, obligatoirement, à la revue de la Cellule de passation des marchés publics de l'Autorité contractante ».

**CONSTAT**

Nous avons relevé l'absence d'ANO de la CPM sur la procédure de passation, dans certains dossiers, en violation de l'article 1<sup>ER</sup> de l'Arrêté n°007115 du 23 mars 2023.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de respecter les dispositions des articles précités.

 **DEFAUT DE TRANSMISSION DES RAPPORTS TRIMESTRIELS ET TRANSMISSION TARDIVE DU RAPPORT ANNUEL PAR LA CELLULE DE PASSATION DES MARCHES****DISPOSITION REGLEMENTAIRE****Article 1 de l'Arrêté N° 007115 du 23 mars 2023**

« La Cellule de passation des Marchés doit établir des rapports trimestriels et annuel sur la passation et l'exécution des marchés à l'intention des autorités compétentes pour transmission à la Direction centrale des Marchés publics et à l'Autorité de régulation des Marchés publics ».

**Article 145 du CMP**

« Chaque cellule de passation des marchés établit avant le 31 mars de chaque année à l'intention de l'autorité dont elle relève, de l'Organe chargé de la régulation des marchés publics et la Direction chargée du contrôle des marchés publics, un rapport annuel sur l'ensemble des marchés publics passés l'année précédente. Entre autres informations, ce rapport fournit la liste des entreprises défaillantes, précise la nature des manquements constatés et donne un compte rendu détaillé des marchés passés par entente directe ».

**CONSTAT**

- La Cellule de Passation des Marchés du MAER a déclaré avoir établi son rapport annuel sur la passation des marchés publics. Cependant, la transmission à l'ARMP et à la DCMF n'a pas été effectuée, en violation des dispositions de l'article 145 du CMP qui dispose que ledit rapport soit communiqué avant le 31 mars de chaque année.

- La CPM du MAER n'a pas établi les rapports trimestriels des marchés, en violation des dispositions de l'Arrêté n°007115 du 23 mars 2023.

#### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de prendre les dispositions idoines afin de transmettre le rapport annuel et les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés aux organes de tutelle, conformément aux dispositions de l'article n°007115 du 23 mars 2023.

#### DEFILLANCE DANS L'ARCHIVAGE DES DOSSIERS

#### DISPOSITION REGLEMENTAIRE

L'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté n°007115 du 23 mars 2023 dispose : « La Cellule de passation des marchés est chargée du classement et de l'archivage de tous les documents relatifs aux marchés publics passés par l'autorité contractante ».

#### CONSTAT

Le dispositif d'archivage mis en place par le MAER est à améliorer. En effet, le classement des pièces constitutives des dossiers des marchés n'est pas systématique. La liasse de l'exécution n'est classée dans les dossiers pour l'essentiel.

#### RECOMMANDATION

L'archivage mérite une nette amélioration par l'insertion des dossiers des marchés dans des cartons appropriés, et aussi un meilleur classement des pièces conformément au modèle de classement établi par le manuel de classement et d'archivage de l'ARCOP.

#### DEFUT DE PUBLICATION DES RESULTATS DES ATTRIBUTIONS

#### DISPOSITION REGLEMENTAIRE

##### Article 84 alinéa 3 du CMP

« Dès qu'elle a approuvé la proposition d'attribution, l'autorité contractante avise immédiatement les autres candidats du rejet de leurs offres, leur restitue les garanties de soumission et publie un avis d'attribution provisoire. »

##### Article 86 alinéa 4 du CMP

« Dans les quinze (15) jours suivant la notification du marché, l'autorité contractante publie un avis d'attribution définitive sur le portail des marchés. »

##### Article 4 de l'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023

« Les marchés attribués suivant la procédure d'une demande de renseignements et de prix à compétition restreinte sont publiés sur le site des marchés publics dès leur attribution. A cet effet, l'autorité contractante communique à l'organe chargé du contrôle des marchés publics,

qui assure la collecte et l'analyse des données ainsi que l'établissement des statistiques sur les marchés publics, la liste des personnes consultées, le nom de l'attributaire ainsi que la nature et le montant du marché. »

### **Point 3.34 Directives pour l'acquisition de services de consultants dans le cadre des projets financés par la BID**

« Après attribution du marché, le Bénéficiaire doit publier la Notification d'Attribution de Marché dans UNDB en ligne ou sur le site Dg Market en plus du portail externe de la BlsD. Dans le cas de listes restreintes de Consultants nationaux, la Notification d'Attribution de Marché doit être publiée sur les mêmes médias utilisés pour l'AMI, en conformité avec le Paragraphe 2.16(b) ».

#### **CONSTAT**

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural n'a pas procédé à la publication des avis d'attribution définitive comme celles des avis d'attribution provisoire sur le portail des marchés publics.

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des formalités de publicité conformément aux articles précités.

#### **LA NON INDICATION DES DATES D'APPROBATION**

##### **DISPOSITION REGLEMENTAIRE**

L'article 84 alinéa 3 du CMP dispose : « la décision de l'autorité contractante relative à la proposition d'attribution doit intervenir dans les trois jours ouvrables qui suivent la date de la décision de la commission des marchés ou de l'avis de la DCM. »

#### **CONSTAT**

La date d'approbation n'est pas mentionnée sur certains PVA des marchés.

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à indiquer les dates d'approbation des PV d'attribution par la PRM.

#### **DEFAUT DE CONVOCATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHES**

##### **DISPOSITION REGLEMENTAIRE**

#### **Article 39 du CMP**

« - Les convocations aux réunions des commissions des marchés sont adressées à ses membres au moins cinq (05) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion. »:

## CONSTAT

Nous avons relevé l'absence de convocations des membres de la commission des marchés et certaines de celles versées dans le dossier n'ont pas respecté le délai de 5 jours.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions de l'article précité..

### DEFAUT D'ATTESTATION D'EXISTENCE DE CREDITS

## DISPOSITION REGLEMENTAIRE

**Article** l'article 9 du Décret portant CMP qui dispose :

« Aucun marché ne peut être signé et approuvé sans une autorisation préalable d'engagement couvrant ledit marché visé par le contrôleur budgétaire ou toute autre personne habilitée et signé par l'ordonnateur de la dépense. »

## CONSTAT

Nous avons relevé l'absence d'attestation d'existence de crédit et l'approbation de marchés avant la production de ladite attestation dans certains cas

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de veiller aux dispositions d'article précité.

### LE DEFAUT DE REVERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE L'ARCOP SUR LES VENTES DE DAO.

## DISPOSITION REGLEMENTAIRE

Le Décret n° 2023-832 du 05 avril 2023 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la commande publique (ARCOP) dispose en son article 32 : « les ressources de l'ARMP sont constituées par entre autres, par 50% des produits des ventes des DAO dans le cadre d'appels d'offres mis en œuvre par l'Etat et les collectivités locales, y compris leurs services décentralisés et les organisations ou agences non dotées de la personnalité morale, placées sous leur autorité, les établissements publics, les sociétés nationales ou à participation publique majoritaire, les agences ou organismes, personnes morales de droit public ou privé, agissant pour le compte de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'un établissement public, ou bénéficiant majoritairement de leurs financements, ou bénéficiant de leurs concours ou garantie.

## CONSTAT

Le MAER n'a produit ni la situation des ventes des produits de DAO, ni la preuve de reversement de la quote-part de l'ARCOP sur ces dernières, en violation de l'article précité.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de prendre les dispositions idoines afin de procéder au reversement de la quote-part réservée à l'ARCOP.

### DES PROCEDURES DE PASSATION TROP LONGUES

#### DISPOSITION REGLEMENTAIRE

L'article 2 de la Directive n°04/2005/CM/UEMOA dispose : « Les procédures de passation des marchés publics et des délégations de service public, quel qu'en soit le montant, sont soumises aux principes suivants :

- l'économie et l'efficacité du processus d'acquisition ;
- le libre accès à la commande publique ;
- l'égalité de traitement des candidats, la reconnaissance mutuelle ;
- la transparence des procédures, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures... ».

#### CONSTAT

Des délais de passation anormalement longs ont été notés, ce qui ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure d'acquisition

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de mettre en place des indicateurs de performance permettant de réduire les délais de passation.

### NON-RESPECT DU DELAI D'ATTRIBUTION

#### DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE

L'article 71 du CMP dispose « La commission des marchés propose à l'autorité contractante dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la séance d'ouverture des plis, l'attribution du marché au candidat qui a l'offre conforme évaluée la moins disante et qui est reconnu réunir les critères de qualification mentionnés dans le dossier d'appel à la concurrence ».

L'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix pris en application de l'article 79 du Code des Marchés Publics dispose à son article 5 : « La commission des marchés de l'autorité contractante procède à l'évaluation en fonction des critères mentionnés dans le dossier d'appel à la concurrence. Elle propose à l'AC, dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de la séance d'ouverture des plis, l'attribution du marché au candidat qui a l'offre conforme évaluée la moins disante et qui est reconnu réunir les critères de qualification mentionnés dans le dossier d'appel à la concurrence, suivant le modèle type validé par l'Organe chargé de la régulation des marchés publics ».

## CONSTAT

Les délais entre l'ouverture des plis et l'attribution des marchés passés ne sont pas systématiquement respectés et aucune autorisation de la DCMP prorogeant ledit délai n'a été versé dans le dossier, violant ainsi les dispositions de l'article 71 du CMP et celles de l'article 5 de l'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des délais indiqués pour l'attribution des marchés.

### APPROBATION DES MARCHES HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

## DISPOSITION REGLEMENTAIRE

### Article 64 de la Directive 004 2005 CM UEMOA

« L'autorité contractante attribue le marché, dans le délai de validité des offres, défini dans le dossier d'appel d'offres... ».

## CONSTAT

L'approbation de marchés est souvent effectuée en dehors du délai de validité des offres car, aucune prorogation dudit délai n'a été fournie dans les dossiers.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de mettre en place des indicateurs de performance permettant de réduire les délais de passation et d'approuver les marchés dans les délais.

### NON-RESPECT DES DELAIS DE PUBLICATION ET D'INFORMATION DES CANDIDATS DANS LES DELAIS REQUIS

## DISPOSITION REGLEMENTAIRE

### Article 84 alinéa 3 du CMP

« Dès qu'elle a approuvé la proposition d'attribution, l'autorité contractante avise immédiatement les autres candidats du rejet de leurs offres, leur restitue les garanties de soumission et publie un avis d'attribution provisoire. »

### Article 3 de l'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023

« ... L'autorité contractante ... attribue le marché au candidat présentant l'offre conforme évaluée la moins disante, rédige un procès-verbal d'attribution et informe les candidats dont les offres n'auront pas été retenues. »

**Article 5 alinéa 4 de l'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023**

« Dès qu'elle a approuvé la proposition d'attribution, l'autorité contractante avise immédiatement les autres candidats du rejet de leurs offres, leur restitue les garanties de soumission, le cas échéant, et publie un avis d'attribution provisoire. »

**Point 2.101. et 3.21 Directives BID marchés de travaux, Fournitures et services connexes et Directives Services de consultants**

« Après que la décision d'attribuer le marché a été prise, le Bénéficiaire doit transmettre rapidement et simultanément par le moyen le plus rapide (courriel ou télécopie) à tous les Soumissionnaires ayant présenté une Soumission valide, la Notification de son intention d'attribution du Marché au Soumissionnaire retenu. La Notification de l'intention d'attribution du Marché, ainsi intitulée, marque l'ouverture de la Période d'Attente ».

**CONSTAT**

L'absence de preuve de la restitution de la garantie de soumission a été constatée tout comme l'information immédiate des candidats non retenus du rejet de leur offre et la publication tardive après l'avis sur la proposition d'attribution.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions des articles précités et des directives des bailleurs.

 **DEFAUT DE TRANSMISSION DES LETTRES D'INVITATION****Article 3 de l'Arrêté 7118 du 23 mars 2023**

« L'autorité contractante :

- sollicite simultanément, par écrit, des prix auprès d'au moins cinq (5) entreprises choisies, en priorité, parmi les prestataires ayant manifesté leur intérêt pour les acquisitions concernées qui sont définies en référence à des normes dans toute la mesure du possible ;».

**CONSTAT**

Les lettres d'invitation sont soit non transmises, soit transmises à des dates différentes. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la simultanéité de l'envoi des lettres conformément à l'article précité.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions de l'article précité.

 **NON TRANSMISSION DE LA GARANTIE DE SOUMISSION****DISPOSITION REGLEMENTAIRE**

« Pour être admis aux appels d'offres, les candidats sont tenus de fournir une garantie de soumission dont le montant est fixé dans le dossier d'appel d'offres. Le montant doit être compris entre un pour cent (1%) et trois pour cent (3%) de la valeur estimée du marché. Cette obligation ne s'applique pas aux marchés de prestations intellectuelles. L'autorité contractante peut ne pas exiger la fourniture d'une garantie de soumission pour les marchés d'un montant inférieur aux seuils fixés par arrêté du Ministre chargé des Finances. »

**CONSTAT**

Pour 33% des AOO revue, la transmission de la garantie de soumission n'a pas été prouvée. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les candidats ont fourni une garantie de soumission conformément à l'article 114 du CMP.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions de l'article précité.

 **MANQUEMENTS SUR LA CAPACITE JURIDIQUE DES SOUMISSIONNAIRES****DISPOSITION REGLEMENTAIRE****Article 44 du CMP**

« Sous réserve du respect de ses droits en matière de protection de la propriété intellectuelle ou industrielle et de la confidentialité des informations concernant ses activités, tout candidat à un marché public doit justifier qu'il dispose des capacités juridiques, techniques et financières requises pour exécuter le marché en présentant tous documents et attestations appropriés énumérés par le dossier d'appel à la concurrence, comprenant notamment :

- a) une déclaration indiquant son intention de faire acte de candidature pour réaliser le marché et mentionnant :
  - i) s'il s'agit d'une personne physique, son nom, sa qualité et son domicile ;
  - ii) s'il s'agit d'une personne morale, sa forme juridique, sa dénomination sociale, son siège, le nom du représentant ainsi que la qualité en vertu de laquelle il agit ;
  - iii) s'il y a lieu, le numéro d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ;
  - iv) s'il y a lieu, le numéro d'immatriculation au registre des métiers ;
- b) une note présentant le candidat et indiquant notamment ses moyens humains et techniques, sa démarche RSE le cas échéant, toutes informations utiles sur les activités et marchés réalisés de
- c) même nature que le marché concerné ;
- d) des attestations justifiant, dans les conditions fixées par arrêté du Ministre chargé des Finances, qu'il a satisfait à ses obligations à l'égard de la Caisse de Sécurité sociale,

- de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), des services chargés des recouvrements fiscaux et de l'Inspection du Travail ;
- e) une attestation justifiant le paiement des redevances de régulation exigibles au titre des marchés publics et des contrats de partenariat public-privé de l'exercice précédent ;
  - f) une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation de biens ou de faillite personnelle à la soumission et la production de l'attestation de non faillite à la signature du marché ;
  - g) une lettre d'engagement à respecter la Charte de l'éthique et de la commande publique responsable adoptée par décret ;
  - h) la version originale de la garantie de soumission, le cas échéant ;
  - i) des renseignements sur le savoir-faire du candidat en matière de protection de l'environnement, du respect des mesures d'hygiène, de santé, de sécurité, de genre, de développement social, le cas échéant ;
  - j) des labels, certifications et autres quitus attestant des processus suivis par le candidat ou, à défaut, par équivalence, l'explication des méthodes adoptées et des dispositions prises pour atteindre le niveau d'exigence requis par les critères de qualification mentionnés dans les documents d'appels d'offres ;
  - k) éventuellement, tout autre document permettant de juger de sa capacité financière.

## CONSTAT

Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée pour les DRPCR. De plus, aucune pièce administrative (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) n'a été requise dans le dossier de DRP, en violation des dispositions de l'article 43 du CMP. Par conséquent nous n'avons pas pu nous assurer dans certains cas de la réalité de la capacité juridique des soumissionnaires, technique et financière des candidats.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de veiller à mentionner dans la DRP, même s'il est de forme allégée, la fourniture des documents juridiques, techniques et financiers qui jugent de la capacité des soumissionnaires à pouvoir exécuter le marché. De plus, les spécifications techniques doivent être bien précises.

### SUR LE PLAN SPECIFIQUE

#### 4.2.3.1 MARCHES CONCLUS PAR AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Notre examen a porté sur huit (08) marchés passés par avis à manifestation d'intérêt au cours de la gestion 2023. Il s'agit des marchés ci-après :

-  Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et du plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP), pour le programme national de développement intégré de l'élevage au Sénégal (PNDIES) pour un montant de F CFA TTC 64 221 500

- ✚ Etude et de contrôle des travaux de 36 km de pistes d'accès dans la région de Sédhiou pour un montant de f CFA TTC 65 916 540
- ✚ Recrutement d'un consultant individuel pour une évaluation des travaux de finition des cinq (05) antennes et abreuvoirs dans la région de Matam pour un montant de 12 845 745 F CFA TTC attribue a Amadou DIAKHATE.
- ✚ Sélection de cabinets pour la réalisation de cinq plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) pour les communes sélectionnées dans la zone des Niayes pour un montant de 38 954 750 F CFA TTC attribue a MS & ASSOCIES.
- ✚ Sélection d'un consultant pour les services d'audit de performances environnementales et sociales du PROVALE-CV pour les exercices 2021 et 2022 pour un montant de 29 640 000 F CFA TTC
- ✚ Sélection d'un consultant pour l'étude et le contrôle des travaux de réalisation de projets d'infrastructures socioéconomiques dans la région de S2dhiou pour un montant de 47 011 200F CFA TTC
- ✚ **Sélection d'un consultant pour l'étude et le contrôle des travaux de 20km de pistes de production dans la région de Kolda pour un montant de 75 992 000 F CFA TTC F CFA TTC**
- ✚ **Sélection d'un consultant pour l'étude et le contrôle des travaux de 20km de pistes de production dans la région de Kolda pour un montant de 77 172 000 F CFA TTC F CFA TTC.**

En plus des constats d'ordre général, nous avons noté les constats spécifiques ci-après :

- ✚ **Sélection d'un consultant pour l'étude et le contrôle des travaux de réalisation de projets d'infrastructures socioéconomiques dans la région de S2dhiou**  
La mission devait commencer le 27 octobre 2023, selon l'OSD pour un délai de 3 mois soit une réception théorique le 26 janvier 2024. Nous avons relevé une lettre de mise en demeure du 25 janvier 2024, reçue le même jour pour défaut de dépôt des livrables suite à laquelle l'APS est transmis le 20 février 2023. Toutefois, nous avons constaté que la preuve de l'application des pénalités de retard n'a pas été produite.

- ✚ **Sélection d'un consultant pour les services d'audit de performances environnementales et sociales du PROVALE-CV pour les exercices 2021 et 2022**

Nous avons noté une incohérence de date entre la convocation des membres de la commission pour la séance d'ouverture des offres financières le 27 juin 2022 et la date de tenue de la réunion le 03 juin 2022.

- ✚ **Sélection de cabinets pour la réalisation de cinq plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) pour les communes sélectionnées dans la zone des Niayes**  
Les documents suivants n'ont pas été transmis :
  - Demande adressée à la DCMP pour déclarer les lots 4 et 5 sans suite,
  - Avis d'attribution provisoire du marché ;
  - Fiches d'immatriculation ;
  - OS de démarrage.
- ✓ Les lots 4 et 5 ont été déclarés infructueux. Cependant, puisqu'il s'agit d'un dépassement budgétaire des propositions de SONED AFRIQUE, le marché devait être déclaré « sans suite », en lieu et place d'infructueux, conformément aux dispositions de l'article 66 du CMP.

- ✓ Le rapport d'évaluation des offres techniques du 14 juin 2023, n'est pas signé par les membres de la commission d'évaluation.
- ✓ Par ailleurs, ce rapport a été validé par la CM le 16 juin 2023, néanmoins, les soumissionnaires n'ont été informés que le 28 août 2023, soit plus de deux mois après.
- ✓ Dans le procès-Verbal d'adoption du rapport d'évaluation combiné des propositions techniques et financières, la dernière partie est dédiée à l'avis de la CPM, qui « a adopté sans réserve les conclusions du rapport financier dans le cadre du marché... recommande l'attribution des lots... ».
- ✓ Il convient de rappeler que la CPM ne doit pas intervenir dans les travaux de la commission des marchés et de surcroît signer les PV y relatifs. Ce PV n'a été signé que par le Président de la CM et le Responsable de la CPM.
- ✓ SONED AFRIQUE, dont les offres avaient été déclarées sans suite pour cause de dépassement budgétaire, avait proposé un montant de 68 770 000 FCFA aussi bien pour le lot 4 que le lot 5. Cependant, des négociations ont été menées avec cette société qui propose finalement un montant total de 58 000 000 FCFA pour les deux lots, après une réduction drastique des prix et un changement d'une partie du personnel clé. Néanmoins, il convient de rappeler que les négociations n'ont pas pour but de réduire le montant des offres de manière aussi poussée, l'offre financière initiale a été réduite de plus de la moitié.
- ✓ Le marché s'est déroulé pratiquement sur une année, ceci ne milite pas en faveur du principe de célérité.

#### **Recrutement d'un consultant individuel pour une évaluation des travaux de finition des cinq (05) antennes et abreuvoirs dans la région de Matam**

- L'offre financière faite par le candidat classé premier, après évaluation des MI, n'est pas mentionnée dans le PV d'ouverture des propositions technique et financière.
- Les documents suivants n'ont pas été transmis :
  - o Avis d'attribution provisoire du marché publié ;
  - o Contrat enregistré ;
- Mise à part la facture de 20% du montant du marché, les documents d'exécution du marché ne sont pas joints au dossier.

#### **Etude et de contrôle des travaux de 36 km de pistes d'accès dans la région de Sédhiou**

- L'absence dans le dossier du support de publication de l'AMI.
- Le procès-Verbal d'ouverture des offres techniques et le procès-verbal d'ouverture des plis des offres financières présentent des incohérences. En effet le procès-Verbal d'ouverture des offres techniques est daté le 19 septembre 2022, alors que le procès-verbal d'ouverture des plis des offres financières est daté du 31 juillet 2022.
- La signature du contrat (27 décembre 2022) est intervenue avant la publication de l'avis d'attribution provisoire de marché n°C\_PAPSEN\_001 (16 janvier 2023), en violation de l'article 85 du CMP qui dispose que « les marchés sont transmis à la personne responsable du marché pour signature, dans un délai minimum de dix (10) jours suivant la publication ou notification de l'avis d'attribution visé à l'article 84 du présent décret ».

- ✚ Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et du plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP), pour le programme national de développement intégré de l'élevage au Sénégal (PNDIES)
- ✓ L'absence dans le dossier les documents suivants :
  - Les lettres de consultation ;
  - Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt ;
  - Le PV de négociation ;
  - L'ordre de service de démarrage ;
- ✓ Aucune durée de validité des offres n'a été indiquée ni sur l'avis à manifestation d'intérêt, ni sur le rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt ou autres. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer que le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais impartis.

Pour les marchés restant, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de veiller aux dispositions du CMP notamment en ses articles précités et à l'archivage et le classement exhaustif des dossiers de marchés.

### 4.2.3.2 MARCHES PASSES PAR APPEL D'OFFRES OUVERTS

Notre examen a porté sur onze (11) marchés passés par appel d'offres ouvert au cours de la gestion 2022. Il s'agit des marchés ci-après :

- ✚ Acquisition d'équipements pour les unités de transformation au profit des bénéficiaires du projet en 02 lots : lot 02
- ✚ Travaux d'aménagement d'ouvrages hydro-agricoles à Kaffrine et Thiès en deux (02) lots : lot 1 (Kaffrine) lot 2 (Thiès)
- ✚ Travaux d'aménagement d'ouvrages hydro-agricoles à Kaolack et Fatick en deux (02) lots : lot 1 (Kaolack) lot 2 Fatick
- ✚ Acquisition de matériel de traitement phytosanitaire (drones)
- ✚ Acquisition de trois (03) tracteurs pour la région de Sédhiou
- ✚ Acquisition d'images Modèle Numérique de Terrain (MNT)
- ✚ Travaux de construction de magasins de stockage, de hangar et d'aires de séchage à l'ISRA de Sédhiou (SEFA)
- ✚ Travaux de réhabilitation de cinq (05) vallées dans la région de Sédhiou
- ✚ Travaux de construction de magasins de stockage en deux lots : lot 1 & 2
- ✚ Travaux de finition des ouvrages de génie civil autour de quatre (04) forages dans les régions de Louga et Matam en deux lots : lot 1 & 2
- ✚ Fourniture d'équipements (matériels de transformation de fruits et légumes, matériels de transformation de céréales, matériels et mobiliers de bureau) pour les 04 hubs de transformation des produits locaux, réparti en deux (02) lots

Pour cinq des marchés, en dehors des constats d'ordre général, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques. Pour les sept (07) marchés restants, en plus des constats d'ordre général, nous avons noté les constats spécifiques ci-après :

#### AOO Acquisition d'images modèle numérique de terrain (MNT)

- ✓ la date de la copie de la publication de l'AAO est illisible, ce qui ne nous permet pas de nous assurer du respect du délai exigé par rapport à la date de réception des plis.
- ✓ Un des membres de la CPM est signataire du rapport d'évaluation, ce qui est contraire aux dispositions de l'article premier de l'arrêté n° 007115 du 23 mars 2023.

#### AOO Travaux d'aménagements d'ouvrages hydro agricoles à Kaffrine et à Thiès en deux lots

- ✓ La preuve de la publication de l'avis d'appel d'offres et de l'avis d'attribution provisoire n'est pas transmise.
- ✓ Nous avons relevé une incohérence de date sur l'OSD du lot 2 qui est daté le 03/01/2023 pour un démarrage le 03/01/2024.

#### AOI N° F\_PADAER II\_003 : Fourniture d'équipements (matériels de transformation de fruits et légumes, matériels de transformation de céréales, matériels et mobiliers de bureau) pour les 4 hubs de transformation de produits locaux, répartis en deux lots

- ✓ La copie du contrat du lot 2, classée dans le dossier n'est pas enregistrée ;
- ✓ L'avis du FIDA sur l'évaluation et l'attribution du marché n'a été délivré que le 29 août 2023, alors que les candidats ont été informés depuis le 27 juin 2023 et l'avis d'attribution provisoire publié le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

#### AOO N° T\_PROVALE\_069/22 Travaux d'aménagements d'ouvrages hydro-agricoles à Kaolack et Fatick en deux lots .

- Le PV d'attribution du lot 2 et le rapport d'évaluation des offres présentent des incohérences. En effet la date du PV d'attribution du lot 2 mis à notre disposition est intervenue le 09 mars 2023, alors que le rapport d'évaluation est daté du 15 mai 2023.
- Conformément aux dispositions de l'article 114 du CMP, « la garantie de soumission doit être produite en bonne et due forme et rester valable pendant vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres... » Toutefois aucune garantie de soumission n'a été produite à la mission. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les candidats ont fourni une garantie de soumission conformément à l'article précité.
- Les contrats transmis (lot 1 et lot 2) n'ont pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts.

#### AOO T\_01/2023/C19/PASA Travaux de construction de magasins de stockage en deux lots

- Conformément aux dispositions de l'article 114 du CMP, « la garantie de soumission doit être produite en bonne et due forme et rester valable pendant vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres... » Toutefois aucune garantie de soumission n'a été produite à la mission. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les candidats ont fourni une garantie de soumission conformément à l'article précité.

- Il s'est écoulé un délai plus d'un mois entre la publication de l'avis d'attribution (15 juin 2023) et l'attribution provisoire du présent marché, en violation de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- Les contrats transmis (lot 1 et lot 2) n'ont pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts.
- Les offres des soumissions ne sont pas jointes dans les dossiers. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect des critères d'évaluation conformément au DAO.
- Retard constaté dans la délivrance des attestations de crédits. En effet les attestations d'existence de crédit (21 juin 2023) ont été délivrées cinq (05) jours après la signature des contrats.

#### **AOO N° F\_DPV\_026 Acquisition de matériels phytosanitaire (drone) pour la campagne agricole**

- Il s'est écoulé un délai anormalement long de treize (13) jours entre le rapport d'évaluation des offres (13 septembre 2022) et l'attribution du marché (26 septembre 2022), en violation de l'article 84 du CMP.
- Conformément aux dispositions de l'article 114 du CMP, « la garantie de soumission doit être produite en bonne et due forme et rester valable pendant vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres... » Toutefois aucune garantie de soumission n'a été produite à la mission. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les candidats ont fourni une garantie de soumission conformément à l'article précité.

#### **AOO T\_04/2023/C19/PASA Travaux de finition des ouvrages de génie civil de quatre (04) forages dans les régions de Louga et Matam en deux lots**

- Conformément au disposition de l'article 114 du CMP, « la garantie de soumission doit être produite en bonne et due forme et rester valable pendant vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres... » Toutefois aucune garantie de soumission n'a été produite à la mission. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les candidats ont fourni une garantie de soumission conformément à l'article précité.
- Il s'est écoulé un délai de plus d'un mois entre la publication de l'avis d'attribution (15 juin 2023) et l'attribution provisoire du présent marché, en violation de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- Le contrat transmis du lot 1 n'a pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts.

## **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller aux dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP notamment en ses articles précités, et à l'archivage et le classement exhaustif des dossiers de marchés.

#### 4.2.3.3 MARCHES PASSES PAR APPEL D'OFFRES RESTREINT

Notre sélection a porté sur huit (08) marchés passés par ce mode au cours de la gestion 2023. Cependant, un marché ne nous a pas été communiqué.

Il s'agit du marché relatif à la fourniture et l'installation de petits équipements de laboratoire n° F0393/23-DK d'un montant de 850 987 295 F CFA.

Ainsi, nos travaux ont porté sur sept (7) marchés passés par AOR. Il s'agit des marchés ci-après :

-  **Fournitures de pièges à mouche de fruits en deux lots pour un montant globale de 898 800 000 F CFA TTC**
-  **AOR travaux d'aménagements prioritaires de 50,54 ha pour la revitalisation de PIV de type 3 et la réalisation de PPM féminins de type 3 dans le Bassin arachidier (régions de Thiès, Diourbel, Fatick) dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIS) pour un montant de :**
  - ✓ LOT1A : 176 015 998 F CFA TTC ;
  - ✓ LOT2A : 198 297 230 F CFA TTC ;
  - ✓ LOT 1B : 169 116 179 ;
  - ✓ Lot2B : 117 969 654 F CFA TTC
-  **AOR travaux d'aménagements de 500 ha bas-fonds de type 1 dans la région de Fatick en trois lots pour un montant de :**
  - ✓ LOT1 : 161 521 562 F CFA TTC ;
  - ✓ LOT 2 : 453 899 980 F CFA TTC
  - ✓ LOT 3 : 425 007 902 F CFA TTC
-  **AOR N° F-DPV -160 acquisition divers vehicules de traitement pour le compte de la direction de la protection des végétaux pour un montant total de 398 941 300 FCFA TTC..**
-  **AOR N° F\_DPV\_011 : fourniture de produits phytosanitaires à la DPV au titre de la campagne agricole 2023 attribué à ALBISIA et SPIA pour un montant total de 451 320 000 FCFA TTC.**
-  **AOR N° F\_DPV\_045 : Fourniture de matériels de traitement phytosanitaire attribué à SPIA pour un montant de 414 775 000 FCFA TTC.**
-  **AOR N° F-PADAER II-101 : Acquisition de neuf tracteurs et accessoires pour les CUMA attribué à SEN SOCIETE SENEGALAISE D'EQUIPEMENTS pour un montant de 441 792 000 FCFA.**

Pour le marché « travaux d'aménagements de 500 ha bas-fonds de type 1 dans la région de Fatick en trois lots nous n'avons pas relevé de constat spécifiques.

S'agissant des six marchés restants, en plus des constats d'ordre général cités ci-avant, nous avons noté les constats spécifiques ci-après :

-  **Fournitures de pièges à mouche de fruits en deux lots**
  - ✓ Nous avons relevé un délai anormalement long (4 mois environs) entre la première saisine le 18 juillet 2023 (il y en eu 5) et la réponse de la DCMP le 21 novembre 2023 pour ANO sur le rapport d'analyse et l'attribution provisoire du marché ;

- ✓ L'ANO de la DCMP sur l'évaluation et l'attribution provisoire a été donné le 21 novembre 2023. Cependant, jusqu'au moment de notre intervention en juillet 2024 le contrat n'a pas été signé.
- ✓ Aucune prorogation de la durée de validité des offres et des garanties de soumission n'a été versée dans le dossier.

 **AOR travaux d'aménagements prioritaires de 50,54 ha pour la revitalisation de PIV de type 3 et la réalisation de PPM féminins de type 3 dans le Bassin arachidier (régions de Thiès, Diourbel, Fatick) dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIS) :**

Les contrats n'ont pas été transmis avec le dossier, ce qui ne permet pas de s'assurer qu'ils ont été approuvés dans les délais de validité des offres.

 **AOR N° F-DPV -160 Acquisition divers véhicules de traitement pour le compte de la Direction de la protection des végétaux**

Du fait de l'absence de documents essentiels à la procédure tels que l'autorisation de la Présidence de la République pour l'acquisition des véhicules, l'ANO de la DCMP sur le projet de contrat, le contrat, l'attestation d'existence de crédit, la notification du marché, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ce marché.

 **AOR N° F\_DPV\_011 : fourniture de produits phytosanitaires à la DPV au titre de la campagne agricole 2023 attribué à ALBISIA et SPIA**

- Les échanges entre la DCMP et le MAERSA portant sur la demande d'autorisation de passer le marché par appel d'offres en urgence ont duré plus d'un an (15 mai 2022 au 13 juin 2023). Ce qui ne favorise pas le respect du principe de célérité édicté par le CMP.
- La convocation de la commission des marchés pour l'ouverture des plis est datée le 30 juin 2023 pour une séance d'ouverture des plis le 07 juillet 2023. Cependant, la date prévue pour le dépôt et l'ouverture des offres était fixée au 28 juin 2023 (lettres d'invitation du 16 juin 2023). Aucun document portant sur le report de dépôt (07 juillet) n'a été joint au dossier. Nous avons constaté qu'un registre de dépôt des offres, une feuille de présence à l'ouverture des plis signée par deux soumissionnaires le 28 juin 2023 ont été joints au dossier (aucun PV d'ouverture à cette date n'a été joint au dossier).
- Le contrat n'est pas joint au dossier.
- Nous estimons que la procédure de ce marché s'est déroulée sur une longue période pour un AOR passé en urgence.

 **AOR N° F\_DPV\_045 : Fourniture de matériels de traitement phytosanitaire attribué à SPIA.**

- Il est indiqué au point IC 11.1 (g) des données particulières que les pièces qui y sont requises « devront obligatoirement être fournies à la signature du contrat ». Pour rappel, l'article 44 du CMP dispose « les documents prévus aux points a) à f) et

éventuellement h), i) et j) du présent article, non fournis ou incomplets, sont exigibles dans un délai au plus égal à celui imparti à l'autorité contractante pour prononcer l'attribution provisoire ;... ».

- Les échanges entre la DCMP et le MAERSA portant sur la demande d'autorisation de passer le marché par appel d'offres en urgence, ont duré un peu moins de deux mois (17 août 2023 au 05 octobre 2023). Ce qui ne favorise pas le respect du principe de célérité édicté par le CMP.
- A l'examen du rapport d'évaluation, nous avons noté que sur la vérification des critères de qualification, concernant le lot 6, il est mentionné le soumissionnaire ALBISIA, en lieu et place de SPIA. La même remarque est faite sur la fiche portant proposition d'attribution mais cette fois sur le lot 5.
- L'examen de l'attestation d'existence de crédits du lot 1 porte sur un montant de 339 840 000 FCFA. La facture pro forma de SPIA du 18 janvier 2024 qui y est jointe indique le même montant en TTC et le montant HTVA est de 288 000 000 FCFA. Cependant, ce montant HTVA avait été considéré à l'ouverture, à l'évaluation et à l'attribution comme le montant TTC de l'offre.
- Le contrat n'est pas joint au dossier.

#### **AOR N° F-PADAER II-101 : Acquisition de neuf tracteurs et accessoires pour les CUMA attribué à SEN SOCIETE SENEGALAISE D'EQUIPEMENTS**

- La demande de l'AC adressée à la DCMP le 22 mai 2023 pour exposer les motifs pour passer l'AOR n'a pas été jointe au dossier. La réponse de la DCMP du 25 mai portant sur ses observations n'est pas non plus classée dans le dossier.
- Les décharges des lettres d'invitation et d'information des candidats ne sont pas datées.
- Nous estimons que le délai de préparation des offres de 17 jours est trop long pour un AOR en procédure d'urgence.
- Lors de l'évaluation des critères de qualification, nous avons noté dans le tableau y relatif que le critère « service après-vente » était jugé conforme, cependant, dans le commentaire effectué par la commission, il est noté que le « service après-vente » est à fournir.
- Le contrat n'est pas joint au dossier.
- Nous estimons que la procédure de ce marché s'est déroulée sur une longue période pour un AOR passé en urgence. Nous rappelons que le Pôle des Marchés Publics de Tambacounda avait mentionné dans son ANO du 06 juin que « l'observation d'un délai assez long avant le lancement de la procédure peut amener à une révocation de ladite autorisation. »

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller aux dispositions du CMP notamment en ses articles précités, et à l'archivage et le classement exhaustif des dossiers de marchés.

#### **4.2.3.3 MARCHES PASSES PAR OFFRE SPONTANEE**

Nous n'avons pas noté un marché passé par offre spontanée au titre de la gestion 2023.

#### 4.2.3.5 MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE

Notre examen a porté sur douze (12) marchés passés sous ce mode au cours de la gestion 2023. Il s'agit des marchés ci-après :

- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 1 (Enlèvement, ensachage, transport jusqu'à l'unité de stockage)
- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-2 (transport de l'unité de stockage vers les producteurs)
- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-3 (transport de l'unité de stockage vers les producteurs)
- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-4 (transport de l'unité de stockage vers les producteurs)
- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-5 (transport de l'unité de stockage vers les producteurs)
- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-6 (transport de l'unité de stockage vers les producteurs)
- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-7 (transport de l'unité de stockage vers les producteurs)
- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-8 (transport de l'unité de stockage vers les producteurs)
- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-1 (transport de l'unité de stockage vers les producteurs)
- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-10 (transport de l'unité de stockage vers les producteurs)
- ✚ Prestations de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-9 (transport de l'unité de stockage vers les producteurs)
- ✚ Fourniture (migration) d'un logiciel de gestion financière et comptable, de gestion de la paie et des états financiers SYSCOHADA multi-site et multi projet en version web avec contrat  
d'assistance pour le projet C19 PASA avec extension PRESAN/PC

En dehors des constats d'ordre général, il n'a pas été constaté d'anomalies spécifiques.

#### 4.2.3.6 MARCHES PASSES PAR AVENANT

Notre sélection a porté sur sept (07) marchés passés sous ce mode. Cependant l'Avenant n°1 au marché n° F0731/21 relatif à l'acquisition de matériels et installation pour la mise en place d'un système d'irrigation par aspersion sur 500ha, de stations de conditionnement pour une plantation de 200ha et de cable ways pour une plantation de 200ha sans incidence financière n'a pas été soumis à la revue. Ainsi nos travaux ont porté sur six avenants au cours de la gestion 2023. Il s'agit des avenants ci-après :

- ✚ Avenant au marché n° T0049/22-DK relatif aux travaux d'installation de système solaire dans les zones d'intervention du projet en quatre (04) lots : lot 2
- ✚ Avenant au marché n° T1929/21 relatif aux travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 1
- ✚ Avenant au marché n° T1930/21 relatif aux travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 2

- ✚ Avenant au marché n° T1932/21 relatif aux travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 3
- ✚ Avenant au marché n° T1934/21 relatif aux travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 4
- ✚ Avenant au marché T0048/22-DK relatif aux travaux d'installation de système solaire dans les zones d'intervention du projet en quatre (04) lots : lot 1

En dehors des constats d'ordre général, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAER de veiller aux dispositions du CMP notamment en ses articles précités, et à l'archivage et le classement exhaustif des dossiers de marchés.

### 4.2.3.7 MARCHES PASSES PAR DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE

Notre examen a porté sur dix (10) marchés passés sous ce mode au cours de la gestion 2023. Il s'agit des marchés ci-après :

:

- ✚ Acquisition de génétiques améliorées et de noyaux reproducteurs
- ✚ Acquisition de médicaments, vaccins à usage vétérinaire et compléments multivitaminés
- ✚ Acquisition de petits matériels et kits destinés aux CRGE et CDGE dans le cadre de l'appui au dispositif One Health
- ✚ Couverture assurance maladie du personnel permanent
- ✚ Sélection d'un prestataire pour assurer la prise en charge de l'assurance maladie du personnel du FADSR
- ✚ Travaux de réhabilitation de périmètres maraichers (mise en eau, clôture et réseaux d'irrigation)
- ✚ Acquisition de matériels informatiques en trois (03) lots: Lot 1 & 3
- ✚ Acquisition de tricycles en deux lots
- ✚ Travaux De Construction De Quarante-Cinq (45) Abris D'élevage (Bergeries) Dont Dix (10) A Fongolimbi, Dix (10) A Bembou, Dix (10) A Missira Sirimana, Cinq (05) A Nafadjie Et Dix (10) A Saroudia) Dans La Région Kédougou
- ✚ Assurance maladie du personnel et de leurs familles

La revue a permis de noter les constats spécifiques ci-après :

- ✚ **DRP CO S\_FADSR\_022 Sélection d'un prestataire pour assurer la prise en charge de l'assurance maladie du personnel de FADSR pour un montant de 20 983 200 F CFA TTC**
  - ✓ Entre la notification d'attribution le 16/02/2023 et la publication le 11/03 2023, il y a eu 24 jours en violation de l'article 84.3 du CMP.
  - ✓ L'article 11 du programme d'activités du contrat stipule que la durée du contrat est 10 mois alors que sur la facture de primes, il est mentionné 12 mois (11/04/2023 au 10/04/2024) .
- ✚ **DRP CO F\_07/2023/C19/PASA Acquisition de petits matériels destinés aux CRGE/CDGE dans le cadre de l'appui aux dispositions One Health pour un montant de 24 578 200 F CFA TTC**

- ✓ Le temps mis entre la notification d'attribution provisoire le 25/05/2023 et la publication le 15/06 2023, est de 22 jours, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- ✓ Nous avons relevé l'absence de l'ordre de service de démarrage, ce qui ne nous permet pas de nous prononcer sur le respect du délai contractuel de 60 jours.

#### **Assurance maladie du personnel et des membres de leurs familles pour un montant de 20 338 500 FCFA TTC attribué à Wafa Assurance Senegal**

- ✓ Lors de l'évaluation des critères de qualification, nous avons noté dans le commentaire relatif au critère « Personnel » que la liste du personnel a été proposée mais aucun CV n'a été joint pour permettre d'apprécier les expériences professionnelles et la durée dans les postes occupés. Nonobstant cela, il est indiqué que le candidat remplit ce critère, ce qui est contraire au premier commentaire émis par la commission d'évaluation.
- ✓ Les déclarations de non conflit d'intérêt des membres du comité d'évaluation n'ont pas été signées par ces derniers.
- ✓ Nous avons noté plusieurs incohérences sur les documents de marché :
  - L'attestation d'existence de crédits (30 octobre 2023) a été délivrée après approbation du marché (17 septembre 2023) ;
  - La date de signature n'est pas apposée sur l'acte d'engagement ; cependant, sur la page de garde, il est inscrit la date du 14 août 2023 comme date de signature ;
  - le marché a été enregistré le 14 août 2023, bien avant l'approbation (17 septembre 2023) et l'immatriculation du marché (13 novembre 2023).

#### **Acquisition de tricycles en deux (02) lots**

- L'avis d'appel à la concurrence et la publication de l'avis d'attribution ne nous ont pas été transmis.
- Le présent marché a fait l'objet de résiliation. Toutefois la lettre de résiliation n'a pas été jointe dans les dossiers.

#### **Acquisition de génétiques améliorées et de noyaux reproducteurs**

- Le PV d'ouverture plis mis à notre disposition n'a pas l'objet de signature par les membres de la commission des marchés, en violation de l'article 68 alinéa 4 du CMP.
- Aucune preuve de la restitution de la garantie de soumission n'a été produite à la mission.
- L'avis d'appel à la concurrence et la publication de l'avis d'attribution ne nous ont pas été transmis.
- Aucunes offres des soumissionnaires n'ont été jointes dans les dossiers. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte évaluation des offres conformément au DAO.
- Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été communiqué. Toutefois, nous constatons que le présent marché a fait l'objet de résiliation. Néanmoins, aucun document concernant la résiliation (Lettre de mise en demeure, l'arrêté de résiliation signé) ne nous a été communiqué.

- Il s'est écoulé un délai anormalement long de 151 jours soit plus de 4 mois entre le délai fixé pour l'exécution du marché (réception effective prévue le 21 octobre 2023) et l'arrêté de résiliation (20 mars 2024) joint dans le dossier.
-  **Travaux de construction de quarante-cinq (45) abris d'élevage (bergeries) pour les OP de première génération dans la région Kédougou (FONGOLIMBI, BEMBI, MISSIRA SIRIMANA, NAFADJIE ET SAROUDIA)**
  - La fiche d'immatriculation est antérieure à la signature du contrat. En effet, la signature du contrat est intervenue le 15 août 2023, alors que la fiche d'immatriculation est datée du 25 juillet 2023.
  - Le délai d'exécution est de 04 mois à compter de la notification du marché. La notification ne nous a pas été communiquée, toutefois, l'ordre de service de démarrage est intervenu le 03 octobre 2023, soit une réception théorique prévue le 03 février 2024. Cependant la réception effective est intervenue le 06 mars 2024, soit un retard 32 jours.
  - Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison, sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.
  - Le contrat prévoit que les paiements doivent intervenir dans un délai de 10 jours après présentation de factures contrôlées conformes. La facture de décompte avec Visa de l'AC est en date du 15/03/2024 et l'ordre de virement n'est intervenu qu'en la date du 08/05/2024 ce qui dépasse largement les délais de 10 jours.
- Deux des marchés ont été classés sans suite. Il s'agit des marchés ci-après :
  - Acquisition de produits chimiques et verrerie (convention: pour le compte de l'INP);
  - Acquisition de minéralisateur à micro-onde, distributeur d'échantillons (convention: pour le compte de l'INP).
- Pour les marchés restants, hormis les constats d'ordre général, la revue n'a pas relevé de constats spécifiques.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural de se conformer aux dispositions prévues par le Code des marchés publics et à l'archivage exhaustif des dossiers de marchés.

### 4.2.3.8 MARCHES PASSES PAR DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE

Notre sélection a porté sur dix-sept (17) marchés passés sous ce mode au cours de la gestion 2023 . Cependant, trois marchés n'ont pas été portés à notre connaissance. Il s'agit des marchés ci-après :

- F\_DAGE\_058 achat de matériels et produits d'entretien
- F\_DHORT/PDFIJ\_131 Acquisition de bacs de culture micro jardin
- F\_DHORT/PDFIJ\_132 Acquisition de bois de sapin.

Par conséquent nos travaux ont portés sur les 14 marchés ci-après :

- ✚ sélection d'un consultant pour l'audit des comptes du FADSR: Exercice 2022
- ✚ Acquisition de SUBSTRAT
- ✚ Acquisition de matériels d'aviculture
- ✚ Fournitures de bureau et consommables informatiques
- ✚ Formation en Excel avancé
- ✚ Acquisition de matériels informatique
- ✚ Acquisition de produits d'Entretien Hygiénique
- ✚ Acquisition de matériels informatique
- ✚ Entretien et réparation des véhicules du parcs DAPS
- ✚ Ateliers de formation sur la maîtrise du MTGES, de RC d'acteurs sur les stratégies face aux effets des changements climatiques, sur l'introduction aux Evaluations Environnementales, sur «Santé, Hygiène...», sur l'introduction à la prise en compte du genre
- ✚ Acquisition de deux motos tout terrain pour la surveillance forestière
- ✚ Acquisition de mangeoires et d'abreuvoirs
- ✚ Travaux de réalisation de système d'adduction d'eau et de confection de mobiliers de bureau dans les centres de groupage
- ✚ Acquisition de pneus pour les véhicules du PADAER II

En plus des constats d'ordre général cités ci-avant, nous avons noté les constats récurrents ci-après :

✚ **DRP N°F\_DBRLA\_056 ACQUISITION DE FOURNITURE DE BUREAU ET DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES en 02 lots**

-

Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.

- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- La durée de validité des offres est de 30 jours et l'ouverture des plis est intervenue le 01 mars 2023. Cependant aucun contrat n'a été joint au document transmis. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les délais de souscription et d'approbation du contrat.

✚ **DRP N°F\_DHORT-PDFMJ\_030 ACQUISITION DE MATERIELS D'AVICULTURE**

- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.

- Le rapport d'analyse des offres mentionne des montants différents et renvoie au soumissionnaire Entreprise CMD pour un montant de 14 155 280 FC CFA TTC.
- Les offres des soumissionnaires sont incomplètes car composées uniquement que de factures proforma.
- Le contrat et le Dossier présentent des incohérences sur le délai d'exécution. En effet sur le contrat le délai d'exécution est de 30 jours après réception du bon de commande alors que dans le Dossier le délai d'exécution mentionné est de 30 jours après notification d'attribution du marché.

#### **DRP N°F\_DHORT-PDFMJ\_031 ACQUISITION DE SUBSTRAT**

Une absence de la date de réception des lettres d'invitation adressées aux soumissionnaires rendant impossible notre appréciation sur la simultanéité de la transmission de ces lettres.

#### **DRP N°F\_PIESAN\_001 ACQUISITION DE DEUX MOTOS TOUT TERRAIN POUR LA SURVEILLANCE FORESTIERE**

- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison, sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.

#### **DRP N°S\_DAPS\_073 ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULE**

- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- Le délai d'exécution n'est pas précisé. Par conséquent nous ne pouvons pas nous prononcer sur le respect des délais de réception.
- Nous avons relevé également un écart non justifié de 3 737 060 F CFA TTC entre le montant attribué (7 482 380 F CFA TTC) et le montant réglé (3 745 320 F CFA TTC).

#### **DRP N°F\_09/2023/C19/PASA ACQUISITION DE MANGEOIRES ET D'ABREUVOIRS**

- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.

- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- Le délai d'exécution est de 30 jours après réception de la notification définitive. Cependant, aucune réception définitive ne nous a été communiquée. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le respect du délai de livraison.

 **DRP N°T\_08/2023/C19/PASA TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU ET DE CONFECTION DE MOBILIERS DE BUREAU DANS LES CENTRES DE GROUPE**

- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- Le rapport d'évaluation estime conforme l'ensemble des offres reçu alors qu'aucune facture proforma n'a été versé dans le dossier.
- Nous remarquons également l'absence dans le dossier des Factures proforma des soumissionnaires ainsi que les documents attestant de leurs existences effectives.
- Le délai d'exécution est de 02 mois à compter de la notification du marché. La notification du marché est intervenue le 12 novembre 2023, soit une réception théorique prévue le 12 janvier 2024. Cependant la réception effective est intervenue le 25 mars 2024, soit un retard de 73 jours.
- Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison, sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.

 **DRP N° F\_PADAER II\_064 ACQUISITION DE PNEUS POUR VEHICULES DU PADAER II**

- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- Nous remarquons également l'absence dans le dossier des Factures proforma du troisième soumissionnaire ETS FADEL.
- Le rapport d'évaluation estime conforme l'ensemble des offres reçu alors que seules les factures proforma de l'attributaire du marché et Général Pneumatique ont été versées dans le dossier. Nous constatons le défaut de la facture proforma de ETS FADEL, et malgré cela, la commission a estimé conforme l'ensemble des offres reçues.

 **DRP CR ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN HYGIENIQUE**

- ✓ A la préface du Dossier, il est fait référence à l'article 77 du CMP alors que dans le nouveau code, il s'agit de l'article 79 ;

- ✓ Les noms des destinataires ne sont pas mentionnés sur la lettre d'invitation mais c'est plutôt une feuille annexée sans les noms ou il est apposé les cachets des candidats ;
- ✓ Le montant attribué est 13 998 340 F CFA TTC, alors sur le contrant le montant mentionné est 3 478 050 F CFA TTC.
- ✓ Les pénalités de retard n'ont pas été prévues dans le contrat en violation de l'article 13.h du CMP.

#### **DRP CR ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

- ✓ A la préface du Dossier, il est fait référence à l'article 77 du CMP alors que dans le nouveau code, il s'agit de l'article 79 ;
- ✓ Les pénalités de retard n'ont pas été prévues dans le contrat en violation de l'article 13.h du CMP ;
- ✓ Aucune preuve n'est fournie pour la publication de l'attribution sur le portail des marchés publics.

#### **DRP CR F\_DA\_161 ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

- ✓ A la préface du Dossier, il est fait référence à l'article 77 du CMP alors que dans le nouveau code, il s'agit de l'article 79 ;
- ✓ Les lettres d'information des candidats ne sont pas datées. Leur remise n'est pas simultanée car, elles ont été reçues respectivement le 14 pour AL MOUYASSA PRESTIGE attributaire, le 17/07/23 pour IGS et ECOTRAX et non précisée pour INTERGLOL SERVICES, en violation de l'article 3 de l'arrêté 007118 du 23 mars 2023

#### **DRP CR RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR DES ATELIERS DE FORMATIONS**

- ✓ Les contrats n'ont pas été transmis avec le dossier ;
- ✓ Nous avons relevé que le cumul des montants attribués, soit un total de 14 400 000 F CFA dépasse le montant du budget de 7 000 000 F CFA.

#### **DRP CR AMI ATELIER DE FORMATION SUR EXEL AVANCE**

- ✓ Aucun critère de qualification n'est indiqué dans le dossier ni sur la lettre d'invitation ;
- ✓ Le PV d'ouverture des plis n'a relevé que les offres financières car aucune information sur les documents demandés sur la lettre d'invitation n'a été évoquée ;
- ✓ Les offres sont constituées uniquement par la lettre de soumission et la facture proforma.
- ✓ La lettre de marché n'a pas été adaptée ;
- ✓ Il n'a pas été insérée la clause des pénalités dans le contrat.

#### **DRP CR C-FADSR -021 SELECTION D'UN CABINET POUR LES SERVICES D'AUDIT DES COMPTES DU FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL (FADSR) POUR LA GESTION 2022**

- En dehors des constats d'ordre général, nous n'avons de remarques particulières.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural de se conformer aux dispositions prévues par le Code des marchés publics et ses textes d'application et de veiller au classement et à l'archivage exhaustif des dossiers de marchés.

### 4.2.3.9 MARCHES PASSES PAR CONSULTATION FOURNISSEUR

Notre examen a porté sur trois (03) marchés passés sous ce mode au cours de la gestion 2023 présentés. Il s'agit des marchés ci-après :

-  CF : pour souscription d'une police assurance pour le personnel de L'UCG PARIIS pour un montant de 20 590 500 F CFA TTC ;
-  Fourniture d'appareils de traitement autoportés pour le compte de la DPV pour un montant de : 34 960 0000 FCFA H TVA
-  Acquisition de matériels roulants destinés au projet d'Appui à l'initiative pour irrigation au sahel(PARIIS) lot 2 pour un montant de 12 600 000 F CFA TTC

En plus des constats d'ordre général cités ci-avant, nous avons noté les constats spécifiques ci-après :

-  **CF pour souscription d'une police assurance pour le personnel de l'UCG PARIIS**
  - ✓ Le cahier de charge n'est pas joint dans le dossier qui nous a été soumis.
  - ✓ Les convocations des membres pour l'ouverture des offres financières et l'attribution du marché pour des séances à tenir respectivement le 03 mars 2023 et le 17 mars 2023 ne sont pas datées, en violation à l'article 39 du CMP.
-  **Fourniture d'appareils de traitement autoportés pour le compte de la DPV pour un montant de : 34 960 0000 FCFA HTVA**

Nous avons noté une absence de simultanéité dans la transmission des lettres d'invitation adressées aux soumissionnaires pour le dépôt de leur offre.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural de se conformer aux dispositions prévues par le Code des marchés publics et ses textes d'application et de veiller au classement et à l'archivage exhaustif des dossiers de marchés.

#### 4.2.3.10 MARCHES PASSES PAR DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX SIMPLE

Notre sélection porte sur sept (07) marchés passés par DRP simple au cours de la gestion 2023. Il s'agit des marchés ci-après :

| Référence     | Intitulé du marché                  | Titulaire                       | Montant en F CFA |
|---------------|-------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| F_DAGE_057/05 | Achat de fournitures de bureau      | Gris Business Compagnie Limited | 2 619 600        |
| F_DAGE_057/04 | Achat de fournitures de bureau      | Ets Bongal DIOUF                | 2 973 600        |
| F_DAGE_057/03 | Achat de consommables informatiques | Ame Satou NDAO                  | 2 992 480        |
| F_DAGE_057/02 | Achat de consommables informatiques | Lamine CONDE                    | 2 850 880        |
| F_DAGE_057/01 | Achat de consommables informatiques | Entreprise Mahdi                | 2 999 560,       |
| F_DAGE_067    | Achat de matériels informatiques    | Entreprise Tawfekh Distribution | 2 950 000,       |
| F_DAGE_071    | Acquisition dun logiciel de gestion | 2D Business Consulting          | 2 478 000        |

Aucun des marchés n'a été soumis à la mission. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ces marchés.

#### RECOMMANDATION

Nous recommandons au Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural de se conformer aux dispositions prévues par le Code des marchés publics et ses textes d'application et de veiller au classement et à l'archivage exhaustif des dossiers de marchés.

#### ❖ 4.2.3.11 MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE

Notre examen a porté sur douze (12) marchés passés sous ce mode au cours de la gestion 2023. Il s'agit des marchés ci-après :

- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 1 Enlèvement, ensachage, transport jusqu'à l'unité de stockage pour un montant global de Lot 1 : 375 000 000 F CFA HT
- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs pour un montant global de Lot 2-1 : 60 000 000 F CFA TTC
- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs pour un montant global de Lot 2-2 72 000 000 F CFA TTC

- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs pour un montant global de Lot 2- 3: 80 000 000 F CFA TTC
- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs pour un montant global de Lot 2-4 : 60 000 000 F CFA TTC
- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs pour un montant global de Lot 2-5 : 67 200 000 F CFA TTC
- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs pour un montant global de Lot 2-6 : 60 000 000 F CFA TTC
- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs pour un montant global de Lot2-7 : 46 000 000 F CFA TTC
- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs pour un montant global de Lot 2-8 : 60 000 000 F CFA TTC
- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-9 pour un montant global de Lot2-9 64 800 000 F CFA TTC
- ✚ ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-10 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs pour un montant global de Lot2-10 : 30 000 000 F CFA TTC
- ✚ ED : fourniture (migration) d'un logiciel de gestion financière et comptable, de gestion de la paie et des états financiers SYSCOHADA multi-site et multi projet en version web avec contrat d'assistance pour le projet C19 PASA avec extension PRESAN/PC attribué à AZ Consulting pour un montant de 14 160 000 F CFA TTC.

En dehors des constats d'ordre général, il n'a pas été constaté d'anomalies spécifiques.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural de se conformer aux dispositions prévues par le Code des marchés publics et ses textes d'application et de veiller au classement et à l'archivage exhaustif des dossiers de marchés

### 4.2.3.12 MARCHES PASSES PAR DEMANDES DE COTATION

Notre examen a porté sur un (01) marché passé par Demande de cotation au cours de la gestion 2023. Il s'agit du marché : « F\_PADAERII\_123 : Acquisition de petits matériels pour la production fourragère pour un montant de 528 500 F CFA ». En dehors des constats d'ordre général, il n'a pas été constaté d'anomalies spécifiques.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural de se conformer aux dispositions prévues par le Code des marchés publics et ses textes d'application et de veiller au classement et à l'archivage exhaustif des dossiers de marchés.

#### 4.2.3.13 MARCHES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECOURS AUPRES DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS DE L'ARCOP

Aucun marché n'a fait l'objet de recours.

#### 4.2.3.14 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES OBSERVATIONS DE LA DCMP SUR LE PPM

La DCMP a suite à la revue de la version 3 du PPM du MAER du 27 février 2023 formulée les observations ci-après :

##### 1. A regrouper et allotir au besoin,

|                    |                                             |             |                                                  |                                                |            |            |            |            |         |                |
|--------------------|---------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|---------|----------------|
| F_DHORT/PDF MJ_131 | Acquisition de bacs de culture micro jardin | Fournitures | - Etat : budget consolidé d'investissement (BCI) | Demande de Renseignement et de Prix restreinte | 03/03/2023 | 24/03/2023 | 31/03/2023 | 07/04/2023 | 1460000 | Res te 4 jours |
| F_DHORT/PDF MJ_132 | Acquisition de bois de sapin                | Fournitures | - Etat : budget consolidé d'investissement (BCI) | Demande de Renseignement et de Prix restreinte | 03/03/2023 | 24/03/2023 | 31/03/2023 | 07/04/2023 | 1450000 | Res te 4 jours |

|                |                                                                       |         |              |                       |            |            |            |            |         |  |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------|---------|--------------|-----------------------|------------|------------|------------|------------|---------|--|
| T_PADER II_120 | Travaux de construction de 700 Poulaillers                            | Travaux | - FIDA/E TAT | Appel d'Offres Ouvert | 22/04/2023 | 01/06/2023 | 07/06/2023 | 31/12/2023 | 3500000 |  |
| T_PADER II_121 | Travaux de construction de 300 bergeries/chèvres pour 30 nouvelles OP | Travaux | - FIDA/E TAT | Appel d'Offres Ouvert | 30/03/2023 | 18/05/2023 | 22/05/2023 | 22/11/2023 | 1800000 |  |

|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                  |               |                                                                       |                |                |                |                |                                      |                             |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| F_PA<br>DAER<br>II_001 | Equipements de 24 magasins de stockage d'aliments de betails (table de bureau, chaises, palettes en bois, escabot, matériels de protection, etc.) et Acquisition des Equipements (meubliers de bureaux, matériels informatiques, matériels de magasins) de 5 co | Fournit-<br>ures | FIDA/<br>ETAT | App<br>el<br>d'Of<br>res<br>Ouv<br>ert                                | 01/03/<br>2023 | 25/04/<br>2023 | 02/05/202<br>3 | 19/06/2<br>023 | 5<br>4<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0 | Re<br>ste<br>2<br>jou<br>rs |
| F_PA<br>DAER<br>II_006 | Acquisiti<br>on de<br>meublier<br>s de<br>bureau<br>et<br>matériel<br>s<br>informat<br>iques                                                                                                                                                                    | Fournit-<br>ures | FIDA/<br>ETAT | Demande de<br>Renseignement<br>et de Prix à<br>compétition<br>ouverte | 23/04/<br>2023 | 06/05/<br>2023 | 08/05/<br>2023 | 08/06/<br>2023 | 2<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0<br>0      |                             |

## 2. Revoir le mode de passation ou le montant

|                        |                                                                                  |                              |                 |                                     |                |                |                |                |                |                              |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|
| S_PAD<br>AER<br>II_096 | recrutement d'un prestataire mentor pour l'appui à la normalisation des produits | Servic<br>es<br>coura<br>nts | - FIDA/E<br>TAT | Appel<br>d'Off<br>res<br>Ouve<br>rt | 22/03/2<br>023 | 28/04/2<br>023 | 05/05/2<br>023 | 30/06/2<br>023 | 15<br>00<br>00 | Res<br>te<br>23<br>jour<br>s |
| S_PAD<br>AER<br>II_105 | recrutement de quatre (04)                                                       | Servic<br>es                 | - FIDA/E<br>TAT | Appel<br>d'Off<br>res               | 22/03/2<br>023 | 24/04/2<br>023 | 01/05/2<br>023 | 31/12/20<br>23 | 14<br>00<br>00 | Res<br>te<br>23              |

|  |                                                                    |              |  |            |  |  |  |  |  |              |
|--|--------------------------------------------------------------------|--------------|--|------------|--|--|--|--|--|--------------|
|  | prestataires<br>Conseillers<br>de Proximité<br>complément<br>aires | coura<br>nts |  | Ouve<br>rt |  |  |  |  |  | 00jour<br>0s |
|--|--------------------------------------------------------------------|--------------|--|------------|--|--|--|--|--|--------------|

Hormis les marchés F\_DHORT/PDF/MJ\_131, F\_DHORT/PDF/MJ\_132, les marchés sur lesquels ont porté ces observations ne figurent pas sur la liste des marchés passés au cours de la gestion 2023 transmise par la CPM. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la prise en compte des observations de la DCMP sur le PPM.

Il y a lieu de noter que sur la liste des marchés transmise par la CPM, les marchés F\_DHORT/PDF/MJ\_131, F\_DHORT/PDF/MJ\_132 n'ont pas été allotés ou regroupés comme demandé par la DCMP. Par ailleurs, ces marchés ne nous ont pas été communiqués malgré notre demande par mail en date du 24 mai 2024.

#### 4.3 CONSTATS RELATIFS A L'EXECUTION FINANCIERE

Les marchés régulièrement exécutés et ayant fait l'objet d'un PV de réception ont été payés par chèque ou virement. Toutefois, les dates de notification non précisées pour certains marchés ne nous permettent pas de vérifier que les délais de paiement prévus dans les contrats et les délais d'exécution sont respectés.

#### 4.4 CONSTATS RELATIFS A L'AUDIT PHYSIQUE (MATERIALITE, EXECUTION PHYSIQUE)

L'objectif principal de la mission de revue physique est de procéder à l'audit technique et physique des marchés en vue de s'assurer de la performance des opérations, la conformité technique et la qualité des prestations réalisées. Ainsi, dans le cadre de nos travaux, notre échantillon a porté sur dix-sept (17).

##### ➤ AU TITRE DE LA PRISE DE CONNAISSANCE :

Nous avons effectué des entretiens avec les personnes responsables en vue d'avoir une bonne connaissance des conditions de réception, de l'existence physique des biens et services et de leur utilité par rapport aux besoins pour lesquels le marché a été initié.

##### ➤ AU TITRE DE L'INSPECTION PHYSIQUE :

La vérification de l'existence physique des biens s'est faite à travers les diligences ci-après :

- ✓ Vérification de la matérialité de la dépense ;
- ✓ Vérification de la cohérence entre les biens livrés inspectés et les documents contractuels (le contrat, le PV de réception et les pièces justificatives ayant servi au paiement).

## CONCLUSION

Le résultat de nos travaux est présenté dans le tableau ci-après :

| Objet du marché                                                                                                       | Mode de passation                  | Titulaire | Montant       | Constats                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acquisition de véhicules de traitement                                                                                | Appel d'Offres Restreint           | TCS       | 398 881 300   | Après la notification de l'attribution provisoire, la procédure n'a pas continué                                                                                                      |
| Acquisition de matériels de traitement phytosanitaire                                                                 | Appel d'Offres Restreint           | SPIA      | 414 775 000   | Documents contractuels non fournis.                                                                                                                                                   |
| Acquisition d'équipements pour les unités de transformation au profit des bénéficiaires du projet en 02 lots : lot 02 | Appel d'Offres Ouvert > 1 milliard | FOLAND    | 1 859 383 820 | Nous n'avons pas d'information sur l'exécution. Le contrat est approuvé le 13/10/2023 et le délai d'exécution est de 60 jours. Aucun ordre de service pour commencement n'a été reçu. |
| Acquisition de petits matériels et kits destinés aux CRGE et CDGE dans le cadre de l'appui au dispositif One Health   | DRP ouverte                        |           | 24 578 200    | Prestations réalisées. Nous n'avons pas de commentaire.                                                                                                                               |
| Acquisition de matériels informatiques en trois (03) lots: Lot 1 & 3                                                  | DRP ouverte                        |           | 15 991 956    | Acquisitions reçues et ventilées sur proposition du 18/08/2023                                                                                                                        |
| Acquisition de tricycles en deux lots                                                                                 | DRP ouverte                        | KAMAC     | 30 600 107    | OSD du 24/07/2023<br>Le présent marché a fait l'objet de résiliation.                                                                                                                 |

| Objet du marché                                                                                                                                                                                                                   | Mode de passation                  | Titulaire                                                                       | Montant     | Constats                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sélection de cabinets pour l'élaboration de cinq (05) Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) dans la zone des Niayes en cinq (05) lots/ lots 1 à 3                                                                   | Avis à Manifestation d'intérêt     | MS & ASSOCIES                                                                   | 33 012 500  | Ni l'OSD, ni les documents d'exécution du marché ne sont joints au dossier                                    |
| Travaux d'aménagements prioritaires de 50,58 ha pour la revitalisation de PIV de type 3 et la réalisation de PPM féminins de type 3 dans le Bassin arachidier (régions de Kaolack, Thiès, Diourbel et Fatick) en quatre (04) lots | Appel d'Offres Restreint           | Lots 01A et 02A DIAMATECH ;<br>Lot 02 B PARARCONSUTING<br>LOT 01 B DIOUBO SARL. | 176 015 998 | Les travaux sont en cours et l'état d'exécution correspond au planning.                                       |
| Acquisition de matériel de traitement phytosanitaire (drones)                                                                                                                                                                     | Appel d'Offres Ouvert > seuil DCMP | Foreign Asset Trade Company (FATC)                                              | 589 970 978 | Approbation du contrat le 04/07/2023. Délai 15 jours après notification Il n'y a pas encore d'OSD.            |
| Acquisition de trois (03) tracteurs pour la région de Sédhiou                                                                                                                                                                     | Appel d'Offres Ouvert              | - FOLAND                                                                        | 86 376 000  | Prestation réalisée. Nous n'avons pas relevé d'anomalies.                                                     |
| Travaux de construction de magasins de stockage, de hangar et d'aires de séchage à l'ISRA de Sédhiou (SEFA)                                                                                                                       | Appel d'Offres Ouvert              | LAMP FALL BAT                                                                   | 149 600 535 | Contrat approuvé le 01/12/2023<br>Délai 8 mois<br>OSD 20/12/2023<br>Nous avons noté que le niveau d'exécution |

| Objet du marché                                                          | Mode de passation     | Titulaire                | Montant             | Constats                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                          |                       |                          |                     | total de 18,12 % est trop faible par rapport au délai contractuel déjà consommé à 87%. S'agissant de l'exécution financière, aucune information n'a été transmise.                |
| Travaux de réhabilitation de cinq (05) vallées dans la région de Sédhiou | Appel d'Offres Ouvert | KELIMANE                 | 136 784 219         | Contrat approuvé le 09/08/2023<br>Délai contractuel 06 mois pas d'OSD pas d'information sur l'exécution.                                                                          |
| Acquisition d'images Numérique de Terrain (MNT)<br>:                     | Appel d'Offres Ouvert | GEOCONSULT INTERNATIONAL | 395 338 492         | Prestation réalisée. Nous n'avons pas relevé d'anomalie.                                                                                                                          |
| Acquisition de matériels d'aviiculture                                   | DRPCR                 | BAOL GLOBAL TRADING      | 14 089 640          | Le matériel d'aviiculture est conservé dans le magasin de stockage aucune ventilation n'a été effectué et toute la documentation liée à l'exécution physique nous a été transmis. |
| Acquisition de matériels informatiques                                   | DRPCR                 | HOLGING SERVICE MONDIAL  | 5 985 000 F CFA TTC | Le matériel informatique a été trouvé sur                                                                                                                                         |

| Objet du marché                                                                                                                                                                                                                                                 | Mode de passation | Titulaire                                                                                                                                                                                                 | Montant             | Constats                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                 |                   |                                                                                                                                                                                                           |                     | place et bien installé dans le bureau de l'assistante du Directeur de la DPV. Une fiche d'affectation nous a été communiquée. Par ailleurs, le PV de réception, la facture définitive et le BL ont été joints aux documents transmis. |
| Acquisition de matériels informatiques                                                                                                                                                                                                                          | DRPCR             | AL MOUYASSAR PRESTIGE                                                                                                                                                                                     | 14 455 000F CFA TTC | Prestation réalisée. Nous n'avons pas relevé d'anomalies.                                                                                                                                                                             |
| Ateliers de formation sur la maîtrise du MTGES, de RC d'acteurs sur les stratégies face aux effets des changements climatiques, sur l'introduction aux Evaluations Environnementales, sur «Santé, Hygiène...», sur l'introduction à la prise en compte du genre | DRPCR             | Lot 1 et 3 : Ousmane Dramé/ Eugène Mouta Diaz<br>Lot 2 : Khamath Kamara et Mouhamadou Lamine DIOP<br>Lot4 : Amadou Oury Diallo et El Hadji Seydou Nourou SY<br>Lot5 : Eugène Mouta Diaz et Khamath Kamara | 14 400 000          | Nous n'avons pas d'information sur l'exécution.                                                                                                                                                                                       |

Au terme de l'inspection physique, nos travaux nous ont permis de nous assurer de la réalité des prestations et de leur conformité avec les documents contractuels sur huit (08) marchés des dix-sept sélectionnés pour l'inspection. Sur les neuf marchés restants il y a un qui a fait l'objet de résiliation et pour les huit il y a une absence d'information sur l'exécution, ce qui ne nous permet pas de nous prononcer. Il s'agit des marchés ci-après :

-  Acquisition de véhicules de traitement
-  Acquisition de matériels de traitement phytosanitaire

- ✚ Acquisition d'équipements pour les unités de transformation au profit des bénéficiaires du projet en 02 lots : lot 02
- ✚ Acquisition de tricycles en deux lots
- ✚ Sélection de cabinets pour l'élaboration de cinq (05) Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) dans la zone des Niayes en cinq (05) lots/ lots 1 à 3
- ✚ Acquisition de matériel de traitement phytosanitaire (drones)
- ✚ Travaux de construction de magasins de stockage, de hangar et d'aires de séchage à l'ISRA de Sédhiou (SEFA)
- ✚ Travaux de réhabilitation de cinq (05) vallées dans la région de Sédhiou
- ✚ Ateliers de formation sur la maîtrise du MTGES, de RC d'acteurs sur les stratégies face aux effets des changements climatiques, sur l'introduction aux Evaluations Environnementales, sur «Santé, Hygiène...», sur l'introduction à la prise en compte du genre.

#### 4.5. SYNTHÈSE DES NON CONFORMITÉS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE

| OBSERVATIONS                                                                                                                                                                                                                                       | RECOMMANDATIONS                                                                                                                                                  | PERSONNE RESPONSABLE |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Défaut de reversement de la quote-part de l'ARCOP sur les ventes de DAO pour la gestion de 2023                                                                                                                                                    | Veiller au respect de l'article 32 du Décret portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP                                                                   | CPM/ACP              |
| L'archivage des pièces relatives aux marchés dans une même liasse n'est pas systématique de la part de la CPM contrairement aux dispositions de l'Arrêté n° 007115 du 23 mars 2023 et aux instructions de l'ARMP sur le classement et l'archivage. | Veiller au classement et à l'archivage exhaustif des pièces de marché.                                                                                           | CPM                  |
| Mise en place tardive de la commission des marchés                                                                                                                                                                                                 | Se conformer à l'Arrêté N° 007116 du 23 mars 2023                                                                                                                | CPM/SG               |
| Le MAERSA ne dispose pas d'un manuel de procédures                                                                                                                                                                                                 | Veillez à mettre en place un manuel de procédures relatif aux marchés publics.                                                                                   | AC                   |
| Le défaut d'établissement et de transmission des rapports trimestriels et annuel                                                                                                                                                                   | Veiller à l'établissement et à la transmission des rapports trimestriels et annuel conformément à l'article 1 de l'Arrêté n°007115 du 23 mars 2023.              | CPM                  |
| Le non-respect du délai d'attribution de 7 jours pour les DRPCO et 15 jours pour les AOO.                                                                                                                                                          | Se conformer aux dispositions des articles 5 de l'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023 et 71 du CMP.                                                                  | CPM/CM               |
| Absence de preuve de restitution des garanties de soumission.                                                                                                                                                                                      | Veiller à restituer les garanties de soumission aux soumissionnaires non retenus et de classer les preuves de restitution dans les dossiers.                     | AC/CPM               |
| Délais de passation anormalement longs.                                                                                                                                                                                                            | Veiller au respect des délais légaux particulièrement au niveau des périodes d'évaluation.                                                                       | CM/CPM               |
| Signature des contrats au-delà du délai de validité de l'offre du titulaire et défaut de demande de prorogation le cas échéant.                                                                                                                    | Veiller à signer les contrats dans les délais de validité des offres des titulaires, à défaut solliciter une prorogation desdits délais.                         | PRM/CM               |
| Les convocations des membres de la commission des marchés aux différentes réunions sont soit non transmises, soit ne respectent pas pour celles reçues le délai de 5 jours édicté par le CMP.                                                      | Veiller à la convocation des membres de la commission dans le délai prescrit par l'article 39 du CMP et de classer ces convocations dans les dossiers de marché. | CM/CPM               |
| Défaut de publication des avis d'attribution provisoire et définitive                                                                                                                                                                              | Se conformer aux dispositions des 84 alinéa 3 du CMP et 86 alinéa 4 du CMP.                                                                                      | CPM                  |

| OBSERVATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | RECOMMANDATIONS                                                                                                                                                                                                      | PERSONNE RESPONSABLE      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Les lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leurs offres sont soit non transmises, soit non déchargées.                                                                                                                                                                                                                       | Veiller à l'information des candidats non retenus du rejet de leurs offres dans les délais requis.                                                                                                                   | CMP/AC                    |
| Absence de preuves d'information de la DCMP des résultats d'attribution.                                                                                                                                                                                                                                                                          | Veillez au respect des dispositions de l'article 4 de l'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023.                                                                                                                             | CPM                       |
| Le défaut de soumission des dossiers de marchés n'ayant pas atteint le seuil de revue de la DCMP à la CPM.                                                                                                                                                                                                                                        | Veiller à soumettre systématiquement les dossiers de marchés n'ayant pas atteint le seuil de revue de la DCMP au CPM conformément aux dispositions des articles 142 du CMP et 12 de l'Arrêté n°7118 du 23 mars 2023. | AC/PRM                    |
| Le défaut d'application des pénalités de retard.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Veiller à l'application des pénalités de retard conformément à l'article 135 du CMP.                                                                                                                                 | AC/service maître d'œuvre |
| Absence de preuve de publication de l'AGPM                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Veiller à publier l'AGPM conformément aux textes en vigueur                                                                                                                                                          | CPM                       |
| Défaut de tenue des tableaux de bord                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Se conformer aux dispositions de l'article 1 de l'Arrêté n°007115 du 23 mars 2023                                                                                                                                    | CPM                       |
| Absence de décharges sur les lettres d'invitation                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Veiller à faire décharger les lettres d'invitation aux différents candidats short listés.                                                                                                                            | CM/CPM/AC                 |
| Les PV d'attribution provisoire mis à notre disposition n'ont pas systématiquement fait l'objet d'approbation par l'autorité contractante, en violation de l'article 5 de l'arrêté N°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP et l'article 84 alinéa 3 du CMP. | Veillez au respect des dispositions de l'article 5 de l'Arrêté n°007118 du 23 mars 2023 et l'article 84 alinéa 3 du CMP.                                                                                             | AC/CPM                    |

#### 4.6 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

| CONSTAT                                                                                                                                                                         | RECOMMANDATION                                                                                                                                                                                            | ETAT DE MISE EN ŒUVRE | CONCLUSION            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Mise en place tardive de la commission des marchés                                                                                                                              | Se conformer à l'Arrêté N° 00864 du 22 janvier 2015                                                                                                                                                       | Mise en œuvre         | Observation levée     |
| Non-respect du délai de signature des contrats                                                                                                                                  | Se conformer aux dispositions de l'article 85 du CMP                                                                                                                                                      | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Utilisation de membre de la CPM comme évaluateur                                                                                                                                | Se conformer à l'Arrêté N° 00864 du 22 janvier 2015                                                                                                                                                       | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Défaut de publication de l'AGPM sur le site des marchés                                                                                                                         | Se conformer à l'article 56 du CMP                                                                                                                                                                        | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Non-respect du délai de sept jours entre l'ouverture des offres et l'attribution du marché pour les DRPCO                                                                       | Se conformer à l'article 5 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015                                                                                                                                          | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Non-respect du délai de quinze (15) jours entre l'ouverture des offres et l'attribution du marché pour les appels d'offres ouverts                                              | Se conformer à l'article 70 du CMP                                                                                                                                                                        | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Les lettres d'information des candidats non retenus sont soit non transmises, soit déchargées sans indication de la date de réception.                                          | Informar les candidats non retenus après chaque Étape de la procédure et veiller à la matérialisation de la date de réception.                                                                            | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Revue a priori de la Cellule sur les marchés dont les montants sont inférieurs aux seuils de la DCMF non systématique, en violation de l'article 12 de l'Arrêté n°00107 du CMP. | Veiller au respect des dispositions des articles 12 de l'Arrêté N°00107 du 07 janvier 2015 portant modalités de mise en œuvre de la procédure de DRP en application de l'article 78 du CMP et 141 du CPM. | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Défaut de reversement de la quote part des ventes de DAO à l'ARCOP.                                                                                                             | Se conformer aux dispositions de l'article 37 du Décret 2007-546 portant organisation et fonctionnement de l'ARCOP.                                                                                       | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Défaillance dans l'archivage des documents                                                                                                                                      | Se conformer aux dispositions du manuel de classement et d'archivage de l'ARCOP.                                                                                                                          | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Mise en place tardive de la commission des marchés                                                                                                                              | Se conformer aux dispositions de l'Arrêté n°00864 du 22 janvier 2015.                                                                                                                                     | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |

| CONSTAT                                                                                                                                                                                     | RECOMMANDATION                                                                                                                                                                  | ETAT DE MISE EN ŒUVRE | CONCLUSION            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Non transmission du rapport annuel                                                                                                                                                          | Se conformer aux dispositions de l'article 144 du CMP et de l'Arrêté n°00865 du 22 janvier 2015.                                                                                | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Non transmission des rapports trimestriels                                                                                                                                                  | Se conformer aux dispositions de l'article 141 du CMP et de l'Arrêté n°00865 du 22 janvier 2015.                                                                                | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Utilisation de membre de la CPM comme évaluateur                                                                                                                                            | Se conformer aux dispositions des Arrêtés n°00864 et 00865 du 22 janvier 2015                                                                                                   | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Défaut de reversement de la quote part des ventes de DAO à l'ARCOP.                                                                                                                         | Veiller au reversement de la quote part de l'ARCOP sur les ventes de DAO                                                                                                        | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| La date d'approbation de l'attribution par la PRM n'est pas matérialisée.                                                                                                                   | Veiller au respect de l'article 84 alinéa 3 du CMP qui préconise un délai de trois jours pour l'approbation de la proposition d'attribution                                     | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Défaut de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans le site de la DCMF.                                                                                              | Se conformer aux dispositions des articles 84 et 86 du Décret portant CMP, et de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015.                                                            | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| La non publication sur le portail des résultats des marchés passés par demande de renseignement et de prix restreinte, en violation de l'Arrêté n°00107 du 07 janvier 2015                  | Se conformer aux dispositions de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015                                                                                                             | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| L'évaluation des offres des DRPR n'a pas été effectuée selon le modèle réglementaire. Les évaluations sont assez sommaires et sont faites uniquement sur la base d'une comparaison des prix | Se conformer aux dispositions de l'article 59 du CMP et de l'arrêté n°107 relatifs aux modalités de mise en œuvre des DRP en application de l'article 78 du décret portant CMP. | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Aucun document pouvant attester de la conformité des candidats vis-à-vis des services du fisc, IPRES, des différents soumissionnaires n'a été demandé aux candidats                         | Se conformer aux dispositions de l'article 44 du CMP et des articles 3 et 5 de l'Arrêté n° 00107 du 7 janvier 2014 relatif aux DRP à compétition restreinte.                    | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Non enregistrement des contrats de marchés                                                                                                                                                  | Se conformer aux dispositions de l'article 150 du CMP                                                                                                                           | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Approbation des marchés hors délai de validité des offres                                                                                                                                   | Veiller à la prorogation de la durée de validité des offres si, pour des raisons quelconques                                                                                    | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |

| CONSTAT                                                                                                                                                                                            | RECOMMANDATION                                                                                                   | ETAT DE MISE EN ŒUVRE | CONCLUSION            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                                                                                                                                                                    | la procédure de passation dépasse le délai requis entre l'ouverture des plis et la signature des contrats.       |                       |                       |
| Non transmission des PVO aux candidats après l'ouverture des plis                                                                                                                                  | Se conformer aux dispositions de l'article 67 du CMP.                                                            | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Non-respect du délai de trois jours entre l'ouverture des plis et la décision d'attribution provisoire dans les AOR                                                                                | Se conformer aux dispositions de l'article 73 du CMP.                                                            | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Des délais de passation anormalement longs                                                                                                                                                         | Veiller à la célérité des procédures                                                                             | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Non transmission des contrats enregistrés                                                                                                                                                          | Veiller au classement dans les dossiers de marchés des contrats enregistrés                                      | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Absence de date sur certains documents                                                                                                                                                             | Veiller à mentionner les dates d'élaboration, de signature et/ou d'approbation sur tous les documents de marchés | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Incohérence de dates et/ou d'information sur les différents documents                                                                                                                              | Veiller à la cohérence des dates et des informations consignées dans les différents documents de marché          | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| La garantie de bonne exécution n'est pas complétée pour prendre en compte le nouveau délai et les travaux supplémentaires résultant de l'avenant en violation de l'article 116 du Code des marchés | Se conformer aux dispositions de l'article 116 du CMP.                                                           | Mise en œuvre         | Observation levée     |
| Les offres, des factures pro forma, ne contiennent pas le nom de la personne signataire, elles sont signées de façon anonyme, en violation de l'article 11 du CMP.                                 | Se conformer aux dispositions de l'article 11 du CMP                                                             | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Convocation des membres de la commission des marchés non transmis ou ne respectant pas le délai de 5 jours francs                                                                                  | Se conformer aux dispositions de l'article 39 du CMP                                                             | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |
| Absence de clauses sur les pénalités de retard dans le contrat                                                                                                                                     | Se conformer aux dispositions des articles 13 et 134 du CMP.                                                     | Non mise en œuvre     | Observation maintenue |

## **5. STATISTIQUES DES ANOMALIES**

## TABLEAU STATISTIQUE DES ANOMALIES

| ANOMALIES                                                                                                                                                                                                                                          | AMI | AOI | AOO | DP | ED | AOR | DRPCO | AVENANT | DRPC<br>R | DRPS | TOTAL<br>ANOMALIES | TOTAL MARCHES<br>REVUS | STATISTIQUE<br>DES<br>ANOMALIES |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|-----|----|----|-----|-------|---------|-----------|------|--------------------|------------------------|---------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                    | 7   | 1   | 11  | 3  | 12 | 8   | 10    | 7       | 15        | 8    |                    |                        |                                 |
| Défaut de reversement de la quote-part de l'ARCOP sur les ventes de DAO pour la gestion de 2023                                                                                                                                                    | -   | -   | -   | -  | -  | -   | -     | -       | -         | -    | 1                  | 1                      | 100%                            |
| L'archivage des pièces relatives aux marchés dans une même liasse n'est pas systématique de la part de la CPM contrairement aux dispositions de l'Arrêté n° 007115 du 23 mars 2023 et aux instructions de l'ARMP sur le classement et l'archivage. | -   | -   | -   | -  | -  | -   | -     | -       | -         | -    | 1                  | 1                      | 100%                            |
| Mise en place tardive de la commission des marchés                                                                                                                                                                                                 | -   | -   | -   | -  | -  | -   | -     | -       | -         | -    | 1                  | 1                      | 100%                            |
| Le MAERSA ne dispose pas d'un manuel de procédures                                                                                                                                                                                                 | -   | -   | -   | -  | -  | -   | -     | -       | -         | -    | 1                  | 1                      | 100%                            |
| Le défaut d'établissement et de transmission des rapports trimestriels et annuel                                                                                                                                                                   | -   | -   | -   | -  | -  | -   | -     | -       | -         | -    | 1                  | 1                      | 100%                            |
| Le non-respect du délai d'attribution de 7 jours pour les DRPCO et 15 jours pour les AOO.                                                                                                                                                          | -   | -   | 7   | -  | -  | -   | 8     | -       | 5         | -    | 20                 | 48                     | 42%                             |
| Absence de preuve de restitution des garanties de soumission.                                                                                                                                                                                      | -   | -   | 5   | -  | -  | 3   | 2     | -       | -         | -    | 10                 | 38                     | 26%                             |
| Délais de passation anormalement longs.                                                                                                                                                                                                            | -   | -   | 3   | -  | -  | -   | 3     | -       | 2         | -    | 8                  | 56                     | 14%                             |
| Signature des contrats au-delà du délai de validité de l'offre du titulaire et défaut de demande de prorogation le cas échéant.                                                                                                                    | -   | -   | 3   | -  | -  | -   | 3     | -       | 2         | -    | 8                  | 56                     | 14%                             |
| Les convocations des membres de la commission des marchés aux différentes réunions sont soit non transmises, soit ne                                                                                                                               | -   | -   | 7   | 1  | -  | 2   | 6     | -       | 8         | -    | 24                 | 60                     | 40%                             |

| ANOMALIES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | AMI | AOI | AOO | DP | ED | AOR | DRPCO | AVENANT | DRPC<br>R | DRPS | TOTAL<br>ANOMALIES | TOTAL MARCHES<br>REVUS | STATISTIQUE<br>DES<br>ANOMALIES |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|-----|----|----|-----|-------|---------|-----------|------|--------------------|------------------------|---------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 7   | 1   | 11  | 3  | 12 | 8   | 10    | 7       | 15        | 8    |                    |                        |                                 |
| respectent pas pour celles reçues le délai de 5 jours édicté par le CMP.                                                                                                                                                                                                                                                                          |     |     |     |    |    |     |       |         |           |      |                    |                        |                                 |
| Défaut de publication des avis d'attribution provisoire et définitive                                                                                                                                                                                                                                                                             | -   | 1   | 11  | 3  | -  | 8   | 10    | -       | 15        | -    | 58                 | 58                     | 100%                            |
| Les lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leurs offres sont soit non transmises, soit non déchargées.                                                                                                                                                                                                                       | -   | -   | 6   | -  | -  | -   | 4     | -       | 12        | 8    | 31                 | 44                     | 70%                             |
| Absence de preuves d'information de la DCMF des résultats d'attribution.                                                                                                                                                                                                                                                                          | -   | -   | -   | -  | -  | -   | -     | -       | 15        | -    | 15                 | 15                     | 100%                            |
| Le défaut de soumission des dossiers de marchés n'ayant pas atteint le seuil de revue de la DCMF à la CPM.                                                                                                                                                                                                                                        | -   | -   | 4   | -  | -  | -   | 9     | -       | 8         | 8    | 29                 | 44                     | 67%                             |
| Le défaut d'application des pénalités de retard.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |     |     |     |    |    |     |       |         | 3         |      | 3                  | 84                     | 84%                             |
| Absence de preuve de publication de l'AGPM                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | -   | -   | -   | -  | -  | -   | -     | -       | -         | -    | 1                  | 1                      | 100%                            |
| Défaut de tenue des tableaux de bord                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | -   | -   | -   | -  | -  | -   | -     | -       | -         | -    | 1                  | 1                      | 100%                            |
| Absence de décharges sur les lettres d'invitation                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | -   | -   | -   | -  | -  | -   | -     | -       | 15        | -    | 15                 | 15                     | 100%                            |
| Les PV d'attribution provisoire mis à notre disposition n'ont pas systématiquement fait l'objet d'approbation par l'autorité contractante, en violation de l'article 5 de l'arrêté N°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP et l'article 84 alinéa 3 du CMP. | 7   | 1   | 11  | 3  | -  | 8   | 10    | -       | 15        | -    | 47                 | 47                     | 100%                            |

## SOMMAIRE DES ANNEXES

|                                                                                                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ANNEXE 1 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AMI .....                                        | 91  |
| ANNEXE 2 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AOO .....                                        | 111 |
| ANNEXE 3 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AOR.....                                         | 139 |
| ANNEXE 4 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR ENTENTE<br>DIRECTE.....                          | 158 |
| ANNEXE 5 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AVENANT .....                                    | 172 |
| ANNEXE 6 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCO .....                                      | 180 |
| ANNEXE 7 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCR .....                                      | 207 |
| ANNEXE 8 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRP SIMPLE.....                                  | 241 |
| ANNEXE 9 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR CONSULTATION<br>FOURNISSEUR .....                | 243 |
| ANNEXE 10 : REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DEMANDE<br>DE COTATION.....                     | 250 |
| ANNEXE 11 : RÉPONSE DE GRANT THORNTON AUX COMMENTAIRES DU MASAE<br>SUR LE RAPPORT PROVISOIRE ..... | 253 |
| ANNEXE 12 : COMMENTAIRES DU MASAE SUR LE RAPPORT PROVISOIRE.....                                   | 263 |

## **ANNEXE 1 REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AMI**

 **AMI RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE ET CONTROLE DES TRAVAUX DE 20 KM DE PISTES DE PRODUCTION DANS LA REGION DE KOLDA**

### Commentaire

Le marché est relatif à la sélection d'un consultant pour l'Etude et le contrôle des travaux de 20km de pistes de production dans la région de Kolda pour un montant de 77 172 000 F CFA TTC F CFA TTC

### Données du marché

|                                                                                     |                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Financement                                                                         | Crédit concessionnel Sénégal Italie         |
| DP                                                                                  | C_PAIS_014                                  |
| Inscription au Plan de passation                                                    | AMI N°C_PAIS_014                            |
| ANO/BM                                                                              |                                             |
| Date de publication de la manifestation d'intérêt                                   | 08/02/2023                                  |
| Date d'ouverture des offres AMI                                                     | 22/02/2023                                  |
| Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :                                | 15 candidats                                |
| Analyse, Evaluation, Comparaison des offres Techniques                              | 03/03/2023                                  |
| Procès-Verbal approbation du rapport                                                | 03/03/2023                                  |
| Candidats retenus                                                                   | 05                                          |
| ANO/DP                                                                              | 07/03/2023 Saisine 06/03/2023               |
| Lettre des candidats retenus et non retenus                                         | Invitation 15/03/2023<br>Et transmission DP |
| Date de dépôt                                                                       | 14/04/2023                                  |
| Procès-verbal d'ouverture des plis des propositions Techniques                      | 14/04/2023                                  |
| Nombre d'offre reçues                                                               | 04                                          |
| Rapport d'évaluation des offres techniques                                          | 26/04/2023                                  |
| PV Validation du rapport                                                            | 26/04/2023                                  |
| ANO/Rapport évaluation /CPM                                                         | 27/04/2023 Saisine 26/04/2023               |
| Information des notes techniques et invitation à l'ouverture des offres financières | 1 seule lettre<br>28/04/2023                |
| Date d'ouverture des offres financières                                             | 05/05/2023                                  |
| Rapport évaluation des offres financières                                           | 15/05/2023                                  |
| PV de validation                                                                    | 15/05/2023                                  |
| ANO/Rapport Propositions financières                                                | 17/05/2023 Saisine 16/05/2023               |
| Notification d'attribution et de rejet                                              | 19/05/2023                                  |
| Procès-verbal d'attribution provisoire                                              | 15/05/2023                                  |
| Attributaire                                                                        | HYDRONAT ENGINEERING CONSULTING             |
| Date de publication de l'attribution provisoire                                     | Date non communiquée                        |
| Date Procès-verbal de négociation                                                   | 25/05/2023                                  |

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Montant du marché                               | 77 172 000 F CFA TTC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| AEC                                             | 26/06/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date de souscription                            | 20/06/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date d'approbation du marché                    | 09/08/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| ANO/Contrat                                     | 22/06/23 Saisine 21/06/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| N° MARCHE                                       | C1742/23                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Date Enregistrement                             | 23/08/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Notification                                    | 28/08/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Délai d'exécution                               | 3 mois pour les études<br>7 mois pour le contrôle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Ordre de service de démarrage                   | 30/08/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date de publication de l'attribution définitive | Non communiquée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Date de réception                               | <p>Le consultant doit fournir les livrables ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note d'orientation méthodologique ;</li> <li>✓ Un rapport technique</li> <li>✓ Un Dossier d'Appel d'Offres</li> </ul> <p>Transmis par BE du 28/09/2023 réponse PAIS par lettre du 29 septembre 2023 pour validation Factures du 22/09/2023 d'un montant de 13 080 000 F CFA HTVA pour dépôt rapport provisoire Factures du 26/09/2023 d'un montant de 13 080 000 F CFA HTVA pour dépôt rapport définitif Ordre virement du 06/10/2023 d'un montant de 26 160 000 F CFA TTC</p> |

#### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- ✓ La date de réception des lettres d'information des candidats du résultat de l'analyse des offres techniques n'ont pas été déchargées en dehors de celle du candidat BEC-BTP/INROS LACLNER;
- ✓ Les lettres d'information des candidats de l'attribution n'ont pas été remises simultanément. Seule l'attributaire a reçu sa notification le même jour ; le 19 mai 2023. Quant aux candidats non retenus, deux ont reçu leur lettre le 22 mai 2023 et le troisième le 23 mai 2023, en violation de l'article 84.3 du CMP.

#### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous n'avons pas de commentaire sur l'exécution.

#### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP notamment à l'information des candidats immédiatement après l'attribution.

#### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation et d'exécution est globalement conforme.

 **AMI RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE ET CONTROLE DES TRAVAUX DE 16 KM DE PISTES DE PRODUCTION DANS LA REGION DE KOLDA**

### Commentaire

Le marché est relatif à la sélection d'un consultant pour l'Etude et le contrôle des travaux de 20km de pistes de production dans la région de Kolda pour un montant de 75 992 000 F CFA TTC F CFA TTC

### Données du marché

|                                                                                     |                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Financement                                                                         | Crédit concessionnel Sénégal Italie |
| DP                                                                                  | C_PAIS_014                          |
| Inscription au Plan de passation                                                    | AMI N°C_PAIS_010                    |
| Date de publication de la manifestation d'intérêt                                   | 14/06/2022                          |
| Date d'ouverture des offres AMI                                                     | 29/06/2022                          |
| Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :                                | 14 candidats                        |
| Analyse, Evaluation, Comparaison des AMI                                            | 18/07/2022                          |
| Procès-Verbal approbation du rapport                                                | 18/07/2022                          |
| Candidats retenus                                                                   | 08                                  |
| ANO/DP                                                                              | 19/07/2022 Saisine 18/07/2022       |
| Lettre des candidats retenus et non retenus                                         | Invitation 27/07/2022               |
| Date de dépôt                                                                       | 29/08/2022                          |
| Procès-verbal d'ouverture des plis des propositions Techniques                      | 29/08/2022                          |
| Nombre d'offre reçues                                                               | 07                                  |
| Rapport d'évaluation des offres techniques                                          | 14/09/2022                          |
| PV Validation du rapport                                                            | 14/09/2022                          |
| ANO/Rapport évaluation /CPM                                                         |                                     |
| Information des notes techniques et invitation à l'ouverture des offres financières | Non communiqué                      |
| Date d'ouverture des offres financières                                             | 27/09/2022                          |
| Rapport évaluation des offres financières                                           | 04/10/2022                          |
| PV de validation                                                                    | 04/10/2022                          |
| ANO/Rapport Propositions financières                                                | 008/10/2022                         |
| Notification d'attribution et de rejet                                              | 26/10/2022                          |
| Procès-verbal d'attribution provisoire                                              |                                     |
| Attributaire                                                                        | HYDRONAT ENGINEERING CONSULTING     |
| Date de publication de l'attribution provisoire                                     | Date non apparue sur la copie       |
| Date information des candidats                                                      | Lettre non transmise                |
| Date Procès-verbal de négociation                                                   | 28/10/2022                          |

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Montant du marché                               | 75 992 000 F CFA TTC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| AEC                                             | 30/11/2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Date de souscription                            | 07/11/2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Date d'approbation du marché                    | 13/02/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| ANO/Contrat                                     | Non communiqué                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| N° MARCHE                                       | C0283/23                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date Enregistrement                             | 22/02/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Notification                                    | 28/08/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Délai d'exécution                               | 3 mois pour les études<br>7 mois pour le contrôle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Ordre de service de démarrage                   | 15/03/2023 pour commencer le 16/03/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Date de publication de l'attribution définitive | Non communiquée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Date de réception                               | <p>Le consultant doit fournir les livrables ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note d'orientation méthodologique ;</li> <li>✓ Un rapport technique</li> <li>✓ Un Dossier d'Appel d'Offres</li> </ul> <p>Transmis par BE du 02/05/2023<br/>Factures du 28/04/2023 d'un montant de 12 880 000 F CFA HTVA pour dépôt rapport provisoire<br/>Factures du 25/05/2023 d'un montant de 6 440 000 F CFA HTVA pour dépôt rapport définitif<br/>Ordre virement du 20/06/2023 d'un montant de 6 440 000 F CFA HTVA</p> |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- ✓ Les lettres d'informations des candidats des résultats de l'évaluation des offres financières n'ont pas été communiquées.
- ✓ Les lettres de notification suite à l'évaluation combinée des propositions techniques et financières n'ont pas été jointes au dossier.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous n'avons pas de commentaire sur l'exécution.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP notamment à l'information des candidats immédiatement après l'attribution.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation et d'exécution est globalement conforme.

**AMI SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REALISATION DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES DANS LA REGION DE SEDHIOU**

### Commentaire

Le marché est relatif à la sélection d'un consultant pour l'Etude et le contrôle des travaux de réalisation de projets d'infrastructures socioéconomiques dans la région de Sédhiou pour un montant de 47 011 200F CFA TTC

### Données du marché

|                                                                                     |                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Financement                                                                         | Crédit concessionnel Sénégal Italie |
| Inscription au Plan de passation                                                    | AMI N°C_PAPASEN_008                 |
| Date de publication de la manifestation d'intérêt                                   | 08/11/2022                          |
| Date d'ouverture des offres AMI                                                     | 23/11/2022                          |
| Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :                                | 10 candidats                        |
| Analyse, Evaluation, Comparaison des AMI                                            | 06/12/2022                          |
| Procès-Verbal approbation du rapport                                                | 06/12/2022                          |
| Candidats retenus                                                                   | 06                                  |
| ANO/DP                                                                              | 29/12/2023                          |
| Lettre des candidats retenus et non retenus                                         | Invitation 04/01/2023               |
| Date de dépôt                                                                       | 6/02/2023                           |
| Procès-verbal d'ouverture des plis des propositions Techniques                      | 6/02/2023                           |
| Nombre d'offre reçues                                                               | 04                                  |
| Rapport d'évaluation des offres techniques                                          | 14/02/2023                          |
| PV Validation du rapport                                                            | 14/02/2023                          |
| ANO/Rapport évaluation /CPM                                                         | 15/02/2023                          |
| Information des notes techniques et invitation à l'ouverture des offres financières | 14/02/2023                          |
| Date d'ouverture des offres financières                                             | 21/02/2023                          |
| Rapport évaluation des offres financières                                           | 23/02/2023                          |
| PV de validation                                                                    | 23/02/2023                          |
| ANO/Rapport Propositions financières                                                | 24/02/2023                          |
| Notification d'attribution et de rejet                                              | 23/02/2023                          |
| Procès-verbal d'attribution provisoire                                              | 23/02/2023                          |
| Attributaire                                                                        | Grpt AFRIC CONSULT/AIC              |
| Date de publication de l'attribution provisoire                                     | Date non apparue sur la copie       |
| Date Procès-verbal de négociation                                                   | 17/03/2023                          |
| Montant du marché                                                                   | 47 011 200F CFA TTC                 |

|                                                 |                                                   |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| AEC                                             | 27/04/2023                                        |
| Date de souscription                            | 24/04/2023                                        |
| Date d'approbation du marché                    | 26/05/2023                                        |
| ANO/Contrat                                     | 26/04/2023                                        |
| N° MARCHE                                       | C1102/23                                          |
| Date Enregistrement                             | 10/07/2023                                        |
| Notification                                    | Non communiquée                                   |
| Délai d'exécution                               | 3 mois pour les études<br>7 mois pour le contrôle |
| Ordre de service de démarrage                   | 26/10/2023 pour commencement le 27/10/2023        |
| Date de publication de l'attribution définitive | Non communiquée                                   |
| Date de réception                               | 20 février 2024 (APS)                             |
| Paielements                                     |                                                   |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

- ✓ La lettre d'information des candidats non retenus après attribution n'ont pas été transmises ;
- ✓ La publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics ;

### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

La mission devait commencer le 27/10/2023, selon l'OSD pour un délai de 3 mois soit la réception théorique le 26/01/2024. Nous avons relevé une lettre de mise en demeure du 25/01/2024, reçue le même jour pour défaut de dépôt des livrables suite à la quelle, l'APS a été transmis et reçu le 20 février 2024. Il nous a été communiqué que les pénalités de retard ont été appliquées mais la preuve n'a pas été transmise.

### RECOMMANDATIONS

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP notamment à l'information des candidats immédiatement après l'attribution.

### Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation et d'exécution est globalement conforme.

 **AMI SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LES SERVICES D'AUDIT DE PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROVALE-CV pour les exercices 2021 et 2022**

### Commentaire

Le marché est relatif à la sélection d'un consultant pour les services d'audit de performances environnementales et sociales du PROVALE-CV pour les exercices 2021 et 2022 pour un montant de 29 640 000 F CFA TTC

### Données du marché

|                                                                                     |                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                         | BAD                                                                                                    |
| DP                                                                                  | C_PROVALE-CV_056_2021                                                                                  |
| Inscription au Plan de passation                                                    |                                                                                                        |
| ANO/BM                                                                              | Non communiqué                                                                                         |
| Date de publication de la manifestation d'intérêt                                   | 16/09/2021                                                                                             |
| Date d'ouverture des offres AMI                                                     | 04/10/2021                                                                                             |
| Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :                                | 05                                                                                                     |
| Analyse, Evaluation, Comparaison des offres Techniques                              | Novembre 2021 date non précisée                                                                        |
| Procès-Verbal approbation du rapport                                                | 22/11/2021                                                                                             |
| Candidats retenus                                                                   | 05                                                                                                     |
| ANO/DP                                                                              | 28/02/2022/BAD Saisine 26/011/2021                                                                     |
| Lettre des candidats retenus et non retenus                                         | Non transmise                                                                                          |
| Date de dépôt                                                                       | Lettre non transmise                                                                                   |
| Procès-verbal d'ouverture des plis des propositions Techniques                      | 01/04/2022                                                                                             |
| Nombre d'offre reçues                                                               | 04                                                                                                     |
| Rapport d'évaluation des offres techniques                                          | Non daté                                                                                               |
| PV Validation du rapport                                                            | 21/04/2022                                                                                             |
| ANO/Rapport évaluation /CPM                                                         | 23/05/2022/BAD                                                                                         |
| Information des notes techniques et invitation à l'ouverture des offres financières | Date information note technique Non communiquée<br>Invitation ouverture offres financières 30 mai 2022 |
| Date d'ouverture des offres financières                                             | 03/06/2022                                                                                             |
| Rapport évaluation des offres financières                                           | 15/09/2022                                                                                             |
| PV de validation                                                                    | 30/06/2022<br>Et<br>16/09/2022                                                                         |
| ANO/Rapport Propositions financières                                                | Date non précisé /BAD Saisine 21/10/2021                                                               |
| Notification d'attribution et de rejet                                              | Non communiquée                                                                                        |
| Procès-verbal d'attribution provisoire                                              | Non communiquée                                                                                        |
| Attributaire                                                                        | PRESTIGE Cabinet Conseils                                                                              |

|                                                 |                          |
|-------------------------------------------------|--------------------------|
| Date de publication de l'attribution provisoire | 13/12/2022               |
| Date information des candidats                  | 08/12/2022               |
| Date Procès-verbal de négociation               | 15/07/2022<br>18/08/2022 |
| Montant du marché                               | 34 975 200 F CFATTC      |
| AEC                                             | 26/01/2023               |
| Date de souscription                            | 19/01/2023               |
| Date d'approbation du marché                    | 27/02/2023               |
| ANO/Contrat                                     | Non communiqué           |
| N° MARCHE                                       | C0539/23-DK              |
| Date Enregistrement                             | 13/04/2023               |
| Notification                                    | Non communiquée          |
| Délai d'exécution                               | 24 mois                  |
| Ordre de service de démarrage                   | Non communiquée          |
| Date de publication de l'attribution définitive | Non communiquée          |
| Date de réception                               | Non communiquée          |
| Paielements                                     | Non communiquée          |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- ✓ Les lettres d'information des notes techniques n'ont pas été produites dans le dossier ;
- ✓ La preuve de la réception de la lettre d'invitation à l'ouverture financière par les différents soumissionnaires n'a pas été produite, la lettre transmise n'étant pas déchargée.
- ✓ Nous avons noté une incohérence de date de la séance d'ouverture des offres financières inscrite sur la convocation des membres de la commission (le 27/06/2022) et la date de ladite réunion le 03/06/2022 ;
- ✓ La date de réception des lettres d'information des candidats de l'attribution provisoire n'a pas été mentionnée ;
- ✓ Aucune preuve n'est fournie pour la publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous n'avons pas d'informations sur l'exécution.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP notamment à l'information des candidats immédiatement après l'attribution.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation est globalement conforme. S'agissant de l'exécution le manque l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer.

 **AMI N° C\_PIESAN\_001 SELECTION DE CABINETS POUR LA REALISATION DE CINQ PLANS D'OCCUPATION ET D'AFFECTATION DES SOLS (POAS) POUR LES COMMUNES SELECTIONNEES DANS LA ZONE DES NIAYES**

### Commentaire sur le marché

Le marché est relatif à la Sélection de cabinets pour la réalisation de cinq Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) pour les communes sélectionnées dans la zone des Niayes pour un montant de 38 954 750 F CFA TTC attribué à MS & ASSOCIES.

Sélection basée sur la qualité et le coût (SQC)

### Données du marché

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de l'AMI                                          | C_PIESAN_001                                                                                                                                                                                                                            |
| Intitulé du marché                                       | Sélection de cabinets pour la réalisation de cinq Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) pour les communes sélectionnées dans la zone des Niayes                                                                           |
| Source de financement                                    | Coopération italienne - Etat du Sénégal                                                                                                                                                                                                 |
| Numéro du marché                                         | Lot 1 : C3112/23<br>Lot 2 : C3113/23<br>Lot 3 : C3114/23                                                                                                                                                                                |
| Description du marché                                    | Lot 1 : Bambilor dans la région de Dakar<br>Lot 2 : Sangalkam dans la région de Dakar<br>Lot 3 : Méouane dans la région de Thiès<br>Lot 4 : Kabb Gaye dans la région de Louga<br>Lot 5 : Diokoul Diawrigne dans la région de Louga      |
| ANO CPM sur les TDRS                                     | Non transmis                                                                                                                                                                                                                            |
| Date de publication de l'AGPM                            | 13 janvier 2022 dans Le Soleil                                                                                                                                                                                                          |
| Date de publication de la manifestation d'intérêt        | 30 décembre 2022 dans Le Soleil                                                                                                                                                                                                         |
| Date de convocation des membres de la CM                 | Non transmise                                                                                                                                                                                                                           |
| Date de dépôt des MI                                     | 16 janvier 2023                                                                                                                                                                                                                         |
| Date d'ouverture des offres                              | 23 janvier 2023                                                                                                                                                                                                                         |
| Soumissionnaires                                         | 1. Groupement SONED AFRIQUE & LAND RESSOURCES SONED (Chef de file)<br>2. Groupement GEOMATICA & JINNOV MANAGEMENT CONSULTING GEOMATICA (Chef de file)<br>3. MS & ASSOCIES<br>4. MINTECH INTERNATIONAL SA<br>5. GEOCONSULT INTERNATIONAL |
| Analyse, Evaluation, Comparaison des MI                  | 20 mars 2023                                                                                                                                                                                                                            |
| Liste des candidats pré sélectionnés                     | 1. Groupement SONED AFRIQUE & LAND RESSOURCES SONED (Chef de file)<br>2. Groupement GEOMATICA & JINNOV MANAGEMENT CONSULTING GEOMATICA (Chef de file)<br>3. MS & ASSOCIES<br>4. MINTECH INTERNATIONAL SA<br>5. GEOCONSULT INTERNATIONAL |
| Procès-Verbal de jugement du rapport d'évaluation des MI | -                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                                                                                     |                                                                                                                                                                           |               |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------|
| ANO de la CPM sur le rapport d'évaluation des MI, PV de validation et DP                            | -                                                                                                                                                                         |               |                    |
| Date des lettres d'invitation et transmission de la DP                                              | Non datée                                                                                                                                                                 |               |                    |
| Date de convocation des membres de la CM                                                            | Non datée                                                                                                                                                                 |               |                    |
| Date limite de dépôt des offres techniques                                                          | 19 mai 2023 reportée au 02 juin 2023                                                                                                                                      |               |                    |
| Date d'ouverture des propositions techniques                                                        | 02 juin 2023                                                                                                                                                              |               |                    |
| Offres reçues                                                                                       | 1. Groupement SONED AFRIQUE & LAND RESSOURCES SONED (Chef de file)<br>2. Groupement GEOMATICA & JINNOV MANAGEMENT CONSULTING GEOMATICA (Chef de file)<br>3. MS & ASSOCIES |               |                    |
| Date du rapport d'évaluation des offres techniques                                                  | 14 juin 2023                                                                                                                                                              |               |                    |
| ANO CPM sur le rapport d'évaluation des offres techniques                                           | Non transmis                                                                                                                                                              |               |                    |
| Procès-Verbal d'adoption du rapport d'analyse des offres techniques de la DP                        | 16 juin 2023                                                                                                                                                              |               |                    |
| Date d'information des soumissionnaires et d'invitation à l'ouverture des offres financières        | 28 août 2023                                                                                                                                                              |               |                    |
| Date de convocation des membres de la CM                                                            | Non datée                                                                                                                                                                 |               |                    |
| Date d'ouverture des offres financières                                                             | 22 juin 2023                                                                                                                                                              |               |                    |
| Date du rapport d'évaluation combinée des propositions techniques et financières                    | 22 juin 2023                                                                                                                                                              |               |                    |
| Procès-Verbal d'adoption du rapport d'évaluation combiné des propositions techniques et financières | 23 juin 2023                                                                                                                                                              |               |                    |
| ANO CPM sur le rapport d'évaluation combiné                                                         | Fourni et non daté                                                                                                                                                        |               |                    |
| Date Procès-verbal de négociation                                                                   | 10 juillet 2023 (Lots 1, 2 et 3)<br>05 juillet 2023 (Lots 4 et 5)                                                                                                         |               |                    |
| Attributaire                                                                                        | Lot 1                                                                                                                                                                     | MS & ASSOCIES | 11 000 000 FCFA HT |
|                                                                                                     | Lot 2                                                                                                                                                                     |               | 11 000 000 FCFA HT |
|                                                                                                     | Lot 3                                                                                                                                                                     |               | 11 012 500 FCFA HT |
|                                                                                                     | Lot 4                                                                                                                                                                     | Sans suite    | Sans suite         |
|                                                                                                     | Lot 5                                                                                                                                                                     |               |                    |
| Date d'attribution du marché                                                                        | 24 août 2023                                                                                                                                                              |               |                    |
| Date de notification d'attribution du marché                                                        | 28 août 2023                                                                                                                                                              |               |                    |
| Date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché                                    | Non transmis                                                                                                                                                              |               |                    |
| Montant du marché                                                                                   | 38 954 750 F CFA TTC                                                                                                                                                      |               |                    |
| Coût estimé du marché                                                                               | 65 000 000 FCFA                                                                                                                                                           |               |                    |
| Date de souscription du marché                                                                      | 18 décembre 2023                                                                                                                                                          |               |                    |
| Date de l'attestation d'existence de crédits                                                        | 18 octobre 2023<br>Lot 1 : 12 980 000 FCFA TTC                                                                                                                            |               |                    |

|                                                   |                                                                   |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
|                                                   | Lot 2 : 12 980 000 FCFA TTC<br>Lot 3 : 12 994 750 FCFA TTC        |
| Date de l'examen juridique et technique de la CPM | Non transmis                                                      |
| Date d'approbation du marché                      | 18 décembre 2023                                                  |
| Date d'immatriculation                            | Non communiquée                                                   |
| Date de notification du marché                    | Non communiquée                                                   |
| Date d'enregistrement du marché                   | Lots 1 et 2 : 16 janvier 2024<br>Lot 3 : 15 janvier 2024          |
| Date de l'OS de démarrage                         | Non transmis                                                      |
| Délai d'exécution                                 | 03 mois à partir de la date de notification de l'ordre de service |
| Exécution                                         | Non transmis                                                      |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

Les documents suivants n'ont pas été transmis :

- ANO de la CPM sur la procédure du marché,
- Demande adressée à la DCMP pour déclarer les lots 4 et 5 sans suite,
- Fiches d'immatriculation,
- OS de démarrage.

Les lots 4 et 5 ont été déclarés infructueux. Cependant, puisqu'il s'agit d'un dépassement budgétaire des propositions de SONED AFRIQUE, le marché devait être déclaré « sans suite », en lieu et place d'infructueux, conformément aux dispositions de l'article 66 du CMP.

Le rapport d'évaluation des offres techniques du 14 juin 2023, n'est pas signé par les membres de la commission d'évaluation. Par ailleurs, ce rapport a été validé par la CM le 16 juin 2023, alors que les soumissionnaires n'ont été informés que le 28 août 2023, soit plus de deux mois après.

Dans le procès-Verbal d'adoption du rapport d'évaluation combiné des propositions techniques et financières, la dernière partie est dédiée à l'avis de la CPM, qui « a adopté sans réserve les conclusions du rapport financier dans le cadre du marché... recommande l'attribution des lots... ». Il convient de rappeler que la CPM ne doit pas intervenir dans les travaux de la commission des marchés et de surcroît signer les PV y relatifs. Ce PV n'a été signé que par le Président de la CM et le Responsable de la CPM.

SONED AFRIQUE, dont les offres avaient été déclarées sans suite pour cause de dépassement budgétaire, avait proposé un montant de 68 770 000 FCFA aussi bien pour le lot 4 que le lot 5. Cependant, des négociations ont été menées avec cette société qui propose finalement un montant total de 58 000 000 FCFA pour les deux lots, après une réduction drastique des prix et un changement d'une partie du personnel clé. Il convient de rappeler que les négociations n'ont pas pour but de réduire le montant des offres de manière aussi poussée, l'offre financière initiale a été réduite de plus de la moitié.

Le marché s'est déroulé pratiquement sur une année, ceci ne milite pas en faveur du principe de célérité.

### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Les documents d'exécution du marché ne sont pas joints au dossier.

### RECOMMANDATIONS

Veiller au classement et à l'archivage exhaustif des documents de marché.

Veiller à l'utilisation des termes appropriés conformément à l'article 66 du CMP.

Veiller à classer dans les dossiers des rapports d'évaluation signés par l'ensemble des membres de la commission d'évaluation.

Veiller à informer immédiatement les candidats des résultats de l'attribution après validation du rapport d'évaluation par la commission des marchés.

Eviter que le CPM intervienne dans les travaux de la commission des marchés et de surcroît signe les PV. Le CPM doit se limiter à son rôle de rapporteur tel préconisé dans le CMP.

Eviter la modification des conditions du marché en procédant à des négociations proscrites par le CMP.

Veiller au respect du principe de célérité édicté par le CMP.

### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Au regard des anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation du marché n'est pas conforme aux dispositions du CMP et à ses textes d'application.

Concernant l'exécution, en raison de l'absence des documents d'exécution, nous n'avons pas pu nous prononcer sur la conformité de la procédure d'exécution du marché vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

 **AMI N° C\_PADAER II\_075 RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR UNE FAIRE UNE EVALUATION DES TRAVAUX DE FINITION DES CINQ (05) ANTENNES ET ABREUVOIRS DANS LA REGION DE MATAM**

### Commentaire sur le marché

Le marché est relatif au recrutement d'un consultant individuel pour une évaluation des travaux de finition des cinq (05) antennes et abreuvoirs dans la région de Matam pour un montant de 12 845 745 F CFA TTC attribué à AMADOU DIAKHATE.

Sélection consultant individuel

### Données du marché

|                                                                                     |                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de l'AMI                                                                     | C_PADAER II_075                                                                                                                                           |
| Intitulé du marché                                                                  | Recrutement d'un consultant individuel pour une faire une évaluation des travaux de finition des cinq (05) antennes et abreuvoirs dans la région de Matam |
| Source de financement                                                               | FIDA/ETAT                                                                                                                                                 |
| Date de publication de l'AGPM                                                       | 06 janvier 2023 dans Le Soleil                                                                                                                            |
| ANO FIDA sur les TDRS                                                               | 20 janvier 2023                                                                                                                                           |
| Date de convocation des membres de la CM                                            | 02 février 2023                                                                                                                                           |
| Date de publication de la manifestation d'intérêt                                   | 23 février 2023 dans Le Soleil                                                                                                                            |
| Date de dépôt des MI                                                                | 09 mars 2023                                                                                                                                              |
| Date d'ouverture des offres                                                         | 09 mars 2023                                                                                                                                              |
| Période validité des offres                                                         | 90 jours à partir de la date limite de remise des soumissions                                                                                             |
| Soumissionnaires                                                                    | 03 : AMADOU DIAKHATE- NDEYE AIDA BOYE- LAMINE SY                                                                                                          |
| Analyse, Evaluation, Comparaison des MI                                             | 30 mars 2023                                                                                                                                              |
| Liste des candidats pré sélectionnés                                                | 03 : AMADOU DIAKHATE- NDEYE AIDA BOYE- LAMINE SY                                                                                                          |
| Procès-Verbal de jugement du rapport d'évaluation des MI                            | -                                                                                                                                                         |
| ANO du FIDA sur la DP                                                               | 08 mai 2023                                                                                                                                               |
| Date de notification des résultats de la MI                                         | 15 mai 2023, envoyée par mail le 22 mai 2023                                                                                                              |
| Date des lettres d'invitation et transmission de la DP                              | Non datée                                                                                                                                                 |
| Date limite de dépôt des offres techniques et financières                           | 31 mai 2023                                                                                                                                               |
| Date d'ouverture des propositions technique et financière                           | 08 juin 2023                                                                                                                                              |
| Date du rapport d'évaluation combinée des offres technique et financière            | 08 juin 2023                                                                                                                                              |
| ANO du FIDA sur le rapport d'évaluation combinée des offres technique et financière | 1 <sup>er</sup> août 2023                                                                                                                                 |
| Date Procès-verbal de négociation                                                   | 06 septembre 2023                                                                                                                                         |
| Attributaire                                                                        | AMADOU DIAKHATE                                                                                                                                           |
| Date d'attribution du marché                                                        | 07 août 2023                                                                                                                                              |

|                                                                             |                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de notification d'attribution du marché et d'information des candidats | 21 août 2023                                                                                                                                          |
| Date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché            | Non transmis                                                                                                                                          |
| Montant du marché                                                           | 12 845 745 F CFA TTC                                                                                                                                  |
| Coût estimé du marché                                                       | 5 000 000 FCFA                                                                                                                                        |
| Date de souscription du marché                                              | 10 novembre 2023                                                                                                                                      |
| Date de l'attestation d'existence de crédits                                | -                                                                                                                                                     |
| ANO du FIDA sur le projet de contrat                                        | Non transmis                                                                                                                                          |
| Date d'approbation du marché                                                | 26 décembre 2023                                                                                                                                      |
| Date d'enregistrement du marché                                             | Contrat transmis non enregistré                                                                                                                       |
| Date de l'OS de démarrage                                                   | OS non daté pour démarrer les prestations le 09 février 2024                                                                                          |
| Délai d'exécution                                                           | 45 jours à partir de l'OS de commencer lesdites prestations                                                                                           |
| Exécution                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facture du 25/02/2024 (20%) de 2 569 149 FCFA TTC</li> <li>- Rapport d'orientation méthodologique</li> </ul> |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

L'offre financière faite par le candidat classé premier, après évaluation des MI, n'est pas mentionnée dans le PV d'ouverture des propositions technique et financière.

Les documents suivants n'ont pas été transmis :

- Avis d'attribution provisoire du marché publié,
- ANO FIDA sur le projet de contrat,
- Contrat enregistré,
- Attestation d'existence de crédits datée,

Le montant estimé du marché était de 5 000 000 FCFA, l'attestation d'existence de crédits couvrant le dépassement budgétaire n'est pas jointe au dossier.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Mise à part la facture de 20% du montant du marché, les documents d'exécution du marché ne sont pas joints au dossier.

### **RECOMMANDATIONS**

Veiller à renseigner les PV d'ouverture avec toutes les informations nécessaires et extraites des offres.

Veiller au classement et à l'archivage exhaustif des documents de marché.

### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

En l'absence des documents de passation et d'exécution du marché cités ci-avant, nous n'avons pas pu nous prononcer sur la conformité de la procédure vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

 AMI N° C\_PAPSEN\_001 ETUDE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DE 36 KM DE PISTE D'ACCES DANS LA REGION DE SEDHIOU

## COMMENTAIRE

Le marché est relatif à l'étude et de contrôle des travaux de 36 km de pistes d'accès dans la région de Sédhiou pour les montants de F CFA TTC 65 916 540.

## DONNEES DU MARCHE

|                                                                                      |                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                          | Crédit Concessionnel de la République d'Italie                                          |
| Intitulé du marché                                                                   | Etude et de contrôle des travaux de 36 km de pistes d'accès dans la région de Sédhiou   |
| ANO CPM/AMI                                                                          | Non communiqué                                                                          |
| Date de publication de la manifestation d'intérêt                                    | Non communiquée                                                                         |
| Date d'ouverture des AMI                                                             | 14 juin 2022                                                                            |
| Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :                                 | 07 plis ont été reçus                                                                   |
| Analyse, Evaluation, Comparaison des offres                                          | Non daté                                                                                |
| Procès-Verbal approbation du rapport                                                 | 22 juin 2022                                                                            |
| Candidats retenus                                                                    | 05 candidats ont été retenus                                                            |
| Lettre des candidats retenus et non retenus                                          | Les lettres des candidats retenus et non retenus ne sont jointes dans les dossiers.     |
| ANO CPM/Liste et DP                                                                  | Saisine le 25 juillet 2022, ANO DCMP le 10 août 2022                                    |
| Date d'envoi lettre de consultation                                                  | Invitation le 16 août 2022, accusée réception non datée                                 |
| Procès-Verbal d'ouverture des offres techniques                                      | 19 septembre 2022                                                                       |
| Analyse, Evaluation, Comparaison des offres techniques                               | 03 octobre 2022                                                                         |
| Procès-Verbal approbation du rapport des offres techniques                           | 03 octobre 2022                                                                         |
| Notification de la note Technique et invitation à l'ouverture des offres financières | 26 octobre 2022                                                                         |
| Lettres des candidats retenus et non retenus                                         | 02                                                                                      |
| ANO sur le rapport d'évaluation technique                                            | Saisine le 18 octobre 2022, ANO DCMP le 21 octobre 2022                                 |
| Procès-verbal d'ouverture des plis des offres financières                            | 31 juillet 2022, incohérence notée sur cette date                                       |
| Rapport évaluation offres financière et la combinaison                               | 04 novembre 2022, le rapport combiné n'a pas été transmis                               |
| Procès-verbal d'attribution provisoire                                               | 04 novembre 2022                                                                        |
| ANO/ rapport et attribution provisoire                                               | Saisine le 16 novembre 2022, ANO DCMP le 23 novembre 2022                               |
| Notification d'attribution provisoire et de rejet                                    | Notification d'attribution le 25 novembre 2022<br>Notification de rejet non communiquée |
| Date Procès-verbal de négociation                                                    | 08 décembre 2022                                                                        |
| Attributaire                                                                         | WEST INGENIERIE                                                                         |
| Date de publication de l'attribution provisoire                                      | Le soleil du 16 janvier 2023                                                            |
| Montant du marché                                                                    | 55 861 475 F CFA HTHD                                                                   |
| Date de souscription                                                                 | 27 décembre 2022                                                                        |
| Date d'approbation du marché                                                         | 02 mars 2023                                                                            |

|                                                 |                                                                |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| ANO/ le projet de contrat                       | Saisine le 16 janvier 2023, ANO DCMP le 20 janvier 2023        |
| Numéro et date immatriculation du marché        | C0372/23-DK, le 03 mars 2023                                   |
| Date Enregistrement                             | 06 avril 2023                                                  |
| Notification                                    | 30 mars 2023                                                   |
| Attestation d'existence de crédit               | 06 janvier 2023                                                |
| Ordre de service de démarrage                   | 13 avril 2023                                                  |
| Accusée réception de l'OS                       | 18 avril 2023                                                  |
| Délai d'exécution                               | Trois (03) mois pour les études et sept (07) mois pour travaux |
| Date de publication de l'attribution définitive | Non communiquée                                                |

### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Nous avons relevé, dans le dossier, les anomalies et non conformités ci-après :

- L'absence dans le dossier des documents ci-après :
  - o Les convocations des membres de la commission des marchés ;
  - o Le support de publication de l'AMI ;
  - o Les lettres d'information des candidats non retenus après la présélection ;
  - o Les lettres d'information des candidats non retenus après attribution.
- Il s'est écoulé un délai de 164 jours entre l'ouverture des plis (19 septembre 2022) et la signature du contrat (02 mars 2023). Ce long délai ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure de passation des marchés ;
- L'approbation du marché est intervenue en dehors de la période de validité des offres sans que la demande de prorogation du délai de validité des offres ne nous soit transmise.
- Le procès-Verbal d'ouverture des offres techniques et le procès-verbal d'ouverture des plis des offres financières présentent des incohérences. En effet la date du mis à notre disposition e procès-Verbal d'ouverture des offres techniques est intervenue le 19 septembre 2022, alors que le procès-verbal d'ouverture des plis des offres financières est daté du 31 juillet 2022.
- La signature du contrat (27 décembre 2022) est intervenue avant la publication de l'avis d'attribution provisoire de marché n°C\_PAPSEN\_001 (16 janvier 2023), en violation de l'article 85 du CMP qui dispose que « les marchés sont transmis à la personne responsable du marché pour signature, dans un délai minimum de dix (10) jours suivant la publication ou notification de l'avis d'attribution visé à l'article 84 du présent décret ».
- Les avis d'attribution provisoire et définitive du présent marché n'ont pas fait l'objet de publication sur le site des marchés publics, en violation des dispositions des articles 86 du CMP.

### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION FINANCIERE DU MARCHE

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été communiqué.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

## CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

**AMI N° C\_PROVALE-CV\_010 RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DU CADRE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) ET DU PLAN DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES (PGPP), POUR LE PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'ELEVAGE AU SENEGAL (PNDIES)**

### COMMENTAIRE

Le marché est relatif au recrutement d'un consultant pour l'élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et du plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP), pour le programme national de développement intégré de l'élevage au Sénégal (PNDIES) pour les montants de F CFA TTC 64 221 500.

### DONNEES DU MARCHE

|                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                          | Fonds Africain de Développement                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Intitulé du marché                                                                   | Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et du plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP), pour le programme national de développement intégré de l'élevage au Sénégal (PNDIES) |
| ANO CPM/AMI                                                                          | Saisine le 18 janvier 2023, ANO CPM le 19 janvier 2023                                                                                                                                                                                                                                        |
| Date de publication de la manifestation d'intérêt                                    | 20 janvier 2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Date d'ouverture des AMI                                                             | 03 février 2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Les candidats ayant soumissionné sont les suivants :                                 | 05 plis ont été reçus                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Analyse, Evaluation, Comparaison des offres                                          | 24 février 2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Procès-Verbal d'approbation du rapport                                               | 27 février 2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Candidats retenus                                                                    | 05 candidats ont été retenus                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Lettre des candidats retenus et non retenus                                          | Les lettres des candidats retenus et non retenus ne sont jointes dans les dossiers.                                                                                                                                                                                                           |
| ANO CPM/Liste et DP                                                                  | Saisine non communiquée, ANO CPM le 13 mars 2023                                                                                                                                                                                                                                              |
| Date d'envoi lettre de consultation                                                  | Non communiquée                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Procès-Verbal d'ouverture des offres techniques                                      | 26 mai 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Analyse, Evaluation, Comparaison des offres techniques                               | 20 juillet 2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Procès-Verbal approbation du rapport des offres techniques                           | 24 juillet 2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Notification de la note Technique et invitation à l'ouverture des offres financières | Non communiquée                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Lettres des candidats retenus et non retenus                                         | 02                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ANO sur le rapport d'évaluation technique                                            | Saisine le 25 juillet 2023, ANO DCMP le 26 juillet 2023                                                                                                                                                                                                                                       |
| Procès-verbal d'ouverture des plis des offres financières                            | 10 août 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Rapport évaluation offres financière et la combinaison                               | 16 août 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|                                                   |                                                                                     |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Procès-verbal d'attribution provisoire            | 16 août 2023                                                                        |
| ANO/ rapport et attribution provisoire            | Saisine le 17 août 2023, ANO CPM le 21 août 2023                                    |
| Notification d'attribution provisoire et de rejet | Notification d'attribution le 21 août 2023<br>Notification de rejet non communiquée |
| Date Procès-verbal de négociation                 | Non communiquée                                                                     |
| Attributaire                                      | CAGES SA                                                                            |
| Date de publication de l'attribution provisoire   | Le soleil du 30 août 2023                                                           |
| Montant du marché                                 | 54 425 000 F CFA HTVA, soit 64 221 500 F CFA TTC                                    |
| Date de souscription                              | 11 septembre 2023                                                                   |
| Date d'approbation du marché                      | 14 décembre 2023                                                                    |
| ANO/ le projet de contrat                         | Non communiquée                                                                     |
| Numéro et date immatriculation du marché          | 26 décembre 2023                                                                    |
| Date Enregistrement                               | 02 janvier 2024                                                                     |
| Notification                                      | Non communiquée                                                                     |
| Attestation d'existence de crédit                 | 22 novembre 2023                                                                    |
| Ordre de service de démarrage                     | Non communiqué                                                                      |
| Accusée réception de l'OS                         | Non communiquée                                                                     |
| Délai d'exécution                                 | Deux (02) mois au temps passé après réception de l'ordre de service de démarrage    |
| Date de publication de l'attribution définitive   | Non communiquée                                                                     |

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

La revue de ce marché a permis de relever les anomalies et point de non-conformité ci-après :

- ✓ L'absence dans le dossier les documents suivants :
  - Les lettres de consultation ;
  - Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt ;
  - Notification de la note Technique et invitation à l'ouverture des offres financières ;
  - Les lettre d'information des candidats non retenus ;
  - Le PV de négociation ;
  - L'ordre de service de démarrage ;
  - L'ANO de la cellule sur le projet de contrat.
- ✓ Il s'est écoulé un délai plus d'un mois entre l'ouverture des plis des offres technique et l'approbation des résultats de l'évaluation.
- ✓ Aucune durée de validité des offres n'a été indiquée ni sur l'avis à manifestation d'intérêt, ni sur le rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt ou autres. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer que le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais impartis.

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été transmis.

#### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

#### CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Du fait de l'absence des documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution de ce marché, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la procédure.

## **ANNEXE 2 REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AOO**

## AOO TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MAGASINS DE STOCKAGE D'HANGAR ET D'AIRES DE SECHAGES A L'ISRA DE SEDHIOU (SEFA)

### Commentaire

Le marché est relatif aux travaux de construction de magasins de stockage d'hangar et d'aires de séchages à l'ISRA de Sédhiou (SEFA ) pour un montant de 149 600 535 F CFA TTC.

### Données du Marché

|                                                         |                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° DOSSIER                                              | T_PDCVRBID1021E_044                                                                                         |
| 1. Financement:                                         | BID                                                                                                         |
| 2. Nom de l'Autorité contractante:                      | MAERS/                                                                                                      |
| 3. Intitulé du marché:                                  | Travaux de construction de magasins de stockage d'hangar et d'aires de sechages a l'ISRA de Sédhiou (SEFA ) |
| 4. Numéro du marché:                                    | T2941/23-DK                                                                                                 |
| ANO/DCMP/BAD                                            | 21/05/2023                                                                                                  |
| 5. Description des biens, travaux ou services:          | Travaux de construction de magasins de stockage d'hangar et d'aires de sechages a l'ISRA de Sédhiou (SEFA ) |
| Date de lancement                                       | 24/05/2023                                                                                                  |
| 6. Nom de l'attributaire du marché:                     | LAMP FALL Batiments                                                                                         |
| 7. Nombre d'offres reçues:                              | 07                                                                                                          |
| 8. Date limite de dépôt des offres                      | 22/06/2023                                                                                                  |
| 9. Date d'ouverture des plis :                          | 22/06/2023                                                                                                  |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres       | 24/08/2023                                                                                                  |
| ANO/RAPPORT                                             | 29/09/2023                                                                                                  |
| Date d'attribution provisoire                           | 28/08/2023                                                                                                  |
| Date informations des candidats                         | 29/09/2023                                                                                                  |
| ANO/CONTRAT                                             | 29/10/2023                                                                                                  |
| 10. Date de Publication de l'attribution provisoire:    | 01/10/2023                                                                                                  |
| 11. Date de signature/Prestation de services (contrats) | 02/11/2023                                                                                                  |
| AEC                                                     | 15/11/2023                                                                                                  |
| 12. Date d'Approbation                                  | 01/12/2023                                                                                                  |
| 13. Date de notification:                               | Non communiqué                                                                                              |
| 14. Date de publication de l'attribution définitive:    | Non communiquée                                                                                             |
| 15. Date ordre de service de commencer                  | 20/12/2023                                                                                                  |
| 16. Date de démarrage effectif                          | 20/12/2023                                                                                                  |
| 17. Délai d'exécution,                                  | 08 mois                                                                                                     |
| 18. Date de réception (provisoire)                      | En cours<br>Demande AD 20/12/2023<br>Facture du 11/12/2023<br>Caution du 18/12/2023                         |
| 19. montant marché                                      | 149 600 535 F CFA TTC                                                                                       |
| 20. montant budget                                      | Non communiqué                                                                                              |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

La revue nous permis de relevé les anomalies ci-après :

- ✓ La preuve de publication de l'avis d'attribution définitive n'a pas été fournie.
- ✓ Il s'est écoulé plus de deux mois entre l'ouverture des plis le 22 juin 2023 et l'attribution provisoire le 28 août 2023, en violation de l'article 71 du CMP.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

- ✓ Nous avons noté le niveau d'exécution suivant :
  - Le taux d'exécution des magasins de stockage est estimé à 22,78 %;
  - les hangars 16% ;
  - et aires de séchage 14,73% ;

soit un total de 18,12 % (cf situation des contrats du cabinet d'ingénierie conseil), taux trop faible par rapport au délai contractuel consommé à 87%. S'agissant de l'exécution financière, aucune information n'a été transmise.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons à MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation du marché est globalement conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, le marché est en cours.

 **AOO ACQUISITION D'IMAGES MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN (MNT)**
**Commentaire**

Le marché est relatif à l'acquisition d'Images modèle Numérique de Terrain pour un montant de 94 805 760 F CFA TTC.

**Données du Marché**

|                                                         |                                                        |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| N° DOSSIER                                              | T_PCAE_165                                             |
| 1. Financement:                                         | BM                                                     |
| 2. Nom de l'Autorité contractante:                      | MAERS/PARIIS                                           |
| 3. Intitulé du marché:                                  | Acquisition d'Images Modèle Numérique de Terrain (MNT) |
| 4. Numéro du marché:                                    | F1500/23-DK                                            |
| ANO/DAO                                                 | 27/12/2022                                             |
| 5. Description des biens, travaux ou services:          | Acquisition d'Images Modèle Numérique de Terrain (MNT) |
| Date de lancement                                       | Date de l'Avis non copiée                              |
| 6. Nom de l'attributaire du marché:                     | GEOCONSULT INTERNATIONAL                               |
| 7. Nombre d'offres reçues:                              | 02                                                     |
| 8. Date limite de dépôt des offres                      | 31/01/2023                                             |
| 9. Date d'ouverture des plis :                          | 31/01/2023                                             |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres       | Date non mentionnée                                    |
| ANO/RAPPORT                                             | 27/02/2023                                             |
| Date d'attribution provisoire                           | 06/03/2023                                             |
| Date informations des candidats                         | 13/03/2023                                             |
| AEC                                                     | 12/06/2023                                             |
| ANO/CONTRAT                                             | Non communiqué                                         |
| 10. Date de Publication de l'attribution provisoire:    | Date de publication non lisible                        |
| 11. Date de signature/Prestation de services (contrats) | 12/06/2023                                             |
| 12. Date d'Approbation                                  | 12/06/2023                                             |
| 13. Date de notification:                               | Non communiquée                                        |
| 14. Date de publication de l'attribution définitive:    | Non communiquée                                        |
| 15. Date ordre de service de commencer                  | 03/08/2023                                             |
| 16. Date de démarrage effectif                          | 07/08/2023                                             |
| 17. Délai d'exécution,                                  | 1 mois                                                 |
| 18. Date de réception (provisoire)                      | BL 06/09/2023<br>PVR 06/09/203                         |
| 19. montant marché                                      | 94 805 760 F CFA TTC                                   |
| 20. montant budget                                      |                                                        |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous avons relevé :

- ✓ la date de la copie de la publication de l'AAO est illisible, ce qui ne nous permet pas de nous assurer du respect du délai exigé par rapport à la date de réception des plis ;
- ✓ le non-respect du délai de 15 jours exigé entre l'ouverture des plis effectuée le 31 janvier 2023 et l'attribution prononcée le 06 mars 2023, en violation aux dispositions de l'article 71 du CMP ;
- ✓ la convocation des membres de la Commission des marchés datée du 01 mars 2023 pour une séance d'examen du rapport d'analyse des offres et l'attribution du marché à tenir le 06 mars 2023, n'a pas respecté le délai de 5 jours, violant ainsi les dispositions de l'article 39 du CMP ;
- ✓ Ahmed Saloum MBODJI, membre de la CPM est signataire du rapport d'évaluation, ce qui est contraire aux dispositions de l'article premier de l'arrêté n° 007115 du 23 mars 2023 ;
- ✓ l'ANO de la CPM sur le projet de contrat ne nous a pas été communiqué ;
- ✓ Le contrat est signé le 12 juin 2023, donc hors délai de validité des offres de 90 jours car, la signature est effectuée 131 jours après l'ouverture des plis tenue le 31 janvier 2023. Aucune prorogation n'est versée dans le dossier
- ✓ La preuve de publication de l'avis d'attribution définitive n'a pas été fournie.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons noté la réception dans le délai contractuel mais aucune information relative à l'exécution financière n'est fournie dans le dossier.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons à MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation et d'exécution du marché est globalement conforme à la réglementation.

 **AOO TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE 100HA DE FERMES HORTICOLES DANS LA REGION DE SEDHIOU EN TROIS LOTS**

### Commentaire

Le marché est relatif à l'aménagement de fermes horticoles dans la région de Sédhiou en trois lots pour un montant de :

- ✓ Lot 1 : 484 477 857 F CFA /HTHD
- ✓ Lot 2 : 326 232 815 F CFA/HTHD
- ✓ Lot 3 : 180 497 560 F CFA /HTHD

### Données du Marché

|                                                         |                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° DOSSIER T_PAPSEN_002                                 |                                                                                                                             |
| 1. Financement:                                         | BAD                                                                                                                         |
| 2. Nom de l'Autorité contractante:                      | MAERS/PAPSEN                                                                                                                |
| 3. Intitulé du marché:                                  | Travaux d'aménagements de fermes horticoles dans la région de Sédhiou en trois lots                                         |
| 4. Numéro du marché:                                    | Lot 1 : T1093/23<br>Lot 2 : T0503/23<br>Lot 3 : T0289/23                                                                    |
| ANO/DCMP/BAILLEUR                                       | 09/11/2021 / 14/02.2022                                                                                                     |
| 5. Description des biens, travaux ou services:          | Lot 1 : aménagement 45 ha Dpt Bounkilling<br>Lot 2 : aménagement 35 ha Dpt Sédhiou<br>Lot 3 : aménagement 20 ha Dpt Goudomp |
| Date de lancement                                       | 02/03/2022                                                                                                                  |
| 6. Nom de l'attributaire du marché:                     | Lot 1 : ETIC<br>Lot 2 : DIAMA TECH SA<br>Lot 3 : KELIMANE ENTREPRISE                                                        |
| 7. Nombre d'offres reçues:                              | Lot 1 : 09<br>Lot 2 : 06<br>Lot 3 : 05                                                                                      |
| 8. Date limite de dépôt des offres                      | 19/04/2022                                                                                                                  |
| 9. Date d'ouverture des plis :                          | 19/04/2022                                                                                                                  |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres       | 23/05/2022                                                                                                                  |
| ANO/RAPPORT                                             | 30/05/2022/DCMP 03/08/2022 Bailleur                                                                                         |
| Date d'attribution provisoire                           | 23/05/2022                                                                                                                  |
| Date informations des candidats                         | 02/06/2022                                                                                                                  |
| ANO/CONTRAT                                             | 30/12/2022                                                                                                                  |
| AEC                                                     | Lot 1 : 06/04/2023<br>Lot 2 : 17/02/2022<br>Lot 3 : 21/11/2022                                                              |
| 10. Date de Publication de l'attribution provisoire:    | 03/06/2022                                                                                                                  |
| 11. Date de signature/Prestation de services [contrats] | Lot 1 : 31/10/2022<br>Lot 2 : 31/10/2022<br>Lot 3 : 31/10/2022                                                              |

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12. Date d'Approbation                               | Lot 1 : 01/06/2023<br>Lot 2 : 21/03/2023<br>Lot 3 : 13/02/2023                                                                                                                                                  |
| Enregistrement                                       | Lot 1 : 14/06/2023<br>Lot 2 : 13/04/2023<br>Lot 3 : 02/03/2023                                                                                                                                                  |
| 13. Date de notification:                            | Non communiquée                                                                                                                                                                                                 |
| 14. Date de publication de l'attribution définitive: | Non communiquée                                                                                                                                                                                                 |
| 15. Date ordre de service de commencer               | Lot 2 et 3 11/04/2023<br>LOT 1 : 9/11/2023                                                                                                                                                                      |
| 16. Date de démarrage effectif                       | Lot 2 et 3 11/04/2023<br>LOT 1 : 9/11/2023                                                                                                                                                                      |
| 17. Délai d'exécution,                               | 6 mois                                                                                                                                                                                                          |
| 18. Date de réception (provisoire)                   | Lot 2 : PVR du 07/03/2024 et 08/03/2024                                                                                                                                                                         |
| Paielements                                          | Lot 2 : AD 17/04/2023 : 32 623 282 F CFA /HTHD /OR VIR 13/06/2023<br>Décompte du 20/11/2023 : n°1 : 144 258 239 F CFA /OR VIR 23/11/2023<br>Decompte N° 3 49 561 481 FCFA 05/04/2024<br>OR VIR date non lisible |
| 19. montant marché                                   | Lot 1 : 484 477 857 F CFA /HTHD<br>Lot 2 : 326 232 815 F CFA/HTHD<br>Lot 3 : 180 497 560 F CFA /HTHD                                                                                                            |
| 20. montant budget                                   |                                                                                                                                                                                                                 |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- La preuve de la publication de l'avis d'attribution définitive n'a pas été fournie.
- Il s'est écoulé plus d'un mois entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, en violation des dispositions de l'article 70 du CMP.
- Des délais anormalement longs ont été notés entre la signature des contrats et leur approbation.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

En dehors du lot 2, l'absence d'information sur l'exécution des lots 1 et 3 ne nous permet pas de nous prononcer.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons à MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation du marché est globalement conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer.

## AOO TRAVAUX D'AMENAGEMENTS D'OUVRAGES HYDRO AGRICOLES A KAFFRINE ET A THIES EN DEUX LOTS

### Commentaire

Le marché est relatif aux travaux d'aménagements d'Ouvrages hydro agricoles à Kaffrine et à Thiès pour un montant de :

- ✓ Lot 1 : 1 405 684 653 F CFA TTC
- ✓ Lot 2 : 1 474 621 100 F CFA TTC

### Données du Marché

N° DOSSIER T\_PROVALE\_068

|                                                         |                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement:                                         | BAD                                                                                                                                    |
| 2. Nom de l'Autorité contractante:                      | MAERS/PROVAL                                                                                                                           |
| 3. Intitulé du marché:                                  | Travaux d'aménagements d'ouvrages hydroagricoles à Kaffrine et à Thiès en deux lots                                                    |
| 4. Numéro du marché:                                    | Lot 1 : T2437/23<br>Lot 2 : T2439/23                                                                                                   |
| ANO/DCMP/BAD                                            | Non communiqué                                                                                                                         |
| 5. Description des biens, travaux ou services:          | Lot1 : Travaux d'aménagements d'ouvrages hydroagricoles à Kaffrine<br>Lot 2 : Travaux d'aménagements d'ouvrages hydroagricoles à Thiès |
| Date de lancement                                       | Non communiquée                                                                                                                        |
| 6. Nom de l'attributaire du marché:                     | Lot 1 : Gpt KAMAC SARL/EGIR BTP<br>Lot 2 : ETIC                                                                                        |
| 7. Nombre d'offres reçues:                              | Lot 1 : 11<br>Lot 2 : 09                                                                                                               |
| 8. Date limite de dépôt des offres                      | 05/01/2023 selon le DAO                                                                                                                |
| 9. Date d'ouverture des plis :                          | 26/01/2023                                                                                                                             |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres       | 07/03/2023                                                                                                                             |
| ANO/RAPPORT                                             | Non communiqué                                                                                                                         |
| Date d'attribution provisoire                           | 09/03/2023                                                                                                                             |
| Date informations des candidats                         | 14/04/2023                                                                                                                             |
| ANO/CONTRAT                                             | Non communiquée                                                                                                                        |
| 10. Date de Publication de l'attribution provisoire:    | Non communiquée                                                                                                                        |
| 11. Date de signature/Prestation de services (contrats) | 02/08/2023                                                                                                                             |
| 12. Date d'Approbation                                  | 18/10/2023                                                                                                                             |
| 13. Date de notification:                               | Non communiquée                                                                                                                        |
| 14. Date de publication de l'attribution définitive:    | Non communiquée                                                                                                                        |
| 15. Date ordre de service de commencer                  | Non communiquée pour le lot1<br>Lot 2 l'OSD est daté le 03/01/2023 pour un démarrage le 03/01/2024                                     |
| 16. Date de démarrage effectif                          | Non communiquée                                                                                                                        |

|                                    |                                                                    |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 17. Délai d'exécution,             | 11 mois                                                            |
| 18. Date de réception (provisoire) | Non communiquée                                                    |
| 19. montant marché                 | Lot 1 : 1 405 684 653 F CFA TTC<br>Lot 2 : 1 474 621 100 F CFA TTC |
| 20. montant budget                 |                                                                    |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

La revue nous permis de relevé les anomalies ci-après :

- ✓ Nous avons relevé l'absence des ANO sur le DAO, le rapport d'analyse des offres, du PVA provisoire et sur le projet de contrat ;
- ✓ La publication de l'avis d'appel d'offre n'est pas produite dans le dossier ;
- ✓ Une lettre d'information de candidats de l'attribution du 14/04/2023 mais aucune preuve de la réception des candidats n'est fournie ;
- ✓ La publication de l'attribution provisoire n'est transmise avec le dossier soumis à la revue ;
- ✓ Nous avons noté que le contrat est approuvé hors délai de validité des offres qui est fixé à 120 jours car, entre l'ouverture des plis le 26 janvier 2023 et l'approbation du marché le 18 octobre 2023, il y a eu plus de huit (08) mois et aucune prorogation n'a été versée dans le dossier ;
- ✓ La preuve de la publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics n'est pas fournie dans le dossier ;
- ✓ La preuve de la restitution des garanties de soumission n'est fournie dans le dossier.
- ✓ La preuve de la publication de l'avis d'attribution définitive n'a pas été fournie.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé une incohérence de date sur l'OSD du lot 2 qui est daté le 03/01/2023 pour un démarrage le 03/01/2024.

Nous n'avons pas reçu dans le dossier des informations relatives à l'exécution des marchés, par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation du marché est globalement conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer.

**AOI N° F\_PADAER II\_003 FOURNITURE D'EQUIPEMENTS (MATÉRIELS DE TRANSFORMATION DE FRUITS ET LEGUMES, MATÉRIELS DE TRANSFORMATION DE CEREALES, MATÉRIELS ET MOBILIERS DE BUREAU) POUR LES 4 HUBS DE TRANSFORMATION DE PRODUITS LOCAUX**

### COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Il s'agit d'un marché portant sur la fourniture d'équipements (matériels de transformation de fruits et légumes, matériels de transformation de céréales, matériels et mobiliers de bureau) pour les 4 hubs de transformation de produits locaux, répartis en deux lots pour un montant de 137 403 920 FCFA attribué à :

- Lot 1 : ETS NDIENNE LAGANE pour un montant de 111 915 920 FCFA TTC
- Lot 2 : DJAZIRA SHOES BUSINESS pour un montant de 25 488 000 FCFA TTC

### DONNEES DU MARCHÉ

|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro du DAO                                  | F_PADAER II_003                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Financement                                    | Budget PADAER II                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Nom de l'Autorité contractante                 | MAER/PADAER II                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Intitulé du marché                             | Fourniture d'équipements (matériels de transformation de fruits et légumes, matériels de transformation de céréales, matériels et mobiliers de bureau) pour les 4 hubs de transformation de produits locaux, répartis en deux lots                                                                                                                      |
| Numéro du marché                               | Lot 1 : F0063/23<br>Lot 2 : F0064/23                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Description des biens, travaux ou services     | Lot 1: Fourniture d'équipements (matériels de transformation de fruits et légumes, matériels de transformation de céréales, matériels et mobiliers de bureau) pour les 4 hubs de transformation de produits locaux, répartis en deux lots<br>Lot 2 : Fourniture et pose de séchoir solaire à serr pour les 4 hubs de transformation des produits locaux |
| Date de publication de l'AGPM                  | 06 janvier 2023 dans LE SOLEIL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Date d'avis de la CPM sur le DAO               | 07 mars 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Date de publication de l'avis d'appel d'offres | 16 mars 2023 dans LE SOLEIL<br>17 mars sur UNDB                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date de convocation des membres de la CM       | 04 mai 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date limite de dépôt des offres                | 10 mai 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Délai de préparation des offres                | 55 jours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Durée de validité des offres                   | 90 jours à compter de la date limite de soumission                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Garantie de soumission                         | Lot 1 : 1 500 000 FCFA<br>Lot 2 : Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Date d'ouverture des plis                      | 10 mai 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Soumissionnaires                               | 04 : RODIB SA- GEO- NDIENNE LAGANE- DJAZIRA SHOES BUSINESS                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

|                                                                                          |                                                                                                                                              |                  |         |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|----------------------|
| Nom de l'attributaire du marché                                                          | Lot 1                                                                                                                                        | ETS LAGANE       | NDIENNE | 111 915 920 FCFA TTC |
|                                                                                          | Lot 2                                                                                                                                        | DJAZIRA BUSINESS | SHOES   | 25 488 000 FCFA TTC  |
| Date d'élaboration du rapport d'analyses des offres                                      | 30 mai 2023                                                                                                                                  |                  |         |                      |
| Date de convocation des membres de la CM                                                 | 08 juin 2023                                                                                                                                 |                  |         |                      |
| Date d'attribution provisoire                                                            | 12 juin 2023                                                                                                                                 |                  |         |                      |
| Date d'avis du FIDA sur l'évaluation et l'attribution du marché                          | 29 août 2023                                                                                                                                 |                  |         |                      |
| Date de notification d'attribution provisoire et d'information des candidats non retenus | 27 juin 2023                                                                                                                                 |                  |         |                      |
| Date de publication de l'attribution provisoire                                          | 1 <sup>er</sup> juillet 2023 dans LE SOLEIL                                                                                                  |                  |         |                      |
| Date d'avis du FIDA sur le projet de contrat                                             | 07 septembre 2023                                                                                                                            |                  |         |                      |
| Date de l'attestation d'existence de crédits                                             | 21 septembre 2023                                                                                                                            |                  |         |                      |
| Date de signature/Prestation de services (contrats)                                      | Lots 1 et 2 : 26 septembre 2023                                                                                                              |                  |         |                      |
| Date d'Approbation                                                                       | Lots 1 et 2 : 1 <sup>er</sup> décembre 2023                                                                                                  |                  |         |                      |
| Date d'immatriculation                                                                   | Lots 1 et 2 : 06 décembre 2023                                                                                                               |                  |         |                      |
| Date de l'OS de démarrage                                                                | 07 décembre 2023                                                                                                                             |                  |         |                      |
| Date d'enregistrement                                                                    | Lot 1 : 10 janvier 2024<br>Lot 2 : Copie du contrat transmise non enregistrée                                                                |                  |         |                      |
| Date de publication de l'avis d'attribution définitive                                   | Non transmis                                                                                                                                 |                  |         |                      |
| Date de démarrage effectif                                                               | -                                                                                                                                            |                  |         |                      |
| Délai d'exécution                                                                        | 60 jours calendaires à partir de la date de notification de l'ordre de service au fournisseur (à livrer au niveau de chaque région indiquée) |                  |         |                      |
| Montant du marché                                                                        | 137 403 920 FCFA TTC                                                                                                                         |                  |         |                      |
| Montant du coût estimé                                                                   | 184 000 000 FCFA HTVA                                                                                                                        |                  |         |                      |
| Exécution                                                                                | Non transmis                                                                                                                                 |                  |         |                      |

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

Le délai entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché est de trente-trois (33) jours en violation de l'article 71 du CMP qui fixe ce délai à 15 jours.

Les lettres d'information des candidats n'ont pas été déchargées par leurs destinataires.

La copie du contrat du lot 2, classée dans le dossier n'est pas enregistrée.

L'avis du FIDA sur l'évaluation et l'attribution du marché n'a été délivré que le 29 août, alors que les candidats ont été informés depuis le 27 juin et l'avis d'attribution provisoire publié le 1er juillet.

La preuve de publication de l'avis d'attribution définitive n'a pas été fournie.

#### **ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE**

Les documents d'exécution n'ont pas été transmis.

#### **RECOMMANDATIONS**

- Se conformer aux dispositions de l'article 71 du CMP.
- Veiller à ce que les lettres d'information des candidats soient déchargées par ces derniers pour s'assurer de leur réception effective.
- Veiller à classer dans les dossiers les contrats enregistrés.
- Veiller à informer les candidats non retenus et à publier l'avis d'attribution provisoire après réception de l'avis du bailleur.
- Veiller au classement et à l'archivage exhaustif des documents de marché.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies notées ci-avant, la procédure de passation du marché est substantiellement conforme à la réglementation en vigueur.

Concernant l'exécution, en raison de l'absence des documents d'exécution, nous n'avons pas pu nous prononcer sur la conformité de la procédure d'exécution du marché vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

 AOO N° T\_PROVALE\_069/22 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS D'OUVRAGES HYDRO-AGRICOLES A KAOLACK ET FATICK EN DEUX LOTS

### COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux d'aménagements d'ouvrages hydro-agricoles à Kaolack et Fatick en 02 lots pour un montant global de 3 508 836 660 F CFA TTC.

### DONNEES DU MARCHÉ

|                                                 |                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                  | N° du prêt BAD : 2000200004352 du 14/08/2019<br>N° prêt AGTF : 5050200000851 du 14/08/2019<br>N° prêt OPEC Fund : 14506P du 27/10/2020 |
| 2. Nom de l'Autorité contractante               | MAER / PROVALE                                                                                                                         |
| 3. Intitulé du marché                           | Travaux d'aménagements d'ouvrages hydro-agricoles à Kaolack et Fatick en 02 lots                                                       |
| 4. Numéro du marché                             | T_PROVALE_069/22                                                                                                                       |
| 5. Description des biens, travaux ou services   | Travaux                                                                                                                                |
| 6. Avis bailleur sur le dossier                 | -                                                                                                                                      |
| 7. Avis DCMP ou CPM sur le dossier              | Saisine le 17 octobre 2022, ANO DCMP, le 09 novembre 2022                                                                              |
| 8. Date publication de l'avis d'appel d'offre   | Le Soleil du jeudi 22 novembre 2022                                                                                                    |
| 9. Durée de validité des offres                 | 120 jours à compter de la date limite de remise des offres                                                                             |
| 10. Date et heure limite de dépôt des offres    | 05 janvier 2023 à 11 h30mn le document de report pour l'ouverture des plis ne nous a été transmis                                      |
| 11. Convocation des membres de la CM            | 20 janvier 2023                                                                                                                        |
| 12. Date du PV d'ouverture des plis             | 26 janvier 2023                                                                                                                        |
| 13. Nombre d'offres reçues                      | Dix-sept (17) offres                                                                                                                   |
| 14. Date du rapport d'évaluation                | Lot 1 : 15 mai 2023                                                                                                                    |
| 15. Date du procès-verbal d'attribution         | Lot 1 : 15 mai 2023<br>Lot 2 : 09 mars 2023                                                                                            |
| 16. Date d'approbation du procès-verbal         | Non communiquée                                                                                                                        |
| 17. Avis bailleur sur attribution provisoire    | Lot 1 : ANO BAD le 22 juin 2023<br>Lot 2 : ANO BAD le 19 avril 2023                                                                    |
| 18. Avis DCMP ou CPM sur attribution provisoire | Saisine le 23 mars 2023, ANO DCMP le 28 mars 2023                                                                                      |
| 19. Attributaire                                | Lot 1 : DIAMATECH<br>Lot 2 : BATIVISION/KIMA AFRIQUE                                                                                   |
| 20. Date information des candidats              | Non communiquée                                                                                                                        |
| 21. Date publication des résultats provisoires  | Lot 1 : Le Soleil du 09 juillet 2023<br>Lot 2 : le soleil du 21 avril 2023                                                             |
| 22. Attestation d'existence de crédits          | Lot 1 : 18 août 2023<br>Lot 2 : 04 mai 2023                                                                                            |
| 23. Main levée des garanties de soumission      | NC                                                                                                                                     |
| 24. Avis bailleur sur projets de contrats       | Lot 1 : non communiqué<br>Lot 2 : Non communiqué                                                                                       |
| 25. Date avis de non-objection de la DCMP / CPM | Lot 1 : Saisine le 01 décembre 2023, ANO DCMP, le 18 décembre 2023<br>Le lot 2 n'est pas communiqué                                    |

|                                    |                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 26. Date de signature des contrats | Lot 1 : 27 novembre 2023<br>Lot 2 : 31 juillet 2023                                                                                                                            |
| 27. Date approbation des contrats  | Lot 1 : 27 décembre 2023<br>Lot 2 : 18 octobre 2023                                                                                                                            |
| 28. Date de notification           | Lot 1 : NC<br>Lot 2 : 24 octobre 2023                                                                                                                                          |
| 29. Montant                        | Lot 1 : 1 998 479 270 F CFA TTC<br>Lot 2 : 1 510 357 390 F CFA TTC.                                                                                                            |
| 30. Immatriculation                | Lot 1 : T3183/23-DK du 29/12/2023<br>Lot 2 T2446/23-DK du 20/10/2023                                                                                                           |
| 31. Enregistrement                 | Lot 1 : contrat transmis n'a pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts<br>Lot 2 : contrat transmis n'a pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts     |
| 32. Délai exécution                | Lot 1 : 11 mois à partir de la délivrance de l'ordre service de commencer les travaux<br>Lot 2 : 11 mois à partir de la délivrance de l'ordre service de commencer les travaux |
| 33. Date de démarrage              | Lot 1 : 28 septembre 2022<br>Lot 2 : 28 septembre 2022                                                                                                                         |
| 34. Facture définitive             | NC                                                                                                                                                                             |
| 35. Date de réception              | NC                                                                                                                                                                             |
| 36. Paiement                       | Non communiquée                                                                                                                                                                |

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- La convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution ne nous a pas été transmise, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de cent neuf (109) jours entre l'ouverture des plis (26 janvier 2023) et l'attribution provisoire du lot 1 (15 mai 2023).
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de quarante-deux (42) jours entre l'ouverture des plis (26 janvier 2023) et l'attribution provisoire du lot 2 (09 mars 2023).
- Le PV d'attribution du lot 2 et le rapport d'évaluation des offres présentent des incohérences. En effet la date du PV d'attribution du lot 2 mis à notre disposition est intervenue le 09 mars 2023, alors que le rapport d'évaluation est daté du 15 mai 2023.
- Conformément aux dispositions de l'article 114 du CMP, « la garantie de soumission doit être produite en bonne et due forme et rester valable pendant vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres... » Toutefois aucune garantie de soumission n'a été produite à la mission. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les candidats ont fourni une garantie de soumission conformément à l'article précité.
- Pour le lot 1, il s'est écoulé un délai de 305 jours entre l'ouverture des plis (26 janvier 2023) et la signature du contrat (27 novembre 2023). Ce long délai ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure de passation des marchés.
- Concernant le lot 2, il s'est écoulé un délai de 186 jours entre l'ouverture des plis (26 janvier 2023) et la signature du contrat (31 juillet 2023). Ce long délai ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure de passation des marchés.

- Les signatures du marché sont intervenues en dehors de la période de validité des offres sans que la demande de prorogation du délai de validité des offres ne nous soit transmise.
- Les avis d'attribution provisoire et définitive du présent marché n'ont pas fait l'objet de publication sur le site des marchés publics, en violation des dispositions des articles 86 du CMP.
- Les lettres d'information des candidats (retenu et non retenus) déchargées ne nous ont pas été transmises.
- Les contrats transmis (lot 1 et lot 2) n'ont pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts.

#### **ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION FINANCIERE DU MARCHÉ**

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été communiqué.

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

## AOO T\_01/2023/C19/PASA TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MAGASINS DE STOCKAGE

### COMMENTAIRE DU MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux de construction de magasins de stockage en deux lots :

Lot 1 : Travaux de construction de 06 magasins de céréales dans la région de Kaffrine pour un montant de 61 000 000 F CFA TTC.

Lot 2 : Travaux de réalisation de magasins de stockage et de toilettes dans les régions de Louga et Kaffrine pour un montant de 44 000 000 F CFA TTC

### DONNEES DU MARCHÉ

|                                                     |                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro DAO                                          | T_01/2023/C19/PASA                                                                                                   |
| Financement                                         | GAFSP/ETAT DU SENEGAL                                                                                                |
| Nom de l'Autorité contractante                      | MAER/PASA                                                                                                            |
| Intitulé du marché                                  | Travaux de construction de magasins de stockage en deux lots                                                         |
| ANO/DAO                                             | Non communiqué                                                                                                       |
| Numéro du marché                                    | Lot 1 : T1471/23<br>Lot 2 : T1473/23                                                                                 |
| Description des biens, travaux ou services          | Travaux de construction de magasins de stockage en deux lots                                                         |
| Date de publication de l'avis appel d'offre         | Le soleil du 15 février 2023                                                                                         |
| Nom de l'attributaire du marché                     | FALLEN GROUP pour le lot 1 et le lot 2                                                                               |
| Durée de validité des offres                        | 120 jours à compter de la date limite de dépôt                                                                       |
| Date limite de dépôt des offres                     | 17 mars 2023 à 11 heures précises                                                                                    |
| Date d'ouverture des plis                           | 17 mars 2023                                                                                                         |
| Nombre d'offres reçues                              | 26 offres ont été reçues                                                                                             |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres   | 06 avril 2023                                                                                                        |
| Date d'attribution provisoire                       | 15 mai 2023                                                                                                          |
| Date d'approbation du PV d'attribution              | Non communiquée                                                                                                      |
| ANO/Bailleur                                        | Non communiqué                                                                                                       |
| ANO/ DCMP                                           | Non communiqué                                                                                                       |
| Date informations des candidats                     | 19 mai 2023, accusée réception non communiquée                                                                       |
| Date de Publication de l'attribution provisoire :   | 15 juin 2023                                                                                                         |
| Date de signature/Prestation de services (contrats) | Lot 1 : 16 juin 2023<br>Lot 2 : 16 juin 2023                                                                         |
| Date d'Approbation                                  | Lot 1 : 10 juillet 2023<br>Lot 2 : 10 juillet 2023                                                                   |
| ANO/ EJT                                            | Non communiqué                                                                                                       |
| Enregistrement                                      | Lot 1: contrat transmis n'a pas l'objet d'enregistrement<br>Lot 2: contrat transmis n'a pas l'objet d'enregistrement |
| Date de notification provisoire                     | Non communiquée                                                                                                      |
| Date de publication de l'attribution définitive     | Non communiquée                                                                                                      |

|                                    |                                                            |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Date ordre de service de commencer | Non communiqué                                             |
| Date de démarrage effectif         | Non communiquée                                            |
| Délai d'exécution,                 | Lot 1: 04 mois<br>Lot 2: 04 mois                           |
| Date de réception (provisoire)     | Non communiquée                                            |
| Montant marché                     | Lot 1: 61 000 000 F CFA TTC<br>Lot 2: 44 000 000 F CFA TTC |

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- L'ANO de la CPM n'a pas été sollicité sur le DAO, sur le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire et sur le projet de contrat.
- Les convocations des membres de la commission des marchés pour les différentes réunions ne nous ont pas été transmises, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de cinquante-neuf (59) jours entre l'ouverture des plis (17 mars 2023) et l'attribution du marché (15 mai 2023).
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de trente-neuf (39) jours entre le rapport d'évaluation des offres (06 avril 2023) et l'attribution du marché (15 mai 2023), en violation de l'article 84 du CMP.
- Conformément aux dispositions de l'article 114 du CMP, « la garantie de soumission doit être produite en bonne et due forme et rester valable pendant vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres... » Toutefois aucune garantie de soumission n'a été produite à la mission. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les candidats ont fourni une garantie de soumission conformément à l'article précité.
- Les lettres d'information des candidats (retenu et non retenus) déchargées ne nous ont pas été transmises.
- Le PV d'attribution mis à notre disposition n'a pas fait l'objet d'approbation par l'autorité contractante, en violation de l'article 84 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai plus d'un mois entre la publication de l'avis d'attribution (15 juin 2023) et l'attribution provisoire du présent marché, en violation de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- Les contrats transmis (lot 1 et lot 2) n'ont pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts.
- Les offres des soumissions ne sont pas jointes dans les dossiers. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect des critères d'évaluation conformément au DAO.
- Retard constaté dans la délivrance des attestations de crédits. En effet les attestations d'existence de crédit (21 juin 2023) ont été délivrée cinq (05) jours après la signature des contrats.
- La preuve de la publication de l'avis d'attribution définitive n'a pas été fournie.

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION FINANCIERE DU MARCHE

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été communiqué.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

## CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

## AOON° F\_DPV\_026 ACQUISITION DE MATERIELS PHYTOSANITAIRE (DRONE) POUR LA CAMPAGNEAGRICOLE

### COMMENTAIRE :

Le marché est relatif à l'acquisition de matériels phytosanitaire (drones) pour la campagne agricole pour un montant de 589 970 978 F CFA TTC.

### DONNEES DU MARCHÉ

|                                                                           |                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                                            | BCI                                                                                      |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                                         | MAERSA/DPV                                                                               |
| 3. Intitulé du marché                                                     | AOON° F_DPV_026 ACQUISITION DE MATERIELS PHYTOSANITAIRE (DRONE) POUR LA CAMPAGNEAGRICOLE |
| 4. ANO sur le DAO                                                         | Saisine le 16 juin 2022, ANO DCMP le 24 juin 2022                                        |
| 5. Numéro du marché                                                       | F1399/23                                                                                 |
| 6. Description des biens, travaux ou services                             | Acquisition de matériels phytosanitaire (drones) pour la campagne agricole               |
| 7. Durée de validité de l'offre                                           | 90 jours à compter de la date limite de soumission                                       |
| 8. Nom de l'attributaire du marché                                        | Foreign Asset Trade Company (FATC)                                                       |
| 9. Nombre d'offres reçues                                                 | 02 plis ont reçu                                                                         |
| 10. Date de publicité de la demande de prix                               | 14 juillet 2022                                                                          |
| 11. Date d'ouverture des plis                                             | 16 août 2022                                                                             |
| 12. Date d'élaboration du rapport d'analyses des offres                   | 13 septembre 2022                                                                        |
| 13. Date d'attribution provisoire                                         | 26 septembre 2022                                                                        |
| 14. ANO sur le rapport d'évaluation et PV d'attribution provisoire de DAO | Saisine le 28 septembre 2022, ANO DCMP le 04 octobre 2022                                |
| 15. Date information des candidats retenus et non retenus                 | 11 novembre 2022, accusée réception le 16 novembre 2022                                  |
| 16. Date de publication de l'attribution provisoire                       | 18 novembre 2022                                                                         |
| 17. Date de signature contrat                                             | 02 mai 2023                                                                              |
| 18. Date approbation contrat                                              | 04 juillet 2023                                                                          |
| 19. Date de publication de l'attribution définitive                       | Non communiquée                                                                          |
| 20. Date Ordre de service de commencer                                    | Non communiquée                                                                          |
| 21. Date de démarrage effectif de prestation                              | Non communiquée                                                                          |
| 22. Délai d'exécution                                                     | 15 jours après ordre de service                                                          |
| 23. Date de réception                                                     | Non communiquée                                                                          |
| 24. Montant du marché                                                     | 589 970 978 F CFA TTC                                                                    |
| 25. Montant du Budget                                                     | NC                                                                                       |
| 26. Bon d'engagement                                                      | 27 juillet 2023                                                                          |

### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Les convocations des membres de la commission des marchés pour les différentes réunions ne nous ont pas été transmises, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de quarante un (41) jours entre l'ouverture des plis (16 août 2022) et l'attribution du marché (26 septembre 2022).
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de treize (13) jours entre le rapport d'évaluation des offres (13 septembre 2022) et l'attribution du marché (26 septembre 2022), en violation de l'article 84 du CMP.
- Conformément aux dispositions de l'article 114 du CMP, « la garantie de soumission doit être produite en bonne et due forme et rester valable pendant vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres... » Toutefois aucune garantie de soumission n'a été produite à la mission. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les candidats ont fourni une garantie de soumission conformément à l'article précité.
- Les lettres d'information des candidats (retenu et non retenus) déchargées ne nous ont pas été transmises.
- Il s'est écoulé un délai de 229 jours entre l'ouverture des plis (16 août 2022) et la signature du contrat (02 mai 2023). Ce long délai ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure de passation des marchés ;
- La signature du marché est intervenue en dehors de la période de validité des offres sans que la demande de prorogation du délai de validité des offres ne nous soit transmise.
- Les avis d'attribution provisoire et définitive du présent marché n'ont pas fait l'objet de publication sur le site des marchés publics, en violation des dispositions des articles 86 du CMP.

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION FINANCIERE DU MARCHE

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été communiqué.

#### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

#### CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

 **AOO T\_04/2023/C19/PASA TRAVAUX DE FINITION DES OUVRAGES DE GENIE CIVIL DE QUATRE (04)  
FORAGES DANS LES REGIONS DE LOUGA ET MATAM**

### COMMENTAIRE DU MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux de finition des ouvrages de génie civil autour de quatre (04) forages dans les régions de Louga et Matam pour un montant de :

Lot 1 : 135 751 590 F CFA TTC.

Lot 2 : 63 797 526 F CFA TTC

### DONNEES DU MARCHÉ

|                                                     |                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro DAO                                          | T_04/2023/C19/PASA                                                                                               |
| Financement                                         | GAFSP/ETAT DU SENEGAL                                                                                            |
| Nom de l'Autorité contractante                      | MAER/PASA                                                                                                        |
| Intitulé du marché                                  | Travaux de finition des ouvrages de génie civil autour de quatre (04) forages dans les régions de Louga et Matam |
| ANO/DAO                                             | Non communiqué                                                                                                   |
| Numéro du marché                                    | Lot 1 : T1475/23<br>Lot 2 : T1476/23                                                                             |
| Description des biens, travaux ou services          | Travaux de finition des ouvrages de génie civil autour de quatre (04) forages dans les régions de Louga et Matam |
| Date de publication de l'avis appel d'offre         | Le soleil du 15 février 2023                                                                                     |
| Nom de l'attributaire du marché                     | Lot 1 : ECORE<br>Lot 2 : PMS                                                                                     |
| Durée de validité des offres                        | 120 jours à compter de la date limite de dépôt                                                                   |
| Date limite de dépôt des offres                     | 20 mars 2023 à 11 heures précises                                                                                |
| Date d'ouverture des plis                           | 20 mars 2023                                                                                                     |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres   | 15 avril 2023                                                                                                    |
| Date d'attribution provisoire                       | 15 mai 2023                                                                                                      |
| Date d'approbation du PV d'attribution              | Non communiquée                                                                                                  |
| ANO/Bailleur                                        | Non communiqué                                                                                                   |
| ANO/ DCMP                                           | Non communiqué                                                                                                   |
| Date informations des candidats                     | 19 mai 2023, accusée réception non communiquée                                                                   |
| Date de Publication de l'attribution provisoire :   | 15 juin 2023                                                                                                     |
| Date de signature/Prestation de services (contrats) | Lot 1 : 16 juin 2023<br>Lot 2 : 16 juin 2023                                                                     |
| Date d'Approbation                                  | Lot 1 : 10 juillet 2023<br>Lot 2 : 10 juillet 2023                                                               |
| ANO/ EJT                                            | Non communiqué                                                                                                   |
| Enregistrement                                      | Lot 1 : contrat transmis n'a pas l'objet d'enregistrement<br>Lot 2 : 18 juillet 2023                             |
| Date de notification provisoire                     | Non communiquée                                                                                                  |
| Date de publication de l'attribution définitive     | Non communiquée                                                                                                  |
| Date ordre de service de commencer                  | Non communiqué                                                                                                   |

|                                |                                                             |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Date de démarrage effectif     | Non communiquée                                             |
| Délai d'exécution,             | Lot 1: 04 mois<br>Lot 2: 03 mois                            |
| Date de réception (provisoire) | Non communiquée                                             |
| Montant marché                 | Lot 1: 135 751 590 F CFA TTC<br>Lot 2: 63 797 526 F CFA TTC |

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- L'ANO de la DCMF n'a pas été sollicité sur le DAO, sur le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire et sur le projet de contrat.
- Aucune preuve de présence des candidats (feuille de présence) à la séance d'ouverture n'a été produite.
- Les convocations des membres de la commission des marchés pour les différentes réunions ne nous ont pas été transmises, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de cinquante-six (56) jours entre l'ouverture des plis (20 mars 2023) et l'attribution du marché (15 mai 2023).
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de trente (30) jours entre le rapport d'évaluation des offres (15 avril 2023) et l'attribution du marché (15 mai 2023), en violation de l'article 84 du CMP.
- Conformément au disposition de l'article 114 du CMP, « la garantie de soumission doit être produite en bonne et due forme et rester valable pendant vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres... » Toutefois aucune garantie de soumission n'a été produite à la mission. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer que les candidats ont fourni une garantie de soumission conformément à l'article précité.
- Les lettres d'information des candidats (retenu et non retenus) déchargées ne nous ont pas été transmises.
- Le PV d'attribution mis à notre disposition n'a pas fait l'objet d'approbation par l'autorité contractante, en violation de l'article 84 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai plus d'un mois entre la publication de l'avis d'attribution (15 juin 2023) et l'attribution provisoire du présent marché, en violation de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- Le contrat transmis du lot 1 n'a pas fait l'objet d'enregistrement au niveau des impôts.
- La preuve de publication des avis d'attribution définitive n'a pas été fournie.

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION FINANCIERE DU MARCHE

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été communiqué.

#### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

#### CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme. S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

 **AOI N°F\_PROVALE\_064\_2022 ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LES UNITES DE TRANSFORMATION AU PROFIT DES BENEFICIAIRES DU PROJET EN 02 LOTS :**

- Lot 1 : Acquisition d'équipements pour les mielleries et mini laiteries
- Lot 2 : Acquisition d'équipements pour les plateformes multifonctionnelles

#### COMMENTAIRE

Le marché est relatif à l'acquisition d'équipements pour les unités de transformation au profit des bénéficiaires du projet en 02 lots pour un montant en F CFA/TTC de :

- Lot 1 : 156 315 282
- Lot 2 : 1 859 383 820

#### DONNEES DU MARCHE

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro DAO                                          | F_PROVALE-CV_064_2022                                                                                                                                                                                             |
| Financement,                                        | BAD                                                                                                                                                                                                               |
| Nom de l'Autorité contractante :                    | MAERSA                                                                                                                                                                                                            |
| Intitulé du marché :                                | Acquisition d'équipements pour les unités de transformation au profit des bénéficiaires du projet en 02 lots                                                                                                      |
| Numéro du marché :                                  | F-2375/23-DK                                                                                                                                                                                                      |
| ANO DCMP sur le dossier                             | Saisine le 29/09/2022 et réponse le 03/11/2022                                                                                                                                                                    |
| ANO BAD sur le dossier                              | 22/12/2022                                                                                                                                                                                                        |
| Description des biens, travaux ou services,         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 : Acquisition d'équipements pour les mielleries et mini laiteries</li> <li>- Lot 2 : Acquisition d'équipements pour les plateformes multifonctionnelles</li> </ul> |
| Date de lancement                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Soleil N°15771 du 24 décembre 2022</li> <li>- Report : Le Soleil N°15809 du 08 février 2023 et ouverture prévue le 17 février 2023</li> </ul>                         |
| Nom de l'attributaire du marché,                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- SOPRODEL/AF CONSULTING SYSTEMS pour le lot 1</li> <li>- FOLAND pour le lot 2</li> </ul>                                                                                  |
| Date limite de dépôt des offres                     | 10/02/2023 reporté le 17/02/2023                                                                                                                                                                                  |
| Nombre d'offre reçue                                | 09                                                                                                                                                                                                                |
| Convocation membres CM pour l'ouverture des plis    | Lettre n°000200/MAERSA/PROVALE-CV/CPM du 10 février 2023 pour une réunion qui doit se tenir le 17 février 2023                                                                                                    |
| Date d'ouverture des plis                           | 17/02/2023                                                                                                                                                                                                        |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres   | 10/03/2023                                                                                                                                                                                                        |
| Date d'attribution provisoire                       | PV attribution provisoire fait le 10 mars 2023                                                                                                                                                                    |
| ANO DCMP/PVA et rapport évaluation                  | 26/04/2023                                                                                                                                                                                                        |
| ANO BAD/PVA et rapport évaluation                   | 21/06/2023                                                                                                                                                                                                        |
| Date informations des candidats                     | Non communiquée                                                                                                                                                                                                   |
| Date de Publication de l'attribution provisoire :   | Non communiquée                                                                                                                                                                                                   |
| Date de signature/Prestation de services (contrats) | Lot 2 : 04/09/2023                                                                                                                                                                                                |
| Date d'Approbation                                  | Lot 1 : en phase d'approbation<br>Lot 2 : 13/10/2023                                                                                                                                                              |

|                                                 |                                                                                                         |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANO DCMP/EJT                                    | 26/09/2023                                                                                              |
| Date d'enregistrement                           | Non communiquée                                                                                         |
| Date de notification provisoire                 | 22/06/2023 : absence sur les preuves de réception                                                       |
| Date de publication de l'attribution définitive | Non communiquée                                                                                         |
| Date ordre de service de commencer              | Non communiquée                                                                                         |
| Date de démarrage effectif                      | Non communiquée                                                                                         |
| Délai d'exécution,                              | 60 jours après délivrance de l'ordre de service de commencer les travaux : voir la transmission de l'OS |
| Date de réception (provisoire)                  | Non communiquée                                                                                         |
| Montant marché                                  | En F CFA/TTC<br>- Lot 1 : 156 315 282<br>- Lot 2 : 1 859 383 820                                        |
| Montant budget                                  | FCFA TTC                                                                                                |
| Paielement                                      | Non communiqué                                                                                          |

## ANOMALIES ET POINTS DE NON-CONFORMITE SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous avons relevé :

- Retard sur le lot 1 dont le contrat est toujours en phase d'approbation
- Absence de la lettre d'information des candidats non retenus pour le rejet de leur offre.
- Il s'est écoulé un délai de 21 jours entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché en violation des dispositions de l'article 71 du CMP.
- La preuve de publication des avis d'attribution provisoire et définitive n'a pas été fournie.
- Il s'est écoulé près de 17 jours entre l'ANO sur le projet de contrat du lot 2 (26 septembre 2023) et l'approbation de celui-ci (13 octobre 2023).

## ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Nous n'avons aucune information sur l'exécution.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du CMP notamment

- La mise à disposition la liasse de l'exécution du marché ;
- La célérité dans la procédure ;
- Le respect des délais d'attribution.

## CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies relevées ci-avant, nous retenons que la procédure de passation est globalement conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, faute de documents nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer.

 AOO F15593/23-DK ACQUISITION DE 03 TRACTEURS DANS LA REGION DE SEDHIOU

## COMMENTAIRE

Le marché est relatif l'acquisition de trois (03) tracteurs dans la région de Sédhiou pour un montant en F CFA de : 86 376 000 FCFA TTC.

## DONNEES DU MARCHE

|                                                        |                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro DAO                                             | F_PAPSEN_002                                                                                    |
| Financement,                                           | MAERSA/COOPERATION ITALIENNE                                                                    |
| Nom de l'Autorité contractante :                       | MAERSA/PAPSEN                                                                                   |
| Intitulé du marché :                                   | Acquisition de trois (03) tracteurs dans la région de Sédhiou                                   |
| Numéro du marché :                                     | F15593/23-DK                                                                                    |
| ANO CPM sur le dossier                                 | Saisine le 17/01/2023 et réponse le 19/01/2023                                                  |
| Description des biens, travaux ou services,            | - Acquisition de trois (03) tracteurs dans la région de Sédhiou                                 |
| Date de lancement                                      | - Le Soleil du 20/01/2023                                                                       |
| Nom de l'attributaire du marché,                       | - FOLAND                                                                                        |
| Date limite de dépôt des offres                        | 24/02/2023                                                                                      |
| Nombre d'offre reçue                                   | - RODIB GROUP SA<br>- FOLAND<br>- GEO SUARL<br>- GO AND GROW<br>- GROUPE SPEEDO EUROPE AFFAIRES |
| Convocation membres CM pour l'ouverture des plis       | Non communiquée                                                                                 |
| Date d'ouverture des plis                              | 24/02/2023                                                                                      |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres      | 13/03/2023                                                                                      |
| Convocation CPM/ rapport d'évaluation et l'attribution | Non communiquée                                                                                 |
| Date d'attribution provisoire                          | 13 mars 2023                                                                                    |
| Date d'approbation du PV d'attribution                 | Absence de date                                                                                 |
| ANO CPM/PVA et rapport évaluation                      | Saisine le 13 mars 2023, réponse le 15 mars 2023                                                |
| Date informations des candidats                        | Non communiquée                                                                                 |
| Date de Publication de l'attribution provisoire :      | Le Soleil du 15/03/2023                                                                         |
| Date de signature/Prestation de services (contrats)    | 19/06/2023                                                                                      |
| Date d'Approbation                                     | 20/07/2023                                                                                      |
| ANO CPM/Projet de contrat                              | Saisine le 19 juin 2023, réponse le 20 juin 2023                                                |
| Date d'enregistrement                                  | 17/08/2023                                                                                      |
| Date de notification provisoire                        | 15/03/2023 reçue le 23/03/2023                                                                  |
| Date de publication de l'attribution définitive        | Non communiquée                                                                                 |

|                                    |                                                                                 |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Date ordre de service de commencer | 23 août 2023 reçu par FOLAND le 29/08/2023                                      |
| Date de démarrage effectif         | Non communiquée                                                                 |
| Délai d'exécution,                 | 120 jours à compter de la date du BC                                            |
| Bordereau de livraison             | N°PAPSEN01/2023 DU 03/10/2023                                                   |
| Date de réception (provisoire)     | 11/10/2023                                                                      |
| Facture définitive                 | N°PAPSEN01/2023 DU 09/10/2023                                                   |
| Montant marché                     | 86 376 000 FCFA TTC                                                             |
| Montant budget                     | Non communiqué                                                                  |
| Paielement                         | OV N°MFB/DGB/DODP/DOC/ad du 28 octobre 2023 pour un montant de 63 450 000 HT/HD |

## ANOMALIES ET POINTS DE NON-CONFORMITE SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous avons relevé :

- L'absence de date d'approbation du PV d'attribution.
- L'absence de convocation des membres de la CM sur l'ouverture des plis, le rapport d'évaluation et l'attribution en violation de l'article 39 du CMP.
- L'absence de la lettre d'information adressée aux candidats non retenus pour le rejet des offres.
- La preuve de la publication de l'avis d'attribution définitive n'a pas été fournie.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de près de 5 mois entre l'ouverture des plis et l'approbation des contrats.

## ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

- OV N°MFB/DGB/DODP/DOC/ad du 28 octobre 2023 pour un montant de 63 450 000 HT/HD.

L'exécution n'appelle pas de remarques de notre part.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du CMP notamment

- De matérialiser les convocations des membres de la CM pour les différentes réunions.
- D'approuver et dater le PV d'attribution.
- De procéder au paiement du reliquat de la facture.

## CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies relevées ci-avant, nous retenons que la procédure de passation et d'exécution du marché est globalement conforme à la réglementation.

 **AOO T1743/23-DK TRAVAUX DE REHABILITATION DE CINQ (5) VALLEES DANS LA REGION DE SEDHIOU**

### COMMENTAIRE

Le marché est relatif Travaux de réhabilitation de cinq (5) vallées dans la région de Sédhiou pour un montant en F CFA/TTC de : 136 784 219

### DONNEES DU MARCHE

|                                                        |                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro DAO                                             | T_PAPSEN_019                                                                                                                         |
| Financement,                                           | ETAT/PAPSEN                                                                                                                          |
| Nom de l'Autorité contractante :                       | MAERSA                                                                                                                               |
| Intitulé du marché :                                   | Travaux de réhabilitation de cinq (5) vallées dans la région de Sédhiou                                                              |
| Numéro du marché :                                     | T1743/23-DK                                                                                                                          |
| Description des biens, travaux ou services,            | - Travaux de réhabilitation de cinq (5) vallées dans la région de Sédhiou                                                            |
| ANO CPM sur le dossier                                 | Saisine le 30/01/2023 et réponse le 02/02/2023                                                                                       |
| Date de lancement                                      | - Le Soleil N°1 du 06 février 2023                                                                                                   |
| Durée de validité des offres                           | 120 jours                                                                                                                            |
| Date limite de dépôt des offres                        | 07/03/2023                                                                                                                           |
| Convocation membres CM pour l'ouverture des plis       | Non communiquée                                                                                                                      |
| Date d'ouverture des plis                              | 07/03/2023                                                                                                                           |
| Nombre d'offre reçue                                   | - GROUPEMENT TOUBA KHELCOM<br>SUARL PERFORMA<br>- DIAMA TECH<br>- PARTENAIRE ENTREPRISE<br>- KELIMANE ENTREPRISE<br>- GSI<br>- EGTRA |
| Convocation CPM/ rapport d'évaluation et l'attribution | Non communiquée                                                                                                                      |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres      | 20/03/2023                                                                                                                           |
| Date d'attribution provisoire                          | 20/03/2023                                                                                                                           |
| Date d'approbation du PV d'attribution                 | Non communiquée                                                                                                                      |
| ANO CPM/PVA et rapport évaluation                      | Saisine le 22 mars, réponse le 28 mars 2023                                                                                          |
| Nom de l'attributaire du marché,                       | - KELIMANE                                                                                                                           |
| Date informations des candidats                        | 23/05/2023                                                                                                                           |
| Date de Publication de l'attribution provisoire :      | Le Soleil du 01/04/2023                                                                                                              |
| Date de signature/Prestation de services (contrats)    | 20/06/2023                                                                                                                           |
| Date d'Approbation                                     | 09/08/2023                                                                                                                           |
| ANO CPM/Projet de contrat                              | Saisine le 20 juin 2023, réponse le 21 juin 2023                                                                                     |
| Date d'enregistrement                                  | 25/08/2023                                                                                                                           |
| Date de publication de l'attribution définitive        | Non communiquée                                                                                                                      |
| Date ordre de service de commencer                     | Non communiquée                                                                                                                      |
| Date de démarrage effectif                             | Non communiquée                                                                                                                      |

|                                |                                                                                                 |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Délai d'exécution,             | 06 mois à compter du quinzième jour de la date de notification de l'OS de démarrage des travaux |
| Date de réception (provisoire) | Non communiquée                                                                                 |
| Montant marché                 | <b>136 784 219 TTC</b>                                                                          |
| Montant budget                 |                                                                                                 |
| Paie ment                      | Non communiqué                                                                                  |

## ANOMALIES ET POINTS DE NON-CONFORMITE SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nous avons relevé :

- Absence de convocation des membres de la CM sur l'ouverture des plis et sur le rapport d'évaluation et l'attribution en violation de l'article 39 du CMP.
- Absence de la date d'approbation du PV d'attribution.
- La preuve de la publication de l'avis d'attribution définitive n'a pas été fournie.

## ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Nous n'avons aucune information sur l'exécution.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du CMP notamment

- La mise à disposition de la liasse de l'exécution du marché.

## CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies relevées ci-avant, nous retenons que la procédure de passation est globalement conforme à la réglementation.

## **ANNEXE 3 - REVUE DETAILLEE DE MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES RESTREINTS (AOR)**

## AOR FOURNITURE DE PIEGE A MOUCHES DE FRUITS

### Commentaire

Le marché est relatif à la fourniture de pièges à mouche e fruits en deux lots pour un montant de :

Lot 1 : 448 800 000 FCFA TTC

Lot 2 : 450 000 000 F CFA TTC

### Données du Marché

|                                                         |                                                        |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| DAO N°F_DPV_156                                         |                                                        |
| 1. Financement:                                         | BCI                                                    |
| 2. Nom de l'Autorité contractante:                      | MAERS/DPV                                              |
| 3. Intitulé du marché:                                  | Fourniture de pièges à mouche e fruits en deux lots    |
| 4. Numéro du marché:                                    | En cours                                               |
| ANO/DCMP                                                | N°02574/MFB/DCMP du 13/06/2023                         |
| 5. Description des biens, travaux ou services:          | Lot 1 : Para phéromones<br>Lot 2 : Appâts alimentaires |
| Date de lancement                                       | 16/06/2023                                             |
| 6. Nom de l'attributaire du marché:                     | Lot 1 : KOPPERT<br>Lot 2 : ALBISIA                     |
| 7. Nombre d'offres reçues:                              | 03                                                     |
| Validité des offres                                     | 90 jours                                               |
| 8. Date limite de dépôt des offres                      | 28/06/2023 reportée au 07/07/2023                      |
| 9. Date d'ouverture des plis :                          | 07/07/2023                                             |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres       | Non précisée                                           |
| Date d'attribution provisoire                           | 17/07/2023                                             |
| ANO/RAPPORT                                             | 21/11/2023 première saisine 18/07/2023(5 saisines)     |
| Date informations des candidats                         | 06/12/2023                                             |
| 10. Date de Publication de l'attribution provisoire:    | Copie journal sans date                                |
| AEC                                                     | -                                                      |
| ANO/CONTRAT                                             | -                                                      |
| 11. Date de signature/Prestation de services (contrats) | -                                                      |
| 12. Date d'Approbation                                  | -                                                      |
| 13. Date de notification:                               | -                                                      |
| 14. Date de publication de l'attribution définitive:    | -                                                      |
| 15. Date ordre de service de commencer                  | -                                                      |

|                                    |                                                               |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| 16. Date de démarrage effectif     | -                                                             |
| 17. Délai d'exécution,             | -                                                             |
| 18. Date de réception (provisoire) | -                                                             |
| 19. montant marché                 | Lot 1 : 448 800 000 FCFA TTC<br>Lot 2 : 450 000 000 F CFA TTC |
| 20. montant budget                 | 898 800 000 F CFA TTC                                         |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- ✓ Nous avons relevé un délai anormalement long (4 mois environ) entre la première saisine le 18 juillet 2023 (il y en eu 5) et la réponse de la DCMP le 21 novembre 2023 pour ANO sur le rapport d'analyse et l'attribution provisoire du marché.
- ✓ Egalement un délai anormalement depuis l'ANO de la DCMP le 21 novembre 2023 sur l'attribution provisoire au moment de la revue juillet 2024 il n'y a pas de signature de contrat.
- ✓ Aucune prorogation de la durée de validité des offres et des garanties de soumission n'a été versée dans le dossier.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Procédure en cours

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation étant cours, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer.

- ✚ AOR travaux d'aménagements prioritaires de 50,54 ha pour la revitalisation de PIV de type 3 et la réalisation de PPM féminins de type 3 dans le Bassin arachidier (régions de Thiès, Diourbel, Fatick) dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)

### Commentaire

Le marché est relatif aux travaux d'aménagements prioritaires de 50,54 ha pour la revitalisation de PIV de type 3 et la réalisation de PPM féminins de type 3 dans le Bassin arachidier (régions de Thiès, Diourbel, Fatick) dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS).

### Données du Marché

|                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° DOSSIER T_PARIIS_010                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 1. Financement:                                   | IDA                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 2. Nom de l'Autorité contractante:                | MAERS/PARIIS                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 3. Intitulé du marché:                            | Travaux d'aménagements prioritaires de 50,54 ha pour la revitalisation de PIV de type 3 et la réalisation de PPM féminins de type 3 dans le Bassin arachidier (régions de Thiès, Diourbel, Fatick) dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) |
| 4. Numéro du marché:                              | LOT 1A T3123/23<br>LOT2A T3124/23<br>Lot1B T3121/23<br>Lot 2B T3122/23                                                                                                                                                                                                                         |
| ANO/DCMP                                          | 28/06/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 5. Description des biens, travaux ou services:    | Travaux d'aménagements prioritaires de 50,54 ha pour la revitalisation de PIV de type 3 et la réalisation de PPM féminins de type 3 dans le Bassin arachidier (régions de Thiès, Diourbel, Fatick) dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) |
| Date de lancement                                 | Invitation du 19/06/2023                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 6. Nom de l'attributaire du marché:               | DIAMATECH : Lot 1A et lot 2A<br>DIOUB : lot 1B<br>PARARCONSULTING : lot 2 B                                                                                                                                                                                                                    |
| 7. Nombre d'offres reçues:                        | Lot A1-A2/02<br>LotB1-B2 /03                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 8. Date limite de dépôt des offres                | 11/07/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 9. Date d'ouverture des plis :                    | 11/07/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres | Rapport non transmis dans le dossier                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ANO/RAPPORT                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Date d'attribution provisoire                     | 25/07/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date informations des candidats                   | 11/09/2023                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                                                         |                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANO/CONTRAT                                             | 10/11/2023                                                                                                              |
| 10. Date de Publication de l'attribution provisoire:    | 02/09/2023                                                                                                              |
| 11. Date de signature/Prestation de services (contrats) | Contrat non transmis                                                                                                    |
| 12. Date d'Approbation                                  | Contrat non transmis                                                                                                    |
| 13. Date de notification:                               | LOT1B 22/12/2023 recue le 26/12/2023<br>LOT2B 03/01/2024<br>LOT1A 22/12/2023                                            |
| 14. Date de publication de l'attribution définitive:    | Non communiqué                                                                                                          |
| 15. Date ordre de service de commencer                  | LOT1A 21/12/2023<br>LOT2A 22/12/23<br>Lot2B 03/01/2024                                                                  |
| 16. Date de démarrage effectif                          | 8 jours après OSD                                                                                                       |
| 17. Délai d'exécution,                                  | 5 mois                                                                                                                  |
| 18. Date de réception (provisoire)                      | Non communiquée                                                                                                         |
| 19. montant marché                                      | LOT1A : 176 015 998 F CFA TTC<br>LOT2A : 198 297 230 F CFA TTC<br>LOT 1B : 169 116 179<br>Lot2B : 117 969 654 F CFA TTC |
| 20. montant budget                                      |                                                                                                                         |

#### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- ✓ La convocation des membres de la CM pour la séance d'ouverture des plis le 11/07/2023 n'est pas datée, ce qui ne nous permet pas de nous assurer du respect des dispositions de l'article 39 du CMP ;
- ✓ Le rapport d'évaluation des offres qui nous a été soumis n'a pas été daté ;
- ✓ La preuve de la restitution de la garantie de soumission n'a pas été fournie dans le dossier, en violation aux dispositions de l'article 84.3 du CMP ;
- ✓ Les contrats n'ont pas été transmis avec le dossier, ce qui ne permet pas de s'assurer qu'ils ont été approuvés dans les délais de validité des offres.

#### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous n'avons reçu aucune information relative à l'exécution.

#### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP notamment à l'information des candidats immédiatement après l'attribution.

#### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Au regard de documents importants non transmis, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la conformité des procédures.

 **AOR TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE 500 HA BAS-FONDS DE TYPE 1 DANS LA REGION DE FATICK EN TROIS LOTS**

### COMMENTAIRE

Le marché est relatif aux travaux d'aménagements de 500 ha bas-fonds de type 1 dans la région de Fatick pour un montant de :

LOT1 : 161 521 562 F CFA TTC

LOT 2 : 453 899 980 F CFA TTC

LOT 3 : 425 007 902 F CFA TTC

### DONNEES DU MARCHE

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement:                                         | IDA                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 2. Nom de l'Autorité contractante:                      | MAERS/PARIIS                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 3. Intitulé du marché:                                  | travaux d'aménagements de 500 ha bas-fonds de type 1 dans la région de Fatick                                                                                                                                                                                                            |
| 4. Numéro du marché:                                    | LOT1 : T3120/23-DK<br>LOT 2 : T2772/23-DK<br>LOT 3 / T2771/23-DK                                                                                                                                                                                                                         |
| ANO/DCMP                                                | 03/07/2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 5. Description des biens, travaux ou services:          | Lot 1 : travaux d'aménagement de 94 HA de bas fonds des sites d Fayil, Nérane, Ndindy, Ngadioula et Djilor ;<br>Lot 2 : : travaux d'aménagement de 206 HA de bas fonds des sites de Keur Malick Faddy, Pakala, Aidara, ...<br>Lot 3 : travaux d'aménagement de 3 digues de régulation... |
| Date de lancement                                       | Invitation du 19/06/2023                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 6. Nom de l'attributaire du marché:                     | Lot 1 : G3A SARL<br>lot 2 KELIMANE SARL Ex ECCOTRA<br>lot3 KAMAC                                                                                                                                                                                                                         |
| 7. Nombre d'offres reçues:                              | LOT1 : 4<br>LOT 2 : 4<br>LOT 3 : 3                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 8. Date limite de dépôt des offres                      | 11/07/2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 9. Date d'ouverture des plis :                          | 11/07/2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres       | 15/07/2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Date d'attribution provisoire                           | 25/07/2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ANO/RAPPORT                                             | 24/08/2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Date informations des candidats                         | 11/09/2023/ Reçues 12/09/2023                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 10. Date de Publication de l'attribution provisoire:    | 02/09/2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| AEC                                                     | 05/10/2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ANO/CONTRAT                                             | 09/11/2023                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 11. Date de signature/Prestation de services [contrats] | 31.10.2023 pour les trois lots                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 12. Date d'Approbation                                  | 20/12/2023 pour le lot1 ;                                                                                                                                                                                                                                                                |

|                                                      |                                                                                                |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                      | 16/11/2023 pour le lot2 et 3                                                                   |
| 13. Date de notification:                            | Non communiquée                                                                                |
| 14. Date de publication de l'attribution définitive: | Non communiquée                                                                                |
| 15. Date ordre de service de commencer               | Non communiquée                                                                                |
| 16. Date de démarrage effectif                       | Non communiquée                                                                                |
| 17. Délai d'exécution,                               | 4 mois                                                                                         |
| 18. Date de réception (provisoire)                   | Non communiquée                                                                                |
| 19. montant marché                                   | LOT1 : 161 521 562 F CFA TTC<br>LOT 2 : 453 899 980 F CFA TTC<br>LOT 3 : 425 007 902 F CFA TTC |
| 20. montant budget                                   |                                                                                                |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- ✓ La preuve de la restitution de la garantie de soumission n'a pas été fournie dans le dossier, en violation aux dispositions de l'article 84.3 du CMP ;
- ✓ Nous avons noté que les contrats ont été approuvés (le 16 novembre 2023 pour le lots 2, le lot 3 et le 20 décembre 2023 pour le lot1) hors délai de validité des offres qui est fixé à 120 jours (quatre mois ) car, ces approbations sont intervenues plus de quatre (04) mois après la réception des offres alors qu'aucune prorogation n'a été versée dans le dossier ;
- ✓ La preuve de la publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics n'est fournie dans le dossier ;
- ✓ La preuve de la restitution des garanties de soumission n'est fournie dans le dossier.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous n'avons reçu aucune information relative à l'exécution dans le dossier.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP notamment à l'information des candidats immédiatement après l'attribution

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de la procédure d'exécution, l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer.

 **AOR N° F-DPV -160 ACQUISITION DIVERS VEHICULES DE TRAITEMENT POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX.**

### COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Il s'agit d'un marché relatif à l'acquisition divers véhicules de traitement pour le compte de la Direction de la Protection des végétaux attribué à TECNOLOGIES CONSULTING SERVICES pour un montant total de 398 941 300 FCFA TTC.

### DONNEES DU MARCHE

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro du DAO                                       | <b>AOR N° F-DPV -160</b>                                                                                                                                                                                        |
| Financement                                         | Budget d'investissement                                                                                                                                                                                         |
| Nom de l'Autorité contractante                      | MAERSA                                                                                                                                                                                                          |
| Intitulé du marché                                  | Acquisition divers véhicules de traitement                                                                                                                                                                      |
| Numéro du marché                                    | non communiquée                                                                                                                                                                                                 |
| Description des biens, travaux ou services          | Lot 1 : acquisition de quatre(4) véhicules tout terrain Pick up mono cabine ;<br>Lot 2 : acquisition de (5) véhicules tout terrain Pick up double cabine<br>Lot 3 : acquisition d'un (1) véhicule station wagon |
| Nom de l'attributaire du marché                     | <b>TECNOLOGIES CONSULTING SERVICES</b>                                                                                                                                                                          |
| Date de demande d'avis sur la liste restreinte      | 03 Juillet 2023                                                                                                                                                                                                 |
| Date d'avis de la DCMP sur la liste restreinte      | 13 Juillet 2023                                                                                                                                                                                                 |
| Liste restreinte                                    | TECNOLOGIES CONSULTING SERVICES<br>ESPACE GLOBAL<br>INVESTEC TECHNOLOGY EQUIPEMENT<br>GLOBAL EQUIPEMENT TECHNOLOGY<br>UNIVERSEL IMPORT – EXPORT                                                                 |
| Date des lettres d'invitation                       | 26 juillet 2023                                                                                                                                                                                                 |
| Date limite de dépôt des offres                     | 09 Aout 2023                                                                                                                                                                                                    |
| Durée de validité des offres                        | 90 jours                                                                                                                                                                                                        |
| Garantie de soumission                              | Lot 1 : 3 750 000 FCFA<br>Lot 2 : 3 225 000 FCFA<br>Lot 3 : 1 200 000 FCFA                                                                                                                                      |
| Nombre d'offres reçues                              | 03                                                                                                                                                                                                              |
| Date d'ouverture des plis                           | 09 Aout 2023                                                                                                                                                                                                    |
| Date de convocation des membres de la commission    | 03 Aout 2023 pour l'ouverture des plis prévue le 09 aout 2023<br>17 Aout 2023 pour l'attribution prévue le 21 Aout 2023                                                                                         |
| Soumissionnaires                                    | -TECNOLOGIES CONSULTING SERVICES<br>- ESPACE GLOBAL<br>-GLOBAL EQUIPEMENT TECHNOLOGY                                                                                                                            |
| Date d'élaboration du rapport d'analyses des offres | Non communiquée                                                                                                                                                                                                 |
| Date d'attribution provisoire                       | 21 Aout 2023                                                                                                                                                                                                    |

|                                                                               |                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de demande d'avis sur le rapport d'analyse à la DCMP                     | Quatrième lettre N°02421/MAERSA/SG/CPM du 15 Novembre 2023                                                                          |
| Date d'avis de la DCMP sur l'évaluation et l'attribution du marché            | Lettre N°05192/MFB/DCMP/BAAC/8 du 24 Novembre 2023                                                                                  |
| Date de publication de l'attribution provisoire                               | Non lisible                                                                                                                         |
| Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus | 06 Décembre 2023                                                                                                                    |
| Date de signature/Prestation de services (contrats)                           | Non communiquée                                                                                                                     |
| Date de demande d'avis sur le projet de contrat à la DCMP                     | Non communiquée                                                                                                                     |
| Date de l'avis de la DCMP sur le projet de contrat                            | Non communiquée                                                                                                                     |
| Date de l'attestation d'existence de crédits                                  | Non communiquée                                                                                                                     |
| Date d'Approbation                                                            | Non communiquée                                                                                                                     |
| Date d'immatriculation                                                        | Non communiquée                                                                                                                     |
| Date de notification                                                          | Non communiquée                                                                                                                     |
| Date d'enregistrement                                                         | Non communiquée                                                                                                                     |
| Date facture définitive                                                       | Non communiquée                                                                                                                     |
| Date de publication de l'attribution définitive                               | Non communiquée                                                                                                                     |
| Date de démarrage effectif                                                    | Non communiquée                                                                                                                     |
| Délai d'exécution                                                             | 30 jours après notification                                                                                                         |
| Date de réception (provisoire)                                                | Non communiquée                                                                                                                     |
| Montant du marché                                                             | Lot 1 : 182 428 000 FCFA TTC<br>Lot 2 : 161 276 500 FCFA TTC<br>Lot 3 : 55 176 800 FCFA TTC<br>Montant total : 398 941 300 FCFA TTC |
| Montant du budget                                                             | <b>272 500 000 FCFA TTC</b>                                                                                                         |
| Païement                                                                      | Non communiquée                                                                                                                     |

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

La revue a permis de constater les anomalies et points de non conformités ci-après :

- L'autorisation de la Présidence de la République pour l'acquisition des véhicules n'est pas trouvée dans le dossier ;
- Les lettres d'invitation ne sont pas produites dans le dossier ;
- Absence d'ANO de la DCMP sur le projet de contrat ;
- L'absence de ces documents a été constatée. Il s'agit :
  - L'ANO de la DCMP sur le projet de contrat ;
  - Le contrat ;
  - L'attestation d'existence de crédit
  - La notification du marché.
- La publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics n'a pas été prouvée dans le dossier soumis à la revue;
- Les preuves de la restitution des garanties de soumission n'ont pas été fournies ;

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Les documents d'exécution ne nous ont pas été communiqués.

#### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret N°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

#### CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Au regard de l'absence de documents essentiels dans le dossier, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la conformité de la procédure.

 **AOR N° F\_DPV\_011 fourniture de produits phytosanitaires à la DPV au titre de la campagne agricole 2023**

### Commentaire

Le marché est relatif à la fourniture de produits phytosanitaires à la DPV au titre de la campagne agricole 2023 attribué à ALBISIA et SPIA pour un montant total de 451 320 000 FCFA TTC.

### Données du marché

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |             |                      |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------|
| 1. Financement                                | BCI 2023                                                                                                                                                                                                                                                                           |             |                      |
| 2. Nom de l'Autorité contractante             | MAERSA                                                                                                                                                                                                                                                                             |             |                      |
| 3. ANO DCMP pour l'AOR                        | N°002573/MFB/DCMP/DCV/61 du 13 juin 2023 suite saisine par lettre n°1036/MAERSA/SP/DPV du 15 mai 2022                                                                                                                                                                              |             |                      |
| 4. Intitulé du marché                         | Fourniture de produits phytosanitaires à la DPV au titre de la campagne agricole 2023                                                                                                                                                                                              |             |                      |
| 5. Date de publication de l'AGPM              | 15 janvier 2023 dans Le Soleil                                                                                                                                                                                                                                                     |             |                      |
| 6. Lettre d'invitation à soumissionner        | 16 juin 2023, déchargées les 16 et 19 juin par les soumissionnaires<br>03 juillet 2023 (lettres d'invitation non transmises)                                                                                                                                                       |             |                      |
| 7. Liste restreinte                           | 05 : SPIA- FACTO- FERMON LABO- ALBISIA- KOPPERT WEST AFRICA                                                                                                                                                                                                                        |             |                      |
| 8. Numéro du marché                           | Contrat non transmis                                                                                                                                                                                                                                                               |             |                      |
| 9. Description des biens, travaux ou services | Lot 1 : Clorpyriphos-éthyl 5% DP<br>Lot 2 : Fenitrothion 400 UL<br>Lot 3 : Clorpyriphos-éthyl 480 EC<br>Lot 4 : Fenitrothion 500 EC<br>Lot 5 : Clorpyriphos-éthyl 480 UL<br>Lot 6 : Acétamipride 250 SP<br>Lot 7 : Bacillusthuringiensis AS<br>Lot 8 : Emamectine benzoate : 50 WG |             |                      |
| 10. Nom de l'attributaire du marché           | Lot 1                                                                                                                                                                                                                                                                              | SPIA        | 54 600 000 FCFA TTC  |
|                                               | Lot 4                                                                                                                                                                                                                                                                              |             | 79 200 000 FCFA TTC  |
|                                               | Lot 2                                                                                                                                                                                                                                                                              | ALBISIA     | 126 500 000 FCFA TTC |
|                                               | Lot 3                                                                                                                                                                                                                                                                              |             | 26 500 000 FCFA TTC  |
|                                               | Lot 5                                                                                                                                                                                                                                                                              |             | 108 000 000 FCFA TTC |
|                                               | Lot 6                                                                                                                                                                                                                                                                              |             | 46 500 000 FCFA TTC  |
|                                               | Lot 8                                                                                                                                                                                                                                                                              |             | 10 020 000 FCFA TTC  |
|                                               | Lot 7                                                                                                                                                                                                                                                                              | Infructueux |                      |
| 11. Nombre d'offres reçues                    | 02 : SPIA- ALBISIA                                                                                                                                                                                                                                                                 |             |                      |
| 12. Date de convocation des membres de la CM  | 30 juin 2023 pour une ouverture des plis le 07 juillet 2023                                                                                                                                                                                                                        |             |                      |
| 13. Date limite de dépôt des offres           | 28 juin 2023<br>07 juillet 2023 (lettres d'invitation non transmises)                                                                                                                                                                                                              |             |                      |
| 14. Période de validité des offres            | 90 jours à compter de la date de soumission                                                                                                                                                                                                                                        |             |                      |
| 15. Garantie de soumission                    | Lot 1 : 1 932 000 FCFA<br>Lot 2 : 4 917 000 FCFA<br>Lot 3 : 1 125 000 FCFA                                                                                                                                                                                                         |             |                      |

|                                                         |                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                         | Lot 4 : 2 430 000 FCFA<br>Lot 5 : 4 788 000 FCFA<br>Lot 6 : 1 307 700 FCFA<br>Lot 7 : 615 000 FCFA<br>Lot 8 : 360 000 FCFA<br>Valable 118 jours après la date limite de dépôt des offres |
| 16. Date d'ouverture des plis                           | 07 juillet 2023                                                                                                                                                                          |
| 17. Nombre d'offres reçues                              | 02 : SPIA- ALBISIA                                                                                                                                                                       |
| 18. Date d'élaboration du rapport d'analyse des offres  | 12 juillet 2023                                                                                                                                                                          |
| 19. Date de convocation des membres de la CM            | 12 juillet 2023 pour attribution du marché le 17 juillet 2023                                                                                                                            |
| 20. Date d'attribution provisoire                       | 17 juillet 2023, approuvé par la PRM                                                                                                                                                     |
| 21. ANO/DCMP sur le rapport d'analyse et le PVA         | N°005140/MFB/DCMP/DCV/61 du 21 novembre 2023 suite saisine par lettre n°1616/MAERSA/SG/CPM du 18 juillet 2023                                                                            |
| 22. Date d'information des candidats                    | 06 décembre 2023                                                                                                                                                                         |
| 23. Date de signature/Prestation de services (contrats) | Contrat non transmis                                                                                                                                                                     |
| 24. Date d'Approbation                                  | Contrat non transmis                                                                                                                                                                     |
| 25. Date de notification                                | Contrat non transmis                                                                                                                                                                     |
| 26. Délai d'exécution                                   | 15 jours après notification d'attribution définitive (tous les lots)                                                                                                                     |
| 27. Montant total du marché                             | 451 320 000 F CFA TTC                                                                                                                                                                    |
| 28. Coût estimé du marché                               | 582 490 000 FCFA                                                                                                                                                                         |
| 29. Exécution                                           | Documents d'exécution non transmis                                                                                                                                                       |

## ANOMALIE SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

- Les échanges entre la DCMP et le MAERSA portant sur la demande d'autorisation de passer le marché par appel d'offres en urgence ont duré plus d'un an (15 mai 2022 au 13 juin 2023). Ce qui ne favorise pas le respect du principe de célérité édicté par le CMP.
- Les lettres d'invitation n'ont pas été reçues de manière simultanée par les candidats invités. En effet, deux d'entre l'ont reçu le 16 juin et les trois autres le 19 juin 2023.
- La convocation de la commission des marchés pour l'ouverture des plis est datée le 30 juin 2023 pour une séance d'ouverture des plis le 07 juillet 2023. Cependant, la date prévue pour le dépôt et l'ouverture des offres était fixée au 28 juin 2023 (lettres d'invitation du 16 juin 2023). Aucun document portant sur le report de de dépôt (07 juillet) n'a été joint au dossier. Nous avons constaté qu'un registre de dépôt des offres, une feuille de présence à l'ouverture des plis signée par deux soumissionnaires le 28 juin 2023 ont été joints au dossier (aucun PV d'ouverture à cette date n'a été joint au dossier).
- Le contrat n'est pas joint au dossier.
- Nous estimons que la procédure de ce marché s'est déroulée sur une longue période pour un AOR passé en urgence.

## ANOMALIE SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE DU MARCHE

Les documents d'exécution physique et financière n'ont pas été transmis.

### RECOMMANDATIONS

Nous recommandons au MAERSA :

- Veiller à transmettre les lettres d'invitation aux candidats de manière simultanée.
- Veiller au respect du principe de célérité édicté par le CMP.
- Veiller à l'archivage exhaustif des documents de passation et d'exécution du marché.

### CONCLUSION

Au regard des anomalies relevées ci-avant, nous estimons que la procédure de passation du marché est moyennement conforme à la réglementation en vigueur.

S'agissant de la procédure d'exécution du marché, l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer sur sa régularité.

## AOR N° F\_DPV\_045 fourniture de matériels de traitement phytosanitaire

### Commentaire

Le marché est relatif à la fourniture de matériels de traitement phytosanitaire attribué à SPIA pour un montant de 414 775 000 FCFA TTC.

### Données du marché

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |                      |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------|
| 1. Financement                                | BCI 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |             |                      |
| 2. Nom de l'Autorité contractante             | MAERSA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |             |                      |
| 3. ANO DCMP pour l'AOR                        | N°004392/MFB/DCMP/DCV/61 du 05 octobre 2023 suite saisine par lettre n°1839/MAERSA/SG/CPM du 17 août 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |             |                      |
| 4. Intitulé du marché                         | Fourniture de matériels de traitement phytosanitaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |             |                      |
| 5. Date de publication de l'AGPM              | 15 janvier 2023 dans Le Soleil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |             |                      |
| 6. Lettre d'invitation à soumissionner        | 11 octobre 2023, déchargées le même jour par les soumissionnaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |             |                      |
| 7. Liste restreinte                           | 05 : SPIA- NMC- FERMON LABO- ALBISIA- ADS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |             |                      |
| 8. Numéro du marché                           | Contrat non transmis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |             |                      |
| 9. Description des biens, travaux ou services | <p>Lot 1 : Appareils autoportés motorisés pour application de pesticides en UBV : trente-deux (32)</p> <p>Lot 2 : Pulvérisateurs à dos motorisés pour application de pesticides en UBV : cinquante (50)</p> <p>Lot 3 : Pulvérisateurs à dos motorisés pour application de pesticides en poudre ou sous forme de bouillie : cent cinquante-cinq (155)</p> <p>Lot 4 : Pulvérisateurs manuels à disque rotatif pour pulvérisation de pesticides en UBV : deux cent dix (210)</p> <p>Lot 5 : Pulvérisateurs à dos complet à utilisation manuelle : deux cents (200)</p> <p>Lot 6 : Appareils autoportés non motorisé pour application en UBV : treize (13)</p> |             |                      |
| 10. Nom de l'attributaire du marché           | Lot 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | SPIA        | 288 000 000 FCFA TTC |
|                                               | Lot 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |             | 62 000 000 FCFA TTC  |
|                                               | Lot 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |             | 8 400 000 FCFA TTC   |
|                                               | Lot 5                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |             | 6 000 000 FCFA TTC   |
|                                               | Lot 6                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |             | 50 375 000 FCFA TTC  |
|                                               | Lot 3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Infructueux |                      |

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11. Nombre d'offres reçues                              | 03 : SPIA- NMC- ADS AFRICA                                                                                                                                                                                         |
| 12. Date de convocation des membres de la CM            | 12 octobre 2023 pour une ouverture des plis le 23 octobre 2023                                                                                                                                                     |
| 13. Date limite de dépôt des offres                     | 23 octobre 2023                                                                                                                                                                                                    |
| 14. Période de validité des offres                      | 90 jours à compter de la date de soumission                                                                                                                                                                        |
| 15. Garantie de soumission                              | Lot 1 : 8 640 000 FCFA<br>Lot 2 : 1 860 000 FCFA<br>Lot 3 : 1 395 000 FCFA<br>Lot 4 : 252 000 FCFA<br>Lot 5 : 180 000 FCFA<br>Lot 6 : 1 511 250 FCFA<br>Valable 118 jours après la date limite de dépôt des offres |
| 16. Date d'ouverture des plis                           | 23 octobre 2023                                                                                                                                                                                                    |
| 17. Nombre d'offres reçues                              | 03 : SPIA, NMC, ADS-AFRICA                                                                                                                                                                                         |
| 18. Date d'élaboration du rapport d'analyse des offres  | Rapport non daté                                                                                                                                                                                                   |
| 19. Date de convocation des membres de la CM            | 07 novembre 2023 pour attribution du marché le 13 novembre 2023                                                                                                                                                    |
| 20. Date d'attribution provisoire                       | 13 novembre 2023, approuvé par la PRM                                                                                                                                                                              |
| 21. ANO/DCMP sur le rapport d'analyse et le PVA         | Lot 3 : 04 décembre 2023 suite saisine du 15 novembre 2023<br>Lots 1, 2, 4, 5 et 6 : 29 décembre 2023                                                                                                              |
| 22. Date d'information des candidats                    | Non transmises                                                                                                                                                                                                     |
| Date de publication de l'avis d'attribution provisoire  | Avis publié dans VOX POPULI, version transmise non datée                                                                                                                                                           |
| 23. Date de signature/Prestation de services (contrats) | Contrat non transmis                                                                                                                                                                                               |
| Date de l'attestation d'existence de crédits            | Lot 1: 13 février 2024 pour 339 840 000 FCFA                                                                                                                                                                       |
| 24. Date d'Approbation                                  | Contrat non transmis                                                                                                                                                                                               |
| 25. Date de notification                                | Contrat non transmis                                                                                                                                                                                               |
| 26. Délai d'exécution                                   | 15 jours après notification du bon de commande                                                                                                                                                                     |
| 27. Montant total du marché                             | 414 775 000 FCFA TTC                                                                                                                                                                                               |
| 28. Coût estimé du marché                               | 461 275 000 FCFA                                                                                                                                                                                                   |
| 29. Exécution                                           | Documents d'exécution non transmis                                                                                                                                                                                 |

## ANOMALIE SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

- Il est indiqué au point IC 11.1 (g) des données particulières que les pièces qui y sont requises « devront obligatoirement être fournies à la signature du contrat ». Pour rappel, l'article 44 du CMP dispose « les documents prévus aux points a) à f) et éventuellement h), i) et j) du présent article, non fournis ou incomplets, sont exigibles dans un délai au plus égal à celui imparti à l'autorité contractante pour prononcer l'attribution provisoire ;... ».

- Les échanges entre la DCMF et le MAERSA portant sur la demande d'autorisation de passer le marché par appel d'offres en urgence, ont duré un peu moins de deux mois (17 août 2023 au 05 octobre 2023). Ce qui ne favorise pas le respect du principe de célérité édicté par le CMP.
- A l'examen du rapport d'évaluation, nous avons noté que sur la vérification des critères de qualification, concernant le lot 6, il est mentionné le soumissionnaire ALBISIA, en lieu et place de SPIA. La même remarque est faite sur la fiche portant proposition d'attribution mais cette fois sur le lot 5.
- L'examen de l'attestation d'existence de crédits du lot 1 porte sur un montant de 339 840 000 FCFA. La facture pro forma de SPIA du 18 janvier 2024 qui y est jointe indique le même montant en TTC et le montant HTVA est de 288 000 000 FCFA. Cependant, ce montant HTVA avait été considéré à l'ouverture, à l'évaluation et à l'attribution comme le montant TTC de l'offre.
- Le contrat n'est pas joint au dossier.

## **ANOMALIE SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE DU MARCHE**

Les documents d'exécution physique et financière n'ont pas été transmis.

## **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAERSA :

- Veiller à adapter les instructions aux candidats (dossiers d'appel à la concurrence) aux nouveaux textes réglementaires.
- Veiller au respect du principe de célérité édicté par le CMP.
- Veiller à la cohérence des informations consignées dans les documents de marché.
- Veiller à l'archivage exhaustif des documents de passation et d'exécution du marché.

## **CONCLUSION**

Au regard des anomalies relevées ci-avant, nous estimons que la procédure de passation du marché est moyennement conforme à la réglementation en vigueur.

S'agissant de la procédure d'exécution du marché, l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer sur sa régularité.

## AOR N° F-PADAER II-101 ACQUISITION DE NEUF TRACTEURS ET ACCESSOIRES POUR LES CUMA

### Commentaire

Il s'agit d'un marché portant sur l'acquisition de neuf tracteurs et accessoires pour les CUMA attribué à SEN SOCIETE SENEGALAISE D'EQUIPEMENTS pour un montant de 441 792 000 FCFA.

### Données du marché

|                                                              |                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                               | F-PADAER II-101                                                                                                                              |
| 2. Numéro du DAOR                                            | Budget PADAER II Gestion 2023                                                                                                                |
| 3. Nom de l'Autorité contractante                            | MAER/PADAER II                                                                                                                               |
| 4. Intitulé du marché                                        | Acquisition de de neuf tracteurs et accessoires pour les CUMA                                                                                |
| 5. Date de publication de l'AGPM                             | 06 janvier 2023 dans LE SOLEIL                                                                                                               |
| 6. ANO du Pôle des Marchés Publics de Tambacounda pour l'AOR | 06 juin 2023                                                                                                                                 |
| ANO du FIDA sur le DAO                                       | 13 juin 2023                                                                                                                                 |
| 7. Lettre d'invitation à soumissionner                       | 16 juin 2023, déchargées le même jour par les soumissionnaires sans date                                                                     |
| 8. Liste restreinte                                          | 05 : FARFOUILLE BUSINESS- ORIENTAL VISION- SEN SOCIETE SENEGALAISE DE CONSTRUCTION SARL- SEN SENEGALAISE D'EQUIPEMENTS SARL- ETS CHERIF SEYE |
| 9. Numéro du marché                                          | Contrat non transmis                                                                                                                         |
| 10. Description des biens, travaux ou services               | Acquisition de de neuf tracteurs et accessoires pour les CUMA                                                                                |
| 11. Nom de l'attributaire du marché                          | SEN SOCIETE SENEGALAISE D'EQUIPEMENTS                                                                                                        |
| 12. Nombre d'offres reçues                                   | 04 : FARFOUILLE BUSINESS- SEN SOCIETE SENEGALAISE DE CONSTRUCTION SARL- SEN SENEGALAISE D'EQUIPEMENTS SARL- ETS CHERIF SEYE                  |
| 13. Date de convocation des membres de la CM                 | 27 juin 2023                                                                                                                                 |
| 14. Date limite de dépôt des offres                          | 03 juillet 2023                                                                                                                              |
| 15. Période de validité des offres                           | 90 jours à compter de la date de soumission                                                                                                  |
| 16. Garantie de soumission                                   | 4 500 000 FCFA<br>Valable 118 jours après la date limite de dépôt des offres                                                                 |
| 17. Date d'ouverture des plis                                | 03 juillet 2023                                                                                                                              |
| 18. Nombre d'offres reçues                                   | 04 : FARFOUILLE BUSINESS- SEN SOCIETE SENEGALAISE DE CONSTRUCTION SARL- SEN SENEGALAISE D'EQUIPEMENTS SARL- ETS CHERIF SEYE                  |
| 19. Date d'élaboration du rapport d'analyse des offres       | 20 juillet 2023                                                                                                                              |
| 20. Date de convocation des membres de la CM                 | Non transmise                                                                                                                                |
| 21. Date d'attribution provisoire                            | 20 juillet 2023                                                                                                                              |

|                                                                                       |                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23. Date de notification d'attribution et d'information des candidats                 | 21 juillet 2023                                                                               |
| 22. ANO du Pôle des Marchés Publics de Tambacounda sur le rapport d'analyse et le PVA | 08 août 2023                                                                                  |
| ANO du FIDA sur le rapport d'évaluation et le PV d'attribution                        | 29 août 2023                                                                                  |
| 25. Date de signature/Prestation de services (contrats)                               | Contrat non transmis                                                                          |
| ANO du FIDA sur le projet de contrat                                                  | 07 septembre 2023                                                                             |
| 26. Date de l'attestation d'existence de crédits                                      | 21 septembre 2023                                                                             |
| ANO du Pôle des Marchés Publics de Tambacounda sur le projet de contrat               | 10 mai 2024                                                                                   |
| 27. Date d'Approbation                                                                | Contrat non transmis                                                                          |
| 28. Date de notification                                                              | Contrat non transmis                                                                          |
| 29. Délai d'exécution                                                                 | 30 jours calendaires à partir de la date de notification de l'ordre de service au fournisseur |
| 30. Montant du marché                                                                 | 441 792 000 FCFA                                                                              |
| 31. Coût estimé du marché                                                             | 451 000 000 FCFA HTVA                                                                         |
| 32. Exécution                                                                         | Documents d'exécution non transmis                                                            |

## ANOMALIE SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

- La demande de l'AC adressée à la DCMP le 22 mai 2023 pour exposer les motifs pour passer l'AOR n'a pas été jointe au dossier. La réponse de la DCMP du 25 mai portant sur ses observations n'est pas non plus classée dans le dossier.
- Les décharges des lettres d'invitation et d'information des candidats ne sont pas datées.
- Nous estimons que le délai de préparation des offres de 17 jours est trop long pour un AOR en procédure d'urgence.
- Lors de l'évaluation des critères de qualification, nous avons noté dans le tableau y relatif que le critère « service après-vente » était jugé conforme, cependant, dans le commentaire effectué par la commission, il est noté que le « service après-vente » est à fournir.
- Le PV d'attribution transmis n'est pas approuvé par la PRM.
- Le délai noté entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché est de 17 jours.
- Le contrat n'est pas joint au dossier.
- Nous estimons que la procédure de ce marché s'est déroulée sur une longue période pour un AOR passé en urgence. Nous rappelons que le Pôle des Marchés Publics de Tambacounda avait mentionné dans son ANO du 06 juin que « l'observation d'un délai assez long avant le lancement de la procédure peut amener à une révocation de ladite autorisation. ».

## ANOMALIE SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE DU MARCHE

Les documents d'exécution physique et financière n'ont pas été transmis.

## RECOMMANDATIONS

Nous recommandons au MAERSA :

- Veiller à ce que les accusés de réception des lettres d'invitation et d'information des candidats soient datés pour attester de la réception effective et simultanée de ces dernières.
- Veiller au respect du principe de célérité édicté par le CMP.
- Veiller à la cohérence des informations consignées dans les documents de marché.
- Veiller à l'archivage exhaustif des documents de passation et d'exécution du marché.

## CONCLUSION

Au regard des anomalies relevées ci-avant, nous estimons que la procédure de passation du marché est moyennement conforme à la réglementation en vigueur.

S'agissant de la procédure d'exécution du marché, l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer sur sa régularité.

## **ANNEXE 4 - REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR ED**

 **ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots :**

✓ **lot 1 Enlèvement, ensachage, transport jusqu'à l'unité de stockage**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot 1 : 375 000 000 F CFA HT

**Données du marché**

|                                                |                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                                                                                        |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                                                                                                 |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot 1 : S1810/23                                                                                                                      |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 1 Enlèvement, ensachage, transport jusqu'à l'unité de stockage                                                                    |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 aout 2022                                                                         |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot 1 : Ets BAMBA TALL SARL                                                                                                           |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023                                                                       |
| 6. Date signature contrat                      | 15/06/2023 pour le lot 1 ;                                                                                                            |
| 7. Date d'approbation                          | Lot 1 : 16/08/2023                                                                                                                    |
| Notification                                   | Lot 1 : 18/08/2023                                                                                                                    |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                                                                                            |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                                                                                                |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                                                                                       |
| Documents de paiement                          | Lot 1 Facture proforma du 24/04/2023<br>Facture définitive du 22/08/2023<br>Aucune autre information n'est transmise dans le dossier. |
|                                                | Lot 2-6<br>Facture proforma non datée                                                                                                 |
| 10. Montant marché                             | Lot 1 : 375 000 000 F CFA HT                                                                                                          |
| 11. Montant budget                             |                                                                                                                                       |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation.

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PV de réception et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conformes à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

**ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot 2-1 : 60 000 000 F CFA TTC.

**Données du marché**

|                                                |                                                                                                           |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                                                            |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                                                                     |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot 2-1: F1706/23                                                                                         |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs                                               |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 aout 2022                                             |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot 2-1: Sope Mame El Hadji Amadou Deme Sokone                                                            |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023                                           |
| 6. Date signature contrat                      | 13/06/2023 pour le lot 2                                                                                  |
| 7. Date d'approbation                          | 15/06/2023 pour le lot 2                                                                                  |
|                                                | Lot 2 :10/08/2023                                                                                         |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                                                                |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                                                                    |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                                                           |
|                                                | Lot 2-1<br>Facture proforma 22/09/2022<br>Bordereau des prix non daté<br>Facture définitive du 16/08/2023 |
| 10. Montant marché                             | Lot2-1 : 60 000 000 F CFA TTC                                                                             |
| 11. Montant budget                             |                                                                                                           |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PV de réception et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conformes à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

**ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot 2-2 72 000 000 F CFA TTC

**Données du marché**

|                                                |                                                                      |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                       |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                                |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot 2-2 : F 1715/23                                                  |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs          |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 aout 2022        |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot 2-2 : Ets BAMBA TALL SARL ;                                      |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023      |
| 6. Date signature contrat                      | 13/06/2023 pour le lot 2                                             |
| 7. Date d'approbation                          | 15/06/2023 pour le lot 2                                             |
|                                                | Lot 2 :10/08/2023                                                    |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                           |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                               |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                      |
|                                                | Lot 2-2 Facture 22/09/2022<br>Facture définitive N°0021/23 non datée |
| 10. Montant marché                             | Lot 2-2 : 72 000 000 F CFA TTC                                       |
| 11. Montant budget                             |                                                                      |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PVR et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conformes à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

**ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot 2- 3: 80 000 000 F CFA TTC.

**Données du marché**

|                                                |                                                                           |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                            |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                                     |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot 2-3 : F1712/23                                                        |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs               |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 aout 2022             |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot 2-3 : GIE NIAJ JERIGNU                                                |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023           |
| 6. Date signature contrat                      | 13/06/2023 pour le lot 2                                                  |
| 7. Date d'approbation                          | 15/06/2023 pour le lot 2                                                  |
|                                                | Lot 2 :10/08/2023                                                         |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                                |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                                    |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                           |
|                                                | Lot2-3<br>Facture proforma 22/09/2022<br>Facture définitive du 16/08/2023 |
| 10. Montant marché                             | Lot 2- 3: 80 000 000 F CFA TTC                                            |
| 11. Montant budget                             |                                                                           |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PVR et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

**ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot 2-4 : 60 000 000 F CFA TTC

**Données du marché**

|                                                |                                                                              |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                               |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                                        |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot 2-4 : F 1704/23                                                          |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs                  |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 août 2022                |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot 2-4 : GIE TERANGA                                                        |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023              |
| 6. Date signature contrat                      | 13/06/2023 pour le lot 2                                                     |
| 7. Date d'approbation                          | 15/06/2023 pour le lot 2                                                     |
|                                                | Lot 2 :10/08/2023                                                            |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                                   |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                                       |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                              |
|                                                | Lot2-4 :<br>Facture proforma non datée ;<br>Bordereau des prix du 06/07/2023 |
| 10. Montant marché                             | Lot2-4 : 60 000 000 F CFA TTC                                                |
| 11. Montant budget                             |                                                                              |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation.

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PVR et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

**ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot 2-5 : 67 200 000 F CFA TTC

**Données du marché**

|                                                |                                                                            |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                             |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                                      |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot 2-5 : F1710/23                                                         |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs                |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 aout 2022              |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot 2-5 : Nouvelle vision du Sénégal                                       |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023            |
| 6. Date signature contrat                      | 13/06/2023 pour le lot 2                                                   |
| 7. Date d'approbation                          | 15/06/2023 pour le lot 2                                                   |
|                                                | Lot 2 :10/08/2023                                                          |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                                 |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                                     |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                            |
|                                                | L2-5<br>Facture proforma du 22/08/2022<br>Facture définitive du 16/08/2023 |
| Montant marché                                 | Lot 2-5 : 67 200 000 F CFA TTC                                             |
| 11. Montant budget                             |                                                                            |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation.

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PVR et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conformes à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

**ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot 2-6 : 60 000 000 F CFA TTC.

**Données du marché**

|                                                |                                                                 |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                  |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                           |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot 2-6 : F1713/23                                              |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs     |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 aout 2022   |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot 2-6 :Réseau des APS de Bakel                                |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023 |
| 6. Date signature contrat                      | 13/06/2023 pour le lot 2                                        |
| 7. Date d'approbation                          | 15/06/2023 pour le lot 2                                        |
|                                                | Lot 2 :10/08/2023                                               |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                      |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                          |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                 |
|                                                | Lot 2-6<br>Facture proforma non datée                           |
| Montant marché                                 | Lot 2-6 : 60 000 000 F CFA TTC                                  |
| 11. Montant budget                             |                                                                 |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation.

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PVR et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

**ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot2-7 : 46 000 000 F CFA TTC

**Données du marché**

|                                                |                                                                                                               |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                                                                |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                                                                         |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot2-7 : F 1709/23                                                                                            |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs                                                   |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 aout 2022                                                 |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot2-7 : RODA GROUP                                                                                           |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023                                               |
| 6. Date signature contrat                      | 13/06/2023 pour le lot 2                                                                                      |
| 7. Date d'approbation                          | 15/06/2023 pour le lot 2                                                                                      |
|                                                | Lot 2 :10/08/2023                                                                                             |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                                                                    |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                                                                        |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                                                               |
| Documents de paiement                          | Lot2-7<br>Facture proforma 22/09/2022<br>Bordereau des prix du 08/06/2023<br>Facture définitive du 16/08/2023 |
| Montant marché                                 | Lot 2-7 : 46 000 000 F CFA TTC                                                                                |
| 11. Montant budget                             |                                                                                                               |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation.

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PVR et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

**ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot 2-8 : 60 000 000 F CFA TTC.

**Données du marché**

|                                                |                                                                 |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                  |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                           |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot2-8 : F1711/23                                               |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs     |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 aout 2022   |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot2-8 : SEDAB SARL                                             |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023 |
| 6. Date signature contrat                      | ;13/06/2023 pour le lot 2                                       |
| 7. Date d'approbation                          | 15/06/2023 pour le lot 2                                        |
|                                                | Lot 2 :10/08/2023                                               |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                      |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                          |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                 |
|                                                | Lot2-8<br>Facture proforma 29/09/2022                           |
| 11. Montant du marché                          | Lot 2-8 : 60 000 000 F CFATTC                                   |
| Montant budget                                 |                                                                 |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation.

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PVR et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conformes à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

**ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot2-9 : 64 800 000 F CFA TTC

**Données du marché**

|                                                |                                                                                |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                                 |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                                          |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot2-9 : F1708/23                                                              |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs                    |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 aout 2022                  |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot2-9 : VILOUMAN SARL                                                         |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023                |
| 6. Date signature contrat                      | 13/06/2023 pour le lot 2                                                       |
| 7. Date d'approbation                          | 15/06/2023 pour le lot 2                                                       |
|                                                | Lot 2 :10/08/2023                                                              |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                                     |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                                         |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                                |
|                                                | Lot2-9<br>Bordereau des prix du 06/07/2023<br>Facture définitive du 16/08/2023 |
| Montant du marché                              | Lot 2-9 : 64 800 000 F CFA TTC                                                 |
| 11. Montant budget                             |                                                                                |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation.

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PVR et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

**ED : Prestation de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots : lot 2-10 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs**

**Commentaire**

Le marché est relatif à la fourniture service de transport d'un don d'engrais par l'Office Chérifien du Phosphate en deux lots pour un montant global de Lot2-10 : 30 000 000 F CFA TTC.

**Données du marché**

|                                                |                                                                                                  |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement,                                | Budget général                                                                                   |
| 2. Nom de l'Autorité contractante,             | MAERS                                                                                            |
| 3. Numéro du marché,                           | Lot2-10 : 1714/23                                                                                |
| 4. Description des biens, travaux ou services, | lot 2 Transport de l'unité de stockage vers les producteurs                                      |
| ANO DCMP                                       | N° 3768/MFB/DMP du 26/08/2022 / Saisine du 23 et 25 aout 2022                                    |
| 5. Nom de l'attributaire du marché,            | Lot2-10 : TOBAD                                                                                  |
| ANO/EJT                                        | N°003315/MFB/DCMP/18 du 31/07/2023/ première saisine 15/05/2023                                  |
| 6. Date signature contrat                      | 13/06/2023 pour le lot 2                                                                         |
| 7. Date d'approbation                          | 15/06/2023 pour le lot 2                                                                         |
| Notification                                   | Lot 2 :10/08/2023                                                                                |
| 8. Date de démarrage effectif                  | 18/08/2023                                                                                       |
| 8. Délai d'exécution,                          | 1 mois                                                                                           |
| Date de réception                              | Non communiquée                                                                                  |
|                                                | Lot2-10<br>Bordereau des prix<br>Facture proforma 27/09/2022<br>Facture définitive du 16/08/2023 |
|                                                | Lot 2-10 : 30 000 000 F CFTTC                                                                    |
| 11. Montant budget                             |                                                                                                  |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nous n'avons pas de commentaire sur la procédure de passation.

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de PVR et des documents des paiements respectifs des prestations.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAER de veiller à mettre dans le dossier, la liasse des documents d'exécution.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

La procédure de passation est conformes à la réglementation. S'agissant de l'exécution, l'absence d'informations essentielles ne nous permet pas de nous prononcer.

 **ED FOURNITURE (MIGRATION) D'UN LOGICIEL DE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE, DE GESTION DE LA PAIE ET DES ETATS FINANCIERS SYSCOHADA MULTI-SITE ET MULTI PROJET EN VERSION WEB AVEC CONTRAT D'ASSISTANCE POUR LE PROJET C19 PASA AVEC EXTENSION PRESAN/PC**

### Commentaire sur le marché

Le marché est relatif à la fourniture (migration) d'un logiciel de gestion financière et comptable, de gestion de la paie et des états financiers SYSCOHADA multi-site et multi projet en version web avec contrat d'assistance pour le projet C19 PASA avec extension PRESAN/PC attribué à AZ Consulting pour un montant de 14 160 000 F CFA TTC.

### DONNEES DU MARCHE

|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro du marché                                                       | -                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Financement                                                            | Don du Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GASFP)                                                                                                                                                                        |
| Nom de l'Autorité contractante                                         | MAERSA/PASA                                                                                                                                                                                                                                           |
| Intitulé du marché                                                     | Fourniture (migration) d'un logiciel de gestion financière et comptable, de gestion de la paie et des états financiers SYSCOHADA multi-site et multi projet en version web avec contrat d'assistance pour le projet C19 PASA avec extension PRESAN/PC |
| Nom de l'attributaire du marché                                        | AZ CONSULTING                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date de demande d'autorisation de passer un marché par ED à la BAD     | 06 septembre 2023                                                                                                                                                                                                                                     |
| ANO BAD sur l'ED                                                       | 03 octobre 2023                                                                                                                                                                                                                                       |
| Date du PV de négociations                                             | 30 octobre 2023                                                                                                                                                                                                                                       |
| Date de signature/Prestation de services (contrats)                    | 22 novembre 2023                                                                                                                                                                                                                                      |
| Attestation d'existence des crédits                                    | -                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date de demande d'ANO sur le projet de contrat et le PV de négociation | 02 novembre 2023                                                                                                                                                                                                                                      |
| ANO BAD sur le projet de contrat et le PV de négociation               | 16 novembre 2023                                                                                                                                                                                                                                      |
| Date d'approbation                                                     | -                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date d'immatriculation                                                 | -                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date de notification                                                   | -                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date d'enregistrement                                                  | 29 novembre 2023                                                                                                                                                                                                                                      |
| Délai d'exécution                                                      | 15 jours<br>Le lieu d'intervention sera à Kaolack.                                                                                                                                                                                                    |
| Livrables                                                              | Livrables à fournir :<br>Phase 1 : un rapport sur la migration du logiciel                                                                                                                                                                            |

|                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                      | Phase 2 : un rapport de formation du personnel utilisateur du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Motif                                                                                | Pour continuité des prestations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Montant du marché                                                                    | 12 000 000 FCFA HTVA, 14 160 000 F CFA TTC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Contrat d'assistance sur les logiciels TOM PRO, TOM PAIE, TOM ETAFIN, TOM MONITORING | 6 962 000 FCFA TTC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Règlement                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'intervention du 21/11/2023</li> <li>- Rapport d'intervention du 25/11/2023</li> <li>- BL du 25/11/2023</li> <li>- Facture du 13/12/2023 de 14 160 000 FCFA TTC</li> <li>- Attestation de service fait du 21/12/2023</li> <li>- Demande de paiement du 15/01/2024 de 12 000 000 FCFA</li> <li>- Avis de paiement du 31/01/2024 de 19 887, 32 USD</li> </ul> |

#### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Aucune anomalie significative notée.

#### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Les livrables n'ont pas été transmis.

#### **Recommandations**

Veiller au classement et à l'archivage exhaustif des documents de marché.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

La procédure de passation du marché est globalement conforme aux dispositions du CMP et à ses textes d'application.

Concernant l'exécution, en raison de l'absence des livrables, nous n'avons pas pu nous prononcer sur la conformité de la procédure d'exécution du marché vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

## **ANNEXE 5 - REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR AVENANT**

 **Avenant au marché n° T0049/22-DK relatif aux travaux d'installation de système solaire dans les zones d'intervention du projet en quatre (04) lots : lot 2**

### Commentaire

Le marché est relatif Avenant au marché n° T0049/22-DK relatif aux travaux d'installation de système solaire dans les zones d'intervention du projet en quatre (04) lots : lot 2 pour un montant de 245 762 712 F CFA/HTVA

### Données du marché

| Numero Avenant                              | N°1                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement,                                | Fonds BAD (69%)<br>AGTF (31%)                                                                                                                              |
| Nom de l'Autorité contractante:             | MAERS/PROVALE=CV                                                                                                                                           |
| Intitulé du marché:                         | Avenant au marché n° T0049/22-DK relatif aux travaux d'installation de système solaire dans les zones d'intervention du projet en quatre (04) lots : lot 2 |
| Autorisation de la DCMP                     | Non communiqué                                                                                                                                             |
| Numéro du marché:                           | T0537/23=DK                                                                                                                                                |
| Description des biens, travaux ou services, | Travaux pour système de pompage solaire pour 5 et 10 Ha                                                                                                    |
| Nom de l'attributaire du marché,            | KELIMANE ENTREPRISE                                                                                                                                        |
| Date de signature de l'avenant              | 27/02/2023                                                                                                                                                 |
| Date d'approbation                          | 20/03/2023                                                                                                                                                 |
| Date de démarrage effectif                  | Non communiquée                                                                                                                                            |
| Notification                                | 30/03/2023                                                                                                                                                 |
| Délai d'exécution,                          | 12 mois                                                                                                                                                    |
| AEC                                         | 290 000 000 F CFA                                                                                                                                          |
| Date de réception (provisoire)              | Non communiquée                                                                                                                                            |
| Montant avenant                             | 290 000 000 F CFA TTC/245 762 712 F CFA/HTVA                                                                                                               |
| Montant budget                              |                                                                                                                                                            |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

L'ANO de la DCMP et de la BAD ne sont pas produits dans le dossier.

### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons aucune information sur l'exécution.

### Recommandation

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du CMP

### Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

Au regard de l'absence de l'ANO de la DCMP et de la BAD, et l'absence d'information sur l'exécution, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la conformité de la procédure.

 **Avenant au marché T0048/22-DK relatif aux travaux d'installation de système solaire dans les zones d'intervention du projet en quatre (04) lots : lot 1**

### Commentaire

Le marché est relatif à l'avenant au marché n° T0048/22-DK relatif aux travaux d'installation de système solaire dans les zones d'intervention du projet en quatre (04) lots : lot 1 pour un montant de 245 762 712 F CFA/HTVA

### Données du marché

| Numero Avenant                              | N°1                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement,                                | Fonds BAD (69%)<br>AGTF (31%)                                                                                                                              |
| Nom de l'Autorité contractante:             | MAERS/PROVALE=CV                                                                                                                                           |
| Intitulé du marché:                         | Avenant au marché n° T0048/22-DK relatif aux travaux d'installation de système solaire dans les zones d'intervention du projet en quatre (04) lots : lot 1 |
| Autorisation de la DCMP                     | Non communiqué                                                                                                                                             |
| Numéro du marché:                           | T0535/23=DK                                                                                                                                                |
| Description des biens, travaux ou services, | Travaux pour système de pompage solaire pour 1 et 2 Ha                                                                                                     |
| Nom de l'attributaire du marché,            | Diana Tech S.A                                                                                                                                             |
| Date de signature de l'avenant              | 27/02/2023                                                                                                                                                 |
| Date d'approbation                          | 20/03/2023                                                                                                                                                 |
| Date de démarrage effectif                  | Non communiquée                                                                                                                                            |
| Notification contrat                        | 30/03/2023                                                                                                                                                 |
| Délai d'exécution,                          | 12 mois                                                                                                                                                    |
| AEC                                         | 24/02/2023                                                                                                                                                 |
| Date de réception (provisoire)              | Non communiquée                                                                                                                                            |
| Montant avenant                             | 290 000 000 F CFA TTC/245 762 712 F CFA/HTVA                                                                                                               |
| Montant budget                              |                                                                                                                                                            |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

L'ANO de la DCMP et de la BAD ne sont pas produits dans le dossier.

### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons aucune information sur l'exécution.

### Recommandation

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du CMP

### Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

Au regard de l'absence de l'ANO de la DCMP et de la BAD, et l'absence d'information sur l'exécution, nous pouvons nous prononcer sur la conformité de la procédure.

 **Avenant au marché n° T1932/21 relatif aux travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 3**

### Commentaire

Le marché est relatif l'Avenant au marché n° T1932/21 de travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 3 pour un montant de 280 000 000 F CFA TTC.

| Numero Avenant                              | N°1                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement,                                | Fonds BAD (69%)<br>AGTF (31%)                                                                                                            |
| Nom de l'Autorité contractante:             | MAERS/PROVALE=CV                                                                                                                         |
| Intitulé du marché:                         | Avenant au marché n° T1932/21 de travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 3 |
| Autorisation de la DCMP                     | Non communiqué                                                                                                                           |
| Numéro du marché:                           | T0147/23=DK                                                                                                                              |
| Description des biens, travaux ou services, | Travaux de forage hydraulique rural dans les régions de Fatick et de Kaffrine                                                            |
| Nom de l'attributaire du marché,            | ECOTRA SARL                                                                                                                              |
| Date de signature de l'avenant              | 06/12/2022                                                                                                                               |
| Date d'approbation                          | 18/01/2023                                                                                                                               |
| Date enregistrement                         | 21/02/2023                                                                                                                               |
| Date de démarrage effectif                  | Non communiquée                                                                                                                          |
| Notification contrat                        | Non communiquée                                                                                                                          |
| Délai d'exécution,                          | 12 mois                                                                                                                                  |
| AEC                                         | 17/10/2023                                                                                                                               |
| Date de réception (provisoire)              | Non communiquée                                                                                                                          |
| Montant avenant                             | 280 000 000 F CFA TTC                                                                                                                    |
| Montant budget                              |                                                                                                                                          |

### Données du marché

#### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

L'ANO de la DCMP et de la BAD ne sont pas produits dans le dossier.

#### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons aucune information sur l'exécution.

#### Recommandation

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du CMP

#### Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

Au regard de l'absence de l'ANO de la DCMP et de la BAD, et l'absence d'information sur l'exécution, nous pouvons nous prononcer sur la conformité de la procédure.

 **Avenant au marché n° T1930/21 relatif aux travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 2**

### Commentaire

Le marché est relatif l'Avenant au marché n° T1930/21 de travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 3 pour un montant de 280 000 000 F CFA TTC

### Données du marché

|                                             |                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Numero Avenant</b>                       | <b>N°1</b>                                                                                                                                 |
| Financement,                                | Fonds BAD (69%)<br>AGTF (31%)                                                                                                              |
| Nom de l'Autorité contractante:             | MAERS/PROVALE=CV                                                                                                                           |
| Intitulé du marché:                         | l'Avenant au marché n° T1930/21 de travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 2 |
| Autorisation de la DCMP                     | Non communiqué                                                                                                                             |
| Numéro du marché:                           | T0146/23=DK                                                                                                                                |
| Description des biens, travaux ou services, | Travaux de forage hydraulique rural dans les régions de Kolda et Kaolack                                                                   |
| Nom de l'attributaire du marché,            | CGBTP=FORAGES                                                                                                                              |
| Date de signature de l'avenant              | 06/12/2022                                                                                                                                 |
| ANO/Portet contrat                          | 20/12/2022/lettre n°005328/MFB/DCMP/50                                                                                                     |
| Date d'approbation                          | 18/01/2023                                                                                                                                 |
| Date enregistrement                         | 23/02/2023                                                                                                                                 |
| Date de démarrage effectif                  | Non communiquée                                                                                                                            |
| Notification contrat                        | Non communiquée                                                                                                                            |
| Délai d'exécution,                          | 12 mois                                                                                                                                    |
| AEC                                         | 17/10/2023                                                                                                                                 |
| Date de réception (provisoire)              | Non communiquée                                                                                                                            |
| Montant avenant                             | 280 000 000 F CFA TTC                                                                                                                      |
| Montant budget                              |                                                                                                                                            |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

La notification n'est pas produite dans le dossier.

### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

L'ordre service de démarrage n'est produit dans le rapport. Aucune information relative à l'exécution n'est fournie dans le dossier.

### Recommandation

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du CMP.

### Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer..

**Avenant au marché n° T1929/21 relatif aux travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 1**

**Commentaire**

Le marché est relatif l'Avenant au marché n° T1929/21 de travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 1 pour un montant de 280 000 000 F CFA TTC

**Données du marché**

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

|                                             |                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Numero Avenant</b>                       | <b>N°1</b>                                                                                                                                 |
| Financement,                                | Fonds BAD (69%)<br>AGTF (31%)                                                                                                              |
| Nom de l'Autorité contractante:             | MAERS/PROVALE=CV                                                                                                                           |
| Intitulé du marché:                         | l'Avenant au marché n° T1929/21 de travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 1 |
| Autorisation de la DCMP                     | Non communiqué                                                                                                                             |
| Numéro du marché:                           | T0179/23=DK                                                                                                                                |
| Description des biens, travaux ou services, | Travaux de forage hydraulique rural dans les régions de Ziguinchor et Sédhiou                                                              |
| Nom de l'attributaire du marché,            | CGBTP=FORAGES                                                                                                                              |
| Date de signature de l'avenant              | 06/12/2022                                                                                                                                 |
| ANO/Portet contrat                          | 20/12/2022/lettre n°005328/MFB/DCMP/50                                                                                                     |
| Date d'approbation                          | 25/01/2023                                                                                                                                 |
| Date enregistrement                         | 23/02/2023                                                                                                                                 |
| Date de démarrage effectif                  | Non communiquée                                                                                                                            |
| Notification contrat                        | Non communiquée                                                                                                                            |
| Délai d'exécution,                          | 12 mois                                                                                                                                    |
| AEC                                         | 17/10/2023                                                                                                                                 |
| Date de réception (provisoire)              | Non communiquée                                                                                                                            |
| Montant avenant                             | 280 000 000 F CFA TTC                                                                                                                      |
| Montant budget                              |                                                                                                                                            |

La notification n'est pas produite.

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

L'ordre service de démarrage n'est produit dans le rapport.

Aucune information relative à l'exécution n'est fournie dans le dossier.

**Recommandation**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du CMP.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer.

 **Avenant au marché n° T1934/21 relatif aux travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 4**

### Commentaire

Le marché est relatif l'Avenant au marché n° T1934/21 de travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 4 pour un montant de 280 000 000 F CFA TTC

### Données du marché

| Numero Avenant                              | N°1                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement,                                | Fonds BAD (69%)<br>AGTF (31%)                                                                                                              |
| Nom de l'Autorité contractante:             | MAERS/PROVALE=CV                                                                                                                           |
| Intitulé du marché:                         | l'Avenant au marché n° T1934/21 de travaux de forages hydrauliques dans les zones d'intervention du PROVALE-CV en quatre (04) lots : Lot 4 |
| Autorisation de la DCMP                     | Non communiqué                                                                                                                             |
| Numéro du marché:                           | T0148/23=DK                                                                                                                                |
| Description des biens, travaux ou services, | Travaux de forage hydraulique rural dans les régions de Thiès et Diourbel                                                                  |
| Nom de l'attributaire du marché,            | CGER                                                                                                                                       |
| Date de signature de l'avenant              | 06/12/2022                                                                                                                                 |
| ANO/Projet contrat                          | 20/12/2022/lettre n°005328/MFB/DCMP/50                                                                                                     |
| Date d'approbation                          | 18/01/2023                                                                                                                                 |
| Date de démarrage effectif                  | Non communiquée                                                                                                                            |
| Notification contrat                        | Non communiquée                                                                                                                            |
| Délai d'exécution,                          | 12 mois                                                                                                                                    |
| AEC                                         | 17/10/2023                                                                                                                                 |
| Date de réception (provisoire)              | Non communiquée                                                                                                                            |
| Montant avenant                             | 280 000 000 F CFA TTC                                                                                                                      |
| Montant budget                              |                                                                                                                                            |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

La notification n'est pas produite.

### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

L'ordre service de démarrage n'est produit dans le rapport.

Aucune information relative à l'exécution n'est fournie dans le dossier.

### Recommandation

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du CMP.

### Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer.

**AVENANT DE RENOUVELLEMENT N° 1 AUX MARCHES T-1929/21, T-1930/21, T-1932/21 ET  
1934/21 RELATIF AUX MARCHES DE CLIENTELE PORTANT SUR LA REALISATION DE FORAGES  
HYDRAULIQUES**

**DONNEES DU MARCHE**

|                                     |                                                                                                                                  |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Numéro de l'avenant              | T0179/23, T0146/23, T0147/23 et T0148/23                                                                                         |
| 2. Financement                      | BAD                                                                                                                              |
| 3. Nom de l'Autorité contractante   | MERSA/PAPSEN                                                                                                                     |
| 4. Intitulé du marché               | Travaux de réalisation de forages hydrauliques, en 4 lots                                                                        |
| 5. Objet de l'avenant               | Premier renouvellement du marché de clientèle portant sur la réalisation de forage hydraulique pour les 4 lots                   |
| 6. Nom de l'attributaire du marché  | Lot 1 : CGBTP<br>Lot 2 : CGBTP<br>Lot 3 : ECCOTRA SARL<br>Lot 4 : CGER                                                           |
| 7. ANO DCMP sur le projet           | Saisine le 13 décembre 2022, ANO DCMP le 20 décembre 2022                                                                        |
| 8. Date d'ANO du bailleur           | -                                                                                                                                |
| 9. Date de signature                | 06 décembre 2022 pour les 4 lots                                                                                                 |
| 10. Date d'approbation              | 25 janvier 2023 pour le lot 1<br>18 janvier 2023 pour les lots 2, 3 et 4                                                         |
| 11. Date d'enregistrement           | Non communiquée                                                                                                                  |
| 12. Délai d'exécution               | 12 mois                                                                                                                          |
| 13. PV de réception                 | Non communiquée                                                                                                                  |
| 14. Facture définitive              | Non communiquée                                                                                                                  |
| 15. Montant du marché               | 4 000 000 000 F CFA TTC                                                                                                          |
| 16. Montant du marché après avenant | Lot 1 : 280 000 000 F CFA TTC<br>Lot 2 : 280 000 000 F CFA TTC<br>Lot 3 : 280 000 000 F CFA TTC<br>Lot 4 : 280 000 000 F CFA TTC |
| 17. Règlement                       | Non communiqué                                                                                                                   |

**ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE**

Aucune anomalie notée sur la procédure de passation du marché.

**ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE**

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été transmis.

Aucune garantie de bonne exécution n'a été versée dans le dossier.

**RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

**CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme. S'agissant de l'exécution, faute de documents nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer.

## **ANNEXE 6 REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCO**

## DRPCO N° F\_03/2023 ACQUISITION DE TRICYCLES

### COMMENTAIRE :

Le marché est relatif à l'acquisition de tricycles en deux (02) lots pour un montant de :

Lot 1 : 16 667 866 F CFA TTC ;

Lot 2 : 13 932 241 F CFA TTC.

### DONNEES DU MARCHÉ

|                                                                       |                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                           | Programme Mondiale pour l'agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP)                           |
| Nom de l'Autorité contractante                                        | MAERSA/PASA                                                                                        |
| Intitulé du marché                                                    | DRPCO N° F_03/2023 ACQUISITION DE TRICYCLES                                                        |
| ANO sur le DAO                                                        | Non communiqué                                                                                     |
| Numéro du marché                                                      | F1469/23<br>F1470/23                                                                               |
| Description des biens, travaux ou services                            | Acquisition de tricycles                                                                           |
| Nom de l'attributaire du marché                                       | KAMAC pour le lot 1 et 2                                                                           |
| Nombre d'offres reçues                                                | 08 plis pour le lot 1 et lot 2                                                                     |
| Date de publicité de la demande de prix                               | Non communiquée                                                                                    |
| Date d'ouverture des plis                                             | 13 mars 2023                                                                                       |
| Date d'élaboration du rapport d'analyses des offres                   | 11 avril 2023                                                                                      |
| Date d'attribution provisoire                                         | 16 mai 2023                                                                                        |
| ANO sur le rapport d'évaluation et PV d'attribution provisoire de DAO | Non communiquée                                                                                    |
| Date information des candidats retenus et non retenus                 | 22 mai 2023, accusée réception non communiquée                                                     |
| Date de publication de l'attribution provisoire                       | Non communiquée                                                                                    |
| Date de signature contrat                                             | 16 juin 2023 pour le lot 1 et le lot 2                                                             |
| Date approbation contrat                                              | 11 juillet 2023 pour le lot 1 et le lot 2                                                          |
| Date de publication de l'attribution définitive                       | Non communiquée                                                                                    |
| Date Ordre de service de commencer                                    | 24 juillet 2023                                                                                    |
| Date de démarrage effectif de prestation                              | 24 juillet 2023                                                                                    |
| Délai d'exécution                                                     | 01 mois pour l'exécution des prestations, court à compter de la notification de l'ordre de service |
| Date de réception                                                     | Le présent marché a fait l'objet de résiliation pour le lot 1 et le lot 2                          |
| Lettre de mise demeure                                                | La lettre n'a pas été jointe dans les dossiers                                                     |
| Montant du marché                                                     | Lot 1 : 16 667 866 F CFA TTC<br>Lot 2 : 13 932 241 F CFA TTC                                       |
| Montant du Budget                                                     | NC                                                                                                 |
|                                                                       |                                                                                                    |

## ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- L'ANO de la CPM n'a pas été sollicité sur le DAO, sur le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire et sur le projet de contrat.
- La convocation des membres de la commission des marchés pour les différentes réunions ne nous ont pas été transmises, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de soixante-quatre (64) jours entre l'ouverture des plis (13 mars 2023) et l'attribution du marché (16 mai 2023), en violation de l'article 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Aucune preuve de présence des candidats (feuille de présence) à la séance d'ouverture n'a été produite, en violation de l'article 68 alinéa 3 du CMP.
- Le PV d'attribution n'a pas l'objet d'approbation par l'autorité contractante, en violation de l'article 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en oeuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Les avis d'attribution provisoire et définitive du présent marché n'ont pas fait l'objet de publication sur le site des marchés publics, en violation des dispositions des articles 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en oeuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Les lettres d'information déchargées des candidats non retenus ne nous ont pas été transmises. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect des dispositions des articles 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en oeuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Les avis d'attribution provisoire et définitive du présent marché n'ont pas fait l'objet de publication sur le site des marchés publics, en violation des dispositions des articles 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en oeuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Il s'est écoulé un délai de 95 jours entre l'ouverture des plis (13 mars 2023) et la signature du contrat (16 juin 2023). Ce long délai ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure de passation des marchés.
- L'approbation du marché est intervenue en dehors de la période de validité des offres sans que la demande de prorogation du délai de validité des offres ne nous soit transmise.
- Aucune preuve de la restitution de la garantie de soumission n'a été produite à la mission.
- L'avis d'appel à la concurrence et la publication de l'avis d'attribution ne nous ont pas été transmis.

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le présent marché a fait l'objet de résiliation. Toutefois la lettre de résiliation n'a pas été jointe dans les dossiers.

#### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

#### CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

 **DRPCO N° F\_06/2023 ACQUISITION DE GENETIQUES AMELIOREES ET DE NOYAUX REPRODUCTION**
**COMMENTAIRE :**

Le marché est relatif à l'acquisition de génétiques améliorées et de noyaux reproducteurs pour un montant de 25 960 000 F CFA TTC.

**DONNEES DU MARCHÉ**

|                                                                       |                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                           | Programme Mondiale pour l'agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP)                                                                                                                                       |
| Nom de l'Autorité contractante                                        | MAERSA/PASA                                                                                                                                                                                                    |
| Intitulé du marché                                                    | DRPCO N° F_06/2023 ACQUISITION DE GENETIQUES AMELIOREES ET DE NOYAUX REPRODUCTION                                                                                                                              |
| ANO sur le DAO                                                        | Non communiqué                                                                                                                                                                                                 |
| Numéro du marché                                                      | F1459/23                                                                                                                                                                                                       |
| Description des biens, travaux ou services                            | Acquisition de génétiques améliorées et de noyaux reproducteurs                                                                                                                                                |
| Nom de l'attributaire du marché                                       | BTP SERVICES                                                                                                                                                                                                   |
| Nombre d'offres reçues                                                | 03 plis ont reçu                                                                                                                                                                                               |
| Date de publicité de la demande de prix                               | Non communiquée                                                                                                                                                                                                |
| Date d'ouverture des plis                                             | 22 mars 2023, le PV d'ouverture n'a pas été signé par les membres de la commission                                                                                                                             |
| Date d'élaboration du rapport d'analyses des offres                   | 11 avril 2023                                                                                                                                                                                                  |
| Date d'attribution provisoire                                         | 18 mai 2023                                                                                                                                                                                                    |
| ANO sur le rapport d'évaluation et PV d'attribution provisoire de DAO | Non communiquée                                                                                                                                                                                                |
| Date information des candidats retenus et non retenus                 | 25 avril 2023, accusée réception non communiquée                                                                                                                                                               |
| Date de publication de l'attribution provisoire                       | Non communiquée                                                                                                                                                                                                |
| Date de signature contrat                                             | 16 juin 2023                                                                                                                                                                                                   |
| Date approbation contrat                                              | 10 juillet 2023                                                                                                                                                                                                |
| Date de publication de l'attribution définitive                       | Non communiquée                                                                                                                                                                                                |
| Date Ordre de service de commencer                                    | 21 juillet 2023                                                                                                                                                                                                |
| Date de démarrage effectif de prestation                              | 21 juillet 2023                                                                                                                                                                                                |
| Délai d'exécution                                                     | 60 jours pour l'exécution des prestations, court à compter de la notification de l'ordre de service                                                                                                            |
| Date de réception                                                     | Le présent marché a fait l'objet de résiliation. Toutefois nous n'avons reçu aucun document (lettre de mise demeure, l'arrêté signé par le ministre tutelle) n'a été joint dans les dossiers du présent marché |
| Lettre de mise demeure                                                | La lettre n'a pas été jointe dans les dossiers                                                                                                                                                                 |
| Date de l'arrêté de résiliation                                       | 20 mars 2024                                                                                                                                                                                                   |
| Montant du marché                                                     | 25 960 000 F CFA TTC                                                                                                                                                                                           |
| Montant du Budget                                                     | NC                                                                                                                                                                                                             |

## ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- L'ANO de la CPM n'a pas été sollicité sur le DAO, sur le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire et sur le projet de contrat.
- La convocation des membres de la commission des marchés pour les différentes réunions ne nous ont pas été transmise, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de cinquante-sept (57) jours entre l'ouverture des plis (22 mars 2023) et l'attribution du marché (18 mai 2023), en violation de l'article 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en oeuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Aucune preuve de présence des candidats (feuille de présence) à la séance d'ouverture n'a été produite, en violation de l'article 68 alinéa 3 du CMP.
- Le PV d'ouverture plis mis à notre disposition n'a pas l'objet de signature par les membres de la commission des marchés, en violation de l'article 68 alinéa 4 du CMP.
- Le PV d'attribution n'a pas l'objet d'approbation par l'autorité contractante, en violation de l'article 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en oeuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Les avis d'attribution provisoire et définitive du présent marché n'ont pas fait l'objet de publication sur le site des marchés publics, en violation des dispositions des articles 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en oeuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Les lettres d'information déchargées des candidats non retenus ne nous ont pas été transmises. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect des dispositions des articles 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en oeuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Les avis d'attribution provisoire et définitive du présent marché n'ont pas fait l'objet de publication sur le site des marchés publics, en violation des dispositions des articles 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en oeuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Il s'est écoulé un délai de 110 jours entre l'ouverture des plis (22 mars 2023) et l'approbation du contrat (10 juillet 2023). Ce long délai ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure de passation des marchés.
- L'approbation du marché est intervenue en dehors de la période de validité des offres sans que la demande de prorogation du délai de validité des offres ne nous soit transmise.
- Aucune preuve de la restitution de la garantie de soumission n'a été produite à la mission.
- L'avis d'appel à la concurrence et la publication de l'avis d'attribution ne nous ont pas été transmis.
- Aucunes offres des soumissionnaires n'ont été jointe dans les dossiers. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte évaluation des offres conformément au DAO.

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été communiquée. Toutefois, nous constatons que le présent marché a fait l'objet de résiliation. Néanmoins, aucun document concernant la résiliation (Lettre de mise en demeure, l'arrêté de résiliation signé) ne nous a été communiqué.

Il s'est écoulé un délai anormalement long de 151 jours soit plus de 4 mois entre le délai fixé pour l'exécution du marché (réception effective prévue le 21 octobre 2023) et l'arrêté de résiliation (20 mars 2024) joint dans le dossier.

#### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

#### CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

## DRPCO N° F\_PCAE\_167 ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES

### COMMENTAIRE :

Le marché est relatif à l'acquisition de matériels informatiques en trois lots. Toutefois notre sélection a porté sur le lot 1 et lot 3 pour un montant de 15 991 956 F CFA TTC.

### DONNEES DU MARCHE

|                                                                       |                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                           | Compte spécial du trésor                                            |
| Nom de l'Autorité contractante                                        | MAERSA/PCAE                                                         |
| Intitulé du marché                                                    | DRPCO N° F_PCAE_167 ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES          |
| ANO sur le DAO                                                        | Non communiqué                                                      |
| Numéro du marché                                                      | F1495/23 & F1496/23                                                 |
| Description des biens, travaux ou services                            | Acquisition de matériels informatiques                              |
| Durée de validité de l'offre                                          | 90 jours à compter de la date limite de soumission                  |
| Nom de l'attributaire du marché                                       | OUMOU GROUP pour le lot 1 et le lot 3                               |
| Nombre d'offres reçues                                                | 02 plis ont reçu                                                    |
| Date de publicité de la demande de prix                               | Le support du journal n'a pas été versé dans le dossier             |
| Date d'ouverture des plis                                             | 30 décembre 2022                                                    |
| Date d'élaboration du rapport d'analyses des offres                   | Non transmis                                                        |
| Date d'attribution provisoire                                         | 03 février 2023                                                     |
| ANO sur le rapport d'évaluation et PV d'attribution provisoire de DAO | 25 janvier 2023, l'avis a été donné avant le PV d'attribution       |
| Date information des candidats retenus et non retenus                 | 20 avril 2023, accusée réception non communiquée                    |
| Date de publication de l'attribution provisoire                       | 10 juillet 2023                                                     |
| Date de signature contrat                                             | 12 juin 2023 pour le lot 1 et le lot 3                              |
| Date approbation contrat                                              | 12 juin 2023 pour le lot 1 et le lot 3                              |
| Date de publication de l'attribution définitive                       | Non communiquée                                                     |
| Date Ordre de service de commencer                                    | Lot 1 : non communiquée<br>Lot 2 : Courent à partir du 22 août 2023 |
| Date de démarrage effectif de prestation                              | 21 juillet 2023                                                     |
| Délai d'exécution                                                     | 6 semaines                                                          |
| Date de réception                                                     | Lot 1 : a été résilié<br>Lot 2 : le 31 août 2023                    |
| AVIS DCMP sur la résiliation du lot 1                                 | Saisine le 20 février 2024, ANO DCMP le 18 mars 2024                |
| Date de l'arrêté de résiliation                                       | 20 mars 2024                                                        |
| Montant du marché                                                     | Lot 1 : 14 282 148 F CFA TTC<br>Lot 2 : 1 709 808 F CFA TTC         |
| Montant du Budget                                                     | NC                                                                  |

### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- L'ANO de la CPM n'a pas été sollicité sur le DAO et sur le projet de contrat.
- L'ANO de la CPM sur le rapport d'évaluation a été sollicité le 25 janvier 2023 avant le procès-verbal d'attribution (03 février 2023), en violation de l'article 142 b du CMP.
- Les convocations des membres de la commission des marchés pour les différentes réunions ne nous ont pas été transmises, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de trente-cinq (35) jours entre l'ouverture des plis (30 décembre 2022) et l'attribution du marché (03 février 2023), en violation de l'article 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Aucune preuve de présence des candidats (feuille de présence) à la séance d'ouverture n'a été produite, en violation de l'article 68 alinéa 3 du CMP.
- Les avis d'attribution provisoire et définitive du présent marché n'ont pas fait l'objet de publication sur le site des marchés publics, en violation des dispositions des articles 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Les lettres d'information déchargées des candidats non retenus ne nous ont pas été transmises. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect des dispositions des articles 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Il s'est écoulé un délai de 164 jours entre l'ouverture des plis (30 décembre 2022) et la signature du contrat (12 juin 2023). Ce long délai ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure de passation des marchés.
- L'approbation du marché est intervenue en dehors de la période de validité des offres sans que la demande de prorogation du délai de validité des offres ne nous soit transmise.

### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Le lot 1 a fait l'objet d'une résiliation.

Pour le lot 2 :

- Le PV de réception est daté du 31 août 2023 ;
- Facture définitive non transmis ;
- Bordereau de livraison non communiqué ;
- Preuve de paiement non communiquée.

### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

### CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

 **DRP CO N°F1466/23-DK ACQUISITION DE MÉDICAMENTS, VACCINS À USAGE VÉTÉRINAIRE ET COMPLÉMENTS MULTIVITAMINÉS**

### COMMENTAIRES SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à l'acquisition de médicaments, vaccins à usage vétérinaire et compléments multivitaminés pour un montant de **27 061 324 FCFA TTC**.

### DONNEES DU MARCHÉ :

|                                                                              |                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                  | Etat du Sénégal-BAD/GAFSP                                                             |
| Numéro de marché                                                             | <b>REFERENCE PPM DRP/CO N°F1466/23-DK</b>                                             |
| Nom de l'Autorité contractante                                               | MAERSA                                                                                |
| Intitulé du marché                                                           | Acquisition de médicaments, vaccins à usage vétérinaire et compléments multivitaminés |
| ANO sur le DAO                                                               | Non communiqué                                                                        |
| Nom de l'attributaire du marché                                              | <b>SENVETO</b>                                                                        |
| Nombre d'offres reçues,                                                      | - SENVETO<br>- SOPRODEL                                                               |
| Date de publicité de la demande de prix                                      | LE SOELEIL N°15828 du 02 mars 2023                                                    |
| Date convocation des membres de CM                                           | Non communiqué                                                                        |
| Date ouverture des plis                                                      | 22 mars 2023                                                                          |
| Date convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution | Non communiqué                                                                        |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres                            | 07 avril 2023                                                                         |
| Date d'attribution provisoire                                                | 25 avril 2023                                                                         |
| ANO sur le rapport d'évaluation                                              | Non communiqué                                                                        |
| Date informations des candidats non retenus                                  | 25 avril 2023 : absence de décharge                                                   |
| ANO sur le projet de contrat                                                 | Non communiqué                                                                        |
| Date de signature contrat (si requis)                                        | 04 juillet 2023                                                                       |
| Date approbation contrat (si requis)                                         | 10 juillet 2023                                                                       |
| Date de notification                                                         | Non communiquée                                                                       |
| Date immatriculation du marché                                               | 12 juillet 2023                                                                       |
| Date de publication des résultats provisoire                                 | LE SOLEIL N°15912 du 15 juin 2023                                                     |
| Attestation d'existence de crédit                                            | 10 juillet 2023 sous le numéro...MFB/DGB/DODP/DOC/okh                                 |
| Date d'enregistrement                                                        | 25 août 2023                                                                          |
| Délai d'exécution                                                            | 60 jours à, compter de la notification définitive                                     |
| Date facture définitive                                                      | 19 mars 2024                                                                          |
| Date de réception                                                            | PV de réception en date du 22 janvier 2024                                            |
| Ordre de paiement                                                            | Avis de paiement BAD du 31 mars 2024                                                  |
| Montant du marché                                                            | <b>27 061 324 TTC</b>                                                                 |
| Montant du Budget                                                            | <b>TTC</b>                                                                            |

## POINT SUR LA COMPUTATION DES DELAIS

- **Délai d'examen par CPM (DAO, Travaux commission, contrat)**

Les ANO de la cellule sur le dossier DRP, sur le rapport d'évaluation et l'attribution et sur le projet de contrat ne sont pas joint en violation de l'article 12 de l'arrêté du 007118 du 23 mars 2023 qui organise les DRP.

- **Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :**

L'ouverture des plis est intervenue le 22 mars 2023 et l'attribution provisoire le 25 avril 2023, soit 34 jours calendaires.

- **Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :**

Aucune convocation des membres de la commission n'a été produite en violation de l'article 39 du CMP : « les convocations aux réunions des commissions des marchés sont adressées à ses membres au moins cinq (05) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion ».

- **Analyse du délai de souscription et d'approbation :**

La durée de validé des offres est de 60 jours à compter de la notification définitive. En outre, l'ouverture des plis est intervenue le 22 mars 2023 et la signature du contrat le 04 juillet 2023. Cependant, à l'absence de la notification définitive, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les délais de souscription et d'approbation du contrat.

- **Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :**

Le présent marché prend effet à partir de la notification définitive pour une durée maximale de 60 jours. Les fournitures ont été livrées le 22 janvier 2024. Cependant à l'absence de la notification définitive, nous ne nous sommes pas en mesure de nous prononcer sur le délai de livraison.

## ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Absence d'ANO sur le dossier DRP, sur le rapport d'évaluation et l'attribution et sur le projet de contrat en violation de l'article 12 de l'arrêté du 007118 du 23 mars 2023 qui organise les DRP.
- Absence de convocation des membres de la CM pour l'ouverture des plis et l'attribution en violation de l'article 39 du CMP.
- Absence d'approbation du PV d'attribution.
- Il s'est passé 16 jours calendaires entre l'ouverture des plis (22 mars 2023) et l'évaluation (07 avril 2023) soit un délai supérieur aux 7 jours maximum donnés aux

membres de la CM pour l'attribution conformément à l'article 5 de l'arrêté 007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de la mise en œuvre des procédures de DRP

- Absence de preuves de la transmission des lettres d'information adressées aux candidats non retenus pour le rejet de leur offre.

#### **ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE**

L'exécution n'appelle pas de remarques de notre part

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons à l'AC de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant code marchés publics.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation et d'exécution du marché est globalement conforme.

 **DRP CO N° T1745/23-DK TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE PÉRIMÈTRES MARAICHERS  
(MISE EN EAU, CLÔTURE ET RÉSEAUX D'IRRIGATION)**

#### COMMENTAIRES SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux de réhabilitation de périmètres maraichers (mise en eau, clôture et réseaux d'irrigation) pour un montant de **64 878 719 FCFA TTC**.

#### DONNEES DU MARCHÉ

|                                                                              |                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                  | Etat du Sénégal-BAD/GAFSP                                                                         |
| Numéro de marché                                                             | <b>REFERENCE PPM DRP/CO N°T1745/23-DK</b>                                                         |
| Nom de l'Autorité contractante                                               | MAERSA                                                                                            |
| Intitulé du marché                                                           | Travaux de réhabilitation de périmètres maraichers (mise en eau, clôture et réseaux d'irrigation) |
| ANO DCMP sur le DAO                                                          | Non communiqué                                                                                    |
| Nom de l'attributaire du marché                                              | <b>KELIMANE ENTREPRISE</b>                                                                        |
| Nombre d'offres reçues,                                                      | - EGESC<br>- KELIMANE ENTREPRISE<br>- INTER GLOBAL SERVICES<br>- TYP SALOUM INGENIERIE ET TRAVAUX |
| Date de publicité de la demande de prix                                      | LE SOEIL N°15815 du 15 février 2023                                                               |
| Date convocation des membres de CM                                           | Non communiquée                                                                                   |
| Date ouverture des plis                                                      | 03 mars 2023                                                                                      |
| Date convocation des membres de la commission des marchés pour l'attribution | Non communiquée                                                                                   |
| Date élaboration du rapport d'analyses des offres                            | 31 mars 2023 : erreur sur l'entête avril 2023 de 07 jours pour l'attribution                      |
| Date d'attribution provisoire                                                | 15 mai 2023                                                                                       |
| Date d'approbation du PV d'attribution                                       | Non communiquée                                                                                   |
| ANO DCMP sur le rapport d'évaluation                                         | Non communiqué                                                                                    |
| Date informations des candidats non retenus                                  | 19 mai 2023 : absence de décharge                                                                 |
| ANO DCMP sur le projet de contrat                                            | Non communiqué                                                                                    |
| Date de signature contrat (si requis)                                        | 04 juillet 2023                                                                                   |
| Date approbation contrat (si requis)                                         | 09 août 2023                                                                                      |
| Date de notification                                                         | Non communiquée                                                                                   |
| Date immatriculation du marché                                               | 14 août 2023                                                                                      |
| Date de publication des résultats provisoire                                 | LE SOLEIL N°15912 du 15 juin 2023                                                                 |
| Attestation d'existence de crédit                                            | 23 juin 2023 sous le numéro 00005570MFB/DGB/DODP/DOC/aw                                           |
| Date d'enregistrement                                                        | Non communiquée                                                                                   |
| Délai d'exécution                                                            | 03 mois à compter de la réception de os de démarrage par l'entreprise                             |
| Durée de validité des offres                                                 | 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres                                          |
| Date facture définitive                                                      | 31/10/2023                                                                                        |

|                   |                                   |
|-------------------|-----------------------------------|
| Date de réception | Réceptions provisoires non datées |
| Montant du marché | 64 878 719 TTC                    |
| Montant du Budget | TTC                               |
| Ordre de paiement | Avis paiement BAD du 31 mars 2024 |

## POINT SUR LA COMPUTATION DES DELAIS

### ▪ Délai d'examen par CPM (DAO, Travaux commission, contrat)

Les ANO de la cellule sur le dossier DRP, sur le rapport d'évaluation et l'attribution et sur le projet de contrat ne sont pas joint en violation de l'article 12 de l'arrêté du 007119 du 23 mars 2023 qui organise les DRP.

### ▪ Analyse du délai entre ouverture des plis et attribution du marché :

L'ouverture des plis est intervenue le 03 mars 2023 et l'attribution provisoire le 31 mars 2023, soit 28 jours calendaires.

### ▪ Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

Aucune convocation des membres de la commission n'a été produite en violation de l'article 39 du nouveau code : « les convocations aux réunions des commissions des marchés sont adressées à ses membres au moins cinq (05) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion ».

### ▪ Analyse du délai de souscription et d'approbation :

La durée de validé des offres est de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, l'ouverture des plis est intervenue le 03 mars 2023 et le contrat a été signé le 04 juillet 2023, soit un délai de 121 jours. Les délais de souscription et d'approbation du contrat ont été dépassé de 31 jours.

### ▪ Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :

Le présent marché prend effet à partir de la notification définitive pour une durée maximale de 60 jours. Les fournitures ont été livrées le 22 janvier 2024. Cependant à l'absence de la notification définitive, nous ne nous sommes pas en mesure de nous prononcer sur le délai de livraison.

## ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Absence d'ANO sur le dossier DRP, sur le rapport d'évaluation et l'attribution et sur le projet de contrat en violation de l'article 12 de l'arrêté du 007118 du 23 mars 2023 qui organise les DRP.

- Absence de convocation des membres de la CM pour l'ouverture des plis et l'attribution en violation de l'article 39 du CMP.
- La durée de validé des offres est de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, l'ouverture des plis est intervenue le 03 mars 2023 et le contrat a été signé le 04 juillet 2023, soit un délai de 121 jours. Les délais de souscription et d'approbation du contrat ont été dépassé de 31 jours.
- Absence de la date d'approbation du PV d'attribution.
- Il s'est passé 28 jours calendaires entre l'ouverture des plis (03 mars 2023) et l'évaluation (31 mars 2023) soit un délai supérieur aux 7 jours maximum donnés aux membres de la CM pour l'attribution conformément à l'article 5 de l'arrêté 007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de la mise en œuvre des procédures de DRP
- Absence de preuves de la transmission des lettres d'information adressées aux candidats non retenus pour le rejet de leur offre.

#### **ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE**

Le présent marché prend effet à partir de la notification définitive pour une durée maximale de 60 jours. Les fournitures ont été livrées le 22 janvier 2024. Cependant à l'absence de la notification définitive, nous ne nous sommes pas en mesure de nous prononcer sur le délai de livraison. Les PV de réception ne sont pas datés.

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons à l'AC de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant code marchés publics.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation et d'exécution du marché est globalement conforme.

 **DRP CO S\_FADSR\_022 Sélection d'un prestataire pour assurer la prise en charge de l'assurance maladie du personnel de FADSR**

### Données du marché

|                                                      |                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                       |                                                                                                                                                          |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                    | MAER/FADSR                                                                                                                                               |
| 3. Intitulé du marché                                | Sélection d'un prestataire pour assurer la prise en charge de l'assurance maladie du personnel de FADSR                                                  |
| 4. Numéro du marché                                  | S2967/23=DK                                                                                                                                              |
| 5. Description des biens, travaux ou service         | Sélection d'un prestataire pour assurer la prise en charge de l'assurance maladie du personnel de FADSR composé de 23 agents, 25 conjoints et 57 enfants |
| ANO de la CPM sur le Dossier                         | Non communiqué                                                                                                                                           |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                   | ASKIA ASSURANCE                                                                                                                                          |
| 7. Nombre d'offres reçues,                           | 03                                                                                                                                                       |
| 9: Date de publicité de la demande de prix           | 31/07/2023                                                                                                                                               |
| 10.Date ouverture des plis                           | 22/08/2023                                                                                                                                               |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres | 23/08/2023                                                                                                                                               |
| ANO/Rapport et PVA                                   | Non communiqué                                                                                                                                           |
| 12.Date d'attribution provisoire                     | 30/08/2023                                                                                                                                               |
| 13.Date information des candidats                    | 11/09/2023 Reçue le 12/09/2023                                                                                                                           |
| Date de publication                                  | 12/09/2023                                                                                                                                               |
| 14. Date de signature contrat                        | 25/09/2023                                                                                                                                               |
| 15. Date approbation contrat (si requis)             | 12/10/2023                                                                                                                                               |
| 16. Date de publication des résultats                | Non communiquée                                                                                                                                          |
| Notification                                         | 07/12/2023                                                                                                                                               |
| 17. Date Ordre de service de commencer               | Non communiquée                                                                                                                                          |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation         | Non communiquée                                                                                                                                          |
| 19. Délai d'exécution                                | 12 mois                                                                                                                                                  |
| 20. Date de réception                                | En cours                                                                                                                                                 |
| 21. Montant du marché                                | 20 983 200 F CFA TTC                                                                                                                                     |
| 22. Montant du Budget                                | 25 000 000 F CFA                                                                                                                                         |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

- ✓ L'ANO de la CPM n'est pas sollicité sur l'attribution provisoire du marché et sur le projet de contrat, en violation de l'article 12 de l'arrêté 007118 du 23 mars 2023 ;
- ✓ Aucune preuve de publication l'attribution sur le portail des marchés publics n'est fournie dans le dossier.

### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas de commentaires sur l'exécution qui est en cours.

### RECOMMANDATIONS

Nous recommandons à MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022=2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

### Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation.

 **DRP CO S Couverture assurance maladie du personnel permanent du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Louga Matam et Kaffrine (PQS /LOU MA KAF)**

### Commentaire

Le marché est relatif à la Couverture assurance maladie du personnel permanent du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Louga Matam et Kaffrine (PQS /LOU MA KAF).

### Données du marché

|                                                      |                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                       | BF                                                                                                                                                            |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                    | MAER/PASA                                                                                                                                                     |
| 3. Intitulé du marché                                | Couverture assurance maladie du personnel permanent du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Louga Matam et Kaffrine (PQS /LOU MA KAF) |
| 4. Numéro du marché                                  | S0635/23=DK                                                                                                                                                   |
| 5. Description des biens, travaux ou service         | composé de 65 adultes, 85 enfants                                                                                                                             |
| ANO de la CPM sur le Dossier                         | Non communiqué                                                                                                                                                |
| Date de publicité de la demande de prix              | Dans le quotidien « LE SOLEIL » 14/01/2023                                                                                                                    |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                   | ASKIA ASSURANCE                                                                                                                                               |
| Date de réception des offres                         | 31/01/2023                                                                                                                                                    |
| 7. Nombre d'offres reçues,                           | 03                                                                                                                                                            |
| 10.Date ouverture des plis                           | 31/01/2023                                                                                                                                                    |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres | 07/02/2023                                                                                                                                                    |
| ANO/Rapport et PVA                                   | Non communiqué                                                                                                                                                |
| 12.Date d'attribution provisoire                     | 10/02/2023                                                                                                                                                    |
| 13.Date information des candidats                    | 16/02/2023                                                                                                                                                    |
| Date de publication                                  | 11/03/2023                                                                                                                                                    |
| 14. Date de signature contrat                        | 03/04/2023                                                                                                                                                    |
| 15. Date approbation contrat (si requis)             | 03/04/2023                                                                                                                                                    |
| 16. Date de publication des résultats                | Non communiquée                                                                                                                                               |
| Notification                                         | 11/04/2023                                                                                                                                                    |
| 17. Date Ordre de service de commencer               | 11/04/2023                                                                                                                                                    |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation         |                                                                                                                                                               |
| 19. Délai d'exécution                                | 10 mois                                                                                                                                                       |
| 20. Date de réception                                | Une facture du 27/11/2023 pour un montant de 20 405 000 F CFA TTC<br>Mandat du paiement du 30/11/2023                                                         |
| 21. Montant du marché                                | 20 405 000 F CFA TTC                                                                                                                                          |
| 22. Montant du Budget                                | 30 000 000 F CFA                                                                                                                                              |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- ✓ L'ANO de la CPM n'a pas été sollicité sur l'ensemble de la procédure, en violation à l'article 12 de l'arrêté n°007118 du 23 mars 2023 ;
- ✓ Entre la notification d'attribution le 16/02/2023 et la publication le 11/03 2023, il y a eu 24 jours en violation de l'article 84.3 du CMP
- ✓ Le délai mis entre l'ouverture des plis le 31 janvier 2023 et l'attribution provisoire le 10 février 2023, n'a pas respecté les 7 jours, en violation des dispositions l'article 05 de l'arrêté n°007118 du 23 mars 2023 ;
- ✓ L'article 11 du programme d'activités du contrat stipule que la durée du contrat est 10 mois alors qu'à la facture de primes, il est mentionné 12 mois (11/04/2023 au 10/04/2023) ;
- ✓ Aucune preuve de publication l'attribution sur le portail des marchés publics n'est fournie dans le dossier.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'exécution financière sans aucune preuve de la réalisation physique des prestations.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons à MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022=2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation est conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution, faute de documents nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer.

 **DRP CO F\_07/2023/C19/PASA Acquisition de petits matériels destinés aux CRGE/CDGE dans le cadre de l'appui aux dispositions One Health**

Commentaire

Le marché est relatif à l'Acquisition de petits matériels destinés aux CRGE/CDGE dans le cadre de l'appui aux dispositions One Health pour un montant de 24 578 200 F CFA TTC.

Données du marché

|                                                      |                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                       |                                                                                                                    |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                    | MAER/PASA                                                                                                          |
| 3. Intitulé du marché                                | Acquisition de petits matériels destinés aux CRGE/CDGE dans le cadre de l'appui aux dispositions One Health        |
| 4. Numéro du marché                                  | S0635/23=DK                                                                                                        |
| 5. Description des biens, travaux ou service         | Acquisition de petits matériels destinés aux CRGE/CDGE dans le cadre de l'appui aux dispositions One Health        |
| ANO de la CPM sur le Dossier                         | Non communiqué                                                                                                     |
| 9: Date de publicité de la demande de prix           | Copie illisible                                                                                                    |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                   |                                                                                                                    |
| Date de réception des offres                         | 22/03/2023                                                                                                         |
| 7. Nombre d'offres reçues,                           | 01                                                                                                                 |
| 10.Date ouverture des plis                           | 22/03/2023                                                                                                         |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres | 06/04/2023                                                                                                         |
| ANO/Rapport et PVA                                   | Non communiqué                                                                                                     |
| 12.Date d'attribution provisoire                     | 18/05/2023                                                                                                         |
| 13.Date information des candidats                    | 25/05/2023                                                                                                         |
| Date de publication                                  | 15/06/2023                                                                                                         |
| 14. Date de signature contrat                        | 16/06 2023                                                                                                         |
| 15. Date approbation contrat (si requis)             | 11/07/2023                                                                                                         |
| 16. Date de publication des resultats                | Non lisible                                                                                                        |
| Notification                                         | Non communiquée                                                                                                    |
| AEC                                                  | Juin 2023                                                                                                          |
| 17. Date Ordre de service de commencer               | Non communiquée                                                                                                    |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation         | Non communiquée                                                                                                    |
| 19. Délai d'exécution                                | 60 jours                                                                                                           |
| 20. Date de réception                                | PVR 27/11/2023<br>Demande paiement 08/12/2023<br>Facture définitive 01/12/2024<br>Avis de paiement 16/02/2024/BOAD |
| 21. Montant du marché                                | 24 578 200 F CFA TTC (GAFSP 20 828 983 F CFA HTVA Etat 3 749 217 F cfa/taxes                                       |
| 22. Montant du Budget                                | 30 000 000 F CFA                                                                                                   |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- ✓ L'ANO de la CPM n'a pas été sollicité sur l'ensemble de la procédure, en violation à l'article 12 de l'arrêté n°007118 du 23 mars 2023 ;
- ✓ Le temps mis entre la notification d'attribution provisoire le 25/05/2023 et la publication le 15/06 2023, il y a eu 22 jours en violation de l'article 84.3 du CMP
- ✓ Le délai mis entre l'ouverture des plis le 22 février 2023 et l'attribution provisoire le 18 mai 2023, n'a pas respecté les 7 jours, en violation des dispositions l'article 05 de l'arrêté n°007118 du 23 mars 2023 ;
- ✓ Aucune preuve de publication l'attribution sur le portail des marchés publics n'est fournie dans le dossier.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous avons relevé l'absence de l'ordre de service de démarrage, ce qui ne nous permet pas de nous prononcer sur le respect du délai contractuel de 60 jours.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons à MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022=2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation et d'exécution est conforme à la réglementation.

 **DRP CO N° S\_PADAER II\_086 ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL ET DES MEMBRES DE LEURS FAMILLES**

**COMMENTAIRE SUR LE MARCHE**

Il s'agit d'un marché portant sur l'assurance maladie du personnel et des membres de leurs familles pour un montant de 20 338 500 FCFA TTC attribué à Wafa Assurance Sénégal.

**DONNEES DU MARCHE**

|                                                                   |                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de la DRP CO                                               | S_PADAER II_086                                                                          |
| Financement                                                       | BUDGET ETAT DU SENEGAL/BCI 2023                                                          |
| Nom de l'Autorité contractante                                    | MAERSA/PADAER II                                                                         |
| Intitulé du marché                                                | Assurance maladie du personnel et des membres de leurs familles                          |
| Numéro du marché                                                  | S0055/23                                                                                 |
| Nom de l'attributaire du marché                                   | Wafa Assurance Sénégal                                                                   |
| Date de publication de l'AGPM                                     | 06 janvier 2023 dans LE SOLEIL                                                           |
| Date d'avis de la CPM sur le dossier de DRP CO                    | Non transmis                                                                             |
| Date de publication de l'avis de DRP CO                           | 12 avril 2023 dans LE SOLEIL<br>Avis rectificatif publié le 19 avril 2023 dans LE SOLEIL |
| Date de convocation des membres de la CM                          | 18 avril 2023                                                                            |
| Date limite de dépôt des offres                                   | 27 avril 2023                                                                            |
| Délai de préparation des offres                                   | 15 jours                                                                                 |
| Durée de validité des offres                                      | 90 jours à compter de la date limite de soumission                                       |
| Garantie de soumission                                            | 750 000 FCFA valable 118 jours                                                           |
| Date d'ouverture des plis                                         | 27 avril 2023                                                                            |
| Soumissionnaires                                                  | 01 : Wafa Assurance Sénégal                                                              |
| Date de convocation des membres de la CM                          | Non transmise                                                                            |
| Date d'élaboration du rapport d'analyse des offres                | 05 juin 2023                                                                             |
| Date d'attribution provisoire                                     | 26 juin 2023                                                                             |
| Date d'avis de la CPM sur l'évaluation et l'attribution du marché | Non transmis                                                                             |
| Date de notification d'attribution                                | 07 juillet 2023                                                                          |
| Date de l'avis de la CPM sur le projet de contrat                 | Non transmis                                                                             |
| Date de publication de l'attribution provisoire                   | 08 juillet 2023 dans LE SOLEIL                                                           |
| Date de signature/Prestation de services (contrats)               | 14 août 2023                                                                             |
| Date d'Approbation                                                | 17 septembre 2023                                                                        |

|                                                 |                                                                               |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Date de publication de l'attribution définitive | 26 octobre 2023 dans LE SOLEIL                                                |
| Date de l'attestation d'existence de crédits    | 30 octobre 2023                                                               |
| Date d'immatriculation                          | 13 novembre 2023                                                              |
| Date de notification                            | Non communiquée                                                               |
| Date de l'OS de démarrage                       | -                                                                             |
| Date d'enregistrement                           | 14 août 2023                                                                  |
| Date de l'OS de démarrage                       | 22 novembre 2023 à compter du 17 septembre 2023, date d'approbation du marché |
| Délai d'exécution                               | 12 mois renouvelable par avenant                                              |
| Montant du marché                               | 20 338 500 FCFA TTC                                                           |
| Montant du coût estimé                          | 30 000 000 FCFA TTC                                                           |
| Exécution                                       | Non transmis                                                                  |

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- L'ANO de la CPM sur la procédure du marché n'est pas matérialisé dans le dossier (article 12 de l'arrêté 7118 du MEF).
- Lors de l'évaluation des critères de qualification, nous avons noté dans le commentaire relatif au critère « Personnel » que la liste du personnel a été proposée mais aucun CV n'a été joint pour permettre d'apprécier les expériences professionnelles et la durée dans les postes occupés. Nonobstant cela, il est indiqué que le candidat remplit ce critère, ce qui est contraire au premier commentaire émis par la commission d'évaluation.
- Le délai entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché est de soixante (60) jours en violation de l'article 5 de l'arrêté 7118 du MEF qui fixe ce délai à 7 jours.
- Les déclarations de non conflit d'intérêt des membres du comité d'évaluation n'ont pas été signées par ces derniers.
- Nous avons noté plusieurs incohérences sur les documents de marché :
  - L'attestation d'existence de crédits (30 octobre 2023) a été délivrée après approbation du marché (17 septembre 2023) ;
  - La date de signature n'est pas apposée sur l'acte d'engagement, cependant, sur la page de garde, il est inscrit la date du 14 août 2023 comme date de signature ;
  - le marché a été enregistré le 14 août 2023, bien avant l'approbation (17 septembre 2023) et l'immatriculation du marché (13 novembre 2023).

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Les documents d'exécution n'ont pas été mis à notre disposition.

## RECOMMANDATIONS

Veiller au respect des dispositions des articles 5 et 12 de l'arrêté 007118 du MEF.  
Veiller au respect des critères d'évaluation fixés dans le DAC lors de l'évaluation des offres.  
Veiller au respect des dispositions de l'article 38 du CMP.  
Veiller à mettre en cohérence les dates inscrites sur les différents documents de marché.  
Veiller au classement et à l'archivage exhaustif des documents de marché.

## CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Au regard des anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation et d'exécution du marché est moyennement conforme aux dispositions du CMP et à ses textes d'application. Concernant l'exécution, en raison de l'absence des documents d'exécution, nous n'avons pas pu nous prononcer sur la conformité de la procédure d'exécution du marché vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

## DRPCO N°T\_PADAER II\_012

### COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                       | Fonds International de Développement Agricole (FIDA), AECID, OFID et Etat du Sénégal.                                                                                                                                     |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                    | MAERSA (PADAER II)                                                                                                                                                                                                        |
| 3. Intitulé du marché                                | Travaux de construction de quarante-cinq (45) abris d'élevage (bergeries) pour les OP de première génération dans la région kédougou (fongolimbi, Bembi, missira sirimana, nafadjie et saroudia)                          |
| 4. Numéro du marché                                  | DRPCO N°T_PADAER II_012                                                                                                                                                                                                   |
| 5. Description des biens, travaux ou service         | Travaux de construction de quarante-cinq (45) abris d'élevage (bergeries) pour les OP de première génération dans la région kédougou (fongolimbi (10), Bembi (10), missira sirimana (10), nafadjie (05) et saroudia (10)) |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                   | ETS CHERIF SEYE                                                                                                                                                                                                           |
| 7. Nombre d'offres reçues,                           | Six (06) offres reçues                                                                                                                                                                                                    |
| Date ANO bailleur sur le dossier de DRPCO            | 17/04/2023                                                                                                                                                                                                                |
| Date de convocation                                  | 02/05/2023                                                                                                                                                                                                                |
| 8. Date de publicité de la demande de prix           | 19/04/2023                                                                                                                                                                                                                |
| Date limite de dépôt des offres                      | 04/05/2023                                                                                                                                                                                                                |
| Candidats invités                                    | ETS CHERIF SEYE ; EXEL CONSTRUCTION ; ETS NDIENNE LAGANE ; ENTREPRISE SENEGALAISE DE TRAVAUX ET D'EQUIPEMENT DIVERS ; ETS MOR GALAYE DIAW ; SOCIETE INDUSTRIEL SAHALIENNE DE MAATERIEL AGRICOLES ET DE REPRESENTATIONS    |
| 9.Date ouverture des plis                            | 04/05/2023                                                                                                                                                                                                                |
| 10.Date élaboration du rapport d'analyses des offres | 30/05/2023                                                                                                                                                                                                                |
| 11.Date d'attribution provisoire                     | 08/06/2023                                                                                                                                                                                                                |
| Date ANO bailleur sur l'attribution provisoire       | 12/06/2023                                                                                                                                                                                                                |
| 12.Date informations des candidats                   | 07/07/2023                                                                                                                                                                                                                |
| Date ANO bailleur sur le projet de contrat           | 15/08/2023                                                                                                                                                                                                                |
| 13. Date de signature contrat (si requis)            | 16/08/2023                                                                                                                                                                                                                |
| Date d'immatriculation du contrat                    | 25/07/2023                                                                                                                                                                                                                |
| Date d'enregistrement du contrat                     | 27/09/2023                                                                                                                                                                                                                |
| Date de transmission pour approbation                | 24/08/2024                                                                                                                                                                                                                |
| 14. Date approbation contrat (si requis)             | 17/09/2023                                                                                                                                                                                                                |
| 15. Date de publication des résultats                | Non communiquée                                                                                                                                                                                                           |
| 16. Date Ordre de service de commencer               | 03/10/2023                                                                                                                                                                                                                |
| 17. Date de démarrage effectif de prestation         |                                                                                                                                                                                                                           |
| 18. Délai d'exécution                                | 04 mois à compter de la date de notification                                                                                                                                                                              |

|                       |                                                                                                                                                         |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19. Date de réception | 06/03/2024                                                                                                                                              |
| 20. Montant du marché | 32 818 445 FCFA TTC                                                                                                                                     |
| 21. Montant du Budget | Non communiqué                                                                                                                                          |
| Exécutions            | Facture de décompte définitive du 15/03/2023,<br>Demande de virement du 19/04/2024 ; Ordre de virement<br>du 08/05/2024 ; PV de réception du 06/03/2024 |

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE DE PASSATION

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Il s'est écoulé un délai anormalement long de neuf (09) jours entre l'ouverture des plis (30 mai 2023) et l'attribution du marché (08 juin 2023), en violation de l'article 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Les avis d'attribution provisoire et définitive du présent marché n'ont pas fait l'objet de publication sur le site des marchés publics, en violation des dispositions des articles 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Les lettres d'information déchargées des candidats non retenus ne nous ont pas été transmises. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect des dispositions des articles 5 de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Il s'est écoulé un délai de 103 jours entre l'ouverture des plis (04 mai 2023) et la signature du contrat (16 août 2023). Ce long délai ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure de passation des marchés.
- L'approbation du marché est intervenue en dehors de la période de validité des offres sans que la demande de prorogation du délai de validité des offres ne nous soit transmise.
- La fiche d'immatriculation est antérieure à la signature du contrat. En effet, la signature du contrat est intervenue le 15 août 2023, alors que la fiche d'immatriculation est datée du 25 juillet 2023.

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

- Le délai d'exécution est de 04 mois à compter de la notification du marché. La notification ne nous a pas été communiquée, toutefois, l'ordre de service de démarrage est intervenu le 03 octobre 2023, soit une réception théorique prévue le 03 février 2024. Cependant la réception effective est intervenue le 06 mars 2024, soit un retard 32 jours.
- Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison, sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.
- Le contrat prévoit que les paiements doivent intervenir dans un délai de 10 jours après présentation de factures contrôlées conformes. La facture de décompte avec Visa de l'AC est en date du 15/03/2024 et l'ordre de virement n'est intervenue qu'en la date du 08/05/2024 ce qui dépasse largement les délais de 10 jours.

## RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

## CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation et d'exécution est globalement conforme.

## **ANNEXE 7 - REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRPCR**

 **DRP N°F\_DBRLA\_056 ACQUISITION DE FOURNITURE DE BUREAU ET DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES**

**COMMENTAIRE SUR LE MARCHE**

Le marché est relatif à l'acquisition de fourniture de bureau et de consommables informatiques en 02 lots pour un montant de :

- Lot 1 : 2 893 950 FCFA TTC
- Lot 2 : 2 843 800 FCFA TTC

**DONNEES DU MARCHE :**

|                                                                                   |                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                       | ETAT/DBRLA                                                                      |
| Nom de l'Autorité contractante                                                    | MAERSA                                                                          |
| Intitulé du marché                                                                | Acquisition de fourniture de bureau et de consommables informatiques            |
| Numéro du marché                                                                  | <b>REFERENCE PPM : F_DBRLA_056</b>                                              |
| Description des biens, travaux ou service                                         | Fourniture de bureau et de consommables informatiques                           |
| Nom de l'attributaire du marché                                                   | <b>ETS AZAOUS</b>                                                               |
| Nombre d'offres reçues,                                                           | 05/05 offres ont été reçues                                                     |
| Date lettre d'invitation                                                          | 15 février 2023 mais absence de la date de réception                            |
| Durée de validité des offres                                                      | 30 jours                                                                        |
| Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis                           | 22 février 2023 pour une réunion prévue le 01 mars 2023 soit 05 jours ouvrables |
| ANO/ le dossier DRP CR                                                            | Saisine le 07 février 2023 et réponse le 10 février 2023                        |
| Date ouverture des plis                                                           | 01 mars 2023                                                                    |
| Convocation des membres de CM le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire | 03 mars 2023 pour une réunion prévue le 07 mars 2023 soit 02 jours ouvrables    |
| Date rapport d'évaluation                                                         | 03 mars 2023                                                                    |
| ANO/le rapport d'évaluation et sur le l'attribution                               | Saisine le 03 mars 2023 et réponse le 03 mars 2023                              |
| Date d'approbation du PV d'attribution                                            | Absence de date                                                                 |
| Date d'attribution provisoire                                                     | 07 mars 2023                                                                    |
| Date de notification d'attribution et d'informations des candidats non retenus    | 07 mars 2023 mais absence de la date de réception                               |
| ANO/examen juridique et technique/projet de contrat                               | Non communiqué                                                                  |
| Date de signature contrat                                                         | Non communiquée                                                                 |
| Date approbation contrat (si requis)                                              | Non communiquée                                                                 |
| Date de publication des résultats                                                 | Non communiquée                                                                 |
| Date titre de créance                                                             | - Lot 1 : 06 avril 2023<br>- Lot 2 : 24 mars 2023                               |
| Date de démarrage effectif de prestation                                          | Non communiquée                                                                 |
| Délai d'exécution                                                                 | 30 jours après réception du Bon de Commande                                     |

|                         |                                                              |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Bon de commande         | Non communiqué                                               |
| PV de réception         | - Lot 1 et Lot 2 : 11/05/2023                                |
| Date facture définitive | - Lot 1 et Lot 2 : 28/04/2023                                |
| Montant du marché       | - Lot 1 : 2 893 950 FCFA TTC<br>- Lot 2 : 2 843 800 FCFA TTC |
| Montant du Budget       | Non communiquée                                              |
| Ordre de paiement       | Non communiqué                                               |

#### POINT SUR LA COMPUTATION DES DELAIS

##### ▪ Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyé le 22 février 2023 pour une réunion prévue le 01 mars 2023 soit 05 jours ouvrables et pour le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire le 03 mars 2023 pour une réunion prévue le 07 mars 2023 soit 02 jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion.

##### ▪ Analyse du délai de souscription et d'approbation :

La durée de validé des offres est de 30 jours et l'ouverture des plis est intervenue le 01 mars 2023. Cependant aucun contrat n'a été joint au document transmis. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les délais de souscription et d'approbation du contrat.

##### ▪ Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :

Le délai d'exécution du présent marché est de 30 jours après réception du Bon de Commande. La notification du présent marché est intervenue le 07 mars 2023 et le contrat n'a pas été transmis encore moins le bon de commande. Par contre, les fournitures ont été réceptionné le 11 mai 2023 pour les 02 lots. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les délais d'exécution.

#### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Les lettres d'invitation déchargées ne nous ont été transmises. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la simultanéité de l'envoi des lettres conformément à l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 du CMP.
- Les ANO de la cellule de passation des marchés n'ont pas été sollicités sur le projet de contrat, en violation des dispositions de l'article 12 de l'Arrêté N°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP en application de l'article 78 du CMP qui dispose : « la procédure de demande de renseignements et de prix est soumise, obligatoirement à la revue de la cellule de passation des marchés publics de l'autorité contractante. »
- Les lettres informant les candidats non retenus du rejet de leurs offres déchargées ne nous ont été produite, Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect de l'article 84 alinéa 3 du CMP.

- Les délais de 05 jours ouvrables pour la convocation des membres de la CM pour le rapport d'évaluation et l'attribution n'est pas respecté en violation de l'article 39 du CMP.
- La date d'approbation du PV d'attribution n'est pas indiquée. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect du délai de 3 jours imparti à l'autorité contractante pour son avis.
- L'absence d'information de la DCMF des résultats d'attribution pour la publication, en violation de l'article 4 de l'Arrêté n° 00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignement et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- La durée de validé des offres est de 30 jours et l'ouverture des plis est intervenue le 01 mars 2023. Cependant aucun contrat n'a été joint au document transmis. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les délais de souscription et d'approbation du contrat.
- Aucune attestation d'existence de crédit n'a été produite à la mission, en violation de l'article 9 du CMP, qui dispose « au cours de la phase de préparation des marchés, l'autorité contractante doit : évaluer le montant estimé des fournitures, services ou travaux, objet du marché et s'assurer de l'existence de crédits budgétaires suffisants ; obtenir, le cas échéant les autorisations préalables auxquelles la conclusion du marché est soumise, sous peine de nullité, conformément au code des obligations de l'administration.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Le délai d'exécution était fixé 30 jours à compter de la réception du bon de commande. Cependant aucun document relatif à l'exécution physique et financière ne nous a été transmis. Par conséquent ne nous sommes pas en mesure de nous prononcer sur le délai de livraison.

### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

 **DRP N°F\_DHORT-PDFMJ\_030 ACQUISITION DE MATERIELS D'AVICULTURE**
**COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ**

Le marché est relatif à l'acquisition de matériels d'aviculture pour un montant de : **14 098 640 FCFA TTC**

**DONNEES DU MARCHÉ :**

|                                                                                   |                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                       | DHORT/MJARD                                                                                                                                    |
| Nom de l'Autorité contractante                                                    | MAERSA                                                                                                                                         |
| Intitulé du marché                                                                | Acquisition de matériels d'aviculture                                                                                                          |
| Numéro du marché                                                                  | <b>REFERENCE PPM : F_DHORT/PDFIJ_030</b>                                                                                                       |
| Description des biens, travaux ou service                                         | Matériels d'aviculture                                                                                                                         |
| Nom de l'attributaire du marché                                                   | <b>BAOL GLOBAL TRADING</b>                                                                                                                     |
| Nombre d'offres reçues,                                                           | 04/05 offres ont été reçues                                                                                                                    |
| Date lettre d'invitation                                                          | 13 mars 2023 mais absence de la date de réception                                                                                              |
| Durée de validité des offres                                                      | 30 jours                                                                                                                                       |
| Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis                           | 20 mars 2023 pour une réunion prévue le 27 mars 2023 soit 05 jours ouvrables                                                                   |
| ANO/ le dossier DRP CR                                                            | 10 mars 2023                                                                                                                                   |
| Date ouverture des plis                                                           | 27 mars 2023                                                                                                                                   |
| Convocation des membres de CM le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire | 05 avril 2023 pour une réunion prévue le 13 avril 2023 soit 06 jours ouvrables : mais la convocation ne concerne que l'attribution             |
| Date rapport d'évaluation                                                         | 05 avril 2023 : erreur sur le nom de l'attributaire                                                                                            |
| ANO/le rapport d'évaluation et sur le l'attribution                               | 07 avril 2023                                                                                                                                  |
| Date d'approbation du PV d'attribution                                            | Absence de date                                                                                                                                |
| Date d'attribution provisoire                                                     | 14 avril 2023                                                                                                                                  |
| Date informations des candidats                                                   | 14 avril 2023                                                                                                                                  |
| ANO/examen juridique et technique/projet de contrat                               | Non communiquée                                                                                                                                |
| Date de signature contrat                                                         | 25 septembre 2023                                                                                                                              |
| Date approbation contrat (si requis)                                              | Absence de date                                                                                                                                |
| Date de publication des résultats                                                 | Non communiquée                                                                                                                                |
| Date titre de créance                                                             | Titre de créance et de certification du 20 septembre 2023                                                                                      |
| Bon d'engagement                                                                  | N°23-050830 du 23 juin 2023                                                                                                                    |
| Date de démarrage effectif de prestation                                          | Non communiquée                                                                                                                                |
| Délai d'exécution                                                                 | 30 jours après réception du bon de commande dans le contrat alors que dans le DAO il est dit 30 jours après notification attribution du marché |
| PV de réception                                                                   | 26 septembre 2023                                                                                                                              |
| Date facture définitive                                                           | Facture N°35 en date du 25 septembre 2023                                                                                                      |
| Montant du marché                                                                 | <b>14 098 640 F CFA TTC</b>                                                                                                                    |
| Montant du Budget                                                                 |                                                                                                                                                |
| Ordre de paiement                                                                 | Non communiqué                                                                                                                                 |

## POINT SUR LA COMPUTATION DES DELAIS

### ▪ Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyé le 20 mars 2023 pour une réunion prévue le 27 mars 2023 soit 05 jours ouvrables et pour l'attribution provisoire le 05 avril 2023 pour une réunion prévue le 13 avril 2023 soit 06 jours ouvrables. Par contre pour le rapport d'évaluation elle n'a pas été matérialisé.

### ▪ Analyse du délai de souscription et d'approbation :

La durée de validé des offres est de 30 jours et l'ouverture des plis est intervenue le 27 mars 2023 et la signature du contrat le 25 septembre 2023. Par conséquent, les délais de souscription et d'approbation du contrat ont été dépassé de 120 jours calendaires.

### ▪ Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :

Le délai d'exécution du présent marché est de 30 jours après réception du bon de commande dans le contrat alors que dans le DAO il est dit qu'il est de 30 jours après notification d'attribution du marché. La notification du présent marché est intervenue le 14 avril 2023 et le contrat a été signé le 25 septembre 2023 et les fournitures ont été réceptionné le 26 septembre 2023. Compte tenu de cette situation, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les délais d'exécution.

## Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Les lettres d'invitation déchargées ne nous ont été transmises. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la simultanéité de l'envoi des lettres conformément à l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 du CMP.
- Les ANO de la cellule de passation des marchés n'ont pas été sollicités sur le projet de contrat, en violation des dispositions de l'article 12 de l'Arrêté N°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP en application de l'article 78 du CMP qui dispose : « la procédure de demande de renseignements et de prix est soumise, obligatoirement à la revue de la cellule de passation des marchés publics de l'autorité contractante. »
- Les lettres informant les candidats non retenus du rejet de leurs offres déchargées ne nous ont été produite, Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- La date d'approbation du PV d'attribution n'est pas indiquée. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect du délai de 3 jours imparti à l'autorité contractante pour son avis.
- L'absence d'information de la DCMF des résultats d'attribution pour la publication, en violation de l'article 4 de l'Arrêté n° 00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignement et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre

des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.

- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- Le rapport d'analyse des offres mentionne des montants différents et renvoie au soumissionnaire Entreprise CMD pour un montant de 14 155 280 FC CFA TTC.
- Les offres des soumissionnaires sont incomplètes car composées uniquement que de factures proforma.
- Le contrat et le DAO présentent des incohérences sur le délai d'exécution. En effet sur le contrat le délai d'exécution est de 30 jours après réception du bon de commande alors que dans le DAO le délai d'exécution mentionné est de 30 jours après notification d'attribution du marché.

#### **ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE**

Aucun document relatif à l'exécution financière ne nous a été transmis.

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

## **DRP N°F\_DHORT-PDFMJ\_031 ACQUISITION DE SUBSTRAT**

### COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à l'acquisition de Substrat pour un montant de : **14 450 000 FCFA TTC**

### DONNEES DU MARCHÉ :

|                                                                                   |                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                       | ETAT/DHORT/PDFIJ                                                                                                  |
| Nom de l'Autorité contractante                                                    | MAERSA                                                                                                            |
| Intitulé du marché                                                                | Acquisition de Substrat                                                                                           |
| Numéro du marché                                                                  | <b>REFERENCE PPM : F_DHORT/PDFIJ_031</b>                                                                          |
| Description des biens, travaux ou service                                         | Substrat                                                                                                          |
| Nom de l'attributaire du marché                                                   | <b>LES NIAYES SARRAUT</b>                                                                                         |
| Nombre d'offres reçues,                                                           | 04/05 offres ont été reçues                                                                                       |
| Date lettre d'invitation                                                          | 13 mars 2023 mais absence de la date de réception                                                                 |
| Durée de validité des offres                                                      | Non communiquée                                                                                                   |
| Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis                           | 20 mars 2023 pour une réunion prévue le 27 mars 2023 soit 05 jours ouvrables                                      |
| ANO/ le dossier DRP CR                                                            | 10 mars 2023                                                                                                      |
| Date ouverture des plis                                                           | 27 mars 2023                                                                                                      |
| Convocation des membres de CM le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire | 05 avril 2023 pour une réunion prévue le 13 avril 2023 soit 06 jours ouvrables                                    |
| Date rapport d'évaluation                                                         | 05 avril 2023                                                                                                     |
| ANO/le rapport d'évaluation et sur le l'attribution                               | 07 avril 2023                                                                                                     |
| Date d'approbation du PV d'attribution                                            | Absence de date                                                                                                   |
| Date d'attribution provisoire                                                     | 13 avril 2023                                                                                                     |
| Avis DCMP sur la procédure                                                        | Saisine le 20 février 2024 et réponse le 23 février 2024 : marché déclaré sans suite, motif : ponction de crédits |
| Date informations des candidats sur la procédure                                  | Non communiquée                                                                                                   |
| ANO/examen juridique et technique/projet de contrat                               | Non applicable                                                                                                    |
| Date de signature contrat                                                         | Non applicable                                                                                                    |
| Date approbation contrat (si requis)                                              | Non applicable                                                                                                    |
| Date de publication des résultats                                                 | Non applicable                                                                                                    |
| Date titre de créance                                                             | Non applicable                                                                                                    |
| Date de démarrage effectif de prestation                                          | Non applicable                                                                                                    |
| Délai d'exécution                                                                 | Non applicable                                                                                                    |
| PV de réception                                                                   | Non applicable                                                                                                    |
| Date facture définitive                                                           | Non applicable                                                                                                    |
| Montant du marché                                                                 | <b>14 450 000 FCFA TTC</b>                                                                                        |
| Montant du Budget                                                                 |                                                                                                                   |
| Ordre de paiement                                                                 | Non applicable                                                                                                    |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Absence de la date de réception des lettres d'invitation adressées aux soumissionnaires rendant impossible notre appréciation sur la simultanéité de la transmission de ces lettres.
- Absence de la date d'approbation du PV d'attribution.
- Absence de la lettre d'information adressée aux soumissionnaires suite au classement sans suite du dit marché.
- L'absence d'information de la DCMF des résultats d'attribution pour la publication, en violation de l'article 4 de l'Arrêté n° 00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignement et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.

### **ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE**

Le marché a été déclaré sans suite, motif : ponction de crédits.

#### **RECOMMANDATION**

Le marché a été déclaré sans suite, motif : ponction de crédits.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Le marché a été déclaré sans suite, motif : ponction de crédits.

## **DRP N°F\_PIESAN\_001 ACQUISITION DE DEUX MOTOS TOUT TERRAIN POUR LA SURVEILLANCE FORESTIERE**

### COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition de deux motos tout terrain pour la surveillance forestière pour un montant de **F CFA HT/HD 8 400 000 :**

### DONNEES DU MARCHE :

|                                                                                        |                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                            | ETAT/PIESAN                                                                                                                                                 |
| Nom de l'Autorité contractante                                                         | MAERSA                                                                                                                                                      |
| Intitulé du marché                                                                     | Acquisition de deux motos tout terrain pour la surveillance forestière                                                                                      |
| Numéro du marché                                                                       | <b>REFERENCE PPM : F_PIESAN_001</b>                                                                                                                         |
| Description des biens, travaux ou service                                              | Acquisition de deux motos tout terrain pour la surveillance forestière                                                                                      |
| Nom de l'attributaire du marché                                                        | <b>ETABLISSEMENT FADEL</b>                                                                                                                                  |
| Nombre d'offres reçues,                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- ENTREPRISE SANT YALLA</li> <li>- ETABLISSEMENT FADEL</li> <li>- SENEPRODIS</li> <li>- GIE TAKKU LIGUEYE</li> </ul> |
| Date lettre d'invitation                                                               | 24 juillet 2023 : absence de la preuve de transmission                                                                                                      |
| Durée de validité des offres                                                           | Au moins 60 jours                                                                                                                                           |
| Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis                                | 10 août 2023 pour une réunion prévue le 17 août 2023 soit 05 jours ouvrables                                                                                |
| ANO/ le dossier DRP CR                                                                 | 10 mars 2023 mais absence de preuve de saisine                                                                                                              |
| Date ouverture des plis                                                                | 17 août 2023                                                                                                                                                |
| Convocation des membres de CM pour le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire | Non communiquée                                                                                                                                             |
| Date rapport d'évaluation                                                              | 29 août 2023                                                                                                                                                |
| ANO/le rapport d'évaluation et l'attribution                                           | 30 août 2023 mais absence de preuve de saisine                                                                                                              |
| Date d'approbation du PV d'attribution                                                 | Absence de date                                                                                                                                             |
| Date d'attribution provisoire                                                          | 31 août 2023                                                                                                                                                |
| Date informations des candidats                                                        | Lettre non datée et absence de preuves de réception                                                                                                         |
| ANO/examen juridique et technique/projet de contrat                                    | Non communiquée                                                                                                                                             |
| Date de signature contrat                                                              | 14 septembre 2023                                                                                                                                           |
| Date approbation contrat (si requis)                                                   | Non communiquée                                                                                                                                             |
| Date de publication des résultats                                                      | Non communiqué                                                                                                                                              |
| Date titre de créance                                                                  | Non communiquée                                                                                                                                             |
| Date de démarrage effectif de prestation                                               | Non communiquée                                                                                                                                             |
| Délai d'exécution                                                                      | 30 jours après réception BC                                                                                                                                 |
| Bon de commande                                                                        | 12 octobre 2023                                                                                                                                             |
| Bordereau de livraison                                                                 | N°0602/23 du 15/11/2023                                                                                                                                     |

|                         |                                     |
|-------------------------|-------------------------------------|
| PV de réception         | PV N°16/2023 en date du 15/11/2023  |
| Date facture définitive | N°0327/23 du 15/11/2023             |
| Montant du marché       | 8 400 000 F CFA HTVA                |
| Montant du Budget       | Non communiqué                      |
| Ordre de paiement       | N°555MAERSA/PIESAN/RA du 13/12/2023 |

#### POINT SUR LA COMPUTATION DES DELAIS

##### ▪ Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

Absence de convocation des membres de la CM pour le rapport d'évaluation et l'attribution.

##### ▪ Analyse du délai de souscription et d'approbation :

La durée de validé des offres est de 60 jours et l'ouverture des plis est intervenue le 17 août 2023. Par contre, le contrat a été signé le 14 septembre 2023. Par conséquent, le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais.

##### ▪ Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :

Le délai d'exécution est de 30 jours à partir de la réception du bon de commande. Le bon de commande est intervenu le 12 octobre 2023, soit une réception théorique prévue le 11 novembre 2023. Cependant la réception effective est intervenue le 15 novembre 2023, soit un retard de 04 jours. Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison, sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.

#### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Absence de convocation des membres de la CM pour le rapport d'évaluation et l'attribution en violation de l'article 39 du CMP.
- Les ANO de la cellule de passation des marchés n'ont pas été sollicités sur le projet de contrat, en violation des dispositions de l'article 12 de l'Arrêté N°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP en application de l'article 78 du CMP qui dispose : « la procédure de demande de renseignements et de prix est soumise, obligatoirement à la revue de la cellule de passation des marchés publics de l'autorité contractante. »
- Les lettres informant les candidats non retenus du rejet de leurs offres déchargées ne nous ont été produite, Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- La date d'approbation du PV d'attribution n'est pas indiquée. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect du délai de 3 jours imparti à l'autorité contractante pour son avis.
- L'absence d'information de la DCMP des résultats d'attribution pour la publication, en violation de l'article 4 de l'Arrêté n° 00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise

en œuvre des procédures de demande de renseignement et de prix en application de l'article 78 du CMP.

- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.

#### **ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE**

- Ordre de paiement N°555MAERSA/PIESAN/RA du 13/12/2023
- Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison, sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation et d'exécution de ce marché est globalement conforme à la réglementation en vigueur sur les marchés publics.

## **DRP N°S\_DAPS\_073 ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULE**

### COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à l'entretien et la réparation de véhicule pour un montant de **7 482 380 F CFA TTC**

### DONNEES DU MARCHÉ :

|                                                                                   |                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                       | ETAT/DASPA                                                                 |
| Nom de l'Autorité contractante                                                    | MAERSA                                                                     |
| Intitulé du marché                                                                | Entretien et réparation de véhicule                                        |
| Numéro du marché                                                                  | <b>REFERENCE PPM : S_DAPS_073</b>                                          |
| Description des biens, travaux ou service                                         | Entretien et réparation de véhicule                                        |
| Nom de l'attributaire du marché                                                   | <b>JET EQUIPE</b>                                                          |
| Nombre d'offres reçues,                                                           | 03/05 offres ont été reçues                                                |
| Date lettre d'invitation                                                          | 28 avril 2023 mais absence de la date de réception                         |
| Durée de validité des offres                                                      | Pendant au moins 30 jours                                                  |
| Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis                           | 09 mai 2023 pour une réunion prévue le 17 mai 2023 soit 06 jours ouvrables |
| ANO/ le dossier DRP CR                                                            | Saisine le 26 avril 2023 et réponse le 28 avril 2023                       |
| Date ouverture des plis                                                           | 15 mai 2023                                                                |
| Date PV d'ouverture des plis                                                      | 17 mai 2023                                                                |
| Convocation des membres de CM le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire | 25 mai 2023 pour une réunion prévue le 31 mai 2023 soit 04 jours ouvrables |
| Date rapport d'évaluation                                                         | 19 mai 2023                                                                |
| ANO/le rapport d'évaluation et sur l'attribution                                  | Saisine non fournie et réponse le 19 mai 2023                              |
| Date d'approbation du PV d'attribution                                            | Absence de date                                                            |
| Date d'attribution provisoire                                                     | 31 mai 2023                                                                |
| Date informations des candidats                                                   | Non communiquée                                                            |
| ANO/examen juridique et technique/projet de contrat                               | Non communiquée                                                            |
| Date de signature contrat                                                         | 16 août 2023                                                               |
| Date approbation contrat (si requis)                                              | Non communiquée                                                            |
| Date de publication des résultats                                                 | Non communiquée                                                            |
| Date titre de créance et de certification                                         | Titre de créance et de certification du 14/08/2023                         |
| Bon d'engagement                                                                  | N°23-062152 du 26 juillet 2023                                             |
| Date de démarrage effectif de prestation                                          | Non communiquée                                                            |
| Délai d'exécution                                                                 | Non communiquée                                                            |
| PV de réception                                                                   | Réception technique du 21 août 2023                                        |
| Date facture définitive                                                           | 21 août 2023                                                               |
| Montant du marché                                                                 | 7 482 380 F CFA TTC                                                        |
| Montant du Budget                                                                 | <b>Non communiqué</b>                                                      |
| Ordre de paiement                                                                 | Montant réglé 3 745 320 F CFA TTC                                          |

## POINT SUR LA COMPUTATION DES DELAIS

### ▪ Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été envoyé le 09 mai 2023 pour une réunion prévue le 17 mai 2023 soit 06 jours ouvrables et pour l'attribution provisoire le 25 mai 2023 pour une réunion prévue le 31 mai 2023 soit 04 jours ouvrables.

### ▪ Analyse du délai de souscription et d'approbation :

La durée de validité des offres était fixée 30 jours à compter de la date de soumission. L'ouverture des plis est intervenue le 15 mai 2023, cependant la signature du contrat est intervenue le 16 août 2023 soit 93 jours. Le contrat n'a pas été souscrit et approuvé dans les délais.

### ▪ Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :

Le délai d'exécution n'est pas précisé. Par conséquent nous ne pouvons pas nous prononcer sur le respect des délais de réception.

## Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Les lettres d'invitation déchargées ne nous ont été transmises. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la simultanéité de l'envoi des lettres conformément à l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 du CMP.
- Les ANO de la cellule de passation des marchés n'ont pas été sollicités sur le projet de contrat, en violation des dispositions de l'article 12 de l'Arrêté N°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP en application de l'article 78 du CMP qui dispose : « la procédure de demande de renseignements et de prix est soumise, obligatoirement à la revue de la cellule de passation des marchés publics de l'autorité contractante. »
- Les lettres informant les candidats non retenus du rejet de leurs offres déchargées ne nous ont été produite, Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- La date d'approbation du PV d'attribution n'est pas indiquée. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect du délai de 3 jours imparti à l'autorité contractante pour son avis.
- L'absence d'information de la DCMF des résultats d'attribution pour la publication, en violation de l'article 4 de l'Arrêté n° 00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignement et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre

des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.

- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- Les délais de 05 jours ouvrables pour la convocation des membres de la CM pour l'attribution provisoire et le rapport d'évaluation n'est pas respecté en violation de l'article 39 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai de 93 jours entre l'ouverture des plis (15 mai 2023) et l'approbation du contrat (16 août 2023). Ce long délai ne milite pas en faveur de la célérité de la procédure de passation des marchés.
- L'approbation du marché est intervenue en dehors de la période de validité des offres sans que la demande de prorogation du délai de validité des offres ne nous soit transmise.

#### **ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE**

- Le délai d'exécution n'est pas précisé. Par conséquent nous ne pouvons pas nous prononcer sur le respect des délais de réception.
- Nous avons relevé également un écart non justifié de 3 737 060 F CFA TTC entre le montant attribué (7 482 380 F CFA TTC) et le montant réglé (3 745 320 F CFA TTC).

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

## **DRP N°F\_09/2023/C19/PASA ACQUISITION DE MANGEOIRES ET D'ABREUVOIRS**

### COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à l'acquisition de mangeoires et d'abreuvoirs pour un montant de **4 500 000 F CFA TTC**

### DONNEES DU MARCHE :

|                                                                               |                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                   | Don du Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire [GAFSP] |
| Nom de l'Autorité contractante                                                | MAERSA                                                                         |
| Intitulé du marché                                                            | Acquisition de mangeoires et d'abreuvoirs                                      |
| Numéro du marché                                                              | N°F_09/2023/C19/PASA                                                           |
| Description des biens, travaux ou services                                    | Mangeoires et abreuvoirs                                                       |
| Nom de l'attributaire du marché                                               | INTER NEGOCE DISTRIBUTION                                                      |
| Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRPCR                                  | Non transmis                                                                   |
| Date lettre d'information                                                     | 07/06/2023                                                                     |
| Durée de validité des offres                                                  | Non communiquée                                                                |
| Convocation des membres CM pour l'ouverture des plis                          | Non transmis                                                                   |
| Nombre d'offres reçues                                                        | Cinq (05)                                                                      |
| Date du PV d'ouverture des plis                                               | 19/06/2023                                                                     |
| Date d'évaluation des offres                                                  | 29/06/2023                                                                     |
| Date d'attribution provisoire                                                 | 04/07/2023                                                                     |
| Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché | Non transmis                                                                   |
| Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus | 05/07/2023                                                                     |
| Date de signature du contrat                                                  | 17/07/2023                                                                     |
| Date d'approbation                                                            | Non transmis                                                                   |
| Date notification du marché                                                   | N/A                                                                            |
| ANO CPM sur le projet de contrat                                              | Non transmis                                                                   |
| Délai d'exécution                                                             | 30 jours après réception de la notification définitive                         |
| BL                                                                            | Non communiqué                                                                 |
| PV de réception                                                               | 29/08/2023                                                                     |
| Facture définitive                                                            | 18/08/2023                                                                     |
| Montant du contrat                                                            | 4 500 000 FCFA TTC                                                             |
| Montant du budget                                                             | Non communiqué                                                                 |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Les ANO de la cellule de passation des marchés n'ont pas été sollicités sur le projet de contrat, en violation des dispositions de l'article 12 de l'Arrêté N°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP en application de l'article 78 du CMP qui dispose : « la procédure de demande de renseignements et de prix est soumise, obligatoirement à la revue de la cellule de passation des marchés publics de l'autorité contractante. »
- Les lettres informant les candidats non retenus du rejet de leurs offres déchargées ne nous ont été produites. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- La date d'approbation du PV d'attribution n'est pas indiquée. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect du délai de 3 jours imparti à l'autorité contractante pour son avis.
- L'absence d'information de la DCM des résultats d'attribution pour la publication, en violation de l'article 4 de l'Arrêté n° 00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignement et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- La convocation des membres de la commission des marchés pour les différentes réunions ne nous a pas été transmise, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de quinze (15) jours entre l'ouverture des plis (19 juin 2023) et l'attribution du marché (04 juillet 2023), en violation des dispositions de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.

### **ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE**

Le délai d'exécution est de 30 jours après réception de la notification définitive. Cependant, aucune réception définitive ne nous a été communiquée. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le respect du délai de livraison.

### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des marchés publics.

### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme.

S'agissant de l'exécution, faute de documents y afférents nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de sa conformité.

 **DRP N°T\_08/2023/C19/PASA TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU ET DE CONFECTION DE MOBILIERS DE BUREAU DANS LES CENTRES DE GROUPE**

### COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif aux travaux d'adduction d'eau et de confection de mobiliers de bureau dans les centres de groupage pour un montant de **21 458 300 F CFA TTC**

### DONNEES DU MARCHÉ :

|                                                                               |                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                   | Don du Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP)                 |
| Nom de l'Autorité contractante                                                | MAERSA                                                                                         |
| Intitulé du marché                                                            | Travaux d'adduction d'eau et de confection de mobiliers de bureau dans les centres de groupage |
| Numéro du marché                                                              | N°T_08/2023/C19/PASA                                                                           |
| Description des biens, travaux ou services                                    | Travaux d'adduction d'eau et de confection de mobiliers de bureau dans les centres de groupage |
| Nom de l'attributaire du marché                                               | GROUPE CAB                                                                                     |
| Date d'ANO de la CPM sur le dossier de DRPCR                                  | Non Transmis                                                                                   |
| Date lettre d'information                                                     | 09/06/2023                                                                                     |
| Durée de validité des offres                                                  | Non communiquée                                                                                |
| Convocation des membres CM pour l'ouverture des plis                          | Non transmis                                                                                   |
| Nombre d'offres reçues                                                        | Trois (03)                                                                                     |
| Date du PV d'ouverture des plis                                               | 22/06/2023                                                                                     |
| Date d'évaluation des offres                                                  | 30/06/2023                                                                                     |
| Date d'attribution provisoire                                                 | 04/07/2023                                                                                     |
| Date d'ANO de la CPM sur l'ouverture, l'évaluation et l'attribution du marché | Non transmis                                                                                   |
| Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus | 05/07/2023                                                                                     |
| Date de signature du contrat                                                  | 19/07/2023                                                                                     |
| Date d'approbation                                                            | Non transmis                                                                                   |
| Date notification du marché                                                   | 12/11/2023                                                                                     |
| ANO CPM sur le projet de contrat                                              | Non transmis                                                                                   |
| Délai d'exécution                                                             | Deux (02) mois                                                                                 |
| BL                                                                            | Non communiqué                                                                                 |
| PV de réception                                                               | 25/03/2024                                                                                     |
| Facture définitive                                                            | 26/03/2024                                                                                     |
| Montant du contrat                                                            | 21 458 300 FCFA TTC                                                                            |
| Montant du budget                                                             | Non communiqué                                                                                 |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Les ANO de la cellule de passation des marchés n'ont pas été sollicités sur le projet de contrat, en violation des dispositions de l'article 12 de l'Arrêté N°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP en application de l'article 78 du CMP qui dispose : « la procédure de demande de renseignements et de prix est soumise, obligatoirement à la revue de la cellule de passation des marchés publics de l'autorité contractante. »
- Les lettres informant les candidats non retenus du rejet de leurs offres déchargées ne nous ont été produites. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- La date d'approbation du PV d'attribution n'est pas indiquée. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect du délai de 3 jours imparti à l'autorité contractante pour son avis.
- L'absence d'information de la DCMF des résultats d'attribution pour la publication, en violation de l'article 4 de l'Arrêté n° 00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignement et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- La convocation des membres de la commission des marchés pour les différentes réunions ne nous a pas été transmise, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Il s'est écoulé un délai anormalement long de douze (12) jours entre l'ouverture des plis (22 juin 2023) et l'attribution du marché (04 juillet 2023), en violation des dispositions de l'arrêté ministériel n°007118 du 23 mars 2023 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix du CMP.
- Le rapport d'évaluation estime conforme l'ensemble des offres reçu alors qu'aucunes factures proforma n'a été versé dans le dossier.
- Nous remarquons également l'absence dans le dossier des Factures proforma des soumissionnaires ainsi que les documents attestant de leurs existences effectives.

### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

Le délai d'exécution est de 02 mois à compter de la notification du marché. La notification du marché est intervenue le 12 novembre 2023, soit une réception théorique prévue le 12 janvier 2024. Cependant la réception effective est intervenue le 25 mars 2024, soit un retard 73 jours.

Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison, sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite.

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation et d'exécution est globalement conforme.

 **DRP N° F\_PADAER II\_064 ACQUISITION DE PNEUS POUR VEHICULES DU PADAER II**
**COMMENTAIRE SUR LE MARCHE**

Le marché est relatif à l'acquisition de pneus pour les véhicules du PADAER II pour un montant de **6 058 433 F CFA TTC**

**DONNEES DU MARCHE :**

|                                                                              |                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                                               | Fonds International de Développement Agricole (FIDA), coopération espagnole ; OFID et Etat du Sénégal |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                                            | MAERSA                                                                                                |
| 3. Intitulé du marché                                                        | Acquisition de pneus pour les véhicules du PADAER II                                                  |
| 4. Numéro du marché                                                          | DRPCR N°F_PADAER II_064                                                                               |
| 5. Description des biens, travaux ou service                                 | Acquisition de pneus pour les véhicules du PADAER II                                                  |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                                           | ETS MALEYE                                                                                            |
| 7. Nombre d'offres reçues,                                                   | Trois (03)                                                                                            |
| Date ANO CPM sur le dossier de DRPCR                                         | Non transmis                                                                                          |
| Date de convocation                                                          | 18/01/2023                                                                                            |
| 9: Date de publicité de la demande de prix/<br>date des lettres d'invitation | 17/01/2023                                                                                            |
| Candidats invités                                                            | ETS MALEYE ; ETS Fadel ; Général Pneumatique ; DMS ; Keur BASS.                                       |
| Date limite de dépôt des offres                                              | 30/01/2023                                                                                            |
| 10.Date ouverture des plis                                                   | 30/01/2023                                                                                            |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses<br>des offres                      | 31/01/2023                                                                                            |
| 12.Date d'attribution provisoire                                             | 01/02/2023                                                                                            |
| 13.Date informations des candidats                                           | 02/02/2023                                                                                            |
| Date ANO de la CPM sur le projet de<br>contrat                               | Non transmis                                                                                          |
| 14. Date de signature contrat                                                | 13/02/2023                                                                                            |
| Date d'enregistrement du contrat                                             | 01/03/2023                                                                                            |
| 15. Date approbation contrat (si requis)                                     | Non transmis                                                                                          |
| Date de notification                                                         | Non transmis                                                                                          |
| 16. Date de publication des résultats                                        | N/A                                                                                                   |
| 17. Date Ordre de service de commencer                                       | 28/02/2023                                                                                            |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation                                 | 01/03/2023                                                                                            |
| 19. Délai d'exécution                                                        | 15 jours ouvrés                                                                                       |
| 20. Date de réception                                                        | 10/03/2023                                                                                            |
| 21. Montant du marché                                                        | 6 058 433 FCFA TTC                                                                                    |
| 22. Montant du Budget                                                        | Non transmis                                                                                          |

|            |                                                                                                                         |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exécutions | Facture définitive du 08/03/2024 ; BL du 08/03/2023 ; PV de réception du 10/03/2024 ; demande de paiement du 11/04/2024 |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Les ANO de la cellule de passation des marchés n'ont pas été sollicités sur le projet de contrat, en violation des dispositions de l'article 12 de l'Arrêté N°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP en application de l'article 78 du CMP qui dispose : « la procédure de demande de renseignements et de prix est soumise, obligatoirement à la revue de la cellule de passation des marchés publics de l'autorité contractante. »
- Les lettres informant les candidats non retenus du rejet de leurs offres déchargées ne nous ont été produite, Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- La date d'approbation du PV d'attribution n'est pas indiquée. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect du délai de 3 jours imparti à l'autorité contractante pour son avis.
- L'absence d'information de la DCMF des résultats d'attribution pour la publication, en violation de l'article 4 de l'Arrêté n° 00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignement et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Aucune qualification minimale des candidats n'est exigée, en violation des dispositions de l'article 3 de l'Arrêté n°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du CMP.
- Les pièces administratives (fisc, caisse de sécurité sociale, inspection du travail ; ainsi que les attestations y relatives et concernant le candidat retenu pour l'exécution de la prestation) ne sont pas jointes à la demande.
- La convocation des membres de la commission des marchés pour les différentes réunions ne nous a pas été transmise, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Nous remarquons également l'absence dans le dossier des Factures proforma du troisième soumissionnaire ETS FADEL.
- Le rapport d'évaluation estime conforme l'ensemble des offres reçu alors que seules les factures proforma de l'attributaire du marché et Général Pneumatique ont été versé sur le dossier. Nous constatons le défaut de la facture proforma de ETS FADEL. Sur ce nous nous interrogeons sur quelle base la commission a estimé conforme l'ensemble des offres reçues.

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

L'exécution physique et financière n'appelle aucune remarque particulière de notre part.

#### RECOMMANDATION

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

#### CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation et d'exécution est globalement conforme.

 **DRP CR ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN HYGIENIQUE**
**Commentaire**

Le marché est relatif à l'acquisition de produits d'entretien hygiénique pour un montant de 13 998 340 F CFA TTC

**Données du marché**

|                                                      |                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                       | BF                                                                                                                        |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                    | MAER/DPV                                                                                                                  |
| 3. Intitulé du marché                                | Acquisition de produits d'entretien hygiénique                                                                            |
| 4. Numéro du marché                                  |                                                                                                                           |
| 5. Description des biens, travaux ou service         | F_DPV_048                                                                                                                 |
| ANO de la CPM sur le Dossier                         | 30/03/2023                                                                                                                |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                   | SET 2000                                                                                                                  |
| 7. Nombre d'offres reçues,                           | 5                                                                                                                         |
| 9: Date de publicité de la demande de prix           | vendredi 12 mai 2023                                                                                                      |
| 10.Date ouverture des plis                           | 31/05/2023                                                                                                                |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres | 20/06/2023                                                                                                                |
| ANO/Rapport et PVA                                   | 27/06/2023                                                                                                                |
| 12.Date d'attribution provisoire                     | 05/07/2023                                                                                                                |
| 13.Date informations des candidats                   | non communiquée                                                                                                           |
| 14. Date de signature contrat                        | 14/11/2023                                                                                                                |
| 15. Date approbation contrat (si requis)             | N/A                                                                                                                       |
| 16. Date de publication des résultats                | non communiquée                                                                                                           |
| 17. Date Ordre de service de commencer               | non communiquée                                                                                                           |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation         | non communiquée                                                                                                           |
| 19. Délai d'exécution                                | 15 jours après BC                                                                                                         |
| 20. Date de réception                                | PVR du 28/11/2023<br>:BL et une facture définitive du 23/11/2023 pour des fournitures d'un montant de 3 478 050 F CFA TTC |
| 21. Montant du marché                                | 13 998 340 F CFA                                                                                                          |
| 22. Montant du Budget                                |                                                                                                                           |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- ✓ A la préface du Dossier, il est fait référence à l'article 77 du CMP alors que dans le nouveau code, il s'agit de l'article 79 ;
- ✓ Les noms des destinataires ne sont pas mentionnés sur la lettre d'invitation mais c'est plutôt une feuille annexée sans les noms ou il est apposé les cachets des candidats ;
- ✓ La date de réception des lettres d'invitation n'est pas indiquée, ce qui ne permet pas de nous assurer de la simultanéité de leur remise ;

- ✓ Nous avons relevé un délai anormalement long entre l'ouverture effectuée le 31 mai 2023 et l'attribution qui a eu lieu le 05 juillet 2023, ce qui ne milite pas à la faveur de la célérité ;
- ✓ La date d'approbation du PVA provisoire n'est pas précisée ;
- ✓ Le montant attribué est 13 998 340 F CFA TTC, alors sur le contrat le montant mentionné est 3 478 050 F CFA TTC.
- ✓ Les pénalités de retard n'ont pas été prévues dans le contrat en violation de l'article 13.h du CMP ;
- ✓ Aucune preuve n'est fournie pour la publication de l'attribution sur le portail des marchés publics

#### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous n'avons pas relevé d'anomalies sur l'exécution du marché.

#### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022=2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

#### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation et d'exécution du marché est conforme à la réglementation.

 **DRP CR ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**
**Données du marché**

|                                                      |                                      |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Financement                                       | BF                                   |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                    | MAER/PNLA                            |
| 3. Intitulé du marché                                | Acquisition de matériel informatique |
| 4. Numéro du marché                                  | F_PNLA_052                           |
| 5. Description des biens, travaux ou service         | Acquisition de matériel informatique |
| ANO de la CPM sur le Dossier                         | 03/02/2023                           |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                   | HOLDING SERVICE MONDIAL DISTRIBUTION |
| 7. Nombre d'offres reçues,                           | 5                                    |
| 9: Date de publicité de la demande de prix           | 07/02/2023                           |
| 10.Date ouverture des plis                           | 22/02/2023                           |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres | 27/03/2023                           |
| ANO/Rapport et PVA                                   | 29/03/2023                           |
| 12.Date d'attribution provisoire                     | 05/04/2023                           |
| 13.Date informations des candidats                   | Non communiquée                      |
| 14. Date de signature contrat                        | 14/09/2023                           |
| 15. Date approbation contrat (si requis)             | N/A                                  |
| 16. Date de publication des résultats                | Non communiquée                      |
| 17. Date Ordre de service de commencer               | Non communiquée                      |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation         | Non communiquée                      |
| 19. Délai d'exécution                                | Non communiquée                      |
| 20. Date de réception                                | Non communiquée                      |
| 21. Montant du marché                                | 5 985 000 F CFA TTC                  |
| 22. Montant du Budget                                |                                      |

**Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

- ✓ A la préface du Dossier, il est fait référence à l'article 77 du CMP alors que dans le nouveau code, il s'agit de l'article 79 ;
- ✓ Nous avons relevé un délai anormalement long entre l'ouverture effectuée le 22 février 2023 et l'attribution qui a eu lieu le 05 avril 2023, ce qui ne milite pas à la faveur de la célérité ;
- ✓ La date d'approbation du PVA provisoire n'est pas précisée ;
- ✓ Les pénalités de retard n'ont pas été prévues dans le contrat en violation de l'article 13.h du CMP ;
- ✓ Aucune preuve n'est fournie pour la publication de l'attribution sur le portail des marchés publics.

**Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous n'avons pas relevé d'anomalies sur l'exécution du marché.

**RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022=2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

**Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies listées ci-avant, la procédure de passation est conforme. S'agissant de l'exécution l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer.

## **DRP CR F\_DA\_161 ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

### Commentaire

Le marché est relatif à l'acquisition de matériel informatique pour un montant de 14 455 000 F CFA TTC

### Données du marché

|                                                      |                                                                                                             |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                       | BF                                                                                                          |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                    | MAER/DA                                                                                                     |
| 3. Intitulé du marché                                | Acquisition de matériel informatique                                                                        |
| 4. Numéro du marché                                  | F_DA_161                                                                                                    |
| 5. Description des biens, travaux ou service         | Acquisition de matériel informatique                                                                        |
| ANO de la CPM sur le Dossier                         | 25/04/2023 saisine du 19/04/2023                                                                            |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                   | ALMOUYASSAR PRESTIGE                                                                                        |
| 7. Nombre d'offres reçues,                           | 5                                                                                                           |
| 9: Date de publicité de la demande de prix           | 20/06/2023                                                                                                  |
| 10.Date ouverture des plis                           | 04/07/2023                                                                                                  |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres | 05/07/2023                                                                                                  |
| ANO/Rapport et PVA                                   | 05/07/2023                                                                                                  |
| 12.Date d'attribution provisoire                     | 11/07/2023                                                                                                  |
| 13.Date informations des candidats                   | Lettre non datée                                                                                            |
| 14. Date de signature contrat                        | Non communiqué                                                                                              |
| 15. Date approbation contrat (si requis)             | Non communiquée                                                                                             |
| 16. Date de publication des résultats                | Non communiquée                                                                                             |
| 17. Date Ordre de service de commencer               | Non communiquée                                                                                             |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation         | Non communiquée                                                                                             |
| 19. Délai d'exécution                                | 15 jours                                                                                                    |
| 20. Date de réception                                | BL et une facture définitive et PVR du 24/07/2023 pour des fournitures d'un montant de 14 455 000 F CFA TTC |
| 21. Montant du marché                                | 14 455 000 F CFA TTC F                                                                                      |
| 22. Montant du Budget                                | Non communiqué                                                                                              |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

- ✓ A la préface du Dossier, il est fait référence à l'article 77 du CMP alors que dans le nouveau code, il s'agit de l'article 79 ;
- ✓ Les lettres d'information des candidats ne sont pas datées. Leur remise n'est simultanée car, elles ont été reçues respectivement le 14 pour AL MOUYASSA PRESTIGE attributaire, le 17/07/23 pour IGS et ECOTRAX et non précisée pour INTERGLOL SERVICES, en violation de l'article 3 de l'arrêté 007118 du 23 mars 2023
- ✓ La date d'approbation du PVA provisoire n'est pas précisée ;

- ✓ Aucune preuve n'est fournie pour la publication de l'attribution sur le portail des marchés publics.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nous n'avons pas de commentaire sur l'exécution du marché.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation du marché et celle de l'exécution sont globalement conformes à la réglementation.


**DRP CR RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR DES ATELIERS DE FORMATIONS**
**Commentaire**

Le marché est relatif au recrutement de consultants pour des ateliers de formations pour un montant de 14 400 000 F CFA TTC

**Données du marché**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                             | BF                                                                                                                                                                                                          |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                          | MAER/DA                                                                                                                                                                                                     |
| 3. Intitulé du marché                                      | Recrutement de consultants pour des ateliers de formations                                                                                                                                                  |
| 4. Numéro du marché                                        | F_DA_151                                                                                                                                                                                                    |
| 5. Description des biens, travaux ou service               | Recrutement de consultants pour des ateliers de formations                                                                                                                                                  |
| ANO de la CPM sur le Dossier                               | Non communiqué                                                                                                                                                                                              |
| 6. Nom des attributaires des marchés                       | Lot 1 et 3 : Ousmane Dramé/ Euguène Mouta Diaz<br>Lot 2 : Khamath Kamara et Mouhamadou Lamine DIOP<br>Lot4 : Amadou Oury Diallo et El Hadji Seydou Nourou SY<br>Lot5 : Euguène Mouta Diaz et Khamath Kamara |
| 7. Nombre d'offres reçues,                                 | 06                                                                                                                                                                                                          |
| 9: Date de publicité de la demande de prix                 | 15/05/2023                                                                                                                                                                                                  |
| Date de réception des offres                               | 31/05/2023                                                                                                                                                                                                  |
| 10.Date ouverture des plis                                 | 31/05/2023                                                                                                                                                                                                  |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres       | 02/06/2023                                                                                                                                                                                                  |
| PV de validation du rapport technique                      | 06/06/2023                                                                                                                                                                                                  |
| ANO/Rapport et PVA                                         | Non communiqué                                                                                                                                                                                              |
| Lettre d'information des candidats des résultats technique | 06/06/2023                                                                                                                                                                                                  |
| Date d'ouverture des offres financières                    | 09/06/2023                                                                                                                                                                                                  |
| 12.Date d'attribution provisoire                           | 16/06/2023                                                                                                                                                                                                  |
| 13.Date informations des candidats                         | 16/06/2023                                                                                                                                                                                                  |
| Date du PV de négociation                                  | 19/06/2023                                                                                                                                                                                                  |
| 14. Date de signature contrat                              | Non communiquée                                                                                                                                                                                             |
| 15. Date approbation contrat (si requis)                   | Non communiquée                                                                                                                                                                                             |
| 16. Date de publication des résultats                      | Non communiquée                                                                                                                                                                                             |
| 17. Date Ordre de service de commencer                     | Non communiquée                                                                                                                                                                                             |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation               | Non communiquée                                                                                                                                                                                             |
| 19. Délai d'exécution                                      | Non communiqué                                                                                                                                                                                              |
| 20. Date de réception                                      | Non communiquée                                                                                                                                                                                             |
| 21. Montant du marché                                      | Lot 1 : 3 600 000<br>Lot 2 : 2 400 000<br>Lot3 : 4 200 000<br>Lot4 : 2 100 000<br>Lot5 : 2 100 000                                                                                                          |
| 22. Montant du Budget                                      | 7 000 000                                                                                                                                                                                                   |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

- ✓ Aucun des candidats n'a indiqué la date de réception de sa lettre d'invitation ;
- ✓ Nous avons relevé que la convocation des membres de la commission des marchés datée le 26/05/2023 pour une séance le 31/05/2023 n'a pas respecté les 5 jours ouvrables, en violation de l'article 39 du CMP
- ✓ Les convocations des membres pour l'ouverture des offres financières et l'attribution du marché datées respectivement le 06/06/2023 pour une séance du 09/06/2023 et le 12/06/2023 pour une séance le 16/06/2023 n'ont pas respectée les 5 jours ouvrables, en violation à l'article 39 du CMP
- ✓ Les contrats n'ont pas été transmis avec le dossier
- ✓ Nous avons relevé que le cumul des montants attribués, soit un total de 14 400 000 F CFA dépasse le montant du budget de 7 000 000 F CFA ;
- ✓ Aucune preuve n'est fournie pour la publication de l'attribution sur le portail des marchés publics

### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas de commentaire sur l'exécution du marché.

### RECOMMANDATIONS

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022=2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

### Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation du marché est globalement conforme à la réglementation. S'agissant de l'exécution l'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer.

## DRP CR AMI ATELIER DE FORMATION SUR EXEL AVANCE

### Commentaire

Le marché est relatif à la sélection d'un prestataire pour la tenue d'un atelier de formation sur EXEL Avancé pour un montant de 11 965 200 F CFA TTC.

### Données du marché

|                                                            |                                                                       |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                             | BF                                                                    |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                          | MAER/DA                                                               |
| 3. Intitulé du marché                                      | Atelier de formation sur Excel avance                                 |
| 4. Numéro du marché                                        | DRPN°S_DBRL_010                                                       |
| 5. Description des biens, travaux ou service               | Atelier de formation sur Excel avance                                 |
| ANO de la CPM sur le Dossier                               | 10/02/2023 saisine du 07/02/2023                                      |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                         |                                                                       |
| 7. Nombre d'offres reçues,                                 | 05                                                                    |
| 9: Date de publicité de la demande de prix                 | 15/02/2023                                                            |
| Date de réception des offres                               | 01/03.2023                                                            |
| 10.Date ouverture des plis                                 | 01/03.2023                                                            |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres       | 03/03/2023                                                            |
| PV de validation du rapport technique                      | Non communiqué                                                        |
| ANO/Rapport et PVA                                         | 03/03/2023                                                            |
| 12.Date d'attribution provisoire                           | 07/03/2023                                                            |
| Lettre d'information des candidats des résultats technique | 07/03/2023                                                            |
| Attributaires                                              | SENOTECH EQUIPEMENTS SERVICES                                         |
| 13.Date informations des candidats                         | 07/03/2023                                                            |
| 14. Date de signature contrat                              | 14/07/2023                                                            |
| 15. Date approbation contrat (si requis)                   | N/A                                                                   |
| 16. Date de publication des résultats                      | Non communiquée                                                       |
| 17. Date Ordre de service de commencer                     | Non communiquée                                                       |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation               | Non communiquée                                                       |
| 19. Délai d'exécution                                      | Non communiquée                                                       |
| 20. Date de réception                                      | CA du 25/07/2023<br>Facture définitive non datée<br>Titres 20/06/2023 |
| 21. Montant du marché                                      | 11 965 200 F CFA TTC                                                  |
| 22. Montant du Budget                                      |                                                                       |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- ✓ La date réception des lettres d'invitation n'ont pas été indiquée ;
- ✓ Aucun critère de qualification n'est indiqué dans le dossier ni sur la lettre d'invitation ;

- ✓ Le PV d'ouverture des plis n'a relevé que les offres financières car aucune information sur les documents demandés sur la lettre d'invitation n'a été évoqué ;
- ✓ Les offres sont constituées uniquement par la lettre de soumission et la facture proforma.
- ✓ La convocation des membres de la commission des marchés datée le 03/03/2023 pour l'examen du rapport d'analyse et l'attribution du marché le 07/03/2023 n'a pas respectée les 5 jours de l'article 39 du CMP ;
- ✓ La date de réception des lettres d'information des candidats non retenue du rejet de leur offre, n'est pas indiquée, en violation ; en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- ✓ Aucune preuve n'est fournie pour la publication de l'attribution sur le portail des marchés publics.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Nous avons relevé l'absence de documents d'exécution (liste des participants, le BC qui doit déclencher les prestations...) ;
- La lettre de marché n'a pas été adaptée ;
- Il n'a pas été incéré la clause des pénalités dans le contrat.

### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons au MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022/2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies relevées ci-avant, la procédure de passation est globalement conforme. S'agissant de l'exécution, l'insuffisance des informations ne nous permet pas de nous prononcer.

 **DRP CR C-FADSR -021 SELECTION D'UN CABINET POUR LES SERVICES D'AUDIT DES COMPTES DU FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL (FADSR) POUR LA GESTION 2022.**

## COMMENTAIRE SUR LE MARCHE

Le marché est relatif à la sélection de consultants pour l'audit des comptes du FADSR pour la gestion 2022. Il a été attribué à Société de contrôle des comptes (SCC) pour un montant de 4 495 000 FCFA TTC.

## DONNEES DU MARCHE

|                                                                               |                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                   | Fonds Propres                                                                                 |
| Nom de l'Autorité contractante                                                | <b>Fonds d'Appui au Développement du secteur Rural (FADSR)</b>                                |
| Intitulé du marché                                                            | <b>Audit des comptes du Fonds d'Appui au Développement du secteur Rural (FADSR)</b>           |
| Numéro du marché                                                              | <b>C-FADSR -021</b>                                                                           |
| Description des biens, travaux ou services                                    | Mission d'audit des états financiers du FDSR                                                  |
| Nom de l'attributaire du marché                                               | Société de contrôle des comptes (SCC)                                                         |
| Date d'ANO de la CPM sur la DP                                                | Non communiquée                                                                               |
| Durée de validité des offres                                                  | 90 jours après la date de soumission                                                          |
| Date de saisine des fournisseurs                                              | 16 juin 2023                                                                                  |
| Date limite de dépôt des offres                                               | 05 juillet 2023                                                                               |
| Candidats invités                                                             | Cabinet Mor DIENG<br>Société de contrôle des comptes (SCC)<br>Cabinet Peinda Yéri FALL (MBAC) |
| Date de convocation des membres de la commission                              | 07 juillet 2023 pour l'approbation du rapport technique prévue le 13 juillet 2023             |
| Nombre d'offres reçues                                                        | 03                                                                                            |
| Date du PV d'ouverture des offres techniques                                  | 05 juillet 2023                                                                               |
| Date d'évaluation des offres techniques                                       | 06 juillet 2023                                                                               |
| Date d'approbation du rapport technique                                       | 13 juillet 2023                                                                               |
| Date du PV d'ouverture des offres financières                                 | 19 juillet 2023                                                                               |
| Date de rapport d'évaluation des propositions financières                     | 20 juillet 2023                                                                               |
| Date d'attribution du marché                                                  | 26 juillet 2023                                                                               |
| Date d'ANO de la CPM sur l'évaluation et l'attribution du marché              | Non communiquée                                                                               |
| Date de notification d'attribution et d'information des candidats non retenus | 01 Aout 2023                                                                                  |
| Date de PV de négociation                                                     | 03 Aout 2023                                                                                  |
| Date de signature du contrat                                                  | 04 Aout 2023                                                                                  |
| Date d'approbation du contrat                                                 | 07 Aout 2023                                                                                  |
| Date de notification                                                          | 10 Aout 2023                                                                                  |
| Date d'enregistrement du contrat                                              | 23 Aout 2023                                                                                  |

|                                   |                                                                                          |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Montant du marché                 | 5 092 000 FCFA TTC                                                                       |
| Montant inscription budgétaire    | Non communiquée                                                                          |
| Délai d'exécution                 | 30 jours                                                                                 |
| Date de la facture définitive     | 20 octobre 2023                                                                          |
| Date ordre de service démarrage   | 10 Aout 2023                                                                             |
| Date d'ordre de démarrage         | 14 Aout 2023                                                                             |
| Date de réception des fournitures | 20 octobre 2023                                                                          |
| Date du paiement                  | 12 décembre 2023<br>Ordre de Virement pour un montant de 4 495 000 FCFA au compte de SCC |

### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation du marché :**

La revue a permis de constater les anomalies et points de non-conformités ci-après :

- Absence d'ANO de la CPM sur toute la procédure.
- Absence de convocation des membres de la commission sur l'ouverture des plis des offres techniques et l'attribution provisoire.
- Aucune preuve n'est fournie pour la publication de l'attribution sur le portail des marchés publics.

### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché :**

Les documents d'exécution sont conformes. Les paiements sont conformes aux conditions fixées dans le contrat.

### **Recommandations**

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Code des marchés notamment :

- Veiller matérialiser l'ANO de la CPM
- Veiller respecter le nombre de jours pour les demandes de renseignements et des prix à compétition restreinte
- Veiller à la publication des résultats provisoires conformément à l'article 4 de l'arrêté ministériel N°007118 du 23 mars 2023.
- Veiller respecter l'établissement du bon de commande après approbation du contrat.

### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

Hormis les anomalies listées ci-dessus, la procédure de passation et d'exécution est globalement conforme à la réglementation.

## **ANNEXE 8 - REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DRP SIMPLE**

Notre examen devait porter sur sept (07) marchés passés par DRP simple au cours de la gestion 2023..

|               |                                     |      |                                 |            |
|---------------|-------------------------------------|------|---------------------------------|------------|
| F_DAGE_057/05 | Achat de fournitures de bureau      | DRPS | Gris Business Compagnie Limited | 2 619 600  |
| F_DAGE_057/04 | Achat de fournitures de bureau      | DRPS | Ets Bongal DIOUF                | 2 973 600  |
| F_DAGE_057/03 | Achat de consommables informatiques | DRPS | Ame Satou NDAO                  | 2 992 480  |
| F_DAGE_057/02 | Achat de consommables informatiques | DRPS | Lamine CONDE                    | 2 850 880  |
| F_DAGE_057/01 | Achat de consommables informatiques | DRPS | Entreprise Mahdi                | 2 999 560, |
| F_DAGE_067    | Achat de matériels informatiques    | DRPS | Entreprise Tawfekh Distribution | 2 950 000, |
| F_DAGE_071    | Acquisition dun logiciel de gestion | DRPS | 2D Business Consulting          | 2 478 000  |

Toutefois, aucun des marchés n'a été soumis à la mission de revue.

## **ANNEXE 9 - REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR CONSULTATION FOURNISSEUR**

 **CONSULTATION FOURNISSEUR : Pour la souscription d'une police assurance pour le personnel de l'UCG PARIIS**

### Commentaire

Le marché est relatif à la Consultation pour la souscription d'une police assurance pour le personnel de l'UCG PARIIS pour un montant de 20 590 500 F CFA TTC.

### Données du marché

|                                                      |                                                                                            |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                       | BF                                                                                         |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                    | MAER/FADSR                                                                                 |
| 3. Intitulé du marché                                | Consultation pour la souscription d'une police assurance pour le personnel de l'UCG PARIIS |
| 4. Numéro du marché                                  | Non communiquée                                                                            |
| 5. Description des biens, travaux ou service         | Dossier non transmis                                                                       |
| ANO de la CPM sur le Dossier                         | Non communiquée                                                                            |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                   | NSIA                                                                                       |
| 7. Nombre d'offres reçues,                           | Non communiquée                                                                            |
| 9: Date de publicité de la demande de prix           | Lettres invitation non transmises                                                          |
| 10.Date ouverture des plis                           | 13/03/2023                                                                                 |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres | 14/03/2023                                                                                 |
| ANO/Rapport et PVA                                   | Non communiquée                                                                            |
| 12.Date d'attribution provisoire                     | 17/03/2023                                                                                 |
| 13.Date information des candidats                    | 22/03/2023                                                                                 |
| Date de publication                                  | Non communiqué                                                                             |
| 14. Date de signature contrat                        | 22/03/2023                                                                                 |
| 15. Date approbation contrat (si requis)             | N/A                                                                                        |
| 16. Date de publication des resultats                | Non communiquée                                                                            |
| Notification                                         | Non communiquée                                                                            |
| 17. Date Ordre de service de commencer               | Non communiquée                                                                            |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation         | Non communiquée                                                                            |
| 19. Délai d'exécution                                | 1 an                                                                                       |
| 20. Date de réception                                | Non communiquée                                                                            |
| 21. Montant du marché                                | 20 590 500 F CFA TTC                                                                       |
| 22. Montant du Budget                                | Non communiquée                                                                            |

### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

- ✓ Absence du cahier de charge dans le dossier qui nous a été soumis ;
- ✓ Les lettre d'invitation ne sont pas transmises dans le dossier ;

- ✓ Les convocations des membres pour l'ouverture des offres financières et l'attribution du marché des séances à tenir respectivement le 03/03/2023 et le 17/03/2023 ne sont pas datées, en violation à l'article 39 du CMP

#### **Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché**

Aucune information sur l'exécution.

#### **RECOMMANDATIONS**

Nous recommandons à MAER de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022=2295 du 28 décembre 2022 portant CMP.

#### **Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés**

L'absence d'information ne nous permet pas de nous prononcer sur la procédure de passation et d'exécution du marché.

 **C. F-PARIIS-007/2023/ ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS DESTINES AU PROJET D'APPUI A L'INITIATIVE POUR IRRIGATION AU SAHEL(PARIIS)**

### Commentaire

Le marché est relatif à l'Acquisition de matériels roulants destinés au projet d'appui à l'initiative pour irrigation au SAHEL(PARIIS) en deux lots : lot 2 pour un montant global de 12 600 000 F CFA TTC

### Données du marché

|                                                      |                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                       | IDA et AECID                                                                                                                                                    |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                    | MAER/PARIIS                                                                                                                                                     |
| 3. Intitulé du marché                                | Acquisition de matériels roulants destinés au projet d'appui à l'initiative pour irrigation au SAHEL(PARIIS)                                                    |
| 4. Numéro du marché                                  | N°F-PARIIS-007(SYGMAP)                                                                                                                                          |
| 5. Description des biens, travaux ou service         | Lot 1 : véhicule L 200 (01)<br>Lot2 : moto (07)                                                                                                                 |
| ANO de la CPM sur le Dossier                         | Non communiqué                                                                                                                                                  |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                   | Sénégalaise de l'Automobile                                                                                                                                     |
| 7. Nombre d'offres reçues,                           | 02                                                                                                                                                              |
| 9: Date de publicité de la demande de prix           | 01/05/2023                                                                                                                                                      |
| 10.Date ouverture des plis                           | 15/05/2023                                                                                                                                                      |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres | 16/05/2023]                                                                                                                                                     |
| ANO/Rapport et PVA                                   |                                                                                                                                                                 |
| 12.Date d'attribution provisoire                     | 31/05/2023                                                                                                                                                      |
| 13.Date informations des candidats                   | Non communiquée                                                                                                                                                 |
| 14. Date de signature contrat                        | 13/06/2023                                                                                                                                                      |
| 15. Date approbation contrat (si requis)             | N/R                                                                                                                                                             |
| 16. Date de publication des résultats                | non communiquée                                                                                                                                                 |
| 17. Date Ordre de service de commencer               | 13/06/2023                                                                                                                                                      |
| AEC                                                  | 21/06/2023                                                                                                                                                      |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation         | non communiquée                                                                                                                                                 |
| 19. Délai d'exécution                                | Trois (03) semaines                                                                                                                                             |
| 20. Date de réception                                | 14/09/2023<br>21/11/2023<br>(Bordereau de sorti définitive de la DMTA le 14/09/2023 et 21/11/2023)<br>PVR définitive du 22/09/2023 et 12/12/2023 et ventilation |
| 21. Montant du marché                                | 12 600 000 F CFA TTC : lot 2                                                                                                                                    |
| 22. Montant du Budget                                |                                                                                                                                                                 |

#### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nous n'avons pas de commentaire sur la passation.

#### Anomalies spécifiques sur la procédure d'exécution du marché

Nous n'avons pas de commentaire sur l'exécution

#### Conclusion sur la procédure de passation et d'exécution des marchés

La procédure de passation et d'exécution est globalement conforme à la réglementation.

 **DRP N° F\_PDCVRBID2 021\_020 FOURNITURE D'APPAREILS DE TRAITEMENT  
AUTOPORTES POUR LE COMPTE DE LA DPV**

### COMMENTAIRE SUR LE MARCHÉ

Le marché est relatif à fourniture d'appareils de traitement autoportés pour le compte de la DPV pour un montant de : **34 960 0000 FCFA HTVA**

### DONNEES DU MARCHÉ :

|                                                                                   |                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Financement                                                                       | BID                                                                                                                                                     |
| Nom de l'Autorité contractante                                                    | MAERSA/PDCVR                                                                                                                                            |
| Intitulé du marché                                                                | Fourniture d'appareils de traitement autoportés pour le compte de la DPV                                                                                |
| Numéro du marché                                                                  | <b>REFERENCE PPM :</b>                                                                                                                                  |
| Description des biens, travaux ou service                                         | Appareils de traitement autoporté pour le compte de la DPV                                                                                              |
| Nom de l'attributaire du marché                                                   | <b>GENERAL LOGISTIC</b>                                                                                                                                 |
| Nombre d'offres reçues,                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- GENERAL LOGISTIC</li> <li>- SPIA</li> <li>- LES NIAYES SARRAUT</li> <li>- ALBISIA</li> </ul>                   |
| Date lettre d'invitation                                                          | 24 avril 2023 avec accusé de réception : le 25 mai 2023 pour Général Logistic, le 26 mai 2023 pour Niaye Sarraut et Spia et le 03 mai 2023 pour Albisia |
| Durée de validité des offres                                                      | Non communiquée                                                                                                                                         |
| Convocation des membres de CM pour l'ouverture des plis                           | 02 mai 2023 pour une réunion prévue le 08 mai 2023 soit 04 jours ouvrables                                                                              |
| ANO BID/ le dossier DRP CR                                                        | Saisine le 14 mars 2023 et réponse le 21 avril 2023                                                                                                     |
| Date ouverture des plis                                                           | 08 mai 2023                                                                                                                                             |
| Convocation des membres de CM le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire | 06 juin 2023 pour une réunion prévue le 12 juin 2023 soit 04 jours ouvrables                                                                            |
| Date rapport d'évaluation                                                         | 06 juin 2023                                                                                                                                            |
| ANO BID/le rapport d'évaluation et sur le l'attribution                           | Saisine le 14 juin 2023 et réponse le 25 juillet 2023                                                                                                   |
| Date d'approbation du PV d'attribution                                            | Absence de date                                                                                                                                         |
| Date d'attribution provisoire                                                     | 12 juin 2023                                                                                                                                            |
| Date informations des candidats                                                   | 31 juillet 2023                                                                                                                                         |
| ANO BID /examen juridique et technique/projet de contrat                          | Saisine le 26 juillet 2023 et réponse le 02 août 2023                                                                                                   |
| Date de signature contrat                                                         | 04 août 2023                                                                                                                                            |
| Date approbation contrat (si requis)                                              | Non communiqué                                                                                                                                          |
| Date de publication des résultats                                                 | Non communiqué                                                                                                                                          |
| Date titre de créance                                                             | Non communiquée                                                                                                                                         |
| Date de démarrage effectif de prestation                                          | Non communiquée                                                                                                                                         |
| Délai d'exécution                                                                 | Maximum 30 jours                                                                                                                                        |
| PV de réception                                                                   | Non communiquée                                                                                                                                         |
| Date facture définitive                                                           | Non communiquée                                                                                                                                         |

|                   |                       |
|-------------------|-----------------------|
| Montant du marché | 34 960 0000 FCFA HTVA |
| Montant du Budget | F CFA TTC             |
| Ordre de paiement | Non communiqué        |

#### POINT SUR LA COMPUTATION DES DELAIS

##### ▪ Analyse du délai de convocation des membres de la commission des marchés :

La convocation des membres de la commission des marchés pour l'ouverture des plis a été lancé le 02 mai 2023 pour une réunion prévue le 08 mai 2023 soit 04 jours ouvrables et pour le rapport d'évaluation et l'attribution provisoire le 06 juin 2023 pour une réunion prévue le 12 juin 2023 soit 04 jours ouvrables.

##### ▪ Analyse du délai de souscription et d'approbation :

La durée de validé des offres n'est pas communiquée et l'ouverture des plis est intervenue le 08 mai 2023. Par contre le contrat a été signé le 04 août 2023. Compte tenu de cette situation nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les dés de souscription et d'approbation du contrat.

##### ▪ Analyse du respect des délais d'exécution (date de livraison prévue et date livraison réelle) :

Le délai d'exécution du présent marché est de 30 jours. La notification du présent marché est intervenue le 31 juillet 2023 et le contrat a été signé le 04 août 2023. Par contre, aucune réception ne nous a été communiqué. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les délais d'exécution.

#### Anomalies spécifiques sur la procédure de passation

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Absence de publication de l'attribution provisoire et définitive sur le site conformément à l'article 4 de l'arrêté n°007118 du 23 Mars 2023 qui organise les DRP.
- Absence de simultanéité dans la transmission des lettres d'invitation adressées aux soumissionnaires pour le dépôt de leur offre.
- Les délais de 05 jours ouvrables pour la convocation des membres de la CM pour l'ouverture des plis, l'attribution provisoire et le rapport d'évaluation ne sont pas respectés en violation de l'article 39 du CMP.
- Absence de la date d'approbation du PV d'attribution.

#### ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE

- Aucun document d'exécution physique et financière ne nous a été transmis.

#### RECOMMANDATION

Nous recommandons à l'AC de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant code marchés publics.

#### CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation est globalement conforme. S'agissant de l'exécution, faute de documents nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer.

## **ANNEXE 10 - REVUE DETAILLEE DES MARCHES PASSES PAR DEMANDE DE COTATION**

**DRPCR N°F\_PADAER II\_123 L'ACQUISITION DE PETITS MATERIELS POUR LA PRODUCTION FOURRAGERE**
**COMMENTAIRE SUR LE MARCHE**

Le marché est relatif à l'acquisition de petits matériels pour la production fourragère.

**DONNEES DU MARCHE**

|                                                                              |                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Financement                                                               | Fonds International de Développement Agricole (FIDA), Coopération Espagnole, OFID et Etat du Sénégal. |
| 2. Nom de l'Autorité contractante                                            | MAERSA (PADAER)                                                                                       |
| 3. Intitulé du marché                                                        | Acquisition de Petits matériels pour la production fourragère                                         |
| 4. Numéro du marché                                                          | N°F_PADAER II_123                                                                                     |
| 5. Description des biens, travaux ou service                                 | Petits matériels pour la production fourragère                                                        |
| 6. Nom de l'attributaire du marché                                           | ENTREPRISE THIAM & FRERES                                                                             |
| 7. Nombre d'offres reçues,                                                   | Trois (03)                                                                                            |
| Date ANO CPM sur le dossier de DRPCR                                         | Non transmis                                                                                          |
| Date de convocation                                                          | Non transmis                                                                                          |
| 9: Date de publicité de la demande de prix/<br>date des lettres d'invitation | 17/04/2023                                                                                            |
| Candidats invités                                                            | Entreprise Thiam & Frères ; Entreprise Thiam Métallique Construction ; Entreprise Issa Diallo         |
| Date limite de dépôt des offres                                              | 27/04/2023                                                                                            |
| 10.Date ouverture des plis                                                   | 27/04/2023                                                                                            |
| 11.Date élaboration du rapport d'analyses des offres                         | 27/04/2023                                                                                            |
| 12.Date d'attribution provisoire                                             | 28/04/2023                                                                                            |
| 13.Date informations des candidats                                           | 04/05/2023                                                                                            |
| Date ANO de la CPM sur le projet de contrat                                  | Non transmis                                                                                          |
| 14. Date de signature contrat                                                | N/A                                                                                                   |
| Date d'enregistrement du contrat                                             | N/A                                                                                                   |
| 15. Date approbation contrat (si requis)                                     | N/A                                                                                                   |
| Date de notification                                                         | N/A                                                                                                   |
| 16. Date de publication des résultats                                        | N/A                                                                                                   |
| 17. Date Ordre de service de commencer                                       | 11/05/2023                                                                                            |
| 18. Date de démarrage effectif de prestation                                 | N/A                                                                                                   |
| 19. Délai d'exécution                                                        | 15 jours                                                                                              |
| 20. Date de réception                                                        | 25/05/2023                                                                                            |
| 21. Montant du marché                                                        | 623 630 FCFA TTC                                                                                      |
| 22. Montant du Budget                                                        |                                                                                                       |

|            |                                                                                                                     |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exécutions | Facture définitive du 01/06/2023 : BL du 01/06/2023 ; OS de démarrage du 11/05/2023 ; PV de réception du 25/05/2023 |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

#### **Anomalies spécifiques sur la procédure de passation**

Nos travaux nous ont permis de relever les anomalies et points de non-conformité listés ci-après :

- Les ANO de la cellule de passation des marchés n'ont pas été sollicités sur le projet de contrat, en violation des dispositions de l'article 12 de l'Arrêté N°00107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP en application de l'article 78 du CMP qui dispose : « la procédure de demande de renseignements et de prix est soumise, obligatoirement à la revue de la cellule de passation des marchés publics de l'autorité contractante. »
- Les lettres informant les candidats non retenus du rejet de leurs offres déchargées ne nous ont été produites. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du respect de l'article 84 alinéa 3 du CMP.
- La convocation des membres de la commission des marchés pour les différentes réunions ne nous a pas été transmise, en violation de l'article 39 alinéa 1 du CMP.
- Nous constatons également la présence de deux notifications d'attribution différentes avec des montants différents.
- Le contrat du présent marché ne nous a pas été joint dans le dossier.

#### **ANOMALIES SPECIFIQUES SUR LA PROCEDURE D'EXECUTION DU MARCHE**

Aucun document relatif au paiement du marché n'a été transmis.

#### **RECOMMANDATION**

Nous recommandons au MAERSA de veiller au respect des dispositions du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

#### **CONCLUSION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES**

Hormis les anomalies listées ci-avant la procédure de passation et d'exécution est globalement conforme.

**ANNEXE 11 RÉPONSE DE GRANT THORNTON AUX COMMENTAIRES  
DU MASAE SUR LE RAPPORT PROVISOIRE**

**Dakar, le 21 août 2024**

**A Monsieur le Ministre  
de l'Agriculture, de La Souveraineté  
Alimentaire Et De L'Elevage  
DAKAR - SENEGAL**

**V/Réf : Vos différents courriels du 22 août 2024  
N/REF : 415/2024/BND/AKA/RC**

**Objet : Réponses aux commentaires du MASAE à notre rapport provisoire sur la revue  
indépendante des marchés conclus au titre de l'exercice 2023**

**Monsieur le Ministre,**

Nous accusons réception de votre lettre citée en première référence, par laquelle vous nous transmettez vos observations sur le rapport de la Revue indépendante des marchés conclus en 2023 par le MASAE.

Nous vous en remercions et vous prions de trouver en annexe nos observations sur lesdites réponses.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'assurance de notre considération distinguée.

**Boubacar NDIAYE  
Associé**



**REPONSES DE GRANT THORNTON AUX OBSERVATIONS DU MASAE SUR LE RAPPORT  
PROVISOIRE DE LA REVUE INDEPENDANTE DES MARCHES CONCLUS AU TITRE DE LA  
GESTION 2023**

| OBSERVATIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | REPONSES DU MASAE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | CONCLUSIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>EN CE QUI CONCERNE L'APPEL D'OFFRE OUVERT</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>AOO : Travaux de construction de magasins de stockage d'hangar et d'aires de séchages a l'ISRA de Sédhiou (SEFA )</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p>Entre autres observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les lettres de notification d'attribution et de rejet des offres des candidats non retenus ne sont pas déchargées, par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de leur réception.</li> <li>✓ La preuve de publication de l'avis d'attribution définitive n'a pas été fournie.</li> <li>✓ Il s'est écoulé plus de deux mois entre l'ouverture des plis le 22 juin 2023 et l'attribution provisoire le 28 août 2023, en violation de l'article 71 du CMP.</li> <li>✓ Nous n'avons d'information sur l'exécution du marché alors que le délai contractuel est consommé à plus de 87%.</li> </ul> | <p>Pour le compte du PDCVR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ s'agissant des notifications d'attribution et de rejet des emails ont été envoyés, ci joint en attaché les emails de transfert,</li> <li>✓ pour la publication de l'attribution définitive on en tient bonne note.</li> <li>✓ s'agissant du délai de deux mois entre l'ouverture et l'attribution provisoire comme explication la BID n'a donné son ANO sur le rapport provisoire que le 28 août , des corrections ont été apportées sur le rapport avant validation cf ANO BID du 29 septembre 2023.</li> <li>✓ Le taux d'exécution des magasins de stockage est estimé à 22,78 %; les hangars 16% et aires de séchage 14,73% soit un total de 18,12 % cf situation des contrats du cabinet d'ingenierie conseil .</li> </ul> | <p>Nous accusons bonne réception des informations et documents transmis. L'exploitation desdits documents nous amène aux remarques ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ s'agissant des notifications d'attribution et de rejet, nous prenons acte des documents d'échange de mail à cet effet.</li> </ul> <p><b>OBSERVATION LEVEE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En ce qui concerne le délai anormalement long relevé, nous vous recommandons de solliciter l'ANO de la DCMP en tenant compte des contraintes.</li> </ul> <p><b>OBSERVATION MAINTENUE</b></p> <p>Nous avons noté que le niveau d'exécution total de 18,12 % est trop faible par rapport au délai contractuel déjà consommé à 87%. S'agissant de l'exécution financière, aucune information n'a été transmise.</p> <p><b>OBSERVATION PARTIELLEMENT LEVEE</b></p> |
| <b>AOO : Travaux d'aménagements d'ouvrages hydro-agricoles à Kaolack et Fatick en 02 lots</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Pas d'anomalie relevée en rapport aux documents transmis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p>Documents transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapport d'évaluation des offres ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>Nous accusons bonne réception des documents transmis. Leur exploitation</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

| OBSERVATIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | REPOSES DU MASAE                                                                                                                                                                                                              | CONCLUSIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ PV d'attribution provisoire ;</li> <li>✓ ANO DCMP et BAD sur le rapport d'évaluation et le PV d'attribution du marché</li> </ul>                                                     | nous amène à conclure qu'aucun de ces documents n'a fait l'objet de remarque lors de la revue. Le constat relevé en ce qui concerne les ANO, porte plutôt sur le projet de contrat et non sur le rapport et le PV d'attribution. Par conséquent, <b>les anomalies relevées initialement et contenues dans le rapport provisoire, restent maintenues</b>                                         |
| <b>EN CE QUI CONSERNE LA REMANDE DE RENSEIGNEMENT COMPETITION OUVERTE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>DRPCO : Sélection d'un prestataire pour assurer la prise en charge de l'assurance maladie du personnel de FADSR</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La date de publication de la consultation n'est pas lisible, ce qui ne nous permet pas de s'avoir si le délai entre le lancement et la réception des plis est respecté.</li> <li>✓ Entre la notification d'attribution le 16/02/2023 et la publication le 11/03 2023, il y a eu 24 jours en violation de l'article 84.3 du CMP.</li> <li>✓ L'article 11 du programme d'activités du contrat stipule que la durée du contrat est 10 mois alors qu'à la facture de primes, il est mentionné 12 mois (11/04/2023 au 10/04/2023) .</li> </ul> | <p>Transmission des documents ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lettre réponse</li> <li>✓ Copie publication de l'AAO</li> </ul>                                                                         | <p>Nous accusons bonne réception de votre réponse et le document transmis. L'exploitation dudit document montre que la date du journal n'est pas copiée. Toutefois, vous avez indiqué dans votre lettre qu'il s'agit du jour quotidien « LE SOLEIL » du 31 juillet 2023. Nous prenons acte tout en vous recommandons d'y remédier à l'avenir.</p> <p><b>OBSERVATION PARTIELLEMENT LEVEE</b></p> |
| <b>EN CE QUI CONSERNE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT COMPETITION RESTREINTE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>DRPCR : sélection de consultants pour l'audit des comptes du FADSR pour la gestion 2022</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'ANO de la CPM sur toute la procédure.</li> <li>▪ Absence de convocation des membres de la commission sur l'ouverture des plis des offres techniques et l'attribution provisoire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <p>Documents transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lettre réponse aux observations ;</li> <li>✓ Transmission du PV de négociation du 03 aout 2023 avec explication de la différence des montants</li> </ul> | <p>Nous accusons bonne réception de votre réponse et du document transmis qui a fait l'objet d'exploitation.</p> <p><b>OBSERVATION PARTIELLEMENT LEVEE</b></p>                                                                                                                                                                                                                                  |

| OBSERVATIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | REPOSES DU MASAE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | CONCLUSIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune preuve n'est fournie pour la publication de l'attribution sur le portail des marchés publics.</li> <li>Le montant inscrit sur le contrat est différent du montant sur la notification de l'attribution provisoire.</li> <li>Le PV de négociation n'a pas été joint dans le dossier.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|  <b>DRP CR : DRP N°F_PIESAN_001 ACQUISITION DE DEUX MOTOS TOUT TERRAIN POUR LA SURVEILLANCE FORESTIERE</b>                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p>Nous avons constaté pour ce marché le non-respect du délai de livraison, sans que la preuve de l'application de pénalités de retard ne soit produite</p>                                                                                                                                                                                  | <p>Réponse :</p> <p>Le retard accusé dans le délai de livraison des motos tout-terrain est dû à la question de savoir qui du bénéficiaire (Eaux et forêts) ou de l'attributaire du marché (avait la charge de l'immatriculation des motos.</p> <p>Après plusieurs semaines de discussion et avec l'aide de la Direction du Matériel et du Transit Administratif (DMTA), nous sommes tombés d'accord sur le fait que c'est l'attributaire du marché qui devait s'occuper de l'immatriculation des motos au niveau de la DMTA.</p> <p>Une fois immatriculées, les motos ont été immédiatement réceptionnées par les agents des eaux et forêts.</p> | <p>Nous accusons bonne réception de votre réponse en explication des raisons du retard de livraison. Il convient de retenir dans des cas où il y a risque de dépasser le délai contractuel, vous pouvez émettre un Ordre service de suspension jusqu'au moment favorable et produire un ordre de service de reprise.</p> <p><b>OBSERVATIONS MAINTENUES</b></p> |
| <b>AMI : EN CE QUI CONSERNE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET</b>                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>AMI : Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et du plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP), pour le programme national de développement intégré de l'élevage au Sénégal (PNDIES)</b>                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p>La revue de ce marché a permis de relever les anomalies et point de non-conformité ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'absence dans le dossier les documents suivants :</li> </ul>                                                                                                                                  | <p>Documents transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ANO CPM sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>o l'AMI :</li> <li>o rapport d'évaluation des offres et choix de</li> </ul> </li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <p>Nous accusons bonne réception des documents transmis. En dehors du PV d'attribution, les autres documents manquants n'ont</p>                                                                                                                                                                                                                               |

| OBSERVATIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | REPOSES DU MASAE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | CONCLUSIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les lettres de consultation ;</li> <li>Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt ;</li> <li>Notification de la note Technique et invitation à l'ouverture des offres financières ;</li> <li>Les lettre d'information des candidats non retenus ;</li> <li>Le PV de négociation ;</li> <li>L'ordre de service de démarrage ;</li> <li>Le PV d'attribution ;</li> <li>L'ANO de la cellule sur le projet de contrat.</li> </ul> <p>✓ Il s'est écoulé un délai plus d'un mois entre l'ouverture des plis des offres technique et l'approbation des résultats de l'évaluation.</p> <p>✓ Aucune durée de validité des offres n'a été indiquée ni sur l'avis à manifestation d'intérêt, ni sur le rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt ou autres. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer que le contrat a été souscrit et approuvé dans les délais impartis.</p> | <p>la liste restreinte et de la DDP ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o rapport d'évaluation des offres techniques et le PV de validation des notes techniques ;</li> <li>o rapport d'évaluation combinée des propositions techniques et financières ;</li> </ul> <p>✓ publication de l'AOO et de l'attribution provisoire ;</p> <p>✓ fiche d'immatriculation ;</p> <p>✓ convocation à l'ouverture des plis des offres financières ;</p> <p>✓ la notification de l'attribution provisoire ;</p> <p>✓ PV ouverture des AMI et PV de validation ;</p> <p>✓ PV d'ouvertures des offres techniques et PV de validation ;</p> <p>✓ PV d'ouverture des propositions financières et PV de validation,</p> <p>✓ Le contrat</p> | <p>pas été transmis et aucun commentaires n'a été formulé sur les autres constats soulevés.</p> <p><b>OBSERVATIONS PARTIELLEMENT LEVEES</b></p>                                                                                                        |
| <b>AMI : Sélection de cabinets pour la réalisation de cinq Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) pour les communes sélectionnées dans la zone des Niayes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>Les documents suivants n'ont pas été transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Demande adressée à la DCMP pour déclarer les lots 4 et 5 sans suite,</li> <li>o Avis d'attribution provisoire du marché ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Documents transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapport d'analyse des offres</li> <li>✓ PV d'attribution provisoire ;</li> <li>✓ Avis d'attribution provisoire ;</li> <li>✓ ANO sur le rapport d'analyse et le PV</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p>Nous accusons bonne réception de votre réponse et les documents transmis qui ont l'objet d'exploitation. Nous avons relevé que l'ANO de la CPM n'est pas daté et vous recommandons d'y veiller.</p> <p><b>OBSERVATIONS PARTIELLEMENT LEVEES</b></p> |

| OBSERVATIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | REPOSES DU MASAE                                                                                                                               | CONCLUSIONS DU CABINET |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Contrats portant dates de signature, approbation, notification,</li> <li>○ Fiches d'immatriculation ;</li> <li>○ OS de démarrage.</li> </ul> <p>✓ Les lots 4 et 5 ont été déclarés infructueux. Cependant, puisqu'il s'agit d'un dépassement budgétaire des propositions de SONED ADRIQUE, le marché devait être déclaré « sans suite », en lieu et place d'infructueux, conformément aux dispositions de l'article 66 du CMP.</p> <p>✓ Le rapport d'évaluation des offres techniques du 14 juin 2023, n'est pas signé pas les membres de la commission d'évaluation.</p> <p>✓ Par ailleurs, ce rapport a été validé par la CM le 16 juin 2023, néanmoins, les soumissionnaires n'ont été informés que le 28 août 2023, soit plus de deux mois après.</p> <p>✓ Dans le procès-Verbal d'adoption du rapport d'évaluation combiné des propositions techniques et financières, la dernière partie est dédiée à l'avis de la CPM, qui « a adopté sans réserve les conclusions du rapport financier dans le cadre du marché... recommande l'attribution des lots... ».</p> <p>✓ Il convient de rappeler que la CPM ne doit pas intervenir dans les travaux de la commission des marchés et de surcroît signer les PV y relatifs. Ce</p> | <p>d'attribution provisoire</p> <p>✓ Attestations d'existence de crédits des lots 1, 2 et 3 ;</p> <p>✓ Contrats n°C-3112/23 et n°C-3113/23</p> |                        |

| OBSERVATIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | REPOSES DU MASAE                                                                          | CONCLUSIONS DU CABINET                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>PV n'a été signé que par le Président de la CM et le Responsable de la CPM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ SONED AFRIQUE, dont les offres avaient été déclarées sans suite pour cause de dépassement budgétaire, avait proposé un montant de 68 770 000 FCFA aussi bien pour le lot 4 que le lot 5. Cependant, des négociations ont été menées avec cette société qui propose finalement un montant total de 58 000 000 FCFA pour les deux lots, après une réduction drastique des prix et un changement d'une partie du personnel clé. Néanmoins, il convient de rappeler que les négociations n'ont pas pour but de réduire le montant des offres de manière aussi poussée, l'offre financière initiale a été réduite de plus de la moitié.</li> <li>✓ Le PV d'attribution transmis ne porte que sur le lot 1.</li> <li>✓ Les dates des attestations d'existence de crédits des lots 2 et 3 ne sont pas lisibles.</li> <li>✓ Le marché s'est déroulé pratiquement sur une année, ceci ne milite pas en faveur du principe de célérité.</li> </ul> |                                                                                           |                                                                                                                                                                                       |
| <b>sélection d'un consultant pour les services d'audit de performances environnementales et sociales du PROVALE-CV pour les exercices 2021 et 2022</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                           |                                                                                                                                                                                       |
| Les lettres d'information des notes techniques et l'invitation à l'ouverture des offres financières n'ont pas été produites dans le dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <p>Documents transmis</p> <p>Lettre d'invitation à l'ouverture des offres financières</p> | Nous prenons bonne note du document transmis. Cependant, la preuve de la réception de la lettre d'invitation à l'ouverture financière par les différents soumissionnaires n'a pas été |

| OBSERVATIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | REPOSES DU MASAE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | CONCLUSIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | produite, la lettre transmise n'étant pas déchargée.<br><br><b>Constat partiellement levée</b>                                                                                                                                                                            |
| <b>AMI : sélection d'un consultant pour l'Etude et le contrôle des travaux de réalisation de projets d'infrastructures socioéconomiques dans la région de Sédhiou.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p>La mission devait commencer le 27/10/2023, selon l'OSD pour un délai de 3 mois soit la réception théorique le 26/01/2024. Nous avons relevé une lettre de mise en demeure du 25/01/2024, reçue le même jour pour défaut de dépôt des livrables.</p> <p>Nous avons constaté un Bordereau de transmission de l'avant-projet dont la date de réception n'est pas mentionnée et sans les documents.</p>                                                | <p><b>Pour le marché concernant l'étude et le contrôle des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques</b>, les livrables sont disponibles ainsi que la date de réception (cf. pièces jointes). Des pénalités de retard ont également été appliquées sur la partie étude.</p> <p>Transmission des documents ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un bordereau de transmission du rapport APS du 20 février 2024a;</li> <li>✓ Rapport APS du 20 février 2024</li> </ul> | <p>Nous accusons bonne réception de votre réponse et les documents transmis qui ont l'objet d'exploitation. Toutefois, nous avons constaté que la preuve de l'application des pénalités de retard n'a pas été produite.</p> <p><b>OBSERVATION PARTIELLEMENT LEVEE</b></p> |
| <b>AMI : sélection d'un cabinet pour l'étude et le contrôle de 36 km de piste dans la région de Sédhiou</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le procès-Verbal d'ouverture des offres techniques et le procès-verbal d'ouverture des plis des offres financières présentent des incohérences. En effet la date du mis à notre disposition e procès-Verbal d'ouverture des offres techniques est intervenue le 19 septembre 2022, alors que le procès-verbal d'ouverture des plis des offres financières est daté du 31 juillet 2022.</li> <li>-</li> </ul> | <p>.Pour ce marché</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ les dates des PV semblent incohérentes. <ul style="list-style-type: none"> <li>o Pour la date d'ouverture des propositions techniques, il s'agit bien du 19 septembre 2022.</li> <li>o La date du 31 juillet 2022 est mentionnée sur le PV d'ouverture des propositions financières. Vous conviendrez qu'il s'agit d'une erreur d'écriture d'autant plus que le rapport d'évaluation des propositions</li> </ul> </li> </ul>              | <p>Nous accusons bonne réception de vos explications ci-avant :</p> <p>En ce qui concerne l'incohérence relevée sur les dates des PV.</p> <p><b>OBSERVATION MAINTENUE</b></p>                                                                                             |

| OBSERVATIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                 | REPOSES DU MASAE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | CONCLUSIONS DU CABINET                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>✓ Les avis d'attribution provisoire et définitive du présent marché n'ont pas fait l'objet de publication sur le site des marchés publics, en violation des dispositions des articles 86 du CMP.</p> | <p>financières mentionne la date du 31 octobre 2022.</p> <p>✓ Concernant la date de publication de l'avis d'attribution, il s'agissait d'un oubli qui a été constaté et la publication est intervenue le 16 janvier 2023. Toutefois, les candidats étaient informés le 25 novembre 2022 après l'avis de non objection de la DCMP sur le rapport d'analyse (23/11/2022).</p> | <p>✓ La publication de l'Avis d'attribution provisoire n'a pas fait l'objet de remarque car, elle a été traitée lors de la revue. Il s'agit ici de la publication sur le site des marchés publics de la DCMP.</p> <p><b>OBSERVATION MAINTENUE</b></p> |

## **ANNEXE 12 COMMENTAIRES DU MASAE SUR LE RAPPORT PROVISOIRE**

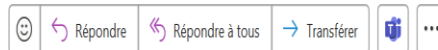
## Réponses Audit 2023



Benoit Diouf &lt;benoitandiouf@yahoo.fr&gt;

À : Aissatou KAMARA; Serigne Pathe Faye; habidiack2005

Cc : MLD Diouf DAGE MAER



jeu. 22/08/2024 13:14

 Vous avez répondu à ce message le 02/09/2024 13:29.  
Nous avons supprimé les sauts de ligne en surnombre dans ce message.

Bonsoir Mme DIALLO

En attente de la transmission de la version consolidée et signée par l'autorité, je vous transmets les éléments de réponses par structure.

Cordialement

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

N° 000 168 /FADSR /MASAE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE  
ET DE L'ELEVAGE

Dakar, le 16 AOUT 2024

FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT  
DU SECTEUR RURAL (FADSR)

## L'ADMINISTRATEUR

**Objet :** Réponse aux observations formulées par la mission de revue indépendante de la conformité de la passation des marchés du MASAE au titre de la gestion 2023

**Réf. :**

- DRPCO S FADSR 022 Sélection d'un prestataire pour assurer la prise en charge de l'assurance maladie du personnel de FADSR TTC
- DP C-FADSR-021 relative à la sélection d'un Consultant pour les services d'audit des comptes du FADSR pour l'exercice 2022

Monsieur,

Faisant suite aux observations formulées par la mission de revue indépendante de la conformité de la passation des marchés du MASAE au titre de la gestion 2023 sur les dossiers cités en référence, je vous transmets les pièces et éléments de réponses demandés.

| 1. DRPCO S-FADSR- 022 : Sélection d'un prestataire pour assurer la prise en charge de l'assurance maladie du personnel de FADSR                                        |                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Observations de l'Auditeur                                                                                                                                             | Réponses                                                                                                                                                                                           |
| La date de publication de la consultation n'est pas lisible, ce qui ne nous permet pas de s'avoir si le délai entre le lancement et la réception des plis est respecté | <b>Satisfait :</b> Une copie du journal "LE SOLEIL" datée le 31 juillet 2023 est jointe en annexe.                                                                                                 |
| 2. DP C-FADSR-021 : Sélection d'un cabinet pour l'audit des comptes du FADSR pour la gestion 2022                                                                      |                                                                                                                                                                                                    |
| Observations de l'Auditeur                                                                                                                                             | Réponses                                                                                                                                                                                           |
| Le montant inscrit sur le contrat est différent du montant sur la notification de l'attribution provisoire. Le PV de négociation n'a pas été joint dans le dossier     | <b>Satisfait :</b> L'explication de la différence du montant inscrit sur le contrat et la notification de l'attribution provisoire se trouve dans le <b>procès-verbal de négociation</b> ci-joint. |

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**PJ :**

- Une (01) copie du journal « le SOLEIL »
- Une (01) copie du PV de négociation

*A*

Monsieur le Responsable de la Cellule de Passation  
des Marchés (CPM/MASAE)  
**DAKAR**

*(Signature)*  
Docteur Massirin SAVANE

FADSR - N° 36, Hann Bel air, rue HB 113 -Tél. 33 832 52 27/28 – Email : [fadsr.agriculture@agriculture.gouv.sn](mailto:fadsr.agriculture@agriculture.gouv.sn) - DAKAR

## Réponses Audit 2023 PDCVR



Benoit Diouf &lt;benoitandiouf@yahoo.fr&gt;

A ○ Aissatou KAMARA; ○ Serigne Pathe Faye; ○ habidiack2005

Cc ○ MLD Diouf DAGE MAER

  Répondre  Répondre à tous  Transférer  

jeu. 22/08/2024 13:15



Pour le compte du PDCVR s'agissant des notifications d'attribution et de rejet des emails ont été envoyés , ci joint en attaché les emails de transfert, pour la publication de l'attribution définitive on en tient bonne note , s'agissant du délai de deux mois entre l'ouverture et l'attribution provisoire comme explication la BID n'a donné son ANO sur le rapport provisoire que le 28 août , des corrections ont été apportées sur le rapport rapport avant validation cf ano BID du 29 septembre 2023.

Le taux d'exécution des magasins de stockage est estimé à 22,78 %;les hangars 16% et aires de séchage 14,73% soit un total de 18,12 %cf situation des contrats du cabinet d'ingenierie conseil

## Réponses Audit 2023 PAPSEN/PAIS



Benoit Diouf &lt;benoitandiouf@yahoo.fr&gt;

A : Aissatou KAMARA; Serigne Pathe Faye; habidiack2005

Cc : MLD Diouf DAGE MAER



Répondre



Répondre à tous



Transférer



jeu. 22/08/2024 13:11

APS PAPSEN Réalisation projets infrastructures socioéconomiques.pdf  
9 MBbordereau de transmission APS.pdf  
517 KB

**Pour le marché concernant l'étude et le contrôle des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques**, les livrables sont disponibles ainsi que la date de réception (cf. pièces jointes). Des pénalités de retard ont également été appliquées sur la partie étude.

Pour la date de mise en demeure 25 janvier 2024, nous semble conforme. A cette date le cabinet était encore dans les délais et pouvait à tout moment nous transmettre les livrables. Pour rappel, il s'agit d'une prestation intellectuelle.

**Concernant la sélection d'un cabinet pour l'étude et le contrôle de 36 km de piste dans la région de Sédhiou**, les dates des PV semblent incohérentes.

Pour la date d'ouverture des propositions techniques, il s'agit bien du 19 septembre 2022.

La date du 31 juillet 2022 est mentionnée sur le PV d'ouverture des propositions financières. Vous conviendrez qu'il s'agit d'une erreur d'écriture d'autant plus que le rapport d'évaluation des propositions financières mentionne la date du 31 octobre 2022.

Concernant la date de publication de l'avis d'attribution, il s'agissait d'un oubli qui a été constaté et la publication est intervenue le 16 janvier 2023. Toutefois, les candidats étaient informés le 25 novembre 2022 après l'avis de non objection de la DCMP sur le rapport d'analyse (23/11/2022).

RE: Réponses Audit 2023



Aissatou KAMARA

À : Benoît Diouf; Serigne Pathe Faye; habidiack2005

Cc : MLD Diouf DAGE MAER

 Nous avons supprimé les sauts de ligne en surnombre dans ce message.

 Traduire le message en : Français | Ne jamais traduire à partir de : Anglais | Préférences en matière de traduction

  Répondre  Répondre à tous  Transférer  

lun. 02/09/2024 13:31

Bonjour Mr DIOUF

A ce jour sauf erreur nous n'avons toujours pas reçu la version consolidée et signée de vos commentaires sur le rapport provisoire.

Cordialement  
Aissatou KAMARA DIALLO  
Manager Audit  
D +221 338897070  
M +221 775765411  
E [aissatou.kamara@sn.gt.com](mailto:aissatou.kamara@sn.gt.com)  
Grant Thornton Senegal  
6eme Etage Immeuble clairafrique  
Rue Malenfant BP 7642 Dakar Medina  
[grantthornton.sn](http://grantthornton.sn)

